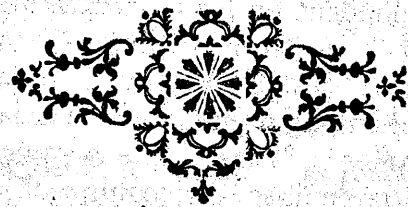


0163

26-4

1 2 3 4 5 6 7 8 9 2

*RÉFUTATION*  
DE L'OUVRAGE  
*QUI A POUR TITRE*  
*DIALOGUES*  
*SUR*  
LE COMMERCE DES BLEDS.



*A LONDRES.*

---

M. DCC. LXX.

*Convien esser persuaso che il commercio senza aumento d'Agricoltura è uno spettro e un' ombra vana. E sebbene il commercio e l'Agricoltura sieno concatenate insieme; pure riguardando più attentamente si troverà esser anteriore sempre l'Agricoltura al traffico: perche il florido commercio viene dalla abbondanza de' generi superflui e questa dall' Agricoltura. Trattato della Moneta dal sign. Abb. Galiani. Lib. IV. c. IV. § come. si posse aumentar il commercio.*

Il faut bien se persuader que, chercher à augmenter le Commerce sans augmenter l'Agriculture, c'est poursuivre un fantôme & une ombre vaine. Quoique le Commerce & l'Agriculture soient liés ensemble étroitement, cependant en les regardant l'un & l'autre avec attention, on trouvera que l'Agriculture est toujours antérieure au Commerce, parce que le Commerce florissant est fondé sur l'abondance d'un superflu de denrées, & que cette abondance elle-même prend sa source dans l'Agriculture. *Traité de la Monnoie, par M. l'Abbé Galiani, Liv. IV. Ch. IV. §. Des moyens d'augmenter le commerce.*

## AVERTISSEMENT.

EN réfutant un Ouvrage qui combat des vérités auxquelles je suis très-fortement attaché, je crois devoir prévenir mes Lecteurs que ma critique peut avoir été trop vive en quelques endroits, & qu'il peut m'être échappé quelques expressions qui auroient dû être plus douces, & quelques reproches qui auroient dû être moins vifs; mais je puis protester, avec vérité, que si ce malheur m'est arrivé, je ne m'en suis pas aperçu. Je n'ai jamais eu l'intention de blesser l'Auteur: je distingue sa personne & son Livre: M. l'Abbé G~~\*\*\*~~ qui on l'attribue & M. le Chevalier Zanobi qu'on y fait parler. Si je prends l'Auteur à partie, j'entends toujours l'Auteur du Livre comme tel. Cette distinction est bien juste, puisque dans la chaleur de la composition, un Ecrivain peut se laisser aller à des paralogismes qui échappent aux meilleurs esprits, ou exposer des opinions auxquelles il ne tient pas & auxquelles il aura été conduit par la nature même d'un Ouvrage polémique, où l'on outre sou-



4 *AVERTISSEMENT.*

vent ses propres sentimens sans s'en appercevoir.

C'est d'après cette explication, que mes Lecteurs doivent entendre les reproches que j'ai fait en quelques endroits à l'Auteur des Dialogues, de raisonner peu conséquemment, d'être en contradiction avec lui-même, d'établir des maximes de despotisme, &c. Mon intention n'a jamais été que de justifier des opinions que je crois vraies, sans aucun projet de blesser une personne que j'estime & avec qui j'ai eu le plaisir de vivre.

Quant à ceux qui pourroient blâmer cette vivacité sans aigreur, dont je conviens, je ne puis me soumettre à leur décision. Je fais que leur nombre est grand. Il est formé de cette multitude de personnes qu'on appelle gens sages, réservés, modérés; mais dont la sagesse, la réserve, la modération ne sont souvent que l'art d'écarter tous les mouvemens qui pourroient troubler leurs tranquilles jouissances; & puisqu'il faut le dire, une véritable indifférence pour le bien de leur Nation & de l'humanité.

Mais, si ces sentimens me paroissent

*AVERTISSEMENT.* 5

raisonnables & pouvoient entrer dans mon cœur, je ne consumerois pas ma vie à des occupations pénibles, souvent rebutantes par leur inutilité actuelle & par le dégoût dont elles sont accompagnées. Les mêmes motifs qui me pressent de m'occuper de ces objets ne me permettent pas de les voir avec cette froideur si vantée, & j'avoue que si jamais l'âge & l'expérience me conduisent à cette grande modération, j'en aurai en même-tems une autre qui sera de ne plus écrire sur des choses qui ne m'intéresseront plus.

Je dois me justifier auprès de ceux qui trouveront que ma Réfutation arrive bien tard & qu'elle est fort longue. Il y a quatre mois que les Dialogues ont paru. Je crains de n'avoir pas mis encore assez de tems à y répondre, & de n'avoir pas encore répondu à tout.



T A B L E

<b>I</b> NTRODUCTION,	page 1
CHAP. I. <i>De la maniere de procéder dans l'examen de la question du commerce des grains, &amp; particulièrement de l'usage qu'on y peut faire des exemples.</i>	22
CHAP. II. <i>De l'administration du commerce des Bleds dans les petits Etats.</i>	63
CHAP. III. <i>De l'administration du commerce des Bleds dans les Etats d'une étendue médiocre.</i>	85
CHAP. IV. <i>De l'administration du commerce des Bleds dans les grands Etats.</i>	98
§. I. <i>Des différences entre les grands Pays Agricoles &amp; les Pays Manufacturiers qui doivent y faire adopter une administration différente du commerce des grains.</i>	112
§. II. <i>Du caractère, des mœurs &amp; du sort des Peuples Agricoles, comparés aux Peuples Manufacturiers,</i>	136
§. III. <i>De l'influence des Manufactures &amp; de l'Agriculture, sur les richesses des Nations.</i>	176
§. IV. <i>De l'Edit de 1764.</i>	235
§. V. <i>De la législation du commerce des Bleds, proposée par l'Auteur des Dialogues.</i>	312

N O U V E L

**AVERTISSEMENT.**

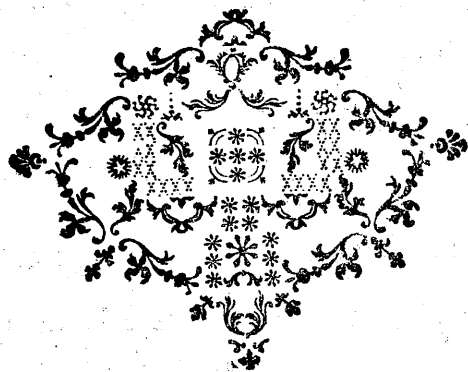
NOVEMBRE 1774.

L'OUVRAGE qu'on donne ici au Public étoit imprimé dès le mois d'Avril 1770, quatre mois après les *Dialogues sur le commerce des Bleds.*

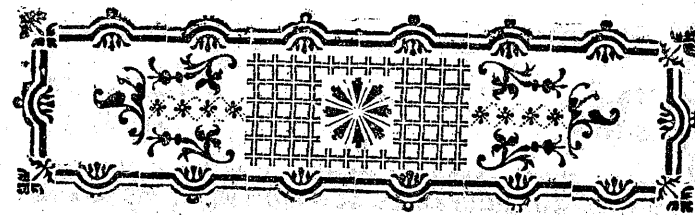
Il avoit été soumis à l'examen de plusieurs Censeurs qui en avoient rendu un compte favorable. Des motifs que nous ne pouvons pénétrer en empêcherent la publication. On profite aujourd'hui de la liberté rendue à la discussion & à l'instruction dans les matieres de l'Economie politique, pour faire paroître une Réponse à un Ouvrage déjà ancien. L'intérêt du Public paroissant se ranimer sur ces objets, à raison même de ce que l'Administration semble s'occuper davantage du bonheur des Peuples, & l'Ouvrage n'étant pas seulement une *réfutation* des

8 *AVERTISSEMENT.*

Dialogues, mais un développement de plusieurs vérités importantes, on a cru pouvoir obtenir encore quelque attention du Public, sur un sujet qui ne peut être trop discuté & trop approfondi.



RÉFUTATION

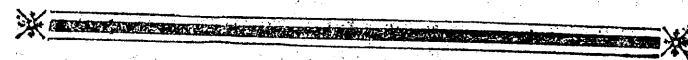


RÉFUTATION

DE L'OUVRAGE  
QUI A POUR TITRE,  
*DIALOGUES*

SUR

*LE COMMERCE DES BLEDS.*



INTRODUCTION.

*LES Dialogues sur le commerce des bleds, ayant réveillé l'attention du public sur une des questions les plus importantes de l'Economie politique, j'ai cru qu'on verroit avec quelque intérêt des observations sur cet Ouvrage, & la discussion des opinions qu'on cherche à y établir.*

Depuis 15 ou 20 années que les principes de la liberté du commerce ont commencé d'être plus connus, on les a appliqués au commerce des grains dans un grand nombre d'ouvrages imprimés, sans que les partisans des

A

*Réfutation des Dialogues*

gènes & des prohibitions aient mis leurs raisons sous les yeux du public ( si l'on veut bien ne pas tenir compte d'une ou deux brochures peu considérables & oubliées. ) Ils se sont contentés de parler sans écrire & d'agir sans parler, deux moyens excellens pour arrêter les progrès des vérités les plus intéressantes, deux écueils contre lesquels les livres échouent souvent. En vain les défenseurs de la liberté ont-ils présenté le défi à leurs adversaires : ceux-ci, gens sages & réservés, ne se sont point compromis ; ce n'étoit pas une chose aisée de répondre clairement & fortement à des argumens pressans ; de donner des formes nouvelles à d'anciens préjugés, & de revêtir de couleurs séduisantes des faussetés palpables. Enfin, un homme d'un esprit délié, amoureux du paradoxe, se charge de leur rendre cet important service & surpasse même leur espérance.

On ne peut se dissimuler que son ouvrage a produit tout l'effet qu'ils pouvoient en attendre. Je ne dirai pas qu'il a ébranlé les personnes à qui les principes étoient connus, mais il a confirmé ceux qui les rejettoient dans leurs préjugés & ceux qui en doutoient encore dans leur incertitude. De-là, une sorte d'obligation de défendre la liberté du commerce attaquée par un ennemi dangereux. Elle aura sans doute de meilleurs défenseurs que moi, mais elle n'en aura pas de plus zélé, ni de plus convaincu de la bonté de sa cause.

L'espece de succès qu'ont eu les Dialogues,

*Sur le commerce des Bleds.*

n'a pas dû me détourner de cette entreprise. J'ai pensé que la forme avoit contribué, beaucoup plus que le fonds, à leur faire obtenir l'accueil qu'ils ont reçu. On y trouve beaucoup d'esprit & d'imagination, des faillies piquantes, des rapprochemens heureux, & des combinaisons adroites. Quoique le goût de l'Auteur ne soit pas toujours sûr, il a souvent les graces même du style, mérite bien singulier dans un ouvrage écrit par un Etranger. Enfin la marche en est originale & neuve. Toutes ces circonstances réunies ont dû séduire beaucoup de personnes, qui cherchent plus dans les livres l'amusement que la vérité.

Mais la fausseté des principes, & l'éloignement que je me suis senti pour l'esprit dominant de l'Ouvrage, m'ont défendu de cette séduction. Quant aux principes, je suis intimement persuadé que l'Auteur a mal choisi les siens, & que la subtilité de son esprit & les faillies de son imagination n'ont servi qu'à l'égarer davantage. Quant à l'esprit dominant, je crois voir dans les Dialogues peu d'attachement à ce que l'Auteur lui-même regarde comme la vérité ; indifférence, légèreté dans une matière intéressante & grave ; respect affecté pour toutes les opinions communes ; flatterie continuelle pour l'autorité de tous les tems & de tous les lieux ; goût très-marqué pour le despotisme ; dogme de l'infailibilité de ceux qui gouvernent, étendue jusqu'au grand Visir & au Caimacan de Constantinople ; haine des Ecrivains qui, en recherchant les principes

4 *Réfutation des Dialogues*

d'une bonne administration, ont osé penser que les Administrateurs, avec de bonnes intentions, pouvoient se tromper quelquefois. Voilà l'esprit des Dialogues. Je ne dis pas que ces sentimens soient ceux de l'Auteur ; mais je crois les voir dans l'Ouvrage, & je ne puis m'empêcher de les combattre.

Je suis bien éloigné de penser que tous ceux qui ont loué les Dialogues, y aient vu ou approuvé les défauts que je reproche ici. Parmi les partisans de l'Ouvrage, j'en connois plusieurs dont je respecte les jugemens ; aimant la vérité, la liberté, les lettres ; ames élevées, inaccessibles à d'autres préventions, mais que je crois aveuglées par leur indulgence, & séduites par leur imagination.

Mais si des suffrages dont je fais tant de cas pouvoient changer l'opinion que j'ai prise des Dialogues, je serois soutenu par des autorités contraires & aussi respectables. Je vois que le plus grand nombre des personnes instruites dans les matieres économiques en pensent comme moi. Je ne craindrai donc pas d'entreprendre de justifier leur jugement & le mien.

En traitant les questions qui vont m'occuper, je m'attends bien à être compris dans la condamnation rigoureuse & générale que l'Auteur prononce contre les Ecrivains économiques. Selon lui, *il faut faire plus de cas des sensations du peuple & de la pratique des gens en charge, que des opinions des Auteurs. Il y a un*

*sur le commerce des Bleds.*

point que le sage seul sent par instinct, que l'homme en charge apperçoit avec le tems, & dont l'Ecrivain moderne ne se doute jamais. Et M. le Chevalier se proposant lui-même pour modele, déclare qu'il n'a jamais lu aucune des brochures sur le commerce des bleds, c'est-à-dire, sur la matiere qu'il traite, & que sa lecture favorite est l'Almanach Royal, parce que c'est le livre où l'on trouve le plus de vérités, pag. 30 & 31.

Je remarque d'abord que c'est un grand sujet de consolation pour les Ecrivains Economiques, que M. le Chevalier qui en fait si peu de cas ne les ait jamais lus. Ils ne peuvent plus être si blessés du mépris avec lequel on les traite, & ils peuvent en appeller à leur juge mieux informé.

Il est bien étrange que l'Auteur entreprenant d'écrire sur le commerce des bleds, se glorifie de n'avoir lu aucun des ouvrages qui traitent de cette matiere. L'effet naturel de cet aveu est d'inspirer de la défiance pour ses principes & ses jugemens. On doit craindre qu'il n'ait pas bien connu la doctrine qu'il entreprend de réfuter ; qu'il n'ait donné comme nouvelles des opinions très-communes, &c. Nous verrons dans la suite qu'il est tombé dans tous ces inconvéniens.

Il est bien difficile encore de concevoir comment l'Auteur des Dialogues, en écrivant lui-même un gros livre sur une question d'Economie politique, prononce qu'il ne faut faire aucun cas des ouvrages Economiques. Il me paroit impossible qu'il se soit lui-même compris dans cette condamnation, & s'il s'est excepté,

il devoit nous apprendre à quel titre & de quel droit il est lui-même écrivain. Il a daigné se faire *comme l'un d'entre nous* ; il est Ecrivain moderne , puisque son livre n'est public que depuis peu de tems ; s'il s'est donc flatté de pouvoir être utile , les Ecrivains modernes ont le même droit que lui.

J'entends un peu mieux les motifs de la préférence qu'il donne à l'instinct du peuple sur les opinions des Ecrivains ; car son livre a pour but de consacrer toutes les opinions populaires sur l'administration du commerce des bleds. Mais je ne puis être de son avis.

L'instinct du peuple en ces matieres , n'est rien autre chose qu'un amas informe d'opinions peu réfléchies , fondées sur des idées confuses & vagues , & souvent même sur les passions de cet ordre d'hommes que leurs besoins tiennent dans l'ignorance & écartent de toute réflexion ; & il me semble que ces opinions sont souvent fausses & diamétralement opposées au but d'un bon gouvernement.

Quant aux gens *en charge* , je trouve qu'il n'est pas noble à l'Auteur qui couroit la carrière qui conduit à être un homme en charge , d'établir que les gens en charge en savent toujours plus que quelque Ecrivain moderne que ce soit. Cette opinion est dangereuse à répandre & à accréditer. Les hommes ne sont déjà que trop disposés à croire qu'ils savent tout sans avoir jamais rien appris. Il ne faut pas les dégoûter encore de s'instruire. Il y a sans doute tel homme en charge qui réunissant un esprit

juste & un cœur droit avec l'expérience de sa place , a des idées plus saines que tel Auteur qu'on voudra choisir. Mais il est cependant possible que des écrits aient contribué à son instruction. Il est possible que les Ecrivains aient entrevû quelque vérité utile , & si par hasard cet homme en charge avoit été lui-même écrivain , ce qui arrive quelquefois , ce qui vient d'arriver nommément à l'Auteur des Dialogues , qui , depuis son livre écrit , a été élevé à une Magistrature , pourquoi l'Ecrivain moderne ne se douterait-il jamais de ce que l'homme *en charge* peut favoir ?

Mais examinons quelques-unes des raisons qu'on nous donne de l'inutilité des écrits Economiques.

*Il faut* , dit M. le Chevalier , *faire peu de cas des écrits Economiques parce qu'ils sont l'ouvrage de gens de bien , & que le desir de faire du bien est une passion trop violente qui produit l'enthousiasme. Il faut pour gouverner les hommes rencontrer le grand homme , c'est-à-dire , celui qui a le desir du bien réuni au calme & à l'indifférence qu'en ont les méchans.* p. 231.

L'Auteur croit sans doute qu'il n'appartient pas plus aux Ecrivains Economiques de juger des qualités nécessaires pour administrer , que de rechercher avec succès les principes d'une bonne administration ; ainsi mon opinion ne sera pas pour lui d'un fort grand poids : mais j'avoue que si j'étois appelé à choisir des Administrateurs , je ne chercherois pas des hommes qui auroient le calme & l'indifférence des



*méchans pour le bien.* On aura beau leur supposer aussi *le desir du bien*, je ne croirai point à la réunion de deux qualités si contraires, & en tout état de cause, je craindrai moins l'enthousiasme d'un homme de bien, (en lui supposant de l'esprit, que M. le Chevalier accorde à son Ministre aussi bien que moi) que l'indifférence des méchans.

D'après l'apologie que je fais des Ecrivains Economiques, l'Auteur des Dialogues ne manquera pas sans doute de m'attribuer le projet de les appeler à l'administration, mais je proteste contre cette horrible calomnie. Je ne pense pas comme lui que les qualités d'*Ecrivain moderne, d'homme de bien, d'homme aiant un grand desir de faire le bien*, soient des raisons de les en exclure; mais je ne crois pas non plus que ces titres puissent suffire seuls. Je ne songe pas à mettre en place aucun Ecrivain moderne, & je souhaite que les éloges que l'Auteur donne à l'indifférence pour le bien, soient, à cet égard, aussi désintéressés que l'apologie que je fais de ceux qui l'aiment.

Je ne puis pas goûter davantage une autre raison que je trouve dans les Dialogues, de l'inutilité des écrits Economiques. Selon l'Auteur, c'est *la bonté même du Gouvernement & l'état heureux des peuples*, qui font naître les plaintes des Ecrivains & *leur enthousiasme déplacé.* Comme dans la belle saison vous voyez *éclore au soufle du Zéphire, à la tiédeur d'un air pur & serein, mille fleurs printanieres qui émail- lent les prés, &c. De même, &c. pag. 238.*

Cette comparaison seroit encore plus poétique & plus chargée d'images, qu'elle me déplairoit beaucoup, parce qu'il n'est pas ici question de poésie. Pour que l'enthousiasme de nos écrivains soit déplacé, il faut qu'il n'y ait point d'abus, il faut que l'état des peuples soit aussi heureux qu'il peut l'être, ou au moins qu'il soit heureux. S'il existe, dans une société politique, des vices d'administration contraires au bonheur commun, & que des hommes instruits, ou qui croient l'être, cherchent à les faire connoître, il ne faut pas dire qu'on ne se plaint que parce qu'on est bien, que parce qu'on est heureux; il ne faut pas parler de *Zéphire & de fleurs printanieres & d'émail des prés* à des hommes qui disent que le peuple des campagnes est dans la misere, & que la libre exportation des grains leur donneroit plus d'aissance & ranimeroit l'Agriculture; ou, si l'on se permet cette Réthorique déplacée, il faut craindre d'être regardé comme apologiste déclaré de toute administration bonne ou mauvaise, & comme ne mettant aucun intérêt au bonheur des Nations.

Mais quand je conviendrois que les Ecrivains Economiques ne sont pas d'une grande utilité, je tâcherois encore de les justifier d'un reproche plus grave que leur intention l'Auteur des Dialogues en plusieurs endroits. A la page 139, M. le Chevalier dit que les Ecrivains modernes *ne regardent pas le Gouvernement comme leur prochain & qu'ils en médisent*, & M. le Marquis aiant ajouté, par forme d'explication,



que les Ecrivains calomnient le Gouvernement, M. le Chevalier dit, *n'oubliez pas de me compter parmi les honnêtes hommes qui sont de votre avis.*

Pour moi, je prie M. le Chevalier & M. le Marquis de ne pas me compter au nombre de ces honnêtes gens là. Il ne faut pas sans doute calomnier le Gouvernement, mais il ne faut pas non plus calomnier les Ecrivains: or, c'est les calomnier que de dire qu'ils calomnient le Gouvernement.

Je demande, en effet, de quel nom on doit appeller l'imputation faite à l'Auteur de l'Avis aux honnêtes gens, qu'on lit à la page 191 en ces termes: *La Brochure intitulée Avis aux honnêtes gens étoit destinée (N. B. destinée) à avertir les honnêtes gens qu'on devoit se révolter.*

J'ai l'honneur de connoître l'Auteur de l'Avis aux honnêtes gens. J'ai oui dire qu'il n'a fait imprimer cette brochure qu'avec l'aveu des Magistrats & du Ministère. Je n'ai vû dans ce petit ouvrage que de la soumission aux Loix, en même-tems que l'amour du bien, & j'avoue que je ne comprends pas comment il a pû venir dans l'esprit à personne que cet ouvrage étoit destiné à exciter la révolte.

Mais puisque l'Auteur de cet écrit n'a pas été à l'abri d'une pareille imputation, je dois craindre de m'y voir exposé moi-même, en soutenant à-peu-près les mêmes principes. Je me crois donc obligé de protester d'avance contre cette accusation.

J'aime & je respecte les Loix sous lesquelles je vis; si, dans le cours de cette discussion, je prends la liberté de désapprouver en quelque chose l'administration passée ou actuelle du commerce des bleds, c'est en rendant justice à la droiture des intentions & aux lumieres même de ceux qui gouvernent. Je ne veux que chercher paisiblement la vérité qu'il importe toujours à l'autorité de connoître, même lorsqu'elle s'en écarte dans l'administration, & je proteste que je n'ai aucune envie d'exciter une sédition.

Je fais bien que, toujours selon l'Auteur des Dialogues, avec les vues les plus droites je pourrois être encore bien coupable. Car à la page 194 M. le Marquis, approuvé en cela par M. le Chevalier, décide qu'*avec toute la pureté de leurs intentions, des gens comme cela (c'est-à-dire, les Ecrivains Economiques) sont très-pernicieux & très-condamnables; que dans une matiere aussi délicate, faire des fautes de calcul, se tromper sur la connoissance des hommes, & avec cela écrire, bavarder, semer des propos, exciter des desirs injustes, cela peut tirer à conséquence, que cela est fort mal à eux, &c.*

Mais je ne puis me soumettre à cette décision. Je ne puis croire que, même dans une matiere délicate, des erreurs de calcul puissent être suivies des conséquences funestes que l'Auteur fait envisager. Les révoltes sont du peuple, & le peuple ne se révolte pas d'après des calculs. L'Ecrivain calcule bien ou mal. L'Administration n'adopte pas aveuglément ses

calculs ; elle ne les fuit que lorsqu'elle les croit bons. Les fautes de calcul sont précisément celles qu'il est le plus facile de relever & de faire appercevoir. Si l'Auteur de l'Avis aux honnêtes gens, en voulant prouver que le pain est trop cher, relativement au prix du bled, a oublié, comme le lui reproche M. le Chevalier, des articles essentiels de dépense du Boulanger ; il doit être aussi aisé de faire connoître son erreur que de l'en accuser sans en donner la preuve. Et si on peut prouver qu'il s'est trompé, ce que l'Auteur appelle du nom odieux de *propos semés* tombera de foi-même, & les *desirs injustes* s'apaiseront sans qu'il s'excite une révolte, que l'Auteur paroît craindre comme s'il étoit chargé de toute la police du Royaume.

L'Auteur fait dire enfin à un de ses interlocuteurs, que les Ecrivains modernes *ont la rage de parler de choses qu'ils n'entendent point & de se mêler de celles où ils n'ont rien à faire.*

Que les Ecrivains modernes n'entendent pas les choses dont ils parlent, on voit que c'est la question entre eux & l'Auteur des Dialogues, qui, par cette raison là même, auroit dû se dispenser de la décider en sa faveur, puisque personne ne peut être juge dans sa propre cause. Mais qu'il les taxe de *se mêler de choses où ils n'ont que faire*, cela est encore bien plus injuste. Qui pourra imaginer qu'un Etranger qui fait imprimer un gros livre sur l'administration du commerce des bleds en France, accuse des François qui ont écrit sur ce même objet, de

*se mêler de choses où ils n'ont rien à faire.* Est-ce qu'un Napolitain a plus à faire à cette question qu'un François ? Lequel des deux y doit mettre le plus d'intérêt ? Lequel des deux touche-t-elle de plus près ?

Dans la vérité, tout homme raisonnable & sensible a le droit de se mêler d'une affaire qui intéresse le bonheur des Nations, d'après cette belle maxime :

*Homo sum, humani nihil à me alienum puto.*

Si nous abandonnons la fausse & cruelle politique, qui depuis trop long-tems fait regarder à chaque peuple la ruine & les malheurs des peuples voisins, comme une source de richesse & de bonheur pour lui, nous conviendrons que tout habitant de l'Europe policée a un intérêt véritable à ce que les vrais principes de l'administration du commerce des grains soient étudiés & connus. L'Auteur des Dialogues ne paroît pas avoir été touché de ces motifs. Mais tout Etranger qu'il est, je me garderai bien de lui dire qu'il a la rage de se mêler de choses où il n'a que faire, & plût à Dieu que des Anglois, des Espagnols, des Allemans, des Russes écrivissent sur toutes les questions de notre Economie politique. Mais au moins des François ont-ils un droit incontestable de s'en occuper.

Sans doute que le poids de l'impôt & la difficulté d'y trouver le revenu public nécessaire à la conservation de la Société politique, la décadence de l'Agriculture, la misère des

campagnes, la diminution de toutes les sources des richesses font des choses qui les touchent de très-près. Sans doute il est absurde de leur dire qu'en s'occupant de ces grands objets, ils se mêlent de choses où ils n'ont que faire.

Je crois en avoir dit assez pour la défense des Ecrivains modernes, contre l'Auteur qui les attaque avec tant de légèreté. Je devois les défendre 1°. parce que je suis moi-même Ecrivain moderne, & que je veux empêcher, autant qu'il est en moi, qu'on ne me regarde comme un homme inutile & dangereux. A la vérité, l'Auteur paroît avoir eu principalement en vue une Société d'hommes instruits & zélés pour le bien public, qu'on appelle plus particulièrement *Economistes*, & au nombre desquels je n'ai pas l'honneur d'être compté. Je ne suis comme beaucoup d'autres qu'un *Ecrivain Economique*, c'est-à-dire, étudiant & traitant le moins mal que je puis les questions intéressantes de l'Economie politique, sans être *ullius addictus jurare in verba Magistri*; mais je n'en dois pas repousser avec moins de vivacité les insultes qu'on fait à des hommes qui sont Ecrivains comme moi, & qu'on décrie dans un travail qui m'est commun avec eux.

2°. Quand cet intérêt personnel ne m'animerait pas, je ne pourrois voir de sang froid des hommes estimables qui employent leurs talens, & qui consomment leur vie à la recherche des vérités les plus importantes au bonheur de l'humanité, décriés comme visionnai-

res par état, comme des enthousiastes aveugles, & qui pis est, comme excitant la révolte & la sédition. Voila du moins l'idée que me paroît donner d'eux l'Auteur des Dialogues, & cette idée est trop fautive & trop dangereuse pour que je ne me fisse pas un devoir de la combattre.

Je demande pardon d'avance à l'Auteur des Dialogues, si je mets quelquefois un peu de vivacité dans les attaques que je lui livrerai, & si je prends la liberté d'employer contre lui les mêmes armes dont il s'est servi en attaquant les Ecrivains Economiques. Il faudra qu'il se remette devant les yeux le précepte d'Horace:

*Hanc veniam petimusque damusque vicissim.*

Je m'attends bien que M. le Marquis & M. le Président, pour qui le Chevalier est l'objet d'une continuelle admiration, ne me pardonneront pas de ne l'avoir pas toujours trouvé aussi sublime qu'il l'est à leurs yeux: mais que mes lecteurs jugent si j'ai dû adopter les éloges outrés qu'ils lui donnent.

A la p. 29, M. le Chevalier est un délicat *Anatomiste de l'homme*, selon M. le Marquis; à quoi M. le Chevalier répond modestement que, *c'est ce qu'il faut être lorsqu'on veut en parler & se mêler de les gouverner.*

A la p. 33, M. le Chevalier est *Lumineux*.

A la p. 34. Une comparaison que M. le Chevalier fait d'un petit Etat avec un Couvent de Capucins, fait entrevoir à M. le Marquis une infinité de choses dans l'histoire dont il n'avoit jamais apperçu la raison.

A la page 70, M. le Chevalier secoue diablement la tête de ses auditeurs. Il entasse paradoxe sur paradoxe; on ne sait comment cela arrive, mais dans sa bouche tout devient clair & il a toujours raison. D'abord rien n'est si commun que ce qu'il dit, & puis en y rêvant, on trouve que rien n'est si nouveau & que tout le monde s'y étoit trompé.

A la p. 75, M. le Chevalier ayant dit qu'il y a des plantes Monarchiques & des plantes Républicaines, & le Marquis trouvant cela tout à fait plaisant, le Chevalier dit que si on le fait parler après dîner, il faut s'attendre à de la poésie & même de la poésie Orientale, & que ce n'est pas pour rien qu'il a bu du Marasquin.

A la p. 98, M. le Chevalier dit de lui-même qu'il est fort adroit à la chasse des erreurs, qu'il connoît toutes les tannieres d'où elles sortent.

A la p. 101, on embrasse M. le Chevalier jusqu'à l'étouffer pour le plaisir qu'il a fait & pour les choses qu'il a dites.

A la p. 105, M. le Chevalier ayant dit qu'une Nation Agricole est une Nation de joueurs, ce peu de mots excite dans la tête de M. le Président une telle foule d'idées qu'il ne sauroit répondre; surquoi M. le Marquis avertit M. le Président que c'est-là la malice ordinaire du Chevalier; qu'il a comme cela des idées toutes neuves fort étranges par lesquelles il surprend & attaque son homme; qu'il a des lanternes sourdes sous son manteau, qu'il les découvre subitement, vous éblouit & gagne bien du chemin pendant que vous

êtes

êtes occupé à vous reconnoître, & vous enveloppe avant que vous vous en soiez aperçu.

A la p. 108, la comparaison d'un peuple Agricole à un joueur étant développée, M. le Marquis s'écrie, cela est ma foi très-beau & très-juste.

A la p. 161, M. le Président dit à M. le Chevalier, qu'il y a une grande finesse & une grande justesse de vue dans sa distinction entre le but & les moyens.

A la p. 168, M. le Chevalier aiant comparé le bled de France qui ne fort pas du Royaume, quoiqu'il en pût fortir, à une femme maîtresse de ses actions qui ne fait pas son mari C. (c'est l'expression de M. le Chevalier en toutes lettres), le Président lui dit que sa comparaison est très-fine & on ne peut pas plus agréable.

A la p. 171, M. le Chevalier aiant fait une réflexion que M. le Marquis trouve bien neuve, M. le Chevalier lui dit qu'elle ne l'est pas pour les Rouliers, les Boulangers, mais que si le plus grand sot peut répondre, il n'y a que le grand homme qui sache interroger, & on devine bien que c'est M. le Chevalier qui a interrogé les Boulangers.

A la p. 194, M. le Chevalier ne le cede pas aux Ecrivains modernes en sentimens, & les surpasse en connoissance des hommes.

A la p. 246, le Chevalier aiant fait entendre par une longue comparaison, comment d'après la liberté du commerce des grains rendue par

B

L'Edit de 1764 les François sont désormais libres, émancipés & chargés de se nourrir eux-mêmes, dit à ses auditeurs qu'il leur a fait prendre des détours & les a fait grimper sur une montagne, mais qu'ils sont bien dédommagés de la fatigue par le point de vue étonnant qu'il leur fait découvrir. &c. &c.

Je l'avoue, ces éloges répétés en cent endroits m'ont donné un peu d'éloignement pour les deux flateurs & pour celui qui les écoute. Ce n'est point jalousie de ma part, puisque je puis me faire louer tout comme M. le Chevalier. Je n'ai qu'à faire des Dialogues où je ferai M. l'Abbé & prendre des interlocuteurs aussi indulgens que ceux de M. le Chevalier, & je ferai comme lui un homme charmant, étonnant, je secourrai diablement la tête de mes auditeurs; j'aurai des idées lumineuses & des lanternes sourdes, je serai même un grand homme si je le veux. Que dis-je! prendre d'autres interlocuteurs, je n'ai besoin que du Marquis & du Président des Dialogues; car avec leur indulgence extrême & leur croyance aveugle, sans idées qui soient à eux, sans aucune connoissance des raisons qu'on peut opposer aux assertions du Chevalier, ils feront tout aussi disposés à me prodiguer les éloges qu'à lui. Mais j'ai pensé que je ne tirerois aucune gloire solide de me faire louer par des gens à gages qui ne feroient que répéter ce que je leur aurois dicté, & j'ai borné mon ambition à faire dire à nos lecteurs que

je suis clair & que j'ai raison, deux éloges bien courts & bien secs, mais dont ma modestie se contentera.

Je ne puis pas me flater de donner à mes Observations une forme aussi agréable que celle des Dialogues (puisque'on veut que cet ouvrage soit le pendant des Lettres provinciales, auxquelles il me paroît en effet qu'ils ressembleront par quelques beaux côtés, mais aussi en ce que le Marquis & le Président n'ont pas plus d'esprit que le Jésuite). Pourvu que je ne sois pas ennuyeux, je me consolerais de n'être pas divertissant. On dit aussi que les Dialogues ressemblent à Platon, à la bonne heure: mais Platon ne ressemble pas à la vérité, & c'est de vérité qu'il s'agit ici.

Avant d'entrer en matière, je dois faire connoître l'espece de plan que je vais suivre dans mes Observations. Parcourir les Dialogues l'un après l'autre, c'eût été m'exposer à revenir plus d'une fois sur le même objet & mettre dans ma Réfutation le désordre qui regne dans l'ouvrage que je combats. Cette marche auroit d'ailleurs été longue & traînante, j'aurois eu l'air de vouloir chicaner sur tout: enfin j'aurois ennuyé par la forme même de commentaire, sachant fort bien que je cours déjà grand risque d'ennuyer sans cela. D'un autre côté, en ne suivant pas pied à pied l'Auteur que j'attaque, je puis être soupçonné ou de mauvaise foi dans l'exposé de ses sentimens, ou d'omissions de ses objections les plus fortes, &c.

J'ai cru pouvoir éviter ces divers inconve-

niens, en rapportant à un certain nombre de chefs toute la doctrine de l'Auteur & toutes les observations que j'y oppose. C'est d'après un extrait fidele de son livre que j'ai fait cette distribution. J'ai cité presque toujours ses paroles en *italiques*, & lorsque j'ai été forcé pour la briéveté ou pour la clarté de faire des liaisons entre les parties de son texte, je les ai toujours faites avec toute la bonne-foi possible. Enfin, je crois n'avoir rien altéré, rien dissimulé, ni rien omis, & je prie ceux qui seroient tentés de me taxer de cette espece d'infidélité, de ne me condamner qu'après avoir lu les Dialogues avec autant d'attention que moi.

Voici les principaux articles sur lesquelles rouleront les discussions qu'on va lire.

I. De la maniere de procéder dans l'examen de la question de la liberté du commerce des grains, & particulièrement de l'usage qu'on peut faire des exemples & des faits.

II. De l'administration du commerce des bleds dans les petits Etats.

III. De l'administration du commerce des bleds dans les Etats d'une médiocre étendue.

IV. De l'administration du commerce des bleds dans les grands Etats.

(Cet article étant le plus intéressant & le plus discuté dans les Dialogues, je le partage en plusieurs paragraphes qu'on trouvera placés dans l'ordre suivant):

1°. Des différences entre les grands pays agricoles & les pays manufacturiers, qui doi-

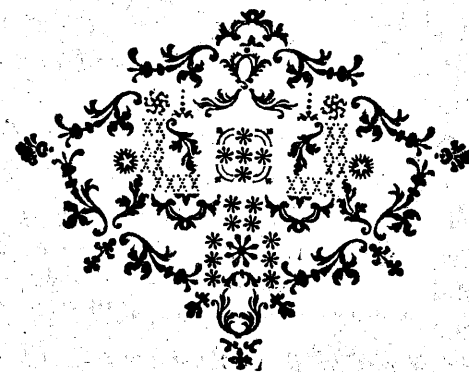
vent faire suivre une administration différente du commerce des bleds.

2°. Du caractère, des mœurs, du sort des Peuples Agricoles comparés aux Peuples Manufacturiers.

3°. De l'influence de l'Agriculture & des Manufactures sur les richesses & le bonheur des Nations.

4°. De l'Edit de 1764 & des effets qui doivent en résulter.

5°. De l'administration à suivre au lieu de celle de l'Edit.





## CHAPITRE PREMIER.

*DE LA MANIERE DE PROCEDER DANS  
l'examen de la question du commerce des  
grains, & particulièrement de l'usage  
qu'on y peut faire des exemples.*

L'AUTEUR a employé presque tout son premier Dialogue à enseigner la manière dont on devoit procéder dans l'examen de la question du commerce des bleds, & à montrer les fautes qu'ont commises, selon lui, les partisans de la liberté. Voici sa doctrine à ce sujet.

*La raison mal discutée, l'expérience mal appliquée, l'exemple tiré d'une chose dissemblable, sont les causes de toutes nos fautes.*

*On ne devoit pas suivre à Rome moderne l'exemple de Rome ancienne, & on ne doit pas davantage conclure de l'exemple de Rome moderne pour la France, que les réglemens sur le commerce des bleds ne valent rien pour la Monarchie Françoisse.* p. 9 & 10.

*On ne doit pas plus conclure pour la France de l'exemple de l'Angleterre. L'Angleterre est le grand cheval de bataille des Exportateurs; mais il ne faut faire aucun cas de l'exemple de l'Angleterre, parce que la France & l'Angleterre ne se ressemblent point, & que ce qui se fait là ou là ne prouve rien du tout pour ici.* p. 12.

*Quand les Réglemens auroient été bons du tems*

*de Colbert, il ne s'ensuit pas qu'ils dussent être adoptés aujourd'hui, en France même, parce que la France d'aujourd'hui ne ressemble pas plus à celle du tems de Colbert, qu'à l'Angleterre ou à l'Italie d'à présent.* p. 13 & 14.

A toutes ces maximes, l'Auteur ajoute un exemple des faux raisonnemens qu'ont faits, selon lui, les Ecrivains Economiques en concluant d'un Etat à l'autre, & il le trouve dans ce qui arriva un peu avant l'époque de l'Edit de 1764. Il est bon, dit-il, que vous sachiez que tandis qu'on entassoit raisons sur raisons, pour persuader les avantages d'une libre exportation, les Renitens n'y oppoient d'autres objections que les nouvelles qu'on recevoit alors d'Italie. Ils disoient, voila l'effet de la liberté du commerce des bleds. Il parut alors une petite brochure faite par des hommes d'esprit, qui prouva qu'en Italie il n'y avoit rien moins qu'une pleine liberté, & cela suffit pour convertir tout le monde; on fut persuadé, on fit l'Edit. Les hommes d'esprit ripostoient par un déraisonnement à des gens qui avoient commencé à déraisonner. Celui qui commença à citer l'Italie fut le premier à déraisonner, mais on le lui rendit bien. p. 10 & 11.

Je commencerai par repousser le reproche que fait ici M. le Chevalier à l'Auteur de la brochure sur le commerce des bleds. Je connois cet Ecrivain, il est fort de mes amis, & quoiqu'il n'attache pas beaucoup d'importance à un papier oublié, je ne crois pas devoir l'abandonner ici à la sévérité de la critique.

Je me récrie d'abord sur l'injustice qu'on lui



fait, en lui faisant partager avec *d'autres hommes d'esprit* la gloire d'avoir fait une brochure de 35 pages. Je puis assurer qu'il l'a faite tout seul, & qu'elle n'est point l'ouvrage d'une *Société de gens de Lettres*. La gloire est une si belle chose, qu'il ne faut pas souffrir qu'on en dépouille personne injustement.

Mais en supposant que ces *esprits étoient une Compagnie*, voyons s'ils ont déraisonné, comme le prétend l'Auteur des Dialogues. Selon lui-même, on oppoisoit à la libre exportation en France la disette de Naples, qu'on prétendoit être l'effet de la liberté du commerce des bleds. *Les hommes d'esprit* répondirent qu'à Naples le commerce des grains n'étoit pas libre, & prouverent cette assertion par des faits connus que l'Auteur des Dialogues ne conteste pas. Il me semble que ces *hommes d'esprit* ne raisoient pas si mal. Je pense même qu'il ne leur a pas fallu beaucoup d'esprit pour imaginer une pareille réponse, & qu'il en faut beaucoup davantage & du plus subtil pour trouver que c'est-là *riposter par un déraisonnement à des gens qui déraisonnoient*. Quant à ceux qui sollicitoient la loi & qui l'obtinent, ils auroient déraisonné en effet s'ils n'eussent eu d'autres raisons que la certitude que *le commerce des bleds n'étoit pas libre à Naples*: mais leurs motifs étoient les avantages démontrés de la liberté du commerce des grains pour un grand Etat Agricole, & la nécessité de ranimer l'Agriculture languissante dans le Royaume par le bas prix des grains. Si l'Auteur croit voir du

déraisonnement dans tout cela, nous ne pouvons être de son avis.

Il y a plus, c'est que ces hommes d'esprit, & les promoteurs de l'Edit, en raisonnant ainsi, suivoient les préceptes que donne M. le Chevalier & qu'il observe lui-même si mal. Car répondre à des gens qui attaquent la liberté du commerce en France par l'exemple de ce qui arrive dans un Etat d'Italie, & leur répondre qu'il n'existe dans cet Etat aucune liberté, ce n'est pas s'appuyer sur un exemple, mais au contraire s'opposer à ce qu'on s'en autorise.

Je justifierai encore mon ami, en montrant que dans son important ouvrage de 35 pages sur le commerce des bleds, il a développé beaucoup mieux que l'Auteur des Dialogues, avec quelle réserve il faut employer les exemples dans les questions d'Economie politique. Voici comme il s'en explique.

» Voila je crois des preuves suffisantes de  
 » cette assertion, que le commerce des bleds  
 » n'est pas libre à Naples & en Sicile. Mais je  
 » vous avoue que c'est à regret que je me suis  
 » occupé de cette question. Quand on connoît  
 » le prix des principes, qu'a-t-on besoin de  
 » savoir ce qui se fait en Angleterre ou à Na-  
 » ples sur le commerce des grains? La simple  
 » théorie en cette matiere peut conduire plus  
 » sûrement à une sage administration, que l'ex-  
 » emple de toutes les Nations de la terre.

» Tous les problèmes de politique & d'adminis-  
 » tration, peuvent toujours se réduire à

» cette question générale : comment se condui-  
 » ront les hommes dans une telle circonstance  
 » donnée ? Par exemple , dans la question de la  
 » liberté du commerce des grains , il s'agit de  
 » savoir comment se conduiront les Agricul-  
 » teurs & les Marchands de bleds nationaux  
 » & étrangers , si le commerce de cette denrée  
 » est libre en France. Nous voyons dans la na-  
 » ture de l'homme , un principe d'action tou-  
 » jours soutenu , toujours vigilant , toujours  
 » énergique , l'intérêt. N'en pouvons-nous pas  
 » conclure , 1°. que si l'Agriculteur vend son  
 » bled à un meilleur prix , il sera encouragé  
 » par son propre intérêt à travailler la terre  
 » avec plus de soin & à augmenter la repro-  
 » duction. 2°. Que si dans un pays , où l'entrée  
 » & la sortie des grains sont libres , on manque  
 » de bleds , le bled y étant dès-lors plus cher ,  
 » on y en portera de tous les endroits où il est  
 » à meilleur marché , parce que ce fera l'inté-  
 » rêt du Marchand étranger que l'espoir du gain  
 » attirera sûrement , si des loix gênantes ne le  
 » repoussent pas. 3°. Que le Marchand natio-  
 » nal , toujours guidé par son intérêt , ne s'a-  
 » visera pas d'extraire une denrée d'un pays  
 » où elle est chere , pour la porter à ceux qui  
 » la payeront moins bien. Faudra-t-il donc  
 » consulter l'Histoire Ancienne & Moderne ,  
 » & savoir comment se conduisoient les Grecs  
 » & les Romains , & comment se conduisent  
 » aujourd'hui les Anglois & les Napolitains ,  
 » pour prévoir ce qui arrivera ?

On voit par ce long passage , que lorsque  
 l'Auteur des Dialogues accuse les Auteurs Eco-  
 nomiques , défenseurs de la liberté du com-  
 merce , & en particulier celui que nous ve-  
 nons de citer , de s'appuyer sur des exemples ;  
 il leur fait un reproche fort injuste , puisqu'ils  
 ont dit avant lui que cette maniere de raison-  
 ner ne pouvoit être employée qu'avec une  
 grande réserve & étoit sujette à beaucoup d'in-  
 convéniens.

Mais voici d'autres réflexions qui justifie-  
 ront les Ecrivains Economiques en général ,  
 contre l'accusation de M. le Chevalier.

1°. J'opposerai d'abord l'Auteur des Dialo-  
 gues lui-même à lui-même , & on verra dans  
 la suite qu'il nous fournira souvent des moyens  
 de le combattre ainsi. On peut dire avec vérité  
 qu'il n'y a pas un seul Ouvrage sur la question  
 du commerce des bleds , ni peut-être sur au-  
 cune question économique , où l'on ait autant  
 raisonné , d'après les exemples , que dans celui  
 que j'examine. On y voit les principes de  
 l'administration du commerce des bleds pour  
 les petits Etats , établis sur le seul exemple de  
 la ville de Geneve ; ceux de l'administration  
 des Etats d'une étendue médiocre , sur le mo-  
 dele de la Hollande & de Genes ; la Turquie ,  
 l'Egypte , la Barbarie , la Pologne , Rome an-  
 cienne , citées en preuve des principes de l'ad-  
 ministration convenable aux grands Etats Agri-  
 coles. Je demande si ce n'est pas là suivre la  
 route que l'Auteur reproche aux Ecrivains  
 Economiques d'avoir prise ?

Notre seconde remarque fera, qu'il est bien étrange de reprocher aux partisans de la liberté du commerce, de s'appuyer sur des exemples. C'est assurément la première fois qu'ils ont effuyé ce reproche, qu'en vérité ils méritent moins que personne. On les a toujours accusé d'esprit de système, de former des théories abstraites, sans consulter ce qui se passe ici & là; & s'il faut en dire la coulpe, c'est bien plus de ce côté qu'ils ont péché que de l'autre. Mais comme l'Auteur veut être nouveau, il les taxe précisément de la faute contraire, & en cela il dit en effet une chose qui n'a été dite par personne avant lui, & qui n'en est pas moins fautive pour cela.

3°. Il y a deux manières de citer les exemples. On peut s'en servir ou pour établir & former une théorie, ou pour soutenir ou combattre une théorie établie d'ailleurs. Celui qui, pour prouver que le commerce des bleds doit être administré de telle & telle manière, ne s'appuieroit que sur des exemples d'Etats qui suivent cette forme d'administration & qui s'en trouvent bien, & d'Etats qui s'en écartent & qui s'en trouvent mal, fonderoit sa théorie uniquement sur des faits, & sa doctrine ne mériteroit pas même le nom de théorie. Celui qui, aiant considéré l'Agriculture en général, la nature du commerce, l'intérêt des Producteurs, des Acheteurs & des Vendeurs d'une denrée, les effets d'une loi prohibitive ou de la liberté, établit que le commerce des grains doit être libre en France, & qui, jettant les yeux sur les

divers Etats politiques & voyant l'Agriculture languissante ou florissante à proportion du degré de liberté, en conclut que sa théorie est bonne; celui-là, dis-je, se sert des faits pour confirmer une théorie établie d'ailleurs.

De ces deux manières de raisonner, la première peut être mauvaise, & je conviendrai qu'elle peut mériter la critique que l'Auteur des Dialogues fait des théories fondées sur des exemples; mais la seconde est bonne, & c'est celle qu'ont suivie les Défenseurs de la liberté du commerce des grains, comme cela est évident pour quiconque a lû leurs Ouvrages.

Ce n'est même communément qu'en se tenant sur la défensive qu'ils ont eu recours aux exemples des autres Etats. Par exemple, pour attaquer la liberté illimitée du commerce des grains, on citoit l'Angleterre, qui se trouvoit, disoit-on, fort bien de défendre l'exportation sur d'autres bâtimens que sur des bâtimens nationaux, & qui donnoit même une gratification toutes les fois que le bled n'excédoit pas un certain prix, ce qui est encore une restriction à la liberté. Un homme éclairé a prouvé que la restriction & la gratification produisoient en Angleterre même de mauvais effets. Il est bien clair que ce n'est pas-là fonder, établir, former une théorie sur des faits, mais défendre une théorie établie d'ailleurs contre ceux qui l'attaquent par des faits ou faux, ou qui ne prouvent pas les avantages de la gêne & les inconvéniens de la liberté.

4°. Un exemple ne prouve rien par lui-

même & indépendamment des circonstances dont il est accompagné. De ce qu'un tel régime convient à un homme vigoureux & bien constitué, il ne s'ensuit pas qu'il convienne à un corps foible & cacochyme ou d'une constitution différente, parce que cette différence même de constitution est visiblement incompatible avec un même régime. Mais si les circonstances, d'après lesquelles le régime des bleds doit être formé, étoient les mêmes dans Rome moderne, en Angleterre & en France, on voit bien que la maxime générale n'auroit pas ici son application.

Ces circonstances sont l'utilité de l'Agriculture, qui est le vrai fondement des richesses de tout Etat qui a un territoire susceptible de culture, &c. C'est la force puissante de l'intérêt, le seul motif qui puisse exciter les hommes aux travaux de tous les genres qui servent à la conservation de la société. Ce sont les droits sacrés de la liberté & de la propriété, sans lesquels il n'y a de bonheur ni pour les Empires, ni pour les Citoyens qui les composent, droits qui sont blessés par toute gêne, par toute loi de police sur le commerce des bleds, &c. Ces circonstances, dis-je, sont les seules essentielles, & dès qu'elles sont communes à deux Etats, elles doivent y faire suivre la même administration dans le commerce des grains.

Il ne faut donc pas dire avec l'Auteur, que l'exemple doit être pris à *simili*, & que l'expérience doit avoir été faite sur un objet tout semblable, tout pareil. Cette similitude, cette ressemblance

ne sont ni une identité ni une ressemblance dans des circonstances qui seroient absolument étrangères à la question. Car c'est comme si l'on soutenoit que l'arsenic qui vient d'empoisonner Titius, ne fera point de mal à Mœvius, parce que Mœvius est d'une haute taille & que Titius est petit. Il suffit que les circonstances essentielles soient semblables & communes, & elles le sont, parce que l'Economie politique, dans quelque Etat qu'on la considère, est troublée & détruite par des loix prohibitives sur le commerce des bleds, comme l'économie animale par l'usage de l'arsenic.

Appliquons ces réflexions à la France. La France d'aujourd'hui ressemble à celle du tems de Colbert, dans toutes les circonstances essentielles qu'elle doit avoir en vue la législation lorsqu'elle examine s'il faut gêner ou laisser libre le commerce des bleds. La France d'aujourd'hui a, comme celle du tems de Colbert, un territoire immense, fertile en toutes sortes de productions & surtout en grains : un peuple soumis & laborieux ; de grandes rivières navigables ; des ports sur les deux mers ; une situation avantageuse entre le Nord & le Midi. Elle a, comme du tems de Colbert, un besoin de vivifier son sol par la culture, & comme du tems de Colbert, cette vivification ne peut s'opérer qu'en répandant des capitaux sur ce sol, à qui il ne manque que des richesses d'exploitation : comme du tems de Colbert, les profits d'une entreprise peuvent seuls déterminer les Capitalistes à y placer leurs fonds,

& la liberté de la vente des produits peut seule assurer les profits aux entrepreneurs de culture. Si donc les Réglemens du tems de Colbert avoient été bons, ils le feroient encore aujourd'hui, & s'ils ne valent rien aujourd'hui, ils ne valoient rien du tems de Colbert.

L'Auteur des Dialogues semble avoir compris que si quelque chose peut empêcher qu'on ne se serve de l'exemple d'un Etat politique pour régler l'administration des bleds dans un autre, ce ne peut être que la diffeblance de l'un & de l'autre dans des *circonstances essentielles*. Mais pour se tirer de l'objection sans abandonner sa théorie, il a pris le parti de nous donner comme *essentielles* des circonstances qui ne le sont point, & d'après lesquelles il se croit en droit de rejeter ou de restreindre la liberté.

Selon lui, *une seule circonstance changée dans un grand Empire, comme un Canal creusé, un Port construit, une Province acquise, une Manufacture établie, suffit pour obliger à changer le système entier relativement au commerce des bleds.* p. 14.

Ailleurs, il donne comme décisive, pour faire changer l'administration du commerce des bleds, la situation différente des Provinces à bled suivant qu'elles sont Méditerranées ou frontieres. *La situation différente des Provinces à bled, dit il, au centre d'un grand Etat ou sur ses frontieres, doit faire encourager l'exportation ou la faire défendre & modifier; parce que si la Province est Méditerranée, on a beau permettre l'exportation, dans la disette, le bled ne sortira pas & sera arrêté*  
avant

*avant d'arriver à la frontiere. Si au contraire la Province est frontiere, l'Etranger & l'Etat aiant également besoin de bled, le bled sort indubitablement pour nourrir l'Etranger & l'ennemi de la Nation, tandis que le Citoyen meurt de faim.* p. 14, 15 & 16.

1°. Le rapprochement de ces divers points de la doctrine de l'Auteur des Dialogues, nous montre une chose qui mérite d'être observée. Quand M. le Chevalier dit aux pag. 15 & 16 que lorsque, dans un Etat où les Provinces à bled sont frontieres, le bled sort pour nourrir l'ennemi de la Nation, & que pour prévenir cet inconvenient il faut défendre ou modifier l'exportation, il donne à entendre qu'au moins on peut la permettre lorsque les Provinces à bled sont au centre. Mais on se tromperoit si on s'en tient à cette apparence; puisque, selon lui-même, quand les Provinces à bled seroient Méditerranées, *un canal creusé, un port construit doivent faire changer la législation, c'est-à-dire faire restreindre la liberté.* On voit aussi clairement la même doctrine dans ce qu'il dit de la France; car il établit que dans ce Royaume où les Provinces Méditerranées sont fertiles en bled, *par la raison que pour aller de l'intérieur aux bords de la mer il faut descendre, & à cause que nous ne sommes pas noyés, on exportera le bled des Provinces intérieures dans le cas de cherté, l'Exportation à l'Etranger étant infiniment plus aisée que le commerce intérieur.* p. 260.

Il suit de-là que dans la doctrine de l'Auteur



les canaux, les rivières navigables affilient les Etats où il y a des Provinces Méditerranées fertiles en bled, à ceux où il n'y auroit de bled que dans des Provinces frontières, & font que dans les uns comme dans les autres il ne faut pas permettre, ou du moins qu'il faut limiter l'exportation. Il étoit donc inutile à l'Auteur de distinguer les Etats où les Provinces à bled sont frontières & ceux où elles sont Méditerranées, & il se seroit expliqué plus nettement, s'il eût dit qu'il ne vouloit point de liberté du commerce des grains dans un grand Etat agricole.

2°. Il est évident que faire dépendre la législation du commerce des bleds de circonstances aussi minutieuses que celle d'un port construit, d'un canal creusé, d'une manufacture établie, c'est vouloir la rendre mobile & entièrement arbitraire, & il est inutile que nous nous arrêtions à faire voir les inconvéniens d'une pareille administration.

3°. Lorsque l'Auteur avance que les canaux, les rivières navigables, les ports doivent faire empêcher ou restreindre l'exportation, c'est parce qu'il prétend que ces moyens de communication font écouler nécessairement les grains des Provinces intérieures. Cette prétention est d'après la supposition que les grains ont une tendance naturelle à sortir des pays où ils sont produits; de sorte qu'aussitôt que les portes de l'Etat politique sont ouvertes par la suppression des prohibitions & des droits, tout le bled est entraîné dehors par le seul changement de cette circonstance, la possibilité de sortir.

Mais ce sont-là de très-fausses idées. La possibilité de sortir que fournissent les canaux, les rivières, ne sont qu'un moyen d'exportation, & non une cause qui fasse sortir les grains. Le bled ne se meut pas de lui-même; ce sont des hommes qui le transportent & qui sont déterminés à le transporter par le motif seul de l'intérêt. L'intérêt du vendeur, le prix, deviennent par-là le vrai & l'unique principe du mouvement du bled. La construction d'un chemin, d'un canal, d'un port, sont bien des conditions, des facilités données au bled pour se mouvoir; mais si l'on veut parler avec exactitude, il faut dire que ce ne sont pas des causes de mouvement. Le bled ne sort que lorsque l'Etranger en donne un meilleur prix que le Citoyen, & paye encore en sus tous les frais & les risques & le salaire du Négociant. Ces conditions réunies seront la cause de la sortie du bled, & non pas la construction du canal, qui n'en est que le moyen.

Or quand le bled est cher dans la Province Méditerranée, cette cause, qui peut mettre le bled en mouvement du centre à la frontière, n'a plus lieu, parce que le Marchand en trouvera toujours un meilleur prix dans l'intérieur qu'au dehors, & qu'en le vendant à un prix égal il y gagnera toujours davantage. Malgré la facilité du transport & tous les canaux du monde, le bled sera toujours plus cher pour les Acheteurs éloignés, de tous les risques & de tous les frais. L'Acheteur de la Province Méditerranée, en donnant un moindre prix que

L'Acheteur étranger, aura donc encore la préférence. Le bled ne fortira donc pas.

L'Auteur trouve à la vérité que par la raison qu'on descend toujours en suivant le cours des rivières jusqu'à la mer, par la raison que nous ne sommes pas noyés au centre de la France, le bled a une tendance beaucoup plus forte pour s'écarter du centre du Royaume que pour s'en rapprocher. Cela veut dire qu'il en coûteroit moins pour faire *sortir* les grains que pour les faire *revenir* lorsqu'ils sont fortis. Mais une explication bien simple répond à cette grande objection. C'est qu'il n'est jamais question de les faire *revenir*, mais de les faire *rester*, & qu'il n'en coûte pas *moins*, mais *plus*, pour les faire *sortir* que pour les faire *rester*.

Cette distinction nous découvre une erreur grossière des ennemis de la liberté du commerce des grains. Ils voient le bled comme une masse unique emportée tout-à-la-fois à 200 lieues d'une Province Méditerranée, lorsque le bon prix l'appelle au loin; & la nécessité de le rapporter aussi en masse lorsque la disette se fait sentir. Mais les choses ne se passent pas ainsi. Le bled s'écoule par parties, & à proportion qu'il s'écoule, la force qui le faisoit écouler, c'est-à-dire le bas prix dans l'endroit où on le prend, & le bon prix dans celui où on le porte, s'alterent par degrés, de sorte que le mouvement se ralentit d'abord & cesse enfin tout-à-fait, dès que le prix du lieu où on le prend commence à être plus haut que le prix du lieu où on le porte.

Ces réflexions suffisent sur les Etats dont les Provinces à bled sont Méditerranées avec des canaux & des rivières navigables & tous les moyens de transport. Voyons si la liberté doit être restreinte dans ceux où il n'y a de Provinces à bled que sur les frontières, & qui paroissent encore plus exposées à la législation de M. le Chevalier.

1<sup>o</sup>. Je remarque d'abord que pour ébranler des principes qui sont vrais, au moins généralement & dans la plus grande partie des cas, il a recours à des suppositions chimériques. Il nous parle d'Etats dont les Provinces frontières sont fertiles en bled, tandis que les Provinces Méditerranées en sont dépourvues. Cette supposition ne peut se réaliser que dans un Etat d'une grande étendue. Les Provinces d'un petit Etat ne sont pas plus frontières que Méditerranées. Or il n'y a point de grand Etat en Europe dans lequel il y ait des Provinces frontières fertiles en bled, où il n'y ait aussi des Provinces Méditerranées servant à l'approvisionnement de l'intérieur. L'Auteur cite lui-même l'Espagne. La France en particulier est dans ce cas, & si bien dans ce cas, que les grandes Provinces à bled sont très-voisines de la Capitale, la Beauce, la Picardie, la Champagne, l'Orléanois, la Bourgogne, &c. Il en est de même de l'Angleterre. Il ne peut donc résulter aucune conséquence pratique de cette maxime & de la différence que l'Auteur met entre les Etats dont les Provinces à bled sont frontières, & ceux dont les Provinces à bled sont Méditerranées.



2<sup>e</sup>. Nous avons combattu tout-à-l'heure les craintes que l'Auteur montre de voir sortir les grains des Provinces Méditerranées fertiles en bled, en disant que le bon prix les y *retenoit* nécessairement, malgré les moyens de communication du centre à la frontière. Nous lui dirons ici que dans les Pays où il n'y auroit de fertiles en bled que des Provinces frontières, (supposition qu'on ne trouve réalisée en aucun Pays connu) le bled *reviendrait* encore des Provinces frontières attiré par le bon prix, & qu'il ne passeroit pas à l'Etranger.

On suppose en effet dans la Province Méditerranée des revenus, des richesses, des Consommateurs en état de payer avec d'autres productions, comme des vins, des huiles, des soies, des ouvrages d'industrie, le bled dont ils ont besoin. Car s'il n'y avoit point de richesses, point de revenus de quelque autre genre, il n'y auroit point d'habitans, point de Consommateurs, personne à nourrir, puisqu'on ne peut nourrir personne gratuitement, & que tous les efforts du Gouvernement ne pourroient faire qu'une Province qui n'auroit rien pour payer des bleds fût nourrie par une autre Province fertile en bled. Or s'il y a des richesses & des revenus, cette Province Méditerranée offrira de payer les bleds à la Province frontière plus cherement que l'Etranger, à raison même du plus grand besoin qu'elle en a & de l'impossibilité où il faut la supposer, dans la question que nous examinons, de tirer son bled d'ailleurs. L'Etranger a communément

le choix des Pays d'où il peut tirer les grains, & par-là les ordres que donne le Négociant à ses Commiffionnaires sont toujours conditionnels. Il demande des bleds à un certain prix à cette Province frontière, que nous supposons être, si l'on veut, la Bretagne ou la Flandre, & si les grains passent ce taux, il suspend son achat ou le fait faire ailleurs. Mais le Négociant en bled de la Province Méditerranée, forcé de s'approvisionner dans la Province frontière, demande au contraire des bleds à quelque prix que ce soit, sûr qu'il les vendra encore à profit. Cette différence très-capitale, connue des Commerçans, & sur laquelle on n'a pas encore insisté, nous fait voir que le bled ira dans la Province Méditerranée & ne sortira pas à l'Etranger dès qu'il sera cher dans l'intérieur.

On ne peut s'empêcher de regarder comme une circonstance petite & minutieuse pour empêcher les bleds de revenir dans la Province Méditerranée, la plus grande facilité de les transporter de l'intérieur d'un Etat aux frontières; car cette plus grande facilité ne produit aucun autre effet qu'un meilleur marché dans le transport du dedans au-dehors, que du dehors au-dedans. Or cette différence ne peut jamais empêcher, dans les tems de disette, les bleds de revenir au-dedans, malgré la plus grande facilité à être transportés au-dehors; car elle ne forme jamais alors qu'une très-petite partie du prix. Supposons-là, par exemple, de 40 sols par septier, ce qui est une supposition forcée;

elle n'empêcheroit pas le bled qui vaudroit 30 livres au-dehors, de revenir au-dedans pour 36 liv. L'Acheteur payeroit alors très-volontiers la double voiture, la sortie & le retour, & le Marchand y feroit toujours un profit considérable & capable de lui faire rapporter des grains du bout du monde s'il les y avoit.

3°. Mais je vais plus loin, & je dis que quand le bled de la Province frontiere ne reviendrait pas tout seul, attiré par le meilleur prix; quand on supposeroit cette Province Méditerranée, ou plutôt le Peuple de cette Province, hors d'état de payer ce bon prix qui seroit nécessaire pour le faire revenir, ces raisons ne suffiroient pas encore pour autoriser le Gouvernement à apporter des restrictions à la liberté; à moins qu'on ne veuille fouler aux pieds tous les droits de la propriété, & renverser la base sur laquelle repose tout l'édifice de la société. Arrêtons-nous un peu sur ces vérités, qu'il est bien triste d'être obligé de répéter si souvent & si long-tems.

Lorsque dans un tems de disette le bled fort d'une Province frontiere, c'est sans doute parce que l'Etranger veut le payer plus cherement que la Province Méditerranée; plus cherement, dis-je, indépendamment même des frais de transport qui augmentent encore le prix de la denrée pour les Acheteurs plus éloignés. Il suit delà que quelque moyen qu'on prenne pour empêcher, pour retarder, ou pour diminuer la sortie de la Province frontiere, ce sera toujours forcer les Vendeurs, Cultivateurs &

Propriétaires de la Province frontiere à donner leurs grains à un prix moindre que celui qu'ils en obtiendroient de l'Etranger. Mais de quel droit peut-on forcer l'Agriculteur de la Province frontiere à donner son bled à meilleur marché? C'est, dit l'Auteur, que *l'habitant de la Province Méditerranée n'a pas de quoi le payer.* Mais l'Agriculteur de la Province frontiere n'aura pas de quoi payer son Propriétaire, ni l'impôt, ni les frais de son exploitation, si vous ne lui laissez pas vendre son bled au meilleur prix possible; parce que c'est cette vente même qui doit compenser pour lui les pertes qu'il a faites lorsque sa production étoit à vil prix.

Mais, dira-t-on, & cette objection m'a été faite, on ne veut pas empêcher que l'Agriculteur ne vende son bled à un bon prix, mais seulement qu'il ne le vende à un prix exorbitant auquel le Peuple ne peut atteindre; il gagnera encore assez, & le Peuple ne mourra pas de faim.

L'Auteur des Dialogues me fournit lui-même à cette objection une réponse bien tranchante. *Le comble de l'injustice, de l'atrocité & de la folie, dit M. le Chevalier p. 43, est de taxer le prix d'une denrée que vous n'avez pas achetée: vous n'avez pas ce droit sur les particuliers; savez-vous ce qu'elle leur coûte? . . . qui est-ce qui peut calculer & savoir quelle perte je puis avoir faite? . . . personne n'a le droit de s'en mêler.*

Voilà ce que M. le Chevalier dit du projet de taxer le pain; mais qui ne voit que cette maxime est parfaitement applicable au bled? qui

ne voit qu'il est encore beaucoup plus injuste de taxer le bled ? qu'il est encore plus difficile de favoir ce qu'il a couté à l'Agriculteur & quelles pertes il a faites ? qu'on a encore moins de droit de s'en mêler, que lorsqu'il est question, par exemple, du prix du pain dans une grande Ville, où beaucoup de circonstances, qui sont toujours des suites de quelques autres vices dans l'administration, peuvent forcer de veiller à cette espece de commerce ; circonstances qui n'ont pas lieu pour les Agriculteurs. Et il seroit, au reste, absurde de dire qu'on ne taxe pas le prix du bled en empêchant l'Agriculteur de la Province frontiere de le vendre au dehors à un plus haut prix : car c'est-là une taxation véritable, puisque c'est bien exactement comme si l'on défendoit au vendeur de vendre au-dessus de tel prix.

S'il pouvoit rester quelque justice dès qu'on donne atteinte à la propriété, je dirois qu'il y auroit d'autres moyens plus justes à prendre dans des circonstances pareilles, pour empêcher le peuple des Provinces Méditerranées de payer le pain trop cher.

Un moyen de cette espece seroit, par exemple, de forcer les habitans riches de ces mêmes Provinces intérieures, dont le peuple va souffrir de l'exportation, de payer le bled du peuple à l'Agriculteur de la Province frontiere, ou du moins le surcroit de prix que la disette lui donne, & même d'en donner un prix un peu plus haut que l'Etranger. Alors, indubitablement, avec toute liberté pour exporter, on

n'exportera point de grains. *L'Etranger, l'Ennemi, n'enleveront pas les bleds, & le Citoyen ne mourra pas de faim.*

Mais que penseront & que diront de ce projet, les habitans riches des grandes Villes du milieu du Royaume & de la Capitale, qui, du sein du luxe & des plaisirs, prononcent qu'il faut dépouiller l'Agriculteur Flamand ou Normand, du fruit de son labeur & du dédommagement qu'il attendoit des pertes auxquelles l'exposent tour à tour la stérilité & l'abondance elle-même.

L'on est révolté par cette proposition, de forcer les riches à donner leur argent pour mettre le peuple en état d'attirer le bled de la Province frontiere ; pourquoi ne l'est-on pas de celle, de forcer l'Agriculteur de cette Province de donner son bled à un prix moindre que celui qu'il en trouve ? Est-ce que son bled ne vaut pas de l'argent, n'est-il pas de l'argent, n'est-il pas sa propriété, comme l'argent est celle du citoyen riche de Paris ou d'Amiens ?

Si l'on se refusoit à ce premier moyen, de ne pas violer la propriété du Cultivateur & du Propriétaire de terres de la Province frontiere, l'Auteur ne pourroit se dispenser d'en adopter un autre ; ce seroit de mettre un impôt général sur toutes les terres du Royaume, destiné à payer le bled des Provinces frontieres dans les tems de disette, assez cherement pour l'empêcher d'aller nourrir *l'Etranger & l'Ennemi de la Nation*. On voit évidemment que comme il s'agit ici du bien général, il seroit juste que

la contribution fût générale & ne tombât pas uniquement sur les habitans des Provinces frontieres. Il faudroit donc qu'elle fût prise sur le revenu public. Ce seroit pourtant encore-là une injustice criante & qui plus est une opération inutile, pour remplir les vues qu'on se proposeroit en l'adoptant.

Ce seroit une injustice, parce que chaque Propriétaire aiant fait avec les autres membres de la Société, Agriculteurs & hommes industrieux qui lui vendent leur travail, des conventions respectivement libres & complètes, le Gouvernement n'a & ne peut avoir aucun droit d'en changer les conditions.

Or, c'est les changer, que de faire payer aux Propriétaires un impôt pour fournir du pain à meilleur marché aux habitans des campagnes & des villes qui n'ont pas de quoi en acheter. Faire payer à ces Propriétaires le pain ou le surcroit du prix du pain des Cultivateurs, de leurs Salariés, & des artisans des villes, c'est comme si vous rabaissez par force le prix des Baux qu'ils ont passés avec leurs Fermiers, & comme si vous les obligiez de payer plus chèrement leurs habits & leurs fouliers, &c, puisque c'est les obliger d'ajouter la *nourriture* aux marchés qu'ils ont fait avec les habitans des campagnes, & avec les artisans des villes. Votre opération est donc injuste; cela est de toute évidence.

Elle est de plus inutile; car l'objet qu'on se propose est de soulager les Provinces Méditerranées. Supposons que l'excès du prix du bled,

auquel on veut remédier, soit de 6 liv. par septier, & qu'il est question de payer cet excédent pour 60 mille septiers: il faudra que l'impôt rende 360000 liv. Il doit porter sur la Province frontiere & sur les Provinces Méditerranées. Supposons le Royaume composé de six Provinces égales en richesses & en facultés de contribuer, & par conséquent en consommations, ce sera pour chacune 60 mille livres. On voit d'abord que la Province frontiere, en recevant en apparence 360 mille livres, n'en recevra au fond que 300, puisqu'il faudra déduire les 60 mille qu'elle a payées. Mais chacune des Provinces qu'on vouloit soulager, payera aussi 60 mille livres. Ces 60 mille livres sont exactement pour elle le surcroit de prix qu'elle auroit été obligée de donner du bled, en l'achetant de la Province frontiere, sans l'intervention du Gouvernement; elle ne gagne donc rien à ce que l'Etat se soit mêlé de l'approvisionner, puisqu'elle n'en paie pas moins les 60 mille livres qu'elle auroit été obligée de payer à raison de la cherté pour le bled qu'elle consomme.

Je me trompe cependant, elle paie de moins la sixieme partie des 60 mille francs qu'on a pris de force à la Province frontiere; mais d'abord, cet avantage n'est plus celui qu'on se proposoit de procurer aux Provinces de l'intérieur, puisqu'on vouloit leur épargner tout le surcroit du prix du bled. En second lieu, c'est un avantage bien funeste; car en enlevant à la Province frontiere ces 60 mille livres,

on y décourage d'autant la culture & on empêche pour les années suivantes la renaissance de la production, qui demeurera plus chère à raison même de la diminution de quantité que cette belle législation aura causée. 3<sup>e</sup>. Enfin, je crois qu'il y a toujours plus d'un sixième à perdre à ce que le Gouvernement se mêle d'approvisionner une Province de bled, & j'attendrai pour abandonner cette opinion, qu'un seul homme raisonnable me dise le contraire.

En voilà, je pense, assez pour réfuter la doctrine de l'Auteur des Dialogues sur l'usage qu'on peut faire des exemples, & sur la nature des circonstances qui peuvent empêcher qu'on ne cite un pays pour autoriser la législation qu'on voudroit donner à un autre. Je ne puis cependant quitter ce sujet, sans m'arrêter sur un article important.

En cherchant pourquoi l'Auteur s'est donné tant de peine pour combattre l'usage des exemples, j'ai trouvé que c'étoit pour empêcher qu'on ne se fervît contre lui de celui des Anglois, Nation Agricole, qui fait depuis plus d'un siècle une grande exportation, & qui est cependant nombreuse, riche & puissante. On voit que cette Angleterre l'inquiete beaucoup, par le soin avec lequel il écarte l'objection, & par la multitude de petites raisons qu'il apporte au contraire. Nous allons tâcher de redoubler encore son chagrin, en faisant voir que toutes les différences qu'il allègue entre ce pays & les autres, sont ou chimériques ou peu essentielles & étrangères à la question.

Voici ce qu'oppose M. le Chevalier à l'exemple de l'Angleterre.

*Dispensez-moi de vous parler de l'Angleterre, machine la plus compliquée en Politique qui soit en Europe (1); pays à la fois Agricole, Manufacturier, Guerrier, Commerçant (2); mis par la Nature tout en Ports de mer (3); où les mœurs, le caractère, les rapports politiques, le sol, le climat, les productions, tout est particulier & différent du reste du monde (4); Nation si singulière, qu'elle tire des trésors du Bengale pour les jouer aux Courses de New Market (5); qui augmente en crédit & emprunte à plus bas intérêt à mesure qu'elle manque de moyens pour payer ses dettes (6); dont le sol n'est fertile qu'en bled & ils en mangent très-peu, qui ne produit point de vin & ils en boivent avec passion (7); où le pain est exempt d'impôts & les boissons en sont accablées, & où le peuple n'a jamais été encouragé ni à manger plus de pain, ni à boire moins de liqueurs (8); Nation enfin, si singulièrement constituée, qu'elle exerce ses troupes lorsqu'elle fait le commerce du bled (9);*  
p. 65, 66, 67.

*L'Angleterre, dit-il ailleurs, semble faire une exception. Mais qui est-ce qui nous a dit que lorsqu'elle fit la loi favorable à l'exportation, elle n'étoit pas dépeuplée? Qui nous a dit qu'elle ne l'est pas encore aujourd'hui, quoique déjà obligée de changer sa police des bleds, elle qui n'a que neuf millions d'habitans sur une étendue de terrain aussi grande que l'Italie qui en a seize. Qui nous a dit que cette exportation n'a pas nui aux progrès des*



*Manufactures & de la Population? Qui nous a dit que ce n'est pas l'exportation qui a fait refluer en Amérique une si grande quantité d'hommes & de manufactures Angloises. pag. 152, 153.*

Toutes ses réponses se réduisent, comme on voit, à assigner entre l'Angleterre & les autres pays des différences qui peuvent, selon l'Auteur des Dialogues, autoriser une législation différente sur le commerce des bleds. Je dois donc prouver que ces différences sont ou fausement alléguées ou peu essentielles.

1°. Tous les grands pays de l'Europe, pour lesquels il est question de rechercher la meilleure législation sur le commerce des bleds, sont, comme l'Angleterre, des machines très-complicquées en politique & le sont même beaucoup plus que l'Angleterre quant à la forme du Gouvernement; car il y a plus de complication là où les droits des peuples, du Souverain & des corps intermédiaires sont moins clairement connus & moins bien fixés. Au reste, je suppose que l'Auteur veut parler ici de la complication dans la forme du Gouvernement. Si ce n'est pas cela qu'il entend, ma réflexion sera perdue; mais il ne se fera pas expliqué clairement, car le sens que je donne à ces paroles, *machine compliquée en politique*, est leur sens le plus naturel.

2°. Tous les pays de l'Europe, pour lesquels nous cherchons une bonne administration du commerce des bleds, & en particulier la France, sont comme l'Angleterre, tout à la fois

fois *Agricoles, Manufacturiers, Guerriers, Commerçans.*

3°. Nous parlerons plus bas de la circonstance que l'Auteur exprime, en disant que l'Angleterre est *toute en Ports de mer.*

4°. Vouloir nous faire regarder les mœurs, le caractère, les rapports politiques, comme des différences qui peuvent faire changer la police des bleds, c'est rendre la législation absolument arbitraire en cette partie. Il n'y a point de principe si mauvais en administration, qu'on ne puisse le justifier par cette allégation vague, que les mœurs & le caractère d'une Nation & ses rapports politiques demandent qu'on la conduise ainsi. Quels que soient les mœurs, le caractère & les rapports politiques, les causes qui influent sur la production du bled & les motifs qui déterminent à en faire le commerce, sont les mêmes par-tout & exigent par-tout la même administration.

Il faut dire la même chose des différences de sol, de climat & de productions. Si le sol est fertile en bled, si le climat y est favorable à cette culture, si les récoltes y sont abondantes, il faut que le commerce en soit libre; & si ces circonstances ne sont pas favorables, il faut encore que le commerce soit libre, & l'industrie de l'homme triomphera de la résistance de la nature. En un mot, qu'il y ait peu ou beaucoup de bled, cette différence ne peut jamais autoriser à faire des loix contraires au droit que doit avoir tout Propriétaire, de faire

de la terre & des productions qu'elle donne l'usage qu'il veut.

5°. Les *trésors du Bengale & les Courses de Newmarket*, n'ont rien à faire ici.

6°. L'Auteur, qui trouve si étrange que l'Angleterre emprunte à plus bas intérêt à mesure qu'elle s'endette davantage, nous paroît ne pas connoître toutes les causes qui déterminent le taux de l'intérêt. Cette matière importante seroit trop longue à traiter ici. Il nous suffit de remarquer que le taux auquel le Gouvernement emprunte, ne fait rien au commerce des bleds, & que le bas prix de l'argent dans le commerce, est lui-même un effet de la liberté du commerce des grains & du bon état de la culture qui en est la suite. Le plus haut prix de l'argent ne peut donc pas être une raison de ne pas donner la liberté.

7°. Quoique les Anglois en général mangent peu de pain, ce n'est pas une raison pour leur laisser exporter leur bled, tandis qu'on gêneroit l'exportation dans un pays où l'on en mangeroit beaucoup. On ne veut mettre cette différence dans la législation, que parcequ'on considère déjà le bled comme tout produit, & qu'on écarte de son esprit la considération des moyens qui servent à le faire produire. Or, il n'y a rien de plus faux que cette manière de voir. Si la récolte de 1770 étoit la dernière récolte que dussent à jamais produire l'Angleterre & la France, quoique dans cette chimérique supposition l'exportation pût être

proscrite, on conçoit qu'elle pourroit être plus sévèrement défendue dans le pays où la consommation en est plus grande, & qui, par cette raison, seroit exposé à en manquer plutôt. Mais si la vente de la récolte de 1770 doit influer sur la reproduction en 1771, & si cette reproduction se proportionne toujours en même tems à l'exportation au-dehors & à la consommation au-dedans, qu'on consomme plus ou moins de bled, la loi doit être la même. Car, si elle nuit à la production, elle la détruira également dans le pays où l'on consomme moins de bled & d'où l'on en exporte davantage, & dans celui où l'on en consomme davantage & d'où l'on en exporte moins.

8°. Que les Anglois boivent beaucoup de liqueurs quoiqu'elles soient accablées d'impôts, & mangent peu de pain quoique le pain n'en supporte pas, ce n'est pas une raison de laisser libre le commerce des grains chez eux & de le gêner ailleurs. Le fait & la conséquence prétendue qu'on en veut tirer n'ont aucune liaison.

9°. La France, l'Espagne, & tous les autres pays qui ont des Ports & une Marine, exercent aussi leurs Matelots lorsqu'elles font le commerce du bled. Il y a plus, si une Puissance a des Ports, des Etablissmens éloignés, des Colonies, moins elle est, pour ainsi dire, maritime par sa situation & sa constitution, & plus elle doit desirer d'exercer ses troupes par le commerce du bled, & par conséquent



plus elle a de motifs, dans les principes de l'Auteur, de donner la liberté chez elle au commerce des grains. C'est le cas de la France.

10°. Il y a, dans cette manière de nous présenter les motifs de la législation des bleds en Angleterre, une contradiction manifeste. L'Auteur nous montre d'abord l'Angleterre, faisant la loi de l'exportation, parce que sa population diminue; *qui nous a dit que lorsqu'elle fit la loi de l'exportation elle n'étoit pas dépeuplée?* & tout de suite après, la même Angleterre obligée de défendre l'exportation, par la même raison qui la lui avoit fait permettre, c'est-à-dire, parce que sa population diminue; *Qui nous a dit qu'elle n'est pas encore aujourd'hui dépeuplée, quoiqu'obligée de changer sa police des bleds?* Je demande comment on peut concilier ces deux principes, & comment la même raison peut autoriser deux législations diamétralement opposées.

11°. L'explication que donne l'Auteur, des motifs qui ont pu faire établir en Angleterre la liberté de l'exportation, n'est pas suffisante pour le mettre à l'abri des conséquences que les partisans de la liberté tirent de l'exemple de l'Angleterre. Elle suppose que l'exportation n'auroit été bonne pour l'Angleterre, que pendant le court espace de tems nécessaire pour en faire écouler les bleds superflus, accumulés par des accidens subits & imprévus. Or, l'objection qu'on lui oppose part d'après un fait bien plus embarrassant pour lui. C'est l'utilité constante & continuelle qu'a retirée

l'Angleterre pendant plus de 100 ans, de la liberté de l'exportation. Il n'est pas question ici d'un commerce de peu d'années, fondé sur un superflu qui s'écoule & ne revient plus, mais d'une exportation soutenue qui dure un siècle. Si donc l'Auteur répond, à l'exemple de l'Angleterre, qu'elle étoit dépeuplée quand elle permit l'exportation, ou, ce qui est la même chose, qu'elle avoit un superflu qui s'est écoulé; il reste à lui demander, lorsque l'écoulement a été fait, comment & pourquoi l'exportation a continué de lui être utile, lorsqu'il n'y a plus eu de superflu des années précédentes; & c'est ce qu'il ne peut expliquer sans renoncer à tous ses principes.

12°. On ne peut dire, comme fait l'Auteur, que la liberté doit dépendre de l'existence ou de la non-existence d'un superflu actuel, qu'autant qu'on suppose que sous la liberté & dans l'état ordinaire & constant, il ne se produit de bled précisément que pour les consommateurs nationaux, sans qu'il y ait aucun superflu par de-là. Mais si la production ne se conforme pas strictement au nombre des consommateurs nationaux, si, quel que soit ce nombre, & peut-être à raison même de ce que ce nombre est plus considérable, la production peut en être plus abondante, au moins jusqu'à ce qu'on ait atteint les dernières limites de l'industrie de l'homme & de la fécondité du sol; limites dont aucun Etat politique ne s'est encore approché: il en résulte la nécessité d'accorder la liberté dans tous les cas, soit que le pays soit dépeu-

plé ou qu'il ne le soit point, puisqu'alors le pays quoique plus peuplé aura encore du bled superflu à vendre. Or, c'est ce qui doit arriver ; parce que la culture augmente en même raison que la population & la richesse, & qu'avec plus de consommateurs, il y a aussi plus de bled renaissant que de consommateurs. La production augmentera, non pas sans bornes, mais jusqu'à des bornes que nous ne pouvons pas lui fixer, & qui sont bien plus reculées que celles qui la renferment aujourd'hui. On ne peut donc pas dire, arrêtons l'exportation, parce que d'après la population actuelle nous n'avons de bled que pour les consommateurs nationaux. L'explication que donne l'Auteur, des motifs de la police Angloise, n'est donc pas recevable. Nous aurons plus bas l'occasion de développer encore cette réflexion. Continuons l'examen de ce que l'Auteur dit de l'Angleterre.

13°. *Qui nous a dit que l'exportation n'a pas nuï aux Manufactures ?* Mais, qui a dit à l'Auteur qu'il falloit empêcher l'Agriculture de fleurir, pour encourager les Manufactures exportatrices dont il est ici question ? Qui lui a dit que l'exportation, en encourageant la culture, ne fait pas naître dans un pays une quantité de richesses & de valeurs plus grandes, que celle qui peut y être attirée par la vente d'une certaine quantité de productions de l'industrie au-dehors ? A-t-il comparé le profit qui peut revenir de l'exportation d'un superflu en bled, avec celui que peut donner

l'exportation de la quantité d'étoffes de soie, de laine, &c, que la cherté des bleds causée par l'exportation empêcheroit selon lui ? Qui lui a dit que cette cherté nuisible aux Manufactures seroit la suite de l'exportation ? Ses adversaires ont prétendu que le prix commun du bled, à la suite de la liberté de l'exportation, seroit meilleur pour le vendeur sans être plus haut pour le consommateur national, auquel cas il est bien clair que les Manufactures ne recevraient aucun préjudice de la liberté de l'exportation. A-t-il réfuté leur assertion sur cela ? S'est-il même donné la peine de l'examiner ? Qui lui a dit encore que la plus grande quantité de bled produite à la suite de la liberté, ne tiendrait pas cette denrée au même prix qu'avant la liberté pour les consommateurs nationaux, & en particulier pour les Manufacturiers, en apportant à l'Agriculteur un plus grand profit total, qu'il trouveroit sur une plus grande quantité vendue toujours au même prix ? J'aurois bien d'autres questions pareilles à faire à M. le Chevalier, auxquelles je ne crois pas qu'il pût répondre, parce qu'il est manifeste qu'il n'a pas même imaginé qu'on pût les lui proposer. Il falloit pourtant les avoir examinées pour être en droit de décider, comme fait l'Auteur des Dialogues, *ex cathedra* & avec le ton de l'autorité sur le sujet qu'il traite, & qu'il n'a pas étudié tout entier.

14°. *Qui nous a dit, continue l'Auteur, que ce n'est pas l'exportation qui a fait refluer en Amérique une si grande quantité d'hommes & de Manufactures Angloises ?*

Il me semble que l'Auteur montre ici des idées bien peu justes de la maniere dont les Colonies Angloises de l'Amérique Septentrionale se sont formées & peuplées, & dont elles se peuplent encore tous les jours. Il semble, à l'entendre, que depuis 1664, époque de la liberté d'exporter, la cherté des grains, mettant un certain nombre d'Anglois hors d'état de vivre dans leur patrie, les a poussés à aller chercher leur subsistance dans le nouveau Monde; que d'année en année, jusqu'à l'époque de la révocation de cette loi funeste, il y ait eu des émigrations continuelles qui ont soutenu & étendu la population des Colonies, & que chacun de ces hommes, emportant avec lui quelque genre d'industrie, ait détruit dans son ancienne patrie une partie de cette même industrie qu'il exerçoit; c'est ce qu'expriment ces mots, de *reflux d'une quantité d'hommes & de Manufactures.*

Mais rien n'est plus faux que cette maniere de voir. L'établissement des Colonies Angloises est, comme tout le monde fait, le fruit de l'activité de quelques Navigateurs, de la curiosité & de l'inquiétude de quelques particuliers. L'émigration produite par ces diverses causes, dans un espace de plus de 150 années, a été fort peu considérable. Il faut y joindre les querelles de religion qui ont conduit en Amérique quelques Dissidens. Mais ce nombre, en comparaison de la population actuelle de l'Amérique Angloise, est bien peu considérable; c'est à la suite de la culture, à l'abri des loix & de la liberté, que cette population

s'est formée sans qu'il y ait eu des recrues d'Angleterre, & sans que la population de la Grande Bretagne en ait souffert. Les Colons de l'Amérique sont enfans de leur terre, *filiæ terræ.* Ils n'ont pas reflué de l'ancien Continent dans le nouveau. Leur multiplication est l'effet naturel de leur réunion en société dans un pays que leur travail a fécondé, & ne s'est pas faite aux dépens de la Métropole.

L'Angleterre n'a pas perdu davantage dans ses Manufactures, par l'établissement de ses Colonies. Les Manufactures de Londres n'ont pas pu diminuer, parce qu'un petit nombre de particuliers sont allés s'établir en Amérique. Les nouveaux Colons, en se multipliant, ont même procuré une plus grande fabrication des Manufactures Angloises qu'ils ont consommées soit volontairement, soit forcément pendant plus d'un siècle. Si aujourd'hui ils ont établi chez eux des fabriques, ce peut bien être une cause de diminution pour les Manufactures Angloises, relativement à ce qu'elles étoient il y a 20 ou 30 ans, avant l'établissement des fabriques Américaines, mais non pas relativement au point où elles étoient lors des premiers tems de la formation des Colonies. Ainsi, à raison de l'établissement des Colonies & de l'exportation, les *Manufactures* Angloises n'ont pas plus reflué en Amérique que la *population* de la vieille Angleterre.

15°. Quand l'Auteur veut nous faire entendre que la liberté de l'exportation a été nuisible à l'Angleterre, parce qu'elle y a dimi-

nué la population, il part d'une supposition fautive quoiqu'adoptée à la vérité par un grand nombre d'Ecrivains Economiques. Cette supposition est que la population est le but premier & unique de tout bon Gouvernement. C'est d'après cette idée, que l'Auteur croit avoir fait un argument démonstratif contre les avantages de la liberté du commerce des grains en Angleterre, en disant, qu'avec cette liberté, l'Angleterre n'a pas, sur la même étendue de terrain, la même quantité d'hommes que l'Italie. Ce principe, trop répandu, mériteroit d'être discuté avec quelque étendue : mais je ne puis entreprendre ici cette tâche ; je me contenterai d'indiquer quelques réflexions à ce sujet.

En recherchant la meilleure administration du commerce des grains, & en général les principes de l'économie politique, ce n'est pas précisément l'accroissement de la population qu'on peut avoir en vue ; c'est la plus grande quantité de jouissances, combinée avec le plus grand nombre d'hommes. Le meilleur état d'une Nation n'est pas celui où le sol seroit couvert d'hommes mangeant du pain & buvant de l'eau, & réduits tous à la subsistance la plus étroite. Outre que cet état de société est impossible, il seroit fort malheureux. Il est vrai qu'il y a dans les sociétés un grand nombre d'individus réduits à ce sort ; mais s'il étoit possible de les y réduire tous en augmentant leur nombre, il y auroit encore moins de bonheur social, puisqu'il y auroit moins d'hommes heureux, puisque cette même partie de la société, qui peut

satisfaire une certaine quantité de desirs par-delà ceux qui ont pour objet les premiers & les plus rigoureux des besoins, seroit réduite, avec tout le reste, à ne satisfaire que les besoins les plus pressans. Ce seroit, pour ainsi dire, vouloir les privations de la vie sauvage dans l'état de société ; tandis qu'au contraire les hommes n'ont quitté la vie sauvage que pour trouver des jouissances plus nombreuses & plus agréables par le moyen de leur association.

Il peut donc y avoir dans un pays neuf millions d'habitans, & avec cette population autant ou plus d'hommes heureux, autant ou plus de bonheur que dans celui où la population seroit de dix millions, si ce dixième million d'hommes de plus est à peine vêtu, à peine nourri, à peine couvert, & toujours incertain de son existence & de sa vie, au lieu que dans le premier état le neuvième million auroit en abondance toutes les nécessités de la vie. C'est ce qu'on voit encore en Angleterre à présent, les journaliers dans les campagnes vêtus de bon drap, mangeant de bon pain & de la viande, & buvant de bonne bière, à la différence de beaucoup de pays d'Europe & de l'Italie elle-même dont l'Auteur nous vante la population, & où cet ordre d'hommes est très-pauvre & très-misérable.

L'accroissement des jouissances & de la masse des richesses qui fournissent les jouissances, est donc l'objet principal du Gouvernement, abstraction faite de la population, qui ne vient qu'ensuite & comme une conséquence de l'état

heureux d'une Nation, & cet accroissement de richesses est la suite naturelle de la liberté & de l'exercice du droit de propriété dans toute son étendue par chaque individu. Il faut donc que la législation laisse à chaque Nation l'usage des moyens qui peuvent lui procurer la plus grande quantité de richesses. On voit manifestement que la culture est un de ces moyens & le premier & le plus puissant, parce qu'elle donne l'existence à des valeurs nouvelles qui n'existoient pas, parce qu'elle procure le produit le plus grand par-delà les valeurs consumées pour l'obtenir. Lorsque la culture a donné l'existence à mille septiers de bled de produit net, cette quantité de grains peut être échangée contre une valeur égale en autres jouissances de toute espèce, & quand ces mille septiers de bled sont portés au-dehors & sont échangés contre des vins d'Espagne ou de l'étranger d'Angleterre, quoiqu'ils ne servent pas à la nourriture de trois ou quatre cens hommes qui pourroient s'en nourrir dans le pays qui a vendu le bled, ils y font rentrer les jouissances dont les propriétaires de ce produit net en bled avoient besoin, & dont ils auroient manqué, si la valeur des mille septiers de bled n'avoit pas été tirée de la terre & mise en leurs mains, pour leur servir à payer ces mêmes jouissances. Il ne suffit donc pas de dire que la liberté de l'exportation n'augmente pas la population, ni d'opposer même que ce bled exporté n'étant pas employé à la nourriture des Nationaux, la population fera d'autant moindre

dans le pays d'où on l'emporte. La population fera ce qu'elle doit être, dès qu'elle sera le résultat de l'état de liberté. Elle sera composée d'hommes qui auront un certain nombre de jouissances qu'ils n'auroient pas eues sans la liberté, faute d'avoir les valeurs, les richesses avec lesquelles ils ont acheté ces jouissances.

Ce n'est pas qu'il ne puisse y avoir un état de choses dans lequel la richesse étant égale ou plus grande, & la population moindre, le bonheur sera cependant moindre pour la Nation. Diverses causes indépendantes de la quantité des richesses peuvent amener entre les propriétés une inégalité excessive & non naturelle (car il y en a une naturelle & nécessaire, celle qui résulte de l'état de liberté & des bonnes loix.) Telles sont les mauvaises loix de toute espèce, & surtout celles qui donnent atteinte à la liberté, qui tend toujours à diviser les richesses le plus qu'il est possible. De ces causes résulte l'inégalité excessive entre le nombre de ceux qui ont des salaires à donner & celui des salariés, de sorte que ceux-là étant relativement en petit nombre, & ceux-ci relativement très-nombreux, les salaires se réduiront à n'être, pour la dernière classe des salariés, que la subsistance la plus modique. Alors, il y aura dans un pays moins d'hommes qu'auparavant, & cependant moins d'hommes heureux, parce que le nombre de ceux qui ne pourront satisfaire que très-foiblement les premiers besoins de la nature sera relativement plus grand. Il faudra sans doute que le Gouvernement sup-



prime toutes les causes de cette inégalité qu'il aura lui-même introduites, mais en même tems il faudra qu'il prenne tous les moyens possibles pour augmenter la richesse, ou plutôt qu'il en prenne un seul, qui est de laisser à l'activité de chaque individu le soin & le pouvoir de l'augmenter. Il aura pourvu dès-lors au bonheur de la Nation, quelle que soit sa population.

Concluons qu'on ne peut pas regarder, comme fait ici l'Auteur des Dialogues, une population moindre en Angleterre qu'en Italie comme un malheur pour le premier de ces pays, ni l'accroissement de la population comme un motif qui puisse déterminer le Gouvernement à permettre ou à défendre l'exportation.

Voilà donc renversée la grande base de toutes les différences que M. le Chevalier met entre l'Angleterre & les autres pays, & la conséquence que nous tirons de l'exemple de cet Etat en faveur de la liberté conservant toute sa force.

Concluons que les circonstances alléguées par l'Auteur, les Canaux, les Rivières, les Ports, &c. ne sont pas essentielles & ne peuvent faire gêner dans un Etat le commerce des grains qu'on auroit rendu libre dans un autre. Concluons encore à ne pas adopter les principes de l'Auteur sur la manière de procéder dans la question du commerce des bleds, & particulièrement sur l'usage qu'on y peut faire de la comparaison d'un Etat à l'autre, & sur la nature des circonstances qui peuvent y déterminer telle ou telle administration. Examinons maintenant sa législation du commerce des bleds dans les petits Etats.

---

## CHAPITRE II.

### *De l'administration du commerce des Bleds dans les petits Etats.*

L'AUTEUR des Dialogues, voulant rechercher les principes de l'administration du commerce des bleds pour les grandes Monarchies, commence par examiner comment on doit la conduire à Geneve. Il accuse les Ecrivains Economiques de n'avoir pas, non plus que le béliet d'Hamilton, commencé par le commencement. *Ils auroient dû voir, dit-il, les cas les plus simples, les combinaisons les moins compliquées, en un mot les Gouvernemens en petit, comme un Peintre fait toujours une petite esquisse avant d'entreprendre un grand tableau.* p. 25.

Remarquons d'abord la contradiction dans laquelle l'Auteur tombe ici. Il emploie tout son premier Dialogue à prouver qu'il ne faut pas conclure d'un Etat à l'autre. Il fuit manifestement de ce principe que ce qui se passe dans un Etat petit ou médiocre n'est pas le commencement, l'esquisse, le modele de ce qui se passe dans un grand, & que pour savoir ce qu'il faut faire en France, il faut commencer par la France elle-même.

Mais il faut le dire. L'Auteur emploie ici l'artifice ordinaire de tous ceux qui veulent



obscurcir les vérités les plus claires. Cet artifice consiste à présenter toujours le sujet dans quelque fait isolé qui forme une exception dépendante de plusieurs causes absolument étrangères aux principes simples & généraux de la matière. Il est bien clair que la marche la plus naturelle seroit d'abord de rechercher le principe général, celui qui s'applique au plus grand nombre de cas, sauf à reconnoître ensuite les exceptions si le principe en doit recevoir, & à rechercher les causes de ces exceptions. Certainement le commencement de la question du commerce des bleds est la considération des *moyens* par lesquels le bled est produit & des *motifs* qui déterminent les hommes à s'occuper de sa production. Ces *moyens* & ces *motifs* sont le profit que l'Agriculteur peut faire sur le commerce du bled, & en général l'intérêt réuni du propriétaire & de son entrepreneur de culture. On trouve que cet intérêt est diminué par les gênes, les prohibitions, les droits; qu'il est excité par la liberté. On en conclut qu'il faut que le commerce des bleds soit libre. Qu'on examine ensuite si dans une Ville assiégée il faut laisser sortir le grain, ou si dans un petit Etat sans territoire il faut former des greniers publics: ce sont-là les dernières de toutes les questions à examiner dans la recherche des principes de l'administration du commerce des grains, & c'est bien en commençant par elles qu'on ne commence pas par le commencement.

Assigner

Assigner l'étude des Gouvernemens en petit comme le premier objet dont il falloit s'occuper dans la recherche des principes de l'administration du commerce des grains, c'est comme si l'on prescrivoit à celui qui veut étudier l'Anatomie de l'homme de commencer par disséquer un *sujet* auquel il manqueroit deux jambes.

Un petit Etat manque de certaines branches de culture, de commerce, d'industrie, de navigation. La Hollande n'a ni bled ni vin; la Sicile n'a ni navigation, ni pêche, ni manufactures; la Sardaigne n'a presque aucun genre d'industrie, &c. La France au contraire a toutes les productions, tous les genres d'industrie & de commerce; & puisque dans toute question d'Economie politique il s'agit d'observer les divers mouvemens d'un corps politique & les effets de ces mouvemens, ne vaut-il pas mieux les étudier dans un Etat dont l'organisation est grande & complète? C'est dans un grand Etat que le jeu de toutes les parties de la machine politique est libre & facile. C'est dans un grand Etat que tous les mobiles qui agitent les hommes, les passions de toute espèce, l'amour de la liberté, de la propriété, le desir d'acquiescer, de conserver, d'augmenter ses richesses, exercent toutes leurs forces & sont contenus cependant dans de certaines bornes par l'opposition même & les efforts semblables de tous les individus de la société. C'est-là qu'on peut voir avec facilité les résultats de la fermentation politique, comme on observe mieux les phénomènes & comme on connoît mieux les

E

produits d'une fermentation spiritueuse dans les grands vaisseaux que dans les petits.

Enfin il s'agit de rechercher les principes de la législation d'un *Etat politique* sur le commerce des bleds, & Geneve est une Ville de manufactures plutôt qu'un *Etat politique*. L'Auteur compare lui-même les petits Etats de cette espece à un couvent de Capucins; mais nous ne croyons pas, comme lui, que la besace du Frere quêteur des Capucins puisse jamais être un modele à étudier pour aucune administration. On a donc pu rechercher l'administration convenable aux grands Etats, sans commencer par étudier les petits.

Suivons cependant l'Auteur dans ce qu'il dit des petits Etats. Nous trouverons de grandes raisons de douter de la bonté de sa législation.

*Dans les petits Etats le bled est une affaire de politique & non une affaire de commerce. Or cette circonstance y autorise les magasins publics; c'est le seul moyen de n'y pas manquer de provisions en cas de siège & d'une attaque imprévue. On ne peut prévenir ce danger qu'en chargeant le Gouvernement de l'approvisionnement, & en établissant des magasins publics; parce qu'en cas d'allarme subite on ne trouveroit pas de provisions pour plus de quinze jours. pag. 33, 34 & 35.*

On peut considérer Geneve dans deux situations différentes; dans un état de guerre actuelle avec quelqu'une des puissances voisines, ou dans l'état ordinaire de paix dont elle jouit, mais voulant prévenir les suites fâcheuses des disettes qui arrivent dans les Etats environnans. Dans les circonstances du premier genre on y

fera tout ce qu'on voudra, & tout sera fort bien fait. On y formera des magasins de bled; on y taxera le pain; on fixera la consommation qu'en doit faire chaque famille; on pendra celui qui fera sortir un pain hors de la Ville. Ce ne sera plus là une administration, mais un état violent de choses, dont nous n'avons rien à dire, parce que tout ce que nous en dirions ne nous conduiroit à aucun résultat pratique, ni pour un autre Etat, ni pour d'autres circonstances. Personne n'a jamais étendu les principes de la liberté du commerce des grains à une Ville assiégée.

Mais Geneve n'est-elle pas une Ville continuellement assiégée par sa situation, & ne doit-elle pas avoir toujours l'administration d'une Ville assiégée? Voilà ce que je nie, & je crois en avoir de bonnes raisons.

Il me semble que les Traités de la Ville de Geneve avec les Puissances voisines, & sa foiblesse même, sont les seuls garans contre une entreprise sur sa liberté. Il me semble que si cette garantie ne lui suffisoit pas, tous les magasins de bled lui seroient inutiles, parce qu'on ne fera jamais réduit à l'attaquer par blocus & par famine, ni même par un siège assez long pour consumer de bien grandes provisions. Or les magasins ne sont utiles que pour les longs sièges; à quoi lui servent donc des magasins relativement à sa situation politique?

Il ne faut pas qu'une Ville qui a le bonheur de ne pouvoir pas être en état de guerre, se mette en état de guerre, c'est-à-dire se fourmète

volontairement & constamment à toutes les incommodités qu'entraîne cette situation. Il ne faut pas manger continuellement du pain fort mauvais & fort cher, dans la crainte chimérique, en pleine paix, de n'avoir pas de provisions pour six mois, en cas d'un siège qui ne peut arriver, & qui, s'il arrivoit, ne durerait pas six semaines. La situation de Geneve ne peut donc pas y autoriser les greniers publics, si ces établissemens y ont d'ailleurs les inconvéniens dont ils sont ordinairement accompagnés.

Mettons donc de côté pour Geneve ce que l'Auteur appelle la politique & la raison d'Etat. Voyons-la vivant en paix avec ses voisins, mais voulant éviter les suites fâcheuses des disettes dans les Etats environnans qui lui fournissent des grains. Sous ce point de vue, l'Auteur prétend encore que Geneve doit avoir des magasins publics, & je soutiens qu'elle n'en doit point avoir.

1<sup>o</sup>. Parce qu'ils y sont inutiles, comme partout ailleurs, pour remplir l'objet auquel ils sont destinés. Le commerce libre ne laissera jamais manquer de bleds une Ville riche, qui a de quoi les payer plus cherement que tous les pays qui l'environnent, & cet approvisionnement fait par l'intérêt sera aussi sûr que celui que feroit l'administration la plus éclairée. Chaque Citoyen fera lui-même sa provision, mieux que le Gouvernement ne peut la faire pour tous. Il s'établira aussi des Marchands, qui feront pour leur compte, en concurrence les

uns des autres, sans soins du Gouvernement, à meilleur marché pour les particuliers, ces mêmes approvisionnemens que les particuliers ne pourroient ou ne voudroient pas faire, &c. Voilà ce qu'on a dit cent fois; ce que l'expérience a prouvé partout où l'on a voulu laisser l'expérience se faire, sans troubler l'état naturel des choses, qui est celui de liberté.

Mais, dit l'Auteur, le commerce du bled ne se feroit par les Citoyens que parce qu'il rapporteroit du profit, c'est-à-dire, parce qu'on vendroit le bled plus cher dans la Ville qu'on ne l'auroit acheté de l'Etranger. Or ce seroit là un impôt, & il vaut bien mieux que l'Etat en profite que le particulier.

p. 40.

Nous osons dire que ces principes d'administration sont les plus mauvais du monde. Sans doute tout Citoyen de Geneve, qui entreprendroit le commerce des bleds pour sa Ville, les voudroit vendre plus cher qu'il ne les auroit achetés. C'est l'objet de tout Commerçant d'acheter à bon marché & de vendre plus cher qu'il n'a acheté. Mais ce profit fait par un, ou plutôt par plusieurs particuliers, pourvu qu'il soit limité par la concurrence, n'est pas à charge aux Citoyens: il n'est que le salaire des soins du Commerçant & l'intérêt de ses capitaux. Si le Citoyen faisoit lui-même ses approvisionnemens en grand, il faudroit aussi qu'il y donnât des soins & qu'il y employât de l'argent, & il lui en coûteroit davantage pour satisfaire au même besoin.

C'est bien pis lorsque le Gouvernement fait

l'approvisionnement, car alors l'achat des bleds est bien plus à charge au Citoyen. Ce n'est plus ce que gaignoient les commerçans particuliers seulement, que les habitans d'une Ville payent; ce sont les déchets & les pertes du grain, la dissipation qui s'en fait par l'infidélité des gardiens, l'excédent du prix auquel l'a payé le Gouvernement, la mauvaise qualité surtout, qui est au fond une plus grande cherté, & tout cela est infiniment plus à charge au Citoyen que le profit des Commerçans.

J'ajoute que, regarder ce profit comme un impôt dont l'Etat doit profiter, c'est une idée infoutenable. Voila assurément une forme d'impôt bien entendue! Que l'Auteur ne conseille-t-il aussi au Gouvernement de Geneve d'acheter le vin, les viandes, les étoffes, & de les revendre aux citoyens, pour empêcher que les Genevois qui font ces diverses sortes de commerce ne profitent, en vendant à leurs concitoyens plus cher qu'ils n'ont acheté de l'Etranger; & que ne dit-il aussi que ce sera-là un impôt dont il vaut bien mieux que l'Etat profite que le particulier?

La seconde raison qui doit faire proscrire les magasins publics, même dans un petit Etat comme Geneve, est qu'ils y ont tous les inconveniens qu'on leur connoît par tout ailleurs, avec moins d'étendue, si l'on veut, que dans une grande Ville ou un grand Etat, mais en proportion du nombre des citoyens & de la petitesse du territoire & de la ville.

D'abord, c'est l'opinion de beaucoup de

personnes instruites & désintéressées. Ces abus doivent être à Geneve comme ailleurs, parce qu'ils sont une suite nécessaire ou de la nature des grains ou des vices de l'humanité. J'ai déjà remarqué qu'on mange constamment à Geneve du pain fort cher & fort mauvais, & je ne fais pas si ce n'est pas-là le plus grand des inconveniens possibles.

Si, l'Etat se chargeant des approvisionnements, le prix de la denrée étoit le même que lorsqu'elle est vendue par des particuliers concurrens les uns des autres, on pourroit absolument le laisser seul vendeur de bleds; mais n'est-il pas constant & convenu que l'Etat achete toujours plus cherement & par conséquent vend plus cherement, même quand il vend sans profit, que des particuliers dans un commerce libre? Quand il vendroit au même prix, si la marchandise est d'une moins bonne qualité, comme il arrive constamment à Geneve, ne fera-ce pas, dans la vérité, vendre plus cher, puisque la cherté est en raison du prix & de la qualité de la marchandise; puisque du bled à 22 liv. le septier est vraiment plus cher que du bled meilleur d'un fixieme en sus qu'on vendroit 24 liv. c'est-à-dire, un douzieme seulement de plus?

L'Auteur convient lui-même, p. 40, que le Gouvernement dépensera toujours plus que les particuliers; mais il prétend que d'autres avantages dédommageront de ces inconveniens.

Examinons donc ces avantages des greniers publics dans les petits Etats.

Le principal, ou plutôt le seul qui mérite que nous nous y arrêtions, est celui que l'Auteur des Dialogues présente à-peu-près en ces termes.

*Ces pays, dit-il, n'ayant point d'autre richesse que les Manufactures, il faut les y encourager; or, le commerce du bled n'est point Manufacture, il faut en dégoûter le citoyen & ce sera l'effet des approvisionnemens publics. p. 40.*

Je dis que c'est-là une fausse & mauvaise politique. Il ne faut dégoûter de rien; car *dégoûter* signifie ici, donner atteinte à la liberté naturelle que tout citoyen doit avoir de faire de ses capitaux ce qu'il veut, & de vendre des bleds à ses concitoyens, s'ils veulent en acheter. De ce que la ville de Geneve n'a point d'autre richesse que ses Manufactures, il ne s'ensuit pas qu'il faille dégoûter le citoyen du commerce des bleds. Dans une Ville où les Manufactures sont la principale occupation des citoyens & y attirent des richesses, il doit arriver après un peu de tems, que des citoyens auront des capitaux qu'ils ne voudront pas & même qu'ils ne pourront pas employer en entreprises de Manufactures. Car les entreprises de ce genre sont bornées par la quantité & l'étendue des débouchés & de la consommation, par la situation, par la rivalité & la concurrence des autres Nations, &c. Or, quel inconvénient pourroit-on voir à ce que quelques-uns de ces Capitalistes approvisionnassent la ville de Geneve en bled, en concurrence les uns des autres? Enfin ce conseil de dégoûter le

citoyen du commerce des bleds, ne peut tourner au profit des Manufactures qu'autant qu'il empêcheroit le bled d'être plus cher pour le Manufacturier. Or, en dégoûtant les Capitalistes du commerce des grains, on rendra au contraire le pain toujours plus cher pour le Manufacturier, & ce ne sera pas assurément un moyen d'encourager les Manufactures.

L'Auteur développant plus au long cet avantage prétendu des greniers publics dans les petits États, dit, que *ces pays subsistant par les Manufactures, le prix du pain y peut être soutenu à-peu-près sur le même pied, le Gouvernement y faisant quelque profit dans les années d'abondance, & y perdant dans les années de disette. Or, rien n'est plus avantageux aux Manufactures que cette uniformité de prix du pain; parce que l'ouvrage manufacturé lui-même doit être toujours au même prix; qu'on ne peut ni vendre plus cher une montre fabriquée dans une année où le bled est cher, ni diminuer le salaire de l'ouvrier qui la fabrique, ni cesser de faire travailler, & que le seul moyen de concilier ces besoins opposés & par conséquent de soutenir la Manufacture, est de faire vendre le pain toujours au même prix. pp. 41, 42, 43 & 44.*

Tout ce raisonnement n'est qu'un paralogisme. 1°. Il ne suffit pas pour soutenir une Manufacture que le pain soit toujours au même prix, il faut encore que ce prix ne soit pas haut. Il ne seroit pas utile pour les Manufactures de Geneve que les denrées y fussent toutes plus chères d'un quart en sus, dussent-elles toujours demeurer au même prix. Il vaut mieux



qu'elles éprouvent quelques variations, pourvu que dans ces variations, le prix commun & mitoyen soit au-dessous du prix que l'administration donneroit aux denrées en se chargeant de l'approvisionnement. C'est de ce prix commun que dépend celui de la production de l'industrie qui doit être vendue, & par conséquent le débit de l'ouvrage manufacturé. Or, nous avons vu, & l'Auteur en convient lui-même, que l'administration, en se chargeant de l'approvisionnement, porte la denrée à un prix moyen plus haut que celui qu'elle auroit dans le cas d'un commerce libre. Donc, quand l'approvisionnement fait par le Gouvernement ameneroit l'uniformité du prix, cette uniformité ne seroit pas favorable aux Manufactures.

Je pourrois me contenter de cette seule réflexion : mais l'Auteur, dans le développement qu'il donne de la maxime vraie & connue avant lui, que l'uniformité du prix (bien entendu que le prix n'est pas haut) est favorable aux Manufactures, tombe encore dans beaucoup d'erreurs.

Une des principales, est celle qu'il énonce en ces termes : *Les montres de Geneve ne craignent ni les gelées, ni la grêle, ni la sécheresse, comme les vins de Champagne. Cette différence fait qu'on ne paie pas plus cher les montres dans les années où le vin est cher, au lieu que lorsque votre Correspondant de vin en Champagne vous mande que les vignes ont été gelées, vous vous rendez à la raison & vous payez selon sa demande.*

Remarquons d'abord combien est étrange

l'explication que donne l'Auteur, de la manière dont se règle le prix des denrées, selon lui, après une mauvaise récolte ; l'acheteur paye alors une queue de vin le double de ce qu'elle coûte ordinairement, *parce que son correspondant lui mande que les vignes ont été gelées, surquoi cet acheteur se rend à la raison & paye selon la demande.* Il est bien question ici de raison & d'examen de la part de l'acheteur ! S'il pouvoit se dispenser de payer plus cher en refusant d'entendre raison, on peut être sûr qu'il le feroit. Une force plus puissante que tous les raisonnemens, le contraint à payer le surcroît de prix : c'est l'impossibilité d'avoir du vin autrement qu'en le payant ainsi ; impossibilité qui vient du changement du rapport entre la quantité demandée & la quantité mise en vente, la première demeurant à-peu-près la même, & la seconde étant diminuée par la mauvaise récolte. Voilà les vrais principes de l'augmentation de la valeur venale que l'Auteur paroît ignorer entièrement.

En second lieu, toute cette théorie se détruit d'après quelque attention à la nature & à la marche du commerce. Les prix de toutes les choses venales, se mettent nécessairement en équilibre entre des pays liés par un commerce suivi, avec les petites différences que peuvent apporter à cela des circonstances étrangères à la question que nous traitons ici. Geneve est en une liaison étroite de commerce avec les pays qui l'environnent & en particulier avec la France. Si les Genevois s'approvi-



tionnent de vins & d'autres denrées en France, il est impossible que les gelées & la sécheresse qui affectent les récoltes de tous les genres en France, n'influent aussi sur le prix des montres de Geneve, n'influent, dis-je, sur leur prix commun, le seul dont il puisse être ici question. L'Horloger buvant du vin de Champagne, consommant des huiles de Provence, s'habillant de draps de Louviers, il faut bien que le prix de ses montres soit établi d'après le prix commun de toutes ces consommations, qui toutes sont affectées dans leur prix par la sécheresse & les gelées. Si le rapport des mauvaises années aux bonnes, venoit à changer de maniere que dans la suite, au lieu d'une mauvaise année sur dix, il y eût une mauvaise année sur huit en vin, en huile, en bled, dans toutes les Provinces de France d'où l'Horloger tire ses consommations, ses montres augmenteroient certainement de prix moyen & commun, ou il cesseroit d'en faire. Il est donc vrai que les montres de Geneve craignent la gelée, la grêle & la sécheresse; non pas de la même maniere que les vins & les huiles, mais aussi réellement, quoique par contre-coup.

Il suit de cette vérité, que le remede que propose l'Auteur aux effets de la variation du prix des denrées, pour que les montres de Geneve soient toujours au même prix, est tout-à-fait insuffisant. Car ce moyen ne peut pas empêcher les montres d'encherir à mesure que les denrées de France encherissent. Et les faits confirment cette vérité, puisque l'augmenta-

tion successive du prix des montres de Geneve, a constamment suivi l'augmentation du prix des denrées depuis le commencement du siècle; non pas graduellement & d'année en année, mais par sauts & par intervalles. Cette marche qui paroît bizarre, & qui cache à des yeux peu attentifs l'influence du prix des denrées sur les productions des Manufactures, n'en est pas moins réguliere. Les vendeurs des productions de l'industrie, se gardent toujours dans les prix une certaine latitude qui fait qu'ils ne sont pas obligés d'accroître le prix de leurs marchandises, au même moment où l'augmentation du prix des denrées se fait sentir. Mais bientôt cette espece d'anticipation se trouve consumée; alors ils haussent les prix, mais ils les haussent toujours un peu par-delà le taux qui devoit résulter de l'augmentation du prix des denrées. Le prix des denrées influe donc toujours sur le prix des productions des Manufactures. Les montres de Geneve sont donc sujettes à la gelée, à la grêle & à la sécheresse, comme les productions du sol.

Ajoutons une observation. Pour empêcher que l'Etat ne perde par la diminution du commerce des montres, à la suite des variations du prix, on fait faire à l'Etat une dépense quelconque. Il faut donc être sûr, que la dépense qu'on lui fait faire est moins grande que la perte qu'on veut empêcher. Autrement, on court risque de faire une grande dépense pour empêcher une petite perte, ce qui seroit une sottise. Or, je dis hardiment que ce calcul, cette

comparaison du profit & de la perte, l'Auteur des Dialogues ne les a pas faits, & qu'aucun Législateur n'est en état de les faire. L'Etat ne doit donc pas faire le commerce des bleds pour favoriser une Manufacture.

En supposant même que la dépense de l'Etat n'est pas plus grande que la perte qu'on veut épargner, on voit combien l'opération du Gouvernement est ridicule. Elle ressemble à celle d'un homme qui croiroit s'enrichir en transportant son argent d'un de ses coffres dans l'autre. La dépense de l'Etat, faite pour empêcher les Citoyens de perdre sur les ouvrages de leur industrie, est prise sur les Citoyens eux-mêmes; de sorte qu'on leur fait payer, par exemple, vingt mille écus en bled, pour qu'ils ne perdent pas vingt mille écus en monnaies. Les voilà bien avancés, & voilà une sublime politique, qui a donné des soins inutiles au Gouvernement, & qui a gêné sans fruit la liberté des Citoyens.

C'est en considérant la France comme partagée, dans des tems plus anciens, en petites parties, par le gouvernement féodal & les guerres civiles, que l'Auteur entreprend de justifier les anciennes Loix, qui ont gêné le commerce des bleds dans le Royaume; c'est donc ici le lieu d'examiner ce qu'il dit à ce sujet, & d'achever de connoître ses idées sur l'administration du commerce des grains dans les petits Etats.

*Le bled peut être envisagé sous deux points de*

*vûe très-différens. Comme production du sol, & sous cette vûe il appartient au commerce & à la législation économique, ou comme denrée de première nécessité, & sous ce point de vûe il appartient à la politique & à la raison d'Etat, p. 30.*

De-là des différences nécessaires dans l'administration du commerce des bleds dans les petites Souverainetés, dans les médiocres & dans les grandes, & dans les tems anciens & dans les tems actuels. *Dans les petites Souverainetés le bled est une affaire de politique, dans les grandes une affaire de commerce. Nos Ancêtres administrant de petites Souverainetés, aujourd'hui réunies en un seul corps, ne regardoient le bled qu'aux lumières de la politique & de la raison d'Etat: aujourd'hui nous le regardons comme un objet de commerce, & la législation peut être différente.*

*p. 33.*

*Les anciens Réglemens, lorsqu'ils ont été faits pour la première fois, étoient pleins de sagesse & de raison, parce qu'ils ont été faits selon le tems & les circonstances. p. 21 & 22.*

*Lorsque les villes d'Italie étoient autant de Souverainetés séparées, le système des Greniers & d'Annonnes étoit bon en politique, aisé dans la pratique & utile aux Citoyens. p. 38.*

*En France, dans les tems d'anarchie féodale & de guerres civiles, toutes les Villes étoient des Villes de guerre, à chacune desquelles il importoit toujours d'être en état de défense. On y faisoit des magasins; le nombre des Citoyens à nourrir étoit borné & fixé; on fermoit les portes; elles pouvoient donc avoir des magasins & des approvisionnemens faits par les Administrateurs. p. 39.*

Je dirai d'abord que cette raison d'Etat qu'on

nous donne comme propre à justifier les gênes sur le commerce des bleds, est un principe sur lequel il est bien dangereux de s'appuyer. C'est une arme avec laquelle on a constamment attaqué les droits les plus sacrés des Citoyens. N'est-ce pas la raison d'Etat qui a dicté cette politique absurde, qui sacrifie constamment le bonheur des individus à je ne sais quel fantôme qu'on appelle la grandeur de la Nation ? N'est-ce pas elle qui sert encore tous les jours d'instrument à la tyrannie & d'apologie aux Tyrans. N'est-ce pas elle qui se joue de la propriété, de la liberté, de la vie de tant d'hommes, esclaves volontaires & trompés, qui s'étoient réunis en société pour vivre & mourir propriétaires & libres ?

En second lieu ; l'apologie que l'Auteur fait des anciennes Loix, peut tomber sur quatre époques différentes. Les tems où plusieurs Provinces du Royaume avoient leurs Souverains, & se gouvernoient par leurs propres Loix ; comme la Bretagne, la Normandie, le Dauphiné, la Bourgogne, &c.

Les tems de l'anarchie féodale, où, sous un Gouvernement foible, chaque petit Seigneur étoit despote dans l'étendue de son territoire & dans sa ville principale.

Les tems de guerres civiles, où chaque petit territoire étoit dans un état de guerre avec les pays voisins, & chaque ville assiégée ou en danger de l'être.

Enfin, les tems qui ont suivi les guerres civiles & l'élévation de la Maison de Bourbon, & qui commencent par le ministère de Sully.

L'Auteur

L'Auteur ne prouve point que, lorsque la Bretagne ou la Normandie ou la Bourgogne ne formoient pas encore un seul & même corps de Monarchie, le commerce des grains y dût être restreint; qu'il dût y avoir des greniers publics, des loix pour la formation des magasins, une police des marchés, des défenses d'extraire. Tous les motifs d'accorder la liberté subsistent pour des Souverainetés de cette espèce, puisqu'elles ont un territoire, qu'il faut y animer la production, que dans les cas d'attaque elles peuvent tirer leurs provisions d'ailleurs, qu'elles sont trop peuplées pour que l'approvisionnement puisse être fait sans inconvénient par le Gouvernement, &c. En un mot, chaque Souverain de chacune de ces Provinces auroit dû y laisser libre le commerce des grains, parce que ç'eût été pour lui le moyen d'accroître sa richesse & son pouvoir.

Dans les tems d'anarchie féodale & des guerres civiles, le régime des bleds devient celui des places assiégées, & sa bonté pour des tems de sédition & de trouble ne prouveroit rien pour un Etat constant de choses & pour un Royaume en paix, dont toutes les parties doivent concourir à la richesse générale & au bonheur commun.

De petits tyrans, dans l'étendue de leur territoire, à la veille d'être attaqués par leurs voisins, enlevoient les grains à force ouverte pour en former des magasins. Ils prenoient en cela le meilleur moyen de se défendre dans leur Château. A la bonne heure. Est-ce-là une ad-

F

ministration ? Ils soutenoient leur tyrannie par des moyens tyranniques & funestes à leurs propres vassaux. Ils se tenoient en état de guerre avec les Sujets du même Souverain, & voloient les Laboureurs pour pouvoir voler les autres Citoyens. N'est-ce pas se moquer que de vouloir justifier une violence parce qu'elle est employée à soutenir une autre violence, & d'appeller *législation* un système de rapine destructif de toute législation.

Enfin, au tems de Sully la politique & la raison d'Etat, dont l'Auteur fait tant de cas, disparoissent entièrement, puisqu'il n'y a plus qu'une seule autorité, & une seule Nation, dont le Gouvernement est censé chercher le bonheur. Il n'existe donc plus aucun des motifs qui, selon l'Auteur, doivent justifier nos ancêtres d'avoir fait des loix gênantes sur le commerce des bleds.

3°. Pour trouver dans ces diverses époques des raisons de justifier la gêne dans le commerce des grains, l'Auteur devoit nous prouver que cette administration ne nuisoit pas à la production habituelle, soit dans les petites Souverainetés, soit dans les territoires soumis aux Seigneurs des Fiefs, soit dans les petits pays où les Gouverneurs militaires faisoient leurs approvisionnemens pour les places qui leur étoient confiées. En effet, qu'au moment où le besoin, ou la crainte de l'ennemi se faisoient sentir, on pût forcer les Agriculteurs de vendre, former des magasins, gêner les marchés, empêcher la sortie, cela ne fait rien du tout

à la question, qui n'est pas une question *du moment*. Il s'agit de savoir ce qu'on doit faire pour avoir *habituellement* de quoi nourrir les Citoyens dans une petite Souveraineté, dans des territoires soumis au despotisme féodal, dans des Villes qui peuvent être continuellement assiégées. Or, la gêne habituelle dans le commerce des bleds ne sert à rien pour remplir cet objet; elle y est même nuisible; au moins est-ce la question entre l'Auteur & ses adversaires, question qu'il ne traite pas. Tout ce qu'il dit ici de l'ancien état de la France dans ces diverses époques, ne justifie donc pas, même dans ces époques, l'administration qu'on mettoit en usage pour le commerce des bleds.

Mais, dit l'Auteur, *c'est un préjugé qui doit nous empêcher de condamner légèrement nos ancêtres, dans leur politique d'empêcher le commerce des bleds, que la justesse avec laquelle ils ont vu les moyens de l'empêcher.* p. 188.

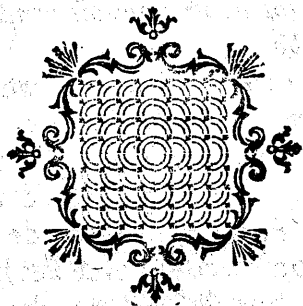
*L'ancienne loi de ne pouvoir vendre qu'au marché étoit bien bonne, parce qu'elle remplissoit parfaitement son objet, qui étoit d'empêcher qu'il ne se fit aucun commerce de bled en gros; car il est absolument impossible qu'il s'en fasse, tant qu'on en maintiendra l'exécution.* p. 186 & 187.

Voilà une étrange preuve de la bonté de l'administration du commerce des bleds dans les anciens tems, que de dire que dans ce système de gênes & de contrainte, on a pris de fort bons moyens d'empêcher le commerce des bleds en gros; comme s'il étoit fort difficile de trouver des moyens de rendre les hommes esclaves,

quand on a la force en main & qu'on en abuse. Quelqu'un a dit qu'on a pris de fort bonnes mesures pour que tout allât mal ; mais ces mesures sont bientôt trouvées, & il ne faut pas grand esprit pour cela.

Enfin voici la parodie du raisonnement de l'Auteur, car je ne crois pas qu'il soit nécessaire de le réfuter sérieusement. *Les colons de l'Amérique coupent un pied à leur esclave pour l'empêcher de s'enfuir. C'est un préjugé qui doit nous empêcher de les condamner légèrement, que la justice avec laquelle ils voient le moyen de rendre son esclavage éternel.*

Je bornerai ici mes observations sur les principes de l'Auteur pour l'administration du commerce des bleds dans les petits Etats. Voyons si sa législation est meilleure pour les Etats d'une médiocre étendue.



### CHAPITRE III.

#### *De l'administration du commerce des Bleds dans les États d'une étendue médiocre.*

L'AUTEUR distingue deux especes de Souverainetés médiocres ; les unes avec un territoire si peu fertile, qu'on peut le compter pour rien ; tels sont les Pays-Bas, Gênes, &c. d'autres avec un territoire fertile, comme la Sicile, la Sardaigne, le Milanois, la Flandre, &c.

Il recherche la législation qu'on doit donner aux pays de la première espece, & établit que celle des petits Etats ne leur convient pas, parce qu'elle y auroit des inconvéniens qu'elle n'a pas dans les petits Etats, & parce que les raisons de l'établir dans les petits Etats n'ont plus lieu pour ceux qui sont d'une certaine étendue.

Les inconvéniens de la législation des petits Etats dans les grands sont, selon l'Auteur, 1°. *L'impossibilité d'approvisionner avec regle & économie deux, ou même un million d'habitans, & d'empêcher les abus de l'administration, p. 36, 37, 53.* 2°. *L'impossibilité de retenir le bled dans le pays en cas de disette & de cherté ; de fermer les magasins à l'Etranger, lorsque l'Etat donneroit le bled à perte, & de le vendre au-dessus du prix commun dans l'abondance, pour se dédommager du bon marché qu'on auroit fait en tems de disette.*



3°. L'impossibilité de remplir les magasins s'ils venoient à manquer. p. 53, 54, 55.

Quant aux raisons d'établir des magasins, & en général de restreindre la liberté du commerce des grains, qui n'ont pas lieu dans les Etats d'une étendue médiocre, l'Auteur expose ses opinions de la manière suivante.

1°. Pour les Etats d'une étendue médiocre le bled n'est pas une munition de guerre qu'il faille toujours avoir en quantité, dans la crainte d'une attaque imprévue. p. 50, 51.

2°. Le Commerçant en grains, dans un pays pareil, ne peut pas nuire à sa Nation en lui faisant payer l'espèce d'impôt qui résulte du profit qu'il fait sur les grains; parce que le pays n'est plus qu'un entrepôt, & que le Hollandois, par exemple, monopolisant en vendant ou en achetant, cela peut être ruineux à la Pologne ou au Portugal, mais lui & son pays n'en sont que mieux. p. 52.

3°. Le motif de soutenir & d'encourager les manufactures, en tenant le prix du pain à un taux uniforme; n'a plus de force pour un pays peuplé de plusieurs millions d'ames; parce qu'un pays pareil a besoin pour subsister d'autre chose que de manufactures, & que la navigation, & en particulier le transport des bleds par mer, est un des plus puissans moyens auquel il puisse avoir recours. p. 51.

Je n'ai rien à opposer à ce que dit l'Auteur des inconvéniens des magasins & des restrictions à la liberté, dans les Etats d'une étendue mé-

diocre. C'est ce que les défenseurs de la liberté ont dit cent fois, en appliquant cette doctrine aux Etats médiocres & aux grands pays également. On a vû que je suis allé jusqu'à proscrire les magasins dans les petits Etats; ainsi nous ne pouvons avoir aucune discussion, l'Auteur & moi, sur des inconvéniens que je crois encore plus grands & plus universels que lui-même.

Je conviens encore que la première raison de gêner le commerce des grains dans un petit pays (raison mauvaise, à mon avis, même pour un petit Etat), n'a pas lieu dans les Etats d'une étendue médiocre. Il est certain que le bled ne peut être en Hollande une munition de guerre; parce que ce pays ne peut être exposé à une attaque imprévue, & qu'en cas d'attaque, il pourroit tirer sa subsistance des pays environnans; puisqu'on ne peut pas bloquer un pays d'une certaine étendue. Mais les deux autres différences qu'assigne l'Auteur, entre les petits Etats & ceux d'une étendue médiocre, n'ont aucune réalité; & nous allons faire voir que, d'après ses principes, le commerce des grains devoit être gêné en Hollande comme à Genève.

1°. Si un Genevois, en vendant des bleds à Genève plus cher qu'il ne les a achetés, fait payer à son concitoyen un impôt dont il faut plutôt que l'Etat profite, pourquoi le Hollandois vendant seul à ses concitoyens, à l'exclusion de l'Etranger, comme cela seroit si la liberté y étoit restreinte ainsi qu'à Genève, ne seroit-il



pas payer un impôt à ses concitoyens ? & pour-  
 quoi, si l'Etat peut & doit plutôt profiter de  
 cet impôt que les particuliers, le Gouverne-  
 ment de Hollande ne se chargeroit-il pas d'ap-  
 provisionner la Hollande de grains, pour la  
 délivrer du monopole de ses commerçans,  
 comme, selon l'Auteur, il faut que le Gou-  
 vernement de Geneve fasse, pour délivrer les  
 habitans de Geneve du monopole de leurs  
 concitoyens ? Le monopole n'est pas plus pos-  
 sible en Hollande qu'à Geneve, ni à Geneve  
 qu'en Hollande. Un Genevois & un Hollan-  
 dois sont également dans l'impuissance de se  
 faire seuls marchands de grains à Geneve &  
 en Hollande, si le Gouvernement laisse sub-  
 sister la liberté ; mais si cette liberté pouvoit  
 amener le monopole, comme l'Auteur le  
 croit pour Geneve, les monopoleurs nuiroient  
 également à leur patrie, & la même raison  
 que l'Auteur trouve de faire faire ce com-  
 merce au Gouvernement de Geneve, pour le  
 faire profiter de cette espece d'impôt, pour-  
 roit déterminer le Gouvernement Hollandois  
 à se charger aussi de l'approvisionnement.

2°. L'autre différence n'autorise pas davan-  
 tage l'Auteur à condamner les greniers publics  
 dans un pays de médiocre étendue, après qu'il  
 les a admis dans les petits Etats pour l'amour  
 des Manufactures. Dans un Etat de Manufac-  
 tures & de médiocre étendue, le défaut de  
 greniers publics & les variations du prix du  
 pain qui en feroient la fuite, y ruineroient  
 aussi les Manufactures qui leur sont communes

avec les petits Etats. Si le moyen de favoriser  
 les Manufactures par l'uniformité du prix du  
 pain, est bon dans les petits Etats, il doit  
 apporter les mêmes avantages dans les Etats  
 médiocres, en supposant qu'il y soit praticable,  
 comme l'Auteur le suppose pour un moment,  
 lorsqu'il assigne cette différence entre les petits  
 Etats & les Etats médiocres. Enfin, d'après  
 ce principe de l'Auteur, il faut proscrire la  
 liberté en Hollande comme à Geneve, ou l'ad-  
 mettre dans les deux pays également.

Cette objection est si naturelle, que l'Au-  
 teur n'a pas cru pouvoir se dispenser de se la  
 proposer lui-même ; mais il y donne des ré-  
 ponses bien insuffisantes à mon avis.

Il dit d'abord *que la force d'un petit Etat con-*  
*siste dans la Manufacture, mais qu'un pays plus*  
*grand a besoin pour subsister de quelque chose de*  
*plus ; qu'il lui faut la Navigation, qu'on appelle*  
*plus communément le commerce maritime, ou le*  
*commerce tout court.* p. 51.

Il dit ensuite que le prix du pain ne varie  
 pas en Hollande, *parce qu'il y est toujours cher*  
*& que les peuples, accoutumés à ce taux, & qui*  
*n'ont jamais connu la douceur du bon marché, ne*  
*crient point contre la cherté.* p. 56 & 57.

Il explique comment le prix du bled ne varie  
 pas dans un pays comme la Hollande, en di-  
 sant qu'il n'y a pour lui ni bonne ni mauvaise  
 année. *La grêle, la pluie, la sécheresse ne tombent*  
*jamais sur les ouvrages de l'industrie que cette Na-*  
*tion vend, & son gain, sa richesse, aiant une*  
*marche constante, exempte de la vicissitude des sai-*

sons, elle ne peut pas sentir les maux de la disette. p. 58 & 59.

Enfin, il ajoute que les *Hollandois* n'achètent jamais le bled où il est trop cher; parce qu'avec une marine florissante & une grande mer ouverte devant eux, ils ont le choix des pays & cherchent & trouvent le bon marché au bout du monde. p. 59 & 60.

Soumettons ces raisons à l'examen. La première ne peut justifier les principes de l'Auteur que pour des Etats qui ont une Navigation & n'auroit plus d'application à des pays qui seroient, par exemple, Méditerranés & qui seroient pourtant d'une médiocre étendue, avec un sol stérile en bled. Quelles maximes prescrirait-il donc à de pareils pays? y laisserait-il libre le commerce des bleds? ces Etats, n'ayant point de Navigation, quelle raison pourroit-on y avoir de n'y pas gêner le commerce des grains, pour y faire fleurir les Manufactures, en y maintenant le pain à un prix uniforme tout comme dans les petits Etats? Il ne peut donner aucune réponse satisfaisante à ces questions, & son embarras, en cela, nous montre ce que nous aurons occasion d'observer encore plus d'une fois, que sa prétendue théorie n'est presque uniquement fondée que sur l'exemple de deux seuls Etats, la Hollande & la République de Gènes, qui se trouvent dans des circonstances particulières; elle est donc fort imparfaite & n'a point de fondement étendu & solide.

Pourquoi le motif de soutenir & d'encoura-

ger les Manufactures, n'auroit-il plus de force pour déterminer à mettre des restrictions à la liberté du commerce des grains dans un pays où il y a une plus grande population? c'est précisément à raison de cette plus grande multitude d'hommes; qu'il faut y encourager les Manufactures qui sont, selon l'Auteur, une source si féconde de richesses, qu'il faut, dis-je, les y encourager par tous les moyens possibles. De ce que ces pays ont besoin d'autre chose que de Manufactures, il ne s'ensuit pas qu'on ne doive pas les y faire fleurir. L'Auteur nous a appris que le grand secret pour cela, étoit de maintenir l'uniformité du prix du pain; & si ce moyen est bon pour les petits Etats, il doit apporter les mêmes avantages à ceux qui sont plus grands.

Enfin, que la Hollande ait une Navigation dont manque la République de Geneve, ce n'est pas une raison de n'y pas favoriser les Manufactures par tous les moyens possibles; & si les approvisionnements faits par le Gouvernement peuvent remplir cet objet, il faut les y employer comme dans les petits Etats, parce que ce sera avoir deux sources de richesses au lieu d'une.

La seconde raison de laisser la liberté en Hollande, en l'ôtant à Geneve en faveur des Manufactures, est tout-à-fait insuffisante.

Que le prix du pain ne varie pas en Hollande, le fait est faux. Le prix du bled varie en Hollande, quoiqu'il y soit constamment assez cher, ce qui tient à des causes que la seule li-

berté du commerce ne peut pas vaincre. Il n'y varie pas autant qu'ailleurs, précisément à raison de la liberté du commerce, & si l'Auteur vouloit tirer toutes les conséquences qui résultent de ce seul fait, il se trouveroit bien loin de son compte & bien écarté de ses principes.

D'ailleurs, pour soutenir que les Manufactures ne souffrent pas en Hollande du prix du pain établi par la liberté, en prétendant que cette même cause nuit aux Manufactures dans un petit Etat, il ne suffit pas de dire que le peuple accoutumé à ce taux ne crie pas contre la cherté. Les Manufactures pourroient souffrir sans que le peuple criât. Si les productions de l'industrie des Hollandois ne pouvoient pas soutenir la concurrence de celles des autres Nations, précisément à raison de la cherté plus grande du pain, les Manufactures dépériroient insensiblement, que le peuple fût accoutumé ou non à la cherté.

3°. L'explication des causes de la prétendue uniformité du prix du bled en Hollande est absolument fautive. Que la gelée & la sécheresse ne tombent pas sur les productions de l'industrie des Hollandois, ce n'est pas une raison pour que les bleds ne soient pas plus chers dans les pays qui les produisent lorsque la récolte est mauvaise; & si les bleds sont plus chers dans ces pays, il est bien force qu'ils soient plus chers pour les Hollandois eux-mêmes, quoiqu'en Hollande il n'y ait point de bled.

L'égalité de la récolte, c'est-à-dire, de la

production annuelle des ouvrages d'industrie, qui ne souffrent ni de la grêle ni des sécheresses, ne peut pas sauver les Hollandois de la variation de prix qui doit résulter de l'inégalité des récoltes, même avec la liberté du commerce. Car, que fait à un Marchand de Dantzick ou de Konisberg cette égalité des produits de l'industrie des Hollandois? Que fait-elle aux Sardes, aux Siciliens, aux Anglois, aux Africains, &c? Si la récolte a manqué dans plusieurs pays à bled, le bled sera cher pour les Hollandois comme pour tout le monde.

4°. Nous avons expliqué plus haut comment la gelée, la sécheresse affectent le prix des ouvrages d'industrie, & nous ne répéterons pas ce que nous avons dit à ce sujet. Il en résulte que la richesse des Hollandois n'a pas une marche plus constante ni plus exempte de la vicissitude des saisons que celle des peuples agricoles; puisque ces vicissitudes qui affectent les richesses de tous les peuples qui fournissent aux Hollandois dans les matières premières de leurs manufactures, & les productions qu'ils consomment en les fabriquant, affectent nécessairement, quoique non immédiatement, toutes les productions de leur industrie.

Je bornerai à ce petit nombre de réflexions ce que j'avois à dire de la théorie de l'Auteur sur la législation du commerce des bleds dans les Etats d'une étendue médiocre, sans territoire fertile en bled, tels que Genes & la Hollande. J'aurai dans la suite d'autres occa-

sions de la développer & de la combattre.

On pourroit s'attendre à nous voir rechercher aussi les principes de l'administration des bleds dans les Etats d'une étendue médiocre, aiant des territoires fertiles en grains : & cette attente est fort naturelle. La moitié au moins des Etats policés de l'Europe sont dans cette classe. Tous les Etats d'Italie, la Sicile, le Portugal, les Etats de Barbarie, &c.

Cependant l'Auteur a omis absolument de nous faire connoître ses idées sur cette partie importante de la question que nous avons à traiter. Dans tout son Ouvrage, il ne nous dit pas un mot de la législation des Etats de cette espèce ; parmi lesquels il faut compter sa patrie elle-même, le Royaume de Naples & la Sicile, qui doivent lui être mieux connus qu'aucun pays de l'Europe. La disette s'y fait souvent sentir. Comment a-t-il pû se déterminer à ne rien dire des moyens d'en prévenir les inconvéniens par une bonne police des grains ?

Quand je cherche les raisons de cette réserve affectée, je n'en puis imaginer qu'une seule ; la crainte de compromettre sa théorie en l'appliquant à des pays où elle est déjà mise en usage, & où elle ne produit pas les grands effets qu'il lui attribue.

Qu'il me soit permis de faire entrevoir ici les difficultés qu'il auroit trouvées à traiter cette branche de la question.

Il n'avoit que deux partis à prendre, ou fa-

voriser la liberté dans ces Pays, ou y laisser subsister les gênes & les contraintes qui y sont établies.

Dans le premier cas, on lui auroit opposé les mêmes raisons qu'il apporte contre la liberté entière dans les grands Etats. Plusieurs mêmes de ces raisons auroient encore plus de force appliquées à la Sicile & au Royaume de Naples, qu'à la France ou à l'Angleterre. Je n'en citerai qu'une, c'est l'importance dont il est, selon lui, pour permettre ou défendre l'exportation, de savoir si la Province à bled est méditerranée ou frontière. Comme il trouve que dans ce dernier cas il faut défendre ou modifier l'exportation, la conséquence nécessaire de ce principe étoit de la proscrire ou de la modifier aussi dans des Pays dont l'étendue est médiocre, dont toutes les Provinces sont, pour ainsi dire, frontières, & d'où l'extraction des bleds peut se faire avec facilité par tous les endroits.

Dans le second cas, c'est-à-dire s'il eût refusé d'adopter pour la Sicile & le Royaume de Naples la liberté qu'il accorde à Gênes & à la Hollande, on lui eût dit que la Sicile & le Royaume de Naples sont & ont toujours été privés de liberté dans le commerce des grains, qu'on y met en usage les prohibitions & les droits, & que cette administration n'a pas empêché que ces pays n'aient éprouvé & n'éprouvent souvent des disettes affreuses, & ce fait clair, récent, incontestable, auroit été inexplicable à l'homme qui approuveroit cette même administration.

On lui auroit encore opposé les mêmes raisons par lesquelles il prouve que le commerce des grains doit être libre en Hollande & à Gênes. On a vû que, pour s'écarter dans ces derniers pays de l'administration qu'il a établie dans les petites Souverainetés, il se fonde sur ce que le bled n'y est pas une munition de guerre; sur ce que plusieurs millions d'hommes ont besoin pour subsister d'autres choses que des manufactures; qu'il leur faut une navigation; sur ce que les effets du monopole n'y sont pas à craindre; sur ce qu'il est impossible d'approvisionner & de nourrir avec regle un si grand nombre d'habitans; sur ce qu'il est impossible, à cause de leur étendue, d'y retenir les bleds dans les tems de disette, &c. Or, je le demande; y a-t-il une seule de ces raisons qui ne soit parfaitement applicable au Royaume de Naples & à la Sicile? De même donc que de toutes ces différences entre la Hollande & une petite Souveraineté, l'Auteur conclut qu'on doit laisser le commerce des grains libre en Hollande; il eût été obligé de conclure aussi pour la liberté illimitée en Sicile & dans le Royaume de Naples: il a trop d'esprit pour n'avoir pas entrevu toutes ces conséquences.

Il n'a pu se tirer de cet embarras qu'en ne parlant point du tout des Etats d'une étendue médiocre qui ont un sol fertile en bled. (N. B. fertile en bled, & on sentira combien cette omission est étrange dans un ouvrage où il n'est ou ne doit être question que du commerce des bleds) Ne sommes-nous pas autorisés à croire que

que s'il n'a pas voulu appliquer ses principes aux Etats qui lui étoient le mieux connus, c'est qu'il a craint les mêmes objections que nous lui faisons ici; c'est qu'il n'est pas bien assuré de la solidité de sa théorie, si l'on peut donner ce nom aux opinions incertaines entre lesquelles il est continuellement flottant & balancé.



## CHAPITRE IV.

*Administration du commerce des Bleds  
dans les grands Etats.*

Nous voici enfin arrivés, par Geneve & par la Hollande, au but où vouloit nous conduire l'Auteur, c'est-à-dire aux grands Etats Agricoles. Ce n'étoit certainement pas le chemin le plus court, quoi qu'en dise M. le Chevalier, qui ne cherche qu'à nous dépayser; ou plutôt qui s'égaré lui-même faute d'un bon guide, qui est l'amour de la vérité.

En entrant dans l'examen de cette question, nous commencerons par invoquer un principe bien fécond, qui suffiroit seul pour la décider, & qui auroit épargné à l'Auteur des Dialogues une partie de ses erreurs, s'il y eût donné toute l'attention qu'il mérite: c'est le respect inviolable dû aux droits de la propriété. Cet argument a été employé cent fois par les défenseurs de la liberté du commerce des grains. Mais il ne faut pas cesser de le présenter, jusqu'à ce qu'on convienne nettement qu'il est sans réplique.

Si l'on veut rechercher les véritables motifs qui ont réuni les hommes & présidé à la formation des sociétés politiques, on trouvera que les droits de la propriété du sol & de ses productions, résidans d'abord dans les proprié-

taires & transmis en entier, sur la production territoriale, à l'entrepreneur de culture, sont la base de tout l'édifice social. Or, toute restriction, toute limitation au commerce des grains, & à plus forte raison toute prohibition, blesse manifestement ce droit dans la personne des agriculteurs & des propriétaires. Toute atteinte donnée à la liberté du commerce des grains est donc destructive des fondemens de la société.\*

Je ne connois que deux réponses à faire à cet argument. La première est de nier que la propriété du sol & de ses productions soit le fondement de l'ordre social. La seconde, est de soutenir qu'en supposant que la propriété est la loi fondamentale, on y peut déroger pour le bien du plus grand nombre, & que le bien du plus grand nombre exige qu'on y déroge en effet dans le commerce des bleds.

À la première objection je me dispenserai de faire une réponse longue & détaillée. Je fais qu'elle a été proposée par des hommes estimables & instruits. Mais je ne puis me livrer à cette discussion. Je renvoie sur cela aux Ouvrages où l'on a exposé la doctrine que j'adopte ici, & surtout au troisième chapitre de l'excellent ouvrage de Locke qui a pour titre,

\* Cette proposition, & toute la doctrine exposée dans le commencement de ce Chapitre, souffrent deux restrictions; l'une, fondée sur le respect dû aux loix tant qu'elles existent; l'autre est le droit que le Gouvernement a d'empêcher le propriétaire, dans l'usage de sa propriété, de nuire à ses concitoyens.



du Gouvernement Civil. Je me contenterai de dire que les hommes, en se réunissant, n'ont pû avoir que leur bonheur pour objet. Leur bonheur leur a paru consister dans l'augmentation de leurs jouissances & dans la sécurité de ces mêmes jouissances. Toute jouissance est la jouissance d'une propriété. La propriété a donc été le but & le motif de la réunion des hommes en société.

A la seconde difficulté j'ai plus d'une observation à opposer.

1°. Si le dommage du plus grand nombre étoit une raison légitime de blesser les droits de la propriété des autres Citoyens, au moins faudroit-il que la réalité de ce dommage fût aussi évidente que la violation du droit de propriété. Or, rien n'est moins évident que la réalité de ce dommage. Rien n'est moins évident que le bien ou l'exemption de mal qui doivent résulter pour la société, ou plutôt pour une partie de la société, de la violation des droits de la propriété dans l'autre. Des hommes éclairés & instruits, qui ont recherché les suites de cette violation, disent qu'elle est la ruine & la perte de la société, & qu'elle doit produire le mal général. Le sentiment contraire n'est donc pas si évident; il faut donc au moins douter; & dans le doute comment peut-on prendre sur soi de blesser actuellement les droits de la propriété qui sont eux-mêmes certains & évidens?

2°. Il faudroit un juge de la réalité de ce dommage, & où le trouverons-nous? La sti-

pulation des droits de la propriété est antérieure à toute Administration, qui n'est & n'a pû être dirigée qu'à leur conservation. Comment y pourroit-elle donc donner atteinte?

3°. Dans cette opposition d'intérêt des propriétaires du bled avec les consommateurs qu'on en veut pourvoir, pour se déterminer à blesser les droits de la propriété, au moins faudroit-il être sûr qu'on n'immolera à cette politique qu'un petit nombre & non pas un très-grand nombre de Citoyens; ce qui changeroit tout-d'un-coup l'espèce, pour parler le langage des Casuistes & des Jurisconsultes. Un Ecrivain célèbre a dit que la maxime *expedit unum mori pro populo* étoit détestable; que loin qu'un seul dût mourir pour tous, c'étoit à tous à défendre un seul Citoyen aux dépens de leur vie; que c'étoit-là l'objet de l'association politique. Retranchons de cette maxime ce qu'elle peut avoir d'outré; au moins conviendra-t-on qu'il n'est pas expédient qu'on ruine, qu'on perde, qu'on dépouille de leur propriété des milliers de Citoyens, pour fournir à une partie du peuple des Villes le pain à meilleur marché. Or, en gênant le commerce des grains, c'est une classe infiniment nombreuse de Citoyens dont on blesse le droit de propriété, & peut-être qu'à le bien prendre c'est le plus grand nombre qu'on sacrifie au plus petit. En effet, en attaquant la propriété de l'Agriculteur, il est manifeste que le coup qu'on lui porte blesse aussi tous ceux qui sont ses coopérateurs à la culture, sa nombreuse famille,

tous les journaliers, tous les ouvriers qu'il emploie, puisque tous ces gens, ne vivant que des salaires qu'ils reçoivent de lui, sont intéressés à ce qu'il ait beaucoup de salaires à donner; mais ces gens sont en grand nombre, & on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'ils sont au moins aussi nombreux que ceux qui travaillent dans les Villes pour les propriétaires de terres ou les agens de la Société. Dans cette supposition, à laquelle je veux bien me borner, de quel droit sacrifieroit-on une si grande partie de la société à l'autre?

4°. Mais fussent-ils moins nombreux que ceux à qui on les immole, de quel droit ordonne-t-on ce sacrifice? Quelle est la clause sous-entendue de l'acte de société par laquelle les Cultivateurs & leurs Salariés sont convenus qu'après avoir supporté le poids de la chaleur & du jour; après avoir rempli la fonction la plus utile & la plus importante de l'homme, le travail de la terre; après avoir fait avec les Propriétaires un contrat libre & réciproque, d'après lequel ceux-ci jouissent en paix, dans le repos & les plaisirs des Villes, d'un revenu certain que l'Agriculteur est obligé de leur fournir, malgré les inégalités des récoltes & tous les risques attachés à l'entreprise de culture, quelle est, dis-je, cette clause par laquelle un Agriculteur peut être tout-à-coup dépouillé de la propriété de la part qu'il s'est réservée? Ne voit-on pas que l'Administration devient ici un tiers, qui, sans le consentement des deux parties, intervient dans un contrat libre & antérieur, & en change

les conditions à son gré. Je demande à quel Tribunal & dans quelle autre cause on se permettrait une semblable entreprise, & comment on peut la regarder comme légitime, parce qu'il s'agit d'Agriculteurs & de bleds, tandis qu'on crieroit à la violence dans toute autre supposition?

5°. Enfin, si l'intérêt & le dommage d'un grand nombre de Citoyens, qu'on appelle mal-à-propos l'intérêt & le dommage général, peuvent être, en quelque cas que ce soit, une raison de restreindre dans la personne de l'Agriculteur, ou du Marchand qui le représente exactement, la propriété de ses grains & la liberté d'en faire tel usage qu'il veut, ce ne peut être qu'autant que la propriété & la liberté de ces Citoyens souffriroient de la propriété & de la liberté des Agriculteurs & des Marchands de bled. Or, c'est ce qui ne peut jamais arriver, parce qu'en vendant leurs grains à l'Etranger, ou en les vendant à tel prix qu'ils veulent au dedans, les Agriculteurs & les Marchands de bled ne donnent atteinte à aucune propriété ni à aucune liberté d'aucun de leurs concitoyens.

Mais, dit-on, c'est une propriété, une liberté naturelle à vos concitoyens, que le droit de vivre. Or, vous les empêchez de vivre en vendant votre bled au dehors, ou en voulant le vendre trop cher au dedans.

C'est ainsi qu'une fausse compassion colore souvent une injustice & une inhumanité réelles. Un Agriculteur répondra : Mes conci-

toyens ont le droit de vivre de leur travail, de leur industrie, de leur propriété, & de vendre ce travail, cette industrie, cette propriété à tous les membres de la Société & à moi-même, tout ce qu'ils veulent; mais ils n'ont pas celui de fixer, autrement que par une convention libre entre nous, le prix de ma denrée, qui est elle-même ma propriété, le fruit de mon travail & de mon industrie. Ils ont le droit de vivre, mais non pas aux dépens d'aucun autre membre de la Société. En vendant mon bled, je ne leur ôte rien qui leur appartienne, & je n'use que de ce qui m'appartient. Je ne les empêche pas de vivre & d'être comme moi propriétaires & libres.

On ne peut pas nier que ces principes ne soient ceux d'après lesquels on doit décider la question qui nous occupe; & quand on voudroit les révoquer en doute ou les restreindre, au moins seroit-ce la matière d'une discussion très-importante & qu'il faut avoir faite, pour se donner le droit de prononcer contre la liberté entière du commerce des grains. On ne peut donc trop s'étonner de voir avec quelle légèreté l'Auteur a omis entièrement de traiter ce sujet important. Dans un Ouvrage de 314 pages sur le commerce des grains, il n'examine en aucun endroit si le bled, qui est la propriété des Agriculteurs & des Propriétaires du sol, peut leur être enlevé ou rabbaissé par les prohibitions à un prix moindre que celui qu'ils en obtiendroient, si le commerce en étoit libre. En aucun endroit, il n'examine si

la propriété, ce fondement de toute association politique, ne souffre point des maximes d'administration qu'il établit, & des restrictions qu'il apporte à la liberté.

Mais, dira-t-on, nous accusons faussement l'Auteur des Dialogues de n'avoir pas fait mention du droit de propriété. Il exprime dans les termes les plus forts, le respect qu'on doit avoir pour elle.

» La propriété & la liberté, dit-il, à la  
» pag. 210, sont les droits sacrés de l'homme,  
» ils sont les premiers des droits, ils consti-  
» tuent notre essence politique . . . . . excepté  
» les liens qui nous attachent à la Société, rien  
» ne doit les troubler.

» L'intérêt & le dommage d'un tiers ap-  
» partiennent à la Justice, l'intérêt & le dom-  
» mage général appartiennent à la Politique,  
» mais lorsque ces deux grandes, puissantes &  
» exigeantes divinités sont apaisées, rien ne  
» les regarde. L'homme alors entre dans ses  
» droits; il redevient propriétaire & libre . . .  
» Alors ni les cris insensés de la multitude, ni  
» les allarmes mal fondées d'un Gouvernement  
» injuste par foiblesse, & arbitraire par timi-  
» dité, n'ont de droits légitimes ni d'excuses  
» valables pour se mêler de nos affaires. «

Quoiqu'en une matière si intéressante les contes puissent paroître déplacés, l'exemple de l'Auteur qui les a prodigués, nous autorise à en faire un ici, dont je crois que l'application paroitra juste à mes Lecteurs.

Un lazaronne de Naples avoit dérobé un co-

chon sans savoir à qui il appartenait ; il vouloit le garder sans remords. Pour cela il va se confesser du vol ; le Confesseur lui enjoint de chercher le maître du cochon & de le rendre ; en lui disant qu'eu égard à sa pauvreté, si, après avoir fait toutes les diligences possibles, il ne le trouvoit pas, il pourroit garder l'animal. Notre homme croyant accomplir toute justice, va criant dans les rues à haute & intelligible voix : *Qui a perdu, & entre ses dents, un cochon ?* On accourt, on se demande qu'a-t-il dit, qu'a-t-on perdu ? Le Crieur va plus loin & continue : *Qui a perdu... un cochon ?* Après sa tournée, sa conscience est en paix & le cochon dans son faloir.

Voilà l'histoire de l'Auteur des Dialogues : il dérobe à l'Agriculteur & au Propriétaire de terres leur propriété, mais il veut masquer l'injustice & étouffer le remords ; il se détermine donc à avouer que la propriété & la liberté sont des droits sacrés ; mais il le dit en passant & dans un seul endroit d'un gros Ouvrage qui ne roule que sur le commerce des grains qui sont la propriété de l'Agriculteur. Il employe tout son Livre à attaquer cette propriété, à la restreindre, à la réduire à rien, & sur cela, il s'explique très-clairement & très-haut ; & parce qu'il a prononcé entre ses dents le mot, *propriété*, il croit être en droit de disposer de la chose des Propriétaires, & ses scrupules sont dissipés. Cette morale ne me paroît pas meilleure que celle du lazaron de son pays.

En second lieu, je soutiens que les restric-

tions que l'Auteur des Dialogues met au droit de propriété, la détruisent absolument, & détruisent par conséquent la justification qu'on veut tirer du respect qu'il montre en cet endroit pour elle.

Je n'ai besoin ici que de l'explication de ses propres principes, que l'Auteur met dans la bouche de son Président. Le Marquis aiant conclu, avec sa simplicité ordinaire, que *M. le Chevalier étoit d'accord avec tout le monde sur les droits de la propriété & de la liberté, & qu'il les regardoit comme la base fondamentale* ; le Président reprend, *Pardonnez-moi, M. le Marquis. Le Chevalier est bien loin d'être d'accord avec les Auteurs que vous avez lus. Voyez-vous les exceptions qu'il a ajoutées aux droits de propriété & de liberté, l'intérêt d'un tiers & l'intérêt général. Ces exceptions ne sont pas si petites qu'elles vous le paroissent, elles peuvent le mener fort loin.*

Pour cette fois, M. le Président a complètement raison. Les restrictions de M. le Chevalier peuvent le mener en effet fort loin.

Lorsqu'on dit que le droit de propriété ne doit pas nuire à l'intérêt d'un tiers & à l'intérêt général, on ne peut entendre par ce droit, que l'usage simple qu'un citoyen fait de sa chose & de sa personne ; car jamais aucun partisan de la liberté du commerce n'a entendu, par le droit de propriété, l'entreprise, même la plus foible, sur la chose ou la personne d'autrui. Un homme ne fait qu'un usage simple de sa propriété, de sa maison, lorsqu'il s'y met à couvert des injures de l'air, sans même ouvrir sa

porte à celui qui en souffre au-dehors. Je suppose une Manufacture établie & prospérant; j'en établis une toute pareille, & par mon industrie, mon activité, mon économie, ma meilleure fabrication, j'obtiens la préférence au marché, & la Manufacture de mon rival tombe & se détruit. Je n'ai blessé la propriété de personne, mais seulement fait usage de la mienne.

Mais si, pour me mettre à couvert du froid, j'enfonce la porte de mon voisin, & si je le force de me donner un asyle; si je vais à main armée briser les métiers de mon rival en industrie, & m'emparer de ses matières premières; si je le chasse du marché, dans tous ces cas, je donne une atteinte directe à la propriété d'autrui, & je ne fais plus de la mienne un usage simple, borné à la chose qui est à moi. Cette limite est bien aisée à placer comme on voit. Il est facile de distinguer l'endroit où finit l'usage du droit de propriété, & où commence l'entreprise sur la propriété d'autrui. Ceux qui disent que le droit de propriété ne doit nuire ni à l'intérêt d'un tiers ni à l'intérêt général, cherchent à confondre ces choses & les confondent en effet. Or, sitôt qu'on perd de vue la borne qui les sépare, la violation du droit de propriété pourra s'établir sur les plus frivoles prétextes; si je suis en droit d'empêcher l'usage simple que fait un citoyen de sa propriété (que dis-je, celui qu'en fait un corps nombreux de citoyens, les Propriétaires & les Agriculteurs), pour mettre à couvert le

bien général & l'intérêt d'un tiers, qui pourra m'arrêter dans l'application que je ferai de ce principe dangereux? Qui m'empêchera de donner atteinte à tous les droits, à toutes les propriétés, à tous les genres de liberté? Ne voit-on pas toutes les conséquences funestes qui peuvent résulter de cette maxime? Combattons-la encore par quelques réflexions.

Ceux qui l'adoptent, supposent que l'usage simple de la propriété peut être contraire à l'intérêt général & à la propriété d'un tiers; c'est dans cette supposition-là même que consiste tout le danger de leur doctrine.

1°. L'usage simple de la propriété, ne peut jamais être contre l'intérêt général. L'intérêt général est, au contraire, que chaque citoyen fasse de sa propriété l'usage le plus varié, le plus étendu, le plus illimité, pourvu qu'il soit borné à sa seule chose & à sa seule personne; c'est de cette activité & de cette liberté de chaque individu, que résulte le bien général. C'est alors que l'homme employe toutes ses ressources; c'est alors qu'il triomphe de tous les obstacles, qu'il étend la carrière de ses jouissances, & qu'il dompte jusques à la Nature; ou plutôt qu'il vient à bout de la vaincre en lui obéissant; selon le beau mot de Bacon: *Natura non nisi parendo vincitur*. C'est alors que, de l'opposition même des intérêts particuliers, naît le bien public; & que jusques aux vices de chaque homme, toujours



contenus dans la sphere de la propriété & de la personne de chacun, tout concourt à l'harmonie de la société. Vérité sublime, & dont les conséquences embrassent le systême entier de l'Univers, quoiqu'elle soit simple & commune & qu'elle n'ait besoin que d'être énoncée pour être sentie.

2°. Quant à l'intérêt d'un tiers, comment pourroit-il être blessé par l'usage que je fais de ma propriété; blessé, dis-je, de maniere à donner droit à l'Autorité de restreindre l'usage simple que j'en fais sans entreprendre sur la chose ou la personne de mon concitoyen? Il faut bien comprendre que le seul intérêt d'un tiers, que j'aie à respecter & dont il s'agisse ici, est sa propriété & non pas le profit ou la perte qui peuvent résulter pour lui de l'usage libre que je fais de la mienne. Certainement, il est contraire à l'intérêt d'un homme qui a froid, que je ne lui donne pas d'asyle dans ma maison; & à celui d'un Manufacturier tout établi, que je fasse tomber sa Manufacture; mais si ces deux événemens, fâcheux pour lui, n'arrivent que parce que je ferme ma porte & que j'éleve une Manufacture de même genre que celle de mon voisin, je puis blesser l'humanité ou plutôt la charité, mais je ne blesse ni la propriété, ni la justice; & dans la vérité, l'usage que je fais de ma propriété ne nuit point alors à cette espece d'intérêt que je suis obligé de ménager dans un tiers, c'est-à-dire, à sa propriété. Abandonnez ce principe, tout devient arbi-

traire & mobile, & la société tend à sa dissolution.

Ce raisonnement, fondé sur les droits de la propriété, suffiroit seul pour prouver la nécessité d'une entière liberté du commerce des grains dans un grand Etat agricole. Nous allons cependant suivre pied à pied l'Auteur des Dialogues, dans tout ce qu'il dit de l'administration du commerce des grains dans les Etats de cette espece, & nous commencerons par soumettre à l'examen les différences qu'il assigne entre les peuples Manufacturiers & les peuples Agricoles, & qui doivent, selon lui, y faire établir une administration différente. Et comme l'Auteur appuye ses opinions sur l'administration du commerce des grains dans les grands Etats, en établissant que les peuples agricoles sont pauvres & malheureux, que les Manufactures sont, pour les Nations, une source de richesse & de bonheur plus abondante que l'Agriculture, nous examinerons aussi ce qu'il nous dit des mœurs, du caractère & du sort malheureux des peuples agricoles comparés aux peuples manufacturiers, & sa doctrine sur les avantages des Manufactures & de l'Agriculture comparés.





## §. I.

*Des différences entre les grands Pays Agricoles & les Pays Manufacturiers qui doivent y faire adopter une administration différente du commerce des grains.*

C'est un raisonnement qui se présente bien naturellement à l'esprit, que celui-ci. Si les Etats que l'Auteur appelle manufacturiers & dont le sol ne produit que peu ou point de grains, en sont approvisionnés abondamment & constamment par la liberté du commerce, comment & pourquoi, des pays qui en produisent eux-mêmes, en manqueraient-ils à raison de la liberté? Et si l'on peut laisser le commerce libre dans un pays manufacturier, sans nuire au bonheur de la Nation, pourquoi ne pourroit-on pas admettre la même législation dans un pays agricole?

On peut regarder, comme employé à résoudre cette difficulté, ce que dit l'Auteur des Dialogues des différences qu'il faut mettre entre les pays agricoles & les pays manufacturiers. Nous devons donc soumettre à l'examen, toute sa doctrine sur cet objet.

Nous commencerons par remarquer, que toute sa théorie suppose une distinction, & même une opposition réelle, entre les pays *Agricoles* & les pays qu'il appelle *Manufacturiers*.

C'est

C'est sur cette opposition, que portent toutes les satyres qu'il fait des Nations qui sont assez simples pour cultiver leur territoire, comme la source véritable & solide de leurs richesses, & les éloges qu'il donne à celles qui cherchent ces avantages dans les Manufactures; de-là, doit résulter pour lui, la nécessité de bien expliquer & de bien établir la distinction de ces deux sortes de Nations. C'est cependant ce qu'il ne fait pas, & ce qu'il lui est impossible de faire.

Pour que cette distinction eût quelque réalité, il faudroit que là où il y a de l'Agriculture, il n'y eût point ou que peu de Manufactures; & qu'où il y a beaucoup de Manufactures, il n'y eût que peu ou point d'Agriculture. Il faudroit même que ces deux choses fussent, dans un certain état de prospérité, contraires l'une à l'autre. Or, ces deux prétentions sont insoutenables & démenties par des faits constans.

Il y a deux sortes de Manufactures. Celles qui travaillent pour la consommation nationale, & celles qui exportent leurs ouvrages au-dehors. Les unes & les autres appartiennent aux Etats agricoles & y florissent naturellement, à moins que des causes étrangères à l'Agriculture ne les écartent & ne nuisent à leur prospérité.

Parlons d'abord des Manufactures de la première espece. Tout grand peuple agricole, par cela seul qu'il est agricole, entretient & fait agir une quantité prodigieuse de Manufactures, dont les travaux s'exécutent chez lui, & dont

H

il consomme les productions. Dans un pays, comme la France ou l'Angleterre, toutes les consommations communes en ouvrages d'industrie, qui forment une valeur mille & mille fois plus considérable que les consommations du luxe, sont le produit des Manufactures nationales; & ce produit est infiniment plus fort que celui des Manufactures tant nationales qu'exportatrices, de tel pays manufacturier qu'on voudra choisir, comme Gênes & la Hollande, par exemple.

Quant aux Manufactures exportatrices, nous demanderons à l'Auteur si une Nation qui vend à toute l'Europe des quincailleries, de l'horlogerie, des étoffes de laine, &c. Si une autre qui exporte des étoffes riches, des draps, des galons, des modes, des bijoux, des toiles, &c, sont des Nations manufacturières: sans doute. Or, ces deux Nations, sont l'Angleterre & la France; pays les plus agricoles de l'Europe.

Tous les ouvrages des Manufactures exportés de Hollande & de Gênes, les deux seuls Etats que l'Auteur ait cités comme des pays de Manufactures, n'approchent pas de la quantité de productions de l'industrie qu'exportent au-dehors les François & les Anglois, qui sont, à cet égard, des peuples bien plus manufacturiers que les Hollandois & les Génois, quoiqu'ils soient en même-tems agricoles.

D'un autre côté, si quelques pays agricoles n'ont point de Manufactures, & si quelques pays de Manufactures n'ont point d'Agriculture, cette séparation n'est pas l'effet de l'existence des Manufactures, ni surtout de celle de

l'Agriculture dans ces mêmes pays, mais de causes absolument différentes, & qu'on ne peut méconnoître.

Les Manufactures sont en Hollande & à Gênes, séparées de la culture, & surtout de la culture du grain; parce que le sol de ces deux pays s'y refuse. L'Agriculture est séparée en Pologne, en Turquie, &c. des Manufactures; parce que la forme du Gouvernement, la situation, les mœurs, &c, n'y sont pas favorables aux Manufactures exportatrices dont il est ici question; peut-être aussi parce que la consommation des Manufactures exportatrices de Nation à Nation est bornée, & qu'elle est déjà entre les mains d'un certain nombre de Manufacturiers dispersés en Hollande, en France, en Angleterre. Mais s'il n'y a point de Manufactures en Turquie & en Pologne, ce n'est pas parce qu'il y a de l'Agriculture.

Concluons, que puisque les Manufactures tant nationales qu'exportatrices, se trouvent presque toujours réunies avec l'Agriculture, & que, lorsqu'elles en sont séparées, ce n'est pas leur nature qui produit cette séparation, la distinction que l'Auteur fait des pays agricoles & des pays manufacturiers n'a aucun fondement solide. Admettons-la pourtant, & suivons l'Auteur des Dialogues dans ce qu'il va nous dire des différences qui doivent faire que les pays agricoles manqueront de grains, avec la liberté, quoique les pays manufacturiers ne soient pas exposés à en manquer sous la même législation.

*Il ne faut pas croire que la France peut, comme la Hollande, se procurer des bleds à bon marché en allant les chercher elle-même. Ce projet seroit semblable à celui de mettre toute la France en ports de mer. Ce qui convient à un pays de deux & trois millions d'hommes ne peut convenir à celui qui en a dix-huit. On ne peut pas réduire ces dix-huit millions à n'être que manufacturiers ou navigateurs, ni trouver l'emploi de tant de marchandises & l'occasion d'employer une si grande navigation. p. 60 & 61.*

Voilà, j'ose le dire, une étrange assertion appuyée de raisonnemens encore plus étranges.

1<sup>o</sup>. On voit que cette prétendue impossibilité où est la France, selon l'Auteur, de se procurer des bleds à bon marché, & la nécessité où il troit qu'on seroit pour cela de la mettre toute en ports de mer & d'y trouver l'emploi à huit ou neuf millions de navigateurs, est fondée sur la supposition que la France entiere n'auroit pas un grain de bled ni des récoltes passées, ni de la récolte actuelle, & qu'il seroit question de l'approvisionner à la fois de tout le bled qu'elle devoit consommer jusqu'à la récolte suivante. Sans cette supposition, la maniere d'argumenter de l'Auteur ne lui seroit pas venue dans l'esprit. Car s'il n'est question, pour procurer des bleds à la France à aussi bon marché qu'à la Hollande, que de suppléer au vuide que peut avoir causé une mauvaise année, & quelquefois même à un vuide qui n'est que d'opinion, quoiqu'il influe sur le prix du bled; si ce supplément est

très-peu considérable dans les années où les besoins sont les plus grands, ainsi que cela est prouvé par cent expériences, on voit bien qu'il ne faudra ni mettre toute la France en ports de mer, ni employer la moitié des François à la navigation. Deux ou trois cent milliers de septiers de bled à importer en France par nos propres vaisseaux ne nous obligeront ni à construire de nouveaux ports, ni à avoir neuf millions de Matelots.

2<sup>o</sup>. L'Auteur nous montre ici cette idée fausse qu'on se fait trop souvent de l'art de gouverner, idée que j'appellerois populaire si elle n'étoit pas celle de beaucoup d'Administrateurs dans tous les Etats policés. Il paroît vouloir se charger de *faire tout faire*, au lieu de *laisser faire*. Il se voit sur les bras une prodigieuse quantité de marchandises qu'il a fait fabriquer & qu'il lui faut faire vendre, & la moitié des François qu'il a fait Navigateurs & auxquels il se croit obligé de donner de l'emploi. Mais qu'il se rassure; si nous obtenons de lui la permission de vendre & d'acheter librement des grains, nous le déchargerons du soin de nourrir & d'employer nos Matelots. Sera Manufacturier & Navigateur qui voudra; mais il y aura des Navigateurs, s'il y a intérêt à naviguer. Il y aura intérêt à naviguer, si le bled est en Barbarie à bon marché, & qu'il soit cher en France; & il n'y aura pas trop de Navigateurs, parce qu'il ne s'en fera qu'à proportion de l'emploi que pourront trouver les uns & les autres, sans que ni lui ni aucun Adminif-

trateur dans le monde soit chargé de leur en trouver. Tout ce qu'on lui demande, c'est de ne pas empêcher que cet emploi se fasse, & tout ira fort bien sans lui.

3°. Enfin, si ces Navigateurs lui donnent tant d'inquiétudes, je puis le rassurer en lui disant que nous aurons recours aux Hollandois eux-mêmes, qui nous apporteront, non pas du bout du monde, car ils n'apportent pas du bled des Indes orientales ni de l'Amérique, mais de pays très-voisins de nous, ce bon marché que l'Auteur croit faussement réservé à eux seuls.

A la vérité, l'Auteur trouve un grand inconvénient à ce que les Hollandois nous apportent le bled dont nous pourrions avoir besoin, pour suppléer au vuide que causeroient chez nous de mauvaises récoltes; mais nous prouverons plus bas que sa législation sur cela n'est pas meilleure que ses autres principes, & nous demandons qu'en attendant nos Lecteurs suspendent leur jugement sur cette question.

Mais, dit l'Auteur, (voulant prouver que la France ne peut pas avoir une navigation suffisante pour se procurer les bleds dont elle pourroit avoir besoin dans la disette) il y a une grande différence entre la France & la Hollande, en ce que ce dernier pays est tout entouré de la mer, & percé d'une infinité de canaux, de façon qu'il n'y a point d'endroit qui oblige à plus de deux lieues de transport par terre, au lieu qu'on ne pourra jamais faire un port de mer des montagnes d'Auvergne. p. 62.

L'Auteur n'auroit pas fait ce raisonnement, s'il avoit fait quelque attention à la marche du commerce & à la manière dont se font les approvisionnemens d'une denrée qui croît en plusieurs endroits d'un grand Royaume. Pour avoir en France des bleds, par la navigation même nationale, il n'est pas nécessaire qu'il y ait un port de mer sur les montagnes d'Auvergne. Il suffit qu'il y ait dans nos Provinces méridionales des bleds qui soient à assez bon marché pour que les bleds de l'Auvergne, n'étant plus attirés par cette cherté locale, ne sortent pas en trop grande quantité de l'Auvergne; car alors, on aura des bleds en Auvergne sans qu'il y ait un port de mer sur le Mont d'or. Or c'est l'effet que produira la navigation & l'entière liberté de l'exportation & de l'importation. (Deux libertés qui ne peuvent subsister l'une sans l'autre.) Le défaut de canaux qui conduisent des extrémités du Royaume au centre, le défaut d'un port de mer sur les montagnes d'Auvergne n'empêchera donc pas que nous ne puissions être approvisionnés de bled par la navigation, soit nationale, soit étrangère, dans un Etat de pleine liberté.

Examinons la seconde raison qu'on nous donne de ne pas assimiler la France à la Hollande dans l'administration du commerce des grains.

*Croire qu'un pays agricole & fertile peut laisser une liberté entière dans le commerce des bleds, comme un pays stérile qui n'a point de bled de son cru, c'est prendre la recette pour la dépense, & la dé-*

*penſe pour la recette , puisque dans les premiers , le bled eſt la ri cheſſe , la recette , le revenu ; dans ceux-ci au contraire , c'eſt la dépenſe de la Nation ; la navigation & les manufactures ſont ſes revenus. Or la navigation & les manufactures des Hollandois ſont un revenu toujours le même , ſur lequel ils peuvent régler leur dépenſe ; au lieu qu'en France le revenu lui-même eſt incertain , & que cette incertitude exige une grande prévoyance pour ſe mettre à l'abri de la diſette. p. 63 & 64.*

C'eſt d'après ce raisonnement & le développement qu'on y donne , que M. le Chevalier témoigne une grande compaſſion pour des Nations entières trompées par le zèle de quelques hommes bien intentionnés , & que M. le Marquis remarque agréablement que ces Ecrivains ont pris leur cul pour leurs chauffes , & ſe ſont trouvés diablement loin de leur compte.

Pour moi , j'avoue que je ne puis ni partager la tendre compaſſion de M. le Chevalier , ni applaudir aux bonnes plaifanteries de M. le Marquis.

Je remarquerai d'abord combien les notions que nous donne l'Auteur de la dépenſe & de la recette ſont confuſes & fauſſes. En appellant le bled la recette des François & la dépenſe des Hollandois , il ne peut rien entendre autre choſe , ſinon que les François le recueillent & ne l'achètent pas , au lieu que les Hollandois l'achètent avec de l'argent ; mais cette notion n'eſt pas juſte. Un agriculteur François paie auſſi avec de l'argent le bled que la terre lui donne ; il achète ſa récolte de la terre auſſi

réellement qu'un Hollandois achète le bled d'un Flamand ou d'un Gascon.

La recette en France eſt la récolte du bled ; ce n'eſt pas la ſeulement , puisque les vins , les huiles , les chanvres , les foies , les laines , les beſtiaux , &c. ſont recette tout comme les bleds. La dépenſe eſt la conſommation de ces mêmes bleds , quand on les convertit en farine & en pain pour les manger. En Hollande , où il n'y a point de récolte de grains en nature , il y a des produits annuels de la culture des prairies , des travaux , de l'induftrie , de la navigation , de la pêche , qui ſont la première recette & qui ſont échangés contre des bleds , leſquels importés du dehors en Hollande , représentent une partie au moins de la recette annuelle avec laquelle on les a obtenus , & ſont eux-mêmes une recette pour chaque particulier , lorsqu'il prend chez lui la proviſion de ces bleds qu'il eſt en état d'acquérir. Lorsqu'enſuite ce bled eſt converti en pain & mangé , voilà la dépenſe des Hollandois en bled ; dépenſe en tout ſemblable à celle qu'on en fait en France , lorsqu'on y conſomme les grains qu'a produits le ſol.

Ces définitions ſimples des mots *recette* & *dépenſe* feroient tomber à terre tout le raisonnement de l'Auteur. Suivons-le cependant dans les conſéquences qu'il veut tirer de cette diſtinction contre la liberté du commerce des grains dans les Etats agricoles.

1°. Lorsqu'on examine quelle adminiſtration il faut ſuivre dans un grand Etat agricole pour



le commerce des bleds, & qu'on veut faire valoir l'incertitude des recettes ou récoltes pour déterminer les administrateurs à restreindre la liberté, on ne peut argumenter que de l'incertitude de la recette totale de l'Etat politique, & non pas de celle à laquelle sont exposés chaque agriculteur en particulier, ou une & deux Provinces d'un grand Etat, qui presque toutes produisent du bled; puisque si la récolte totale étoit égale chaque année, bien que divers particuliers ou quelques Provinces vissent manquer la leur, on ne diroit pas que la récolte de l'Etat est incertaine, & que cette incertitude doit l'engager à empêcher ou à limiter l'exportation & la liberté du commerce.

Or, la récolte totale n'est pas incertaine. Il faut bien remarquer qu'il s'agit ici d'un grand Etat comme la France, par exemple, & d'un Etat où l'on suppose établie la liberté du commerce des bleds. Car l'Auteur des Dialogues ne peut & ne doit raisonner que dans cette supposition; puisque s'il prétendoit qu'il entend parler d'un Etat où la liberté n'est pas établie, on lui diroit que l'incertitude des récoltes totales y vient du défaut de liberté. En un mot, il faut que, d'après ses principes, on ôte la liberté à un grand Etat agricole qui en jouiroit, & c'est dans cet Etat qu'il faut qu'il trouve des récoltes totales incertaines. Or on lui nie que cela puisse être. On lui soutient que dans un pays aussi grand que la France, varié pour le sol & le climat de ses diverses

Provinces, & où la liberté seroit établie, l'agriculture encouragée y donneroit des récoltes à peu près égales & régulières. La raison de cela est l'étendue que prendroit la culture & la variété des sols qu'elle féconderoit. Plus la quantité de terres cultivées seroit grande, & plus facilement une mauvaise récolte en un lieu seroit compensée par une bonne en un autre. Dans les années humides, les terrains secs donneroient de meilleurs produits; & dans les années sèches, les terrains humides. Si des fléaux destructeurs faisoient périr les grains dans quelques Provinces du Nord, ils ne s'étendroient pas dans celles du Midi, & la nature n'étant pas troublée par les petites vues d'une administration incertaine, suivroit son système, qui est celui des compensations.

Sans doute on ne peut pas empêcher que la récolte de quelques Provinces de France ne manque quelquefois en une nuit; & en supposant que cet inconvénient ne se fasse pas sentir par contrecoup à la Hollande elle-même, il faut bien se soumettre à ce malheur & à toutes les suites qui en découlent nécessairement; mais l'industrie & l'activité humaine trouveront des remèdes aux incertitudes & aux inégalités qui résultent des causes physiques, & qui ne seront pas l'ouvrage des mauvaises loix, ou plutôt de la fantaisie d'en faire sur des objets qui n'en ont pas besoin; & quand l'homme n'aura plus à se plaindre que de la nature, il ne se plaindra de rien.

On ne pourroit craindre que ces fléaux ex-



traordinaires, tels que le froid de l'année 1709, qui s'étendent à tout un pays, encore les inégalités qu'ils causent ne seroient-elles pas si sensibles dans un état de bonne culture; mais ce n'est pas sur des accidens de cette espece qu'on peut établir une législation constante, & la liberté même est le vrai moyen de diminuer beaucoup leurs effets funestes en multipliant les réserves, les magasins, en faisant perfectionner l'art de la conservation des grains, &c. & surtout en augmentant la production, de maniere à remplir les vuides que laissent les années de stérilité.

La récolte totale n'est donc pas incertaine, & l'espece d'incertitude qui peut l'affecter encore, ne donne pas le droit d'ôter aux agriculteurs & aux propriétaires, la liberté qu'ils doivent avoir de disposer des productions de leur terre & du fruit de leurs travaux.

2°. Quand l'Auteur dit que l'incertitude des récoltes exige une grande prévoyance de la part du Gouvernement pour se mettre à l'abri de la disette, il suppose décidée en sa faveur la question même qu'il s'agit de traiter. Les défenseurs de la liberté du commerce des grains n'ont point appris de lui que l'inégalité des récoltes étoit extrême, que le métier d'un agriculteur étoit accompagné des plus grands risques. Ils sont les premiers qui aient insisté sur ces importantes vérités. Mais ils ont dit & prouvé que la liberté seule pouvoit remédier aux inconvéniens de cette incertitude, en donnant le meilleur prix commun aux productions

du sol, ou, ce qui est la même chose, en mettant l'agriculteur en état de supporter les pertes sur la quantité dans les tems de disette, par le maintien du prix dans les tems d'abondance; & les pertes sur le prix dans les tems d'abondance, par le bon prix dans les tems où il recueille une moindre quantité. Ils ont dit que l'incertitude des récoltes exige la prévoyance des particuliers, mais non l'intervention des loix gênantes de la part du Gouvernement.

Il s'agit de savoir si l'incertitude des récoltes doit faire apporter des restrictions à la liberté du commerce des grains, c'est précisément la question qu'il ne faut ni supposer, ni prétendre décider par de simples assertions, comme le fait ici l'Auteur des Dialogues.

3°. Toute la crainte que peut inspirer l'incertitude des récoltes est fondée sur la supposition que toutes les fois que la récolte est bonne, & produit, par exemple, un quart de bled en sus de l'année commune, on exporte tout de suite ce quart là, ou qu'on le consume; de sorte que lorsqu'on en recueille un quart de moins, ce quart manque tout entier à la consommation du pays, & qu'ainsi un grand Etat, comme la France, vit exactement comme le Savetier de la Fable pour qui *chaque jour amene son pain*. Sans cela, l'inégalité des récoltes n'est pas une raison pour le Gouvernement de restreindre la liberté. Or, il n'est pas vrai que lorsque l'année est abondante, ce quart de plus soit exporté. Il n'est pas

vrai au moins qu'il soit exporté tout entier. S'il est exporté, il n'est pas vrai qu'avec la liberté il ne soit pas bientôt remplacé. Il n'est pas vrai qu'il soit plus défavantageux à une nation de racheter les bleds qu'elle auroit vendus, que de les garder sans les vendre quand elle en a trop. Il n'est pas vrai, &c. Au moins font-ce là autant de questions agitées entre M. le Chevalier & ses adversaires, ( je ne dis pas ses Interlocuteurs, ) questions que l'Auteur n'a traitées en aucun endroit de son Livre.

4°. Pour que l'Auteur tire quelque avantage de l'incertitude des récoltes dans les Etats agricoles, il faut que la récolte ou recette y soit plus incertaine que dans les Etats manufacturiers. Or, la recette des Hollandois, c'est-à-dire, selon l'Auteur lui-même, le revenu de leurs Manufactures, de leur Navigation, &c, est sujette à la même incertitude que la récolte des pays agricoles. Nous avons remarqué plus haut, que les Nations manufacturieres partageoient le sort des Nations agricoles dont elles achètent les productions, & que l'inconstance des saisons, qui enlève la récolte d'une Province de France, se fait sentir en Hollande, avec la différence des avantages que donne la liberté elle-même aux Hollandois qui en jouissent. Il est bien constant, que lorsque la récolte en bled de la Flandre Françoisé, du Languedoc, &c, manquent en une nuit, la Hollande s'en ressent, sans qu'il périsse de vaisseau dans le Zuyderzée, puisque le prix de tous

les grains mis en vente est affecté par cette diminution, à proportion du vuide qu'elle laisse ou qu'elle cause de proche en proche dans les marchés, ou de la concurrence qu'elle excite parmi les acheteurs concurrens des Hollandois.

Ajoutons une réflexion. Les Manufactures & la Navigation des Hollandois, ne peuvent donner en revenu que leur produit net, c'est-à-dire, ce qui en reste à l'Entrepreneur, tous frais payés; tout le reste du produit total est *dépense & non revenu*, puisqu'il faut le dépenser de nouveau à l'entreprise. Mais cela posé, où l'Auteur a-t-il pris que le profit des Manufactures & de la Navigation Hollandoise est toujours le même? Ce profit ne diminue-t-il pas, quand la vente est moindre? La vente elle-même ne diminue-t-elle pas quand les acheteurs sont moins en état d'acheter; & si la recette des François, ou des Espagnols, ou des Italiens, qui sont les acheteurs des Hollandois, diminue, leurs achats en productions des Manufactures de Hollande & l'emploi qu'ils donneront à sa navigation, ne seront-ils pas moindres aussi? Comment donc le revenu des Hollandois fera-t-il toujours le même?

5°. En supposant ce revenu le même, comment l'Auteur peut-il dire que les Hollandois régleront leur dépense dessus. Cette dépense est, selon lui, leurs achats en bled. Or, avec le même revenu, ils ne pourront pas régler leurs achats en bled sur leur revenu. La dépense en bled est assurément celle de toutes,

qu'il est le moins aisé de réduire & de diminuer pour la quantité. Ils acheteront donc les mêmes quantités de grains; mais les grains peuvent être plus chers une année que l'autre; alors la dépense sera plus grande, même en supposant que le revenu soit toujours le même.

Je conclus que toute cette antithèse de recette & de dépense ne conduit point du tout l'Auteur à son but & ne forme pas une objection valable contre la liberté du commerce; & je ne vois pas pourquoi ce raisonnement de M. le Chevalier a fait rester M. le Marquis comme un sot, ainsi qu'il le dit lui-même, à moins qu'il ne fût un sot auparavant.

L'Auteur nous assigne une différence entre les grands Etats & les Etats d'une médiocre étendue, dans l'esprit d'économie de ceux-ci, qui est, dit-il, la principale cause qui fait prospérer leurs Manufactures malgré la cherté des vivres, qui les met en état de payer chèrement le nécessaire parce qu'ils se passent du superflu, tandis que ce superflu est souvent un besoin pour d'autres Nations qui connoissent le luxe. p. 73 & 74.

1°. D'abord, cette prétendue différence à l'avantage des pays que l'Auteur appelle manufacturiers, tels que la Hollande, se détruit par le fait, puisque il y a en France une quantité infiniment plus considérable de Manufactures qu'en Hollande, malgré cet esprit d'économie; & que les productions de notre industrie, à qualité égale, sont généralement & constamment à meilleur marché que celles des Fabriques de Hollande.

2°.

2°. L'explication que l'Auteur donne de la moindre cherté des productions des Manufactures de Hollande, est aussi fautive que le prétendu fait qu'il veut expliquer. Dans ces pays industrieux & stériles, où les Manufactures prospèrent, malgré la cherté du bled, il y a bien moins d'économie que chez les grandes Nations auxquelles on les compare. En effet, il est ici question des hommes de travail; or il y a en France, dans cette classe d'hommes, plus d'économie qu'en Hollande; car les ouvriers de nos grandes villes de manufactures & des fabriques répandues dans les campagnes consomment moins, satisfont moins abondamment leurs besoins.

Pour appuyer ce raisonnement, je n'ai besoin ici contre l'Auteur, que des aveux qu'il fait lui-même. Car comme les contradictions lui coutent peu, après avoir dit que *les artisans Hollandois ont un esprit d'économie & d'épargne que n'ont pas les nôtres, & qui les met en état de payer chèrement le nécessaire en se passant du superflu.* p. 73; il avoue p. 64, que nos artisans & fabriquans sont bien plus sujets que les ouvriers Hollandois, à tirer le Diable par la queue. On m'a dit que *tirer le Diable par la queue*, signifie manquer même du nécessaire. Or, manquer & se passer du nécessaire, c'est assurément avoir encore plus d'économie & d'épargne que les Hollandois, qui ne manquent & ne se passent que du superflu; & si les Hollandois, ne se privant que du superflu, peuvent faire prospérer leurs Manufactures malgré la cherté des

vivres, les François les feront prospérer encore davantage, en manquant du nécessaire, d'après les principes mêmes de l'Auteur. L'économie des Hollandois ne peut donc pas leur donner, en fait de Manufactures, des avantages sur les pays qu'on leur compare.

L'Auteur croit résoudre cette difficulté, en disant que ces pays agricoles où *les artisans tirent le Diable par la queue*, n'en sont pas plus en état de soutenir leurs Manufactures, parce qu'ils ont la surcharge d'impôts, ou le luxe, qui est synonyme de surcharge d'impôts, p. 78 & 74.

L'Auteur se trompe ici en beaucoup de manières. 1°. Il n'est pas vrai que la surcharge, le poids des impôts sur l'ouvrier François soit plus grand que sur l'ouvrier Hollandois. Au moins est-ce très-gratuitement que l'Auteur avance cette assertion, que nous sommes en droit de nier avec la même liberté qu'il se donne de la mettre en avant.

2°. En supposant la surcharge d'impôts sur l'ouvrier François, il n'est pas vrai qu'elle l'empêche de soutenir la concurrence avec l'Etranger dans les Manufactures, puisque beaucoup de productions de l'industrie Française, qui s'exportent au-dehors, sont à meilleur marché que les ouvrages semblables des Fabriques Hollandoises, telles que les draps, les toiles, les chapeaux, &c.

3°. Lorsque l'Auteur allègue la surcharge d'impôts, comme une raison qui doit empêcher les Manufactures Françaises de prospérer,

& de soutenir la concurrence des Nations qu'il appelle manufacturières, son assertion est générale & il la donne, non pas comme un fait particulier, mais comme une maxime fondée sur la nature des deux sortes de pays qu'il oppose l'un à l'autre. Il faut donc, pour que sa doctrine se soutienne, que la surcharge d'impôts soit essentielle à un grand pays agricole; or, c'est ce qui est insoutenable. C'est précisément dans un grand pays, qui a un grand territoire, une culture florissante, & toutes les sources de richesses chez lui, que le poids des impôts sur chaque citoyen peut être très-léger, en même tems que le revenu public sera très-considérable; tandis que dans les petits Etats, pour que le revenu public soit suffisant au maintien de la chose publique, il faut qu'il soit, relativement à chaque citoyen, beaucoup plus fort & plus pesant. Mais qu'on le suppose seulement dans la même proportion des deux côtés, la surcharge d'impôts n'aura plus lieu dans le grand Etat; & alors cette raison n'empêchera plus les Manufactures d'y prospérer autant que dans les Etats manufacturiers. On ne peut donc pas opposer la surcharge d'impôts, à l'établissement de la même administration des bleds dans les Etats agricoles & dans les Etats manufacturiers.

L'Auteur continuant de nous exposer les différences des pays stériles d'avec les Etats agricoles, & voulant nous faire entendre comment les Manufactures peuvent se soutenir dans les premiers, malgré la cherté du bled, qui

les ruine dans les seconds, nous dit que *dans les pays stériles une Marine florissante facilite les transports de leurs produits sur toute la surface du globe en réduisant le nolis presque à rien.* p. 75.

Qu'on remarque que l'Auteur, pour nous prouver des propositions générales, relatives à cette espèce d'États qu'il appelle d'une étendue médiocre & n'ayant qu'un sol stérile, ne s'appuie jamais que de l'exemple de la Hollande, qu'il a toujours la Hollande devant les yeux; comme s'il ne pouvoit y avoir d'autres États aiant un sol peu fertile & peu d'étendue, qui ne se trouveroient pas dans les mêmes circonstances que la Hollande, qui n'auroient pas, par exemple, de Navigation. Mais ici, non-seulement il oublie les maximes qu'il a établies, qu'on ne pouvoit pas conclure d'un État à l'autre, qu'il falloit que les exemples fussent tout semblables, tout pareils, il fait encore pis, en concluant d'un État comme la Hollande à tous les États manufacturiers, parmi lesquels il pourroit y en avoir qui différoient de la Hollande dans des circonstances essentielles.

Après cette remarque, je conviendrai avec l'Auteur, qu'une grande Navigation favorise les Manufactures; mais je lui demanderai pourquoi cette grande Navigation ne pourroit pas se trouver ailleurs que dans les États d'une étendue médiocre & d'un sol qui ne produit point de bled? Pourquoi ne se rencontreroit-elle pas dans un pays qui produiroit beaucoup de bled? Si la Hollande, située comme elle l'est,

entre le Nord & le Midi, au lieu d'avoir des bestiaux, du beurre, du fromage pour productions du sol, avoit un sol produisant beaucoup de bled, cette circonstance empêcheroit-elle qu'elle n'eût des Manufactures & en même-tems une Navigation à bon marché, qui favoriseroit le transport de ses Manufactures? Pourquoi donc une circonstance toute pareille qui se rencontre en France, avec de beaux Ports sur les deux mers, empêcheroit-elle l'établissement d'une Navigation à bon marché, qui y favoriseroit aussi les Manufactures?

Je ne prétends pas pour cela qu'il n'y ait des causes qui peuvent faire & qui font actuellement, qu'en Hollande la Navigation est à meilleur marché qu'en France. Mais en opposant, comme fait ici l'Auteur, les pays agricoles à ceux qui n'ont point de bled, & en avançant que ceux-ci peuvent donner au commerce des grains toute liberté & payer leur bled plus cher, sans que leurs Manufactures en souffrent, parce qu'ils ont une grande Navigation, on s'impose l'obligation de prouver que la raison de cette différence vient de ce que les derniers n'ont point de bled & que les autres en ont; paradoxe qu'il est impossible de rendre vraisemblable.

L'Auteur nous donne enfin, comme une circonstance qui peut soutenir les Manufactures chez ces Nations qu'il appelle commerçantes, malgré la cherté du bled, *les profits du change, genre d'industrie* que M. le Marquis déclare *ne vouloir point comprendre & qu'il n'aime point du tout.* p. 76 & 77.



Voilà encore , & toujours , la Hollande. C'est elle seule qu'on oppose ici aux Etats agricoles. Qu'est-ce que les Nations *commerçantes* opposées aux *Etats agricoles* ? La France & l'Angleterre ne sont donc pas des Nations commerçantes ? Ne sont-elles pas aussi des profits dans les opérations du change ? & si elles n'en font pas , proportion gardée , autant que la Hollande , n'est-ce pas uniquement l'effet de la situation physique de la Hollande & d'autres circonstances qui pourroient se trouver dans d'autres Nations ?

Mais M. le Chevalier seroit bien embarrassé de nous expliquer comment les profits du change peuvent faire qu'un Hollandois , malgré la cherté des bleds , peut donner à meilleur compte les productions de son industrie. Si les profits du change & la fabrication des productions de l'industrie étoient dans la même main , on conçoit que cette réunion pourroit déterminer l'Entrepreneur à se contenter d'un moindre profit ; mais il n'en est pas ainsi. Les Banquiers , ou de gros Négocians , Entrepreneurs de commerce , & non de Manufactures , attirent à eux tous ces profits , sans que les Manufacturiers les partagent , ni puissent se dédommager par-là de la cherté des subsistances qu'ils ont consommées en les travaillant. Il faut que leur travail soit payé & qu'ils y trouvent le remplacement de leurs dépenses & un profit quelconque. Lorsque les productions de l'industrie qu'ils ont livrées , se payent par la Nation qui les achète , elles ne se payent

pas aux Manufacturiers , mais à un Négociant en gros ou à un Banquier , qui gardent pour eux-mêmes le profit du change ; ce profit ne revenant donc point au Manufacturier , ne le met pas en état de donner sa marchandise à meilleur marché , & si la cherté des bleds l'en empêchoit , les profits du change ne l'en dédommageroient pas.

Enfin , ces profits du change sont un objet très-peu considérable & qui ne dédommageroit certainement pas des millions d'hommes occupés à tous les travaux de l'industrie , à la navigation , à la pêche , &c , de la cherté du commerce des bleds dans les Etats d'une étendue médiocre , plutôt que dans un Etat agricole & d'une grande étendue ; & la subtile théorie de M. le Chevalier , sur cela , me paroît tout-à-fait fautive & sans fondement.

On ne voit point , au reste , pourquoi M. le Marquis n'aime point le change , & pourquoi M. le Chevalier applaudit à ses soupçons. Ce genre d'industrie est un commerce comme tous les autres , dans lequel l'étude des circonstances , du besoin plus ou moins grand , de la concurrence plus ou moins pressée , conduisent à des profits très-légitimes.





## §. II.

*Du caractère, des mœurs & du sort des Peuples agricoles, comparés aux Peuples Manufacturiers.*

OCCUPONS-NOUS maintenant des différences que l'Auteur trouve entre les Nations manufacturières & les Nations agricoles, fondées sur les mœurs, le caractère & le sort malheureux des Peuples cultivateurs, comparés aux Peuples manufacturiers. C'est ici sur-tout que se montre dans tout son brillant l'esprit de paradoxe de M. le Chevalier Zanobi. Il nous fait l'histoire & nous peint le caractère des Peuples agricoles, & il nous paroît aussi infidèle dans ses tableaux que dans ses récits.

*Histoire des Peuples Agricoles.* » La Nation  
 » nouvellement établie dans un sol inculte &  
 » par conséquent très-fécond prospère d'abord.  
 » La guerre arrive. La culture dégénère, la  
 » disette paroît. On a recours à ses voisins.  
 » Il faut acheter à crédit, parce que la Nation  
 » sans manufactures ne peut payer, avec leurs  
 » produits, sa subsistance dans les années de  
 » disette. Le commerce ayant ouvert les por-  
 » tes à l'Etranger industrieux, celui-ci vient  
 » tenter, par de nouveaux objets, la cupidité  
 » de l'Agricole; fait naître en lui de nouveaux  
 » desirs & corrompt ses mœurs, avant de les  
 » avoir adoucies. Le luxe naît chez les Grands,  
 » ils achètent chèrement les ouvrages de l'in-

» dustrie étrangère : l'usure s'établit, l'ar-  
 » gent se resserre, la culture en souffre, les  
 » impôts augmentent, & le revenu national  
 » diminue. Alors on aliène le domaine, c'est-  
 » à-dire, le droit précieux & inaliénable de  
 » gouverner les hommes, de les commander  
 » à la guerre, de les juger pendant la paix &  
 » de mettre des impôts. Voilà l'origine du  
 » Gouvernement féodal ou du despotisme.  
*Ibid. passim.*

Ce récit prétendu historique & qui n'est que fabuleux, va nous fournir la matière de quelques observations.

1°. Selon lui, une *Nation agricole nouvellement établie dans un sol inculte, & par conséquent très-fécond, prospère d'abord.* Un sol sur lequel une Nation vient de s'établir, ne peut fournir tout de suite à cette Nation de quoi prospérer; si c'est une Nation nouvelle, il lui faut des siècles pour se former les capitaux, les richesses d'exploitation nécessaires pour féconder le pays qu'elle habite. Le sol a beau être disposé à produire, il ne produit pas tout seul, il faut des hommes qui le cultivent, & un grand nombre d'autres hommes, qui fournissant au Cultivateur tous ses autres besoins, lui laissent le tems nécessaire pour cultiver. Il lui faut des maisons, des granges, des moulins, des animaux, qui l'aident dans son travail, des bestiaux qui engraisent sa terre, & qui fournissent la nourriture & les matières premières des vêtements de la Nation naissante, & tout cela ne peut être que l'ouvrage

des siècles. La raison en est que toutes ces richesses ne sont & ne peuvent être que les productions même du sol épargnées & métamorphosées en animaux, en hommes, en bâtimens, en outils, &c. & cette épargne & cette métamorphose ne peuvent se faire que très-lentement; parce qu'elles ne peuvent s'opérer que par l'emploi ou l'épargne de la partie du produit annuel du sol qui n'est pas nécessaire à la reproduction d'un produit égal à celui de l'année précédente. Or, cette partie ne peut être que très-peu considérable à chaque année. C'est cette portion non consommée qui forme au bout d'un long-tems l'amas des richesses de tous les genres qui est dans une Nation, & sur-tout celui des richesses nécessaires à une grande culture. Il est manifeste que cette formation ne peut être que très lente. Cette explication est bien contraire aux idées de l'Auteur, qui voit des hommes pauvres arrivant sur un sol inculte & prospérant d'abord; enrichis promptement, sans moyens ou avec des moyens très-foibles de se procurer des richesses; je demande si c'est là peindre avec fidélité la première époque de l'histoire d'un Peuple agricole.

2°. On ne voit pas pourquoi cette Nation, qui a prospéré, selon l'Auteur, & qui par conséquent a formé un grand amas de richesses en bestiaux, cuirs, laines, bois, métaux, sera obligée d'acheter des bleds à crédit. Elle donnera de toutes ces choses, pour avoir des grains qui lui manquent. Si cet état de besoin

duroit, & qu'il lui fallût donner constamment tout ce qu'elle avoit amassé de richesses nécessaires, ou pour augmenter la culture, ou pour la soutenir seulement dans l'état actuel, la Nation dépériroit tout-à-fait, & le sol deviendrait inculte & le pays inhabité; mais ce ne seroit pas parce que cette Nation n'a pas de productions de ses manufactures à vendre aux peuples voisins, ce seroit par la décadence de l'agriculture elle-même, que cet exemple nous présente, assurément bien contre l'intention de l'Auteur, comme la véritable source des richesses d'un Pays.

3°. Tous les malheurs de cette Nation agricole viennent, selon l'Auteur lui-même, de ce qu'elle est obligée d'acheter à crédit sa subsistance de l'Etranger. Mais, comment nous fera-t-il entendre que c'est parce qu'elle est agricole qu'elle essuye des disettes, & que c'est parce qu'elle cultive du bled, qu'elle est obligée d'acheter des bleds à crédit. J'ajoute, que puisque les malheurs d'une Nation agricole commencent par une disette, il en faut conclure que c'est parce qu'elle n'est pas encore assez agricole; ce qui prouveroit, encore contre l'Auteur, que l'agriculture est le principe des richesses & du bonheur des Nations.

4°. Une Nation manufacturière peut avoir aussi une guerre qui interromproit son commerce, sa navigation, &c, & qui ameneroit chez elle la disette, non pas du bled, mais de tous les profits de son industrie avec lesquels

elle achete le bled. Alors elle seroit forcée aussi d'acheter sa subsistance à crédit, & les malheurs qu'on nous donne ici comme les suites de la guerre pour les Peuples agricoles, tomberoient sur la Nation manufacturiere. Ce n'est donc pas là un trait particulier à l'histoire des Peuples agricoles.

5°. C'est bien faussement que l'Auteur attribue la ruine de la Nation agricole à ce qu'elle ne peut pas acheter le bled qui lui manque avec les productions des manufactures ; car quand elle auroit les manufactures dont l'Auteur entend ou doit entendre parler ici, elles ne lui seroient d'aucun secours pour cela.

Il y a deux especes de Manufactures : celles qui travaillent régulièrement pour l'Etranger, & celles qui travaillent pour la consommation nationale. Les dernieres ne peuvent servir à une Nation pour acheter des grains, puisqu'il faut bien que cette Nation soit vêtue, chauffée, qu'elle ait les ouvrages des Arts qui sont à son usage. Quant à celles qui se fabriquent pour l'Etranger, elles ne peuvent pas lui servir non plus pour acheter sa subsistance, & ce n'est pas faute d'en avoir qu'elle se trouvera hors d'état de la payer aux Nations voisines. La raison de cela est que dans l'état constant ces productions de l'industrie ne fournissent d'abord & premierement que la subsistance & tous les genres de consommation des ouvriers qui les travaillent, & des Entrepreneurs qui les dirigent & qui y mettent leurs capitaux. 2°. Un profit, un excédent par-

delà, lequel excédent forme aussi à la longue des capitaux dans un pays, mais ne peut servir à acheter des subsistances au corps, au gros de la Nation, qui ne peut en disposer, & qui mourroit de faim à côté des plus belles Manufactures du monde, si l'Agriculture ne lui avoit fourni les richesses avec lesquelles toutes les classes de la Société, distinguées de ces Manufacturiers travaillans pour l'Etranger, peuvent obtenir les subsistances dont elles ont besoin.

6°. Nous ignorons les preuves sur lesquelles l'Auteur peut appuyer l'origine qu'il donne au Gouvernement féodal & au Despotisme. Nous ne voyons pas qu'en France, en Angleterre, en Allemagne, où subsistent tant de vestiges du Gouvernement féodal, les Fiefs aient été des aliénations du droit de gouverner & de mettre des impôts faites par le Souverain. Nous trouvons au contraire que ces petites Souverainetés partielles, appelées Fiefs, ont précédé le pouvoir & l'autorité des Souverains qui les ont éteintes peu-à-peu, & qui ont acquis le droit de gouverner, de commander & de mettre des impôts. Lorsque ce droit a été fortifié par une longue suite d'années, les Chefs des Sociétés ont été en état d'étendre encore davantage leur autorité & d'arriver au despotisme. Mais, dans ce changement le despotisme a achevé de détruire le Gouvernement féodal & s'est élevé sur ses ruines. Il n'est donc pas vrai que le Gouvernement féodal ait été postérieur à l'aliénation faite par les Souverains

du droit de gouverner & de mettre des impôts.

On peut encore remarquer qu'il y a contradiction dans les termes, à dire que l'origine du Despotisme est l'aliénation du droit de gouverner, de commander, de mettre des impôts, puisque le despote n'est tel que parce qu'il est en possession du droit ou pouvoir de gouverner arbitrairement, de commander à des esclaves, & de mettre tels impôts qu'il juge à propos d'exiger. Ce pouvoir, il ne l'a donc pas aliéné, puisque au contraire de légitime & de borné, il l'a rendu arbitraire & illimité.

Enfin, j'ose dire que cette origine du Gouvernement féodal & du Despotisme, ne se trouve dans l'histoire d'aucun Etat politique de l'Europe. Beaucoup de pays agricoles ont eu le Gouvernement féodal & tendent au Despotisme. Je demande à tout homme instruit, si c'est par la route que l'Auteur trace, & j'abandonne ce sujet aux réflexions des personnes qui ont lu l'histoire sans vouloir y trouver autre chose que ce qui est; je renvoie surtout à l'excellent Discours préliminaire de l'Histoire d'Ecossé par M. Robertson, & à l'introduction qui est à la tête de l'Histoire de Charles-Quint du même Auteur; ouvrage dont la traduction fera bientôt publiée par un de nos meilleurs Ecrivains.

L'Auteur appelle cependant l'Histoire ancienne en preuve de cette origine des Gouvernemens.

*On trouve toujours, dit-il, ensemble & se don-*

*nant la main, pays stérile, mœurs & gouvernement républicains, industrie de manufactures ou de navigation, paix, silence, économie, tristesse & vuide dans l'histoire. De l'autre, pays fertiles, inégalité de conditions, gloire, honneurs, charge, gouvernement monarchique, grand bruit, grandes secousses, & une histoire amusante à lire. p. 74.*

1<sup>o</sup>. Remarquons d'abord qu'il est bien étrange que M. le Chevalier, qui voit dans l'histoire comme dans les nuages tout ce qu'il y veut voir, n'ait pas pris la peine de nous citer un seul Etat politique ancien ou moderne où les choses se soient passées comme il prétend qu'elles se sont passées toujours. Mais s'il n'a pas rempli en cela ses obligations, au moins il a été fort prudent, car il eût pu essuyer beaucoup de contradictions, & on lui eût bien disputé la justesse de ses exemples. Au moins j'avoue qu'en cherchant de bonne foi, je ne trouve aucune Nation qui ait ressemblé à celle qu'il nous peint.

Je vois au contraire dans l'histoire un grand nombre de Peuples chez lesquels ces choses, qui doivent être liées, ont été absolument séparées.

Si je jette les yeux sur les anciennes Républiques Grecques, je vois les deux plus célèbres, celles d'Athènes & de Sparte, placées dans des sols peu fertiles, presque sans industrie de manufactures & de navigation, agitées de grands mouvemens, presque toujours en guerre, & jouant le plus grand rôle dans l'histoire, c'est-à-dire réunissant des circonstances

que l'Auteur dit ne devoir se trouver que dans les pays fertiles. Carthage, sol fertile, gouvernement Républicain, industrie de manufactures & de navigation, & cependant grandes secouffes, honneurs, gloire, dignités, inégalité de conditions, grand bruit, & une histoire amusante à lire, si nous l'avions. Rome & l'Italie, pays fertiles, & cependant gouvernement Républicain, mœurs austères & peu d'inégalité dans les conditions pendant plusieurs siècles, & cependant sans manufactures & sans navigation. La Sicile, pays fertile, mœurs & gouvernement Républicain, industrie, manufactures & navigation, & en même-tems grandes secouffes & grand bruit dans l'histoire. La Macédoine, pays stérile, gouvernement Monarchique, inégalité des conditions, guerres continuelles, rôle éclatant dans l'histoire. La Judée, pays stérile, gouvernement Monarchique, nulle industrie, nulle navigation, &c. On multipliera ces exemples tant qu'on voudra, & si l'on veut s'en donner la peine, on trouvera mille exceptions pareilles à la maxime générale qu'avance ici l'Auteur.

Je ne m'arrête pas à relever l'application que l'Auteur fait de sa théorie aux plantes, dont les unes sont, selon lui, républicaines, & les autres monarchiques. M. le Marquis trouve cela fort plaisant, & le Chevalier convient que c'est de la Poésie, & de la Poésie Orientale, qui lui est inspirée par le marasquin qu'il a bu. Quant à moi, inutilement boirois-je du marasquin,

rasquin, je sens que je ne goûterai jamais cette Poésie-là.

L'histoire moderne n'est pas plus favorable que l'ancienne à M. le Chevalier.

*Regardez autour de vous, dit-il, & voyez si vous rencontrerez sur la surface du globe d'autres pays que les pays dépeuplés qui fassent un grand commerce de bled. p. 151. & 152.*

*La Turquie, la Pologne, la Sicile, la Sardaigne, l'Etat Ecclésiastique, la Pouille, &c. confirment, selon lui, cette vérité. p. 151. p. 200 & alibi.*

C'est un paralogisme bien commun que l'abus des faits pour prouver de prétendus principes avec lesquels ils n'ont aucune liaison : les Sophistes qui emploient cette manière de raisonner (& il y a plus de ces Sophistes hors des écoles qu'ailleurs) s'étendent avec complaisance sur les preuves du fait & transportent ensuite subtilement toute la certitude du fait à la conséquence qu'ils en veulent tirer, sans s'embarrasser de prouver sa liaison avec le fait lui-même. Que si vous leur contestez cette liaison, vous essuyerez cette réponse si connue & en même tems si digne d'être retenue, pour se garder éternellement de s'en servir : *Ah ! si vous niez les faits, je n'ai plus rien à vous dire, & Monsieur nie les faits.*

Expliquons encore ma pensée par un conte, dont M. le Chevalier Zanobi, qui aime tant les contes, pourra faire son profit.

Une Dévote racontoit qu'une Religieuse avoit demandé à Dieu & obtenu la grace d'être



changée en lampe pour brûler devant l'autel. Un esprit fort se récrie. Oh ! le miracle est certain, répond la Dévote, car j'ai vu la lampe. J'entreprends de montrer que M. le Chevalier se contente d'alléguer des faits lorsqu'il est question de causes, & qu'il n'a vu que la lampe & non pas le miracle.

Le fait & la lampe font ici les malheurs & la pauvreté de beaucoup de pays agricoles, & si l'on veut de tous; la cause & le miracle seroient l'influence de l'Agriculture sur les malheurs & la pauvreté de ces pays.

C'est sans doute un spectacle bien triste pour l'homme qui pense & qui sent que le fort malheureux de l'espece humaine. Mais la terre presque entière lui présente cet objet affligeant. L'Auteur ne devoit pas dire qu'il n'y a sur la surface du globe que des pays malheureux qui fassent un grand commerce de bled, mais simplement qu'il n'y a presque sur la surface du globe que des pays malheureux, agricoles ou non, faisant ou ne faisant point le commerce du bled. Mais c'est précisément parce que ce fait est presque général, qu'il ne prouve rien contre l'agriculture & le commerce des bleds.

Il semble, à entendre l'Auteur, qu'en formant ses profondes théories il ait été embarrassé d'expliquer comment les hommes sont malheureux, & qu'après des recherches longues & pénibles, il n'ait enfin trouvé d'explication satisfaisante que d'attribuer ce phénomène à l'Agriculture & au commerce du bled;

comme si les causes de malheur manquoient à l'humanité; comme s'il n'y en avoit pas mille, toutes actives, toutes visibles & incontestables, qui non-seulement sont distinctes de l'Agriculture, mais qui ne sont funestes principalement qu'en ce qu'elles attaquent l'Agriculture elle-même.

Je jette les yeux sur le globe, & je vois régner sur les trois parts de la terre une politique funeste, des guerres atroces, des loix absurdes, & partout le mépris des droits de l'homme & l'ignorance des vrais principes de son bonheur. Faut-il donc aller chercher ailleurs les causes des maux de l'humanité? & par quelle manie veut-on les trouver dans le plus utile & le plus saint des travaux de l'homme, la culture; & dans le premier des bienfaits de la nature, la fécondité de son sein?

N'est-ce pas une chose incompréhensible, qu'en voyant la forme du Gouvernement Turc, une chaîne de Despotes s'étendant du Sultan au Cadi & enveloppant jusqu'au dernier des sujets de l'Empire, la propriété incertaine, des impôts arbitraires, des loix barbares, si l'on peut leur donner le nom de loix; une justice militaire, les 9 dixiemes des habitans de ce pays (les Grecs) esclaves, opprimés & appauvris; n'est-il pas, dis-je, incompréhensible qu'on dise que la pauvreté, la dépopulation d'un tel pays vient de ce qu'il est agricole?

Peut-on s'étonner assez d'entendre soutenir qu'un pays comme la Pologne, avec une forme



de Gouvernement mal déterminée, une législation continuellement mobile, la servitude de la glebe établie par-tout, une inégalité extrême entre les propriétés, un luxe dévorant dans les grands propriétaires, & mille autres causes de dévastation qu'il seroit trop long de compter; qu'un tel pays, dis-je, doit ses malheurs à ce qu'il est agricole?

Je fais bien qu'aux yeux de M. le Chevalier ces causes de malheur n'ont aucune réalité. Selon lui, p. 200, *les vices du Gouvernement sont l'échappatoire ordinaire des mauvais raisonneurs en politique*; mais, je ne crains pas d'employer des termes trop forts, cette doctrine est funeste autant que fautive, & malheur au pays où elle seroit établie. La maxime contraire peut seule faire faire aux sociétés politiques quelques pas vers le bonheur. Elle est d'accord avec l'intérêt pressant de ceux mêmes qui gouvernent; & en énonçant cette vérité, on ne fera qu'exprimer leurs véritables sentimens. Peut-être quelques tyrans de l'Asie & de l'Afrique, aussi imbéciles que barbares, sont convaincus que quelles que soient leurs loix, elles ne causent pas les malheurs de leurs peuples, parce qu'elles sont leurs loix. Mais tous les Administrateurs dans l'Europe policée pensent que les formes du Gouvernement & les loix influent sur le bonheur des Nations. La preuve en est dans les changemens & les améliorations qui se font dans tous les pays. La preuve en est encore dans les mouvemens qu'on se donne de tous les côtés pour rechercher & pour éclaircir les

meilleurs principes de l'administration; efforts que secondent les Gouvernemens eux-mêmes: car tout cela suppose que le bonheur ou le malheur, la richesse ou la pauvreté des Nations dépendent de la bonté ou des vices des loix, des lumières ou des fautes involontaires de ceux qui gouvernent.

Il fuit de ces réflexions qu'avant d'assigner l'Agriculture comme une des causes des malheurs des peuples, M. le Chevalier auroit dû nous prouver que ces peuples agricoles ne sont malheureux par aucune de celles que nous venons d'indiquer, & en vérité ce seroit trop présumer de l'adresse de l'Auteur, que de croire qu'il peut revêtir de quelques couleurs séduisantes un si étrange paradoxe.

Mais examinons les preuves que donne M. le Chevalier de la prétendue influence qu'il attribue à l'Agriculture sur le malheur des peuples.

La première est tirée du caractère & des mœurs que l'incertitude des récoltes doit, selon lui, donner à un peuple agricole.

*Un peuple agricole est une nation de joueurs. Comme le joueur, l'agriculteur jette son argent sur un champ de terre contre les élémens & les saisons qui tiennent la banque: il y a une incertitude extrême dans les revenus de l'un comme dans les profits de l'autre. Comme ils comptent tous deux sur des profits futurs, & qu'ils se flattent souvent fausement qu'ils seront considérables, ils ne reglent jamais leur dépense sur leur revenu, &c.*

L'Auteur poursuit ainsi la peinture du Joueur, en croyant faire en même-tems celle

d'une Nation agricole. Il ne se refuse jamais rien, hormis le nécessaire. Sa maison annonce d'un côté la richesse, de l'autre le défaut d'argent, & en tout le désordre. Il regarde les Manufactures, l'industrie & toute espèce de gain petit & certain, comme ignobles. Il aime la guerre, la chasse, la galanterie, le faste extérieur, la sobriété domestique. Il vend avec précipitation, & ne retire pas d'une heureuse récolte le profit qu'il en pourroit retirer. Il forme des projets vastes, rarement achevés; préfère les bâtimens de luxe à ceux qui seroient plus utiles. Enfin, le Joueur & l'Agriculteur vivant toujours dans l'incertitude d'un succès dans la récolte, qui dépend de causes qui sont au-dessus de tous les efforts de l'homme, sont livrés à la superstition. Or, ces vices, ces malheurs, les peuples manufacturiers en sont exempts, ou du moins n'y sont pas aussi fortement exposés. p. 104 - 115.

Cette comparaison d'un peuple agricole à un Joueur, est une de celles où l'Auteur s'est arrêté avec le plus de complaisance. Mais j'avoue que je la trouve sans justesse & hors de propos. Je vais tâcher de justifier ma sévérité.

1°. Pour tirer quelque parti de l'incertitude des récoltes, l'Auteur doit nous prouver que la récolte totale est incertaine; car la seule incertitude de la récolte de quelques particuliers, ou même d'une Province, ne peut pas lui suffire pour assimiler une Nation agricole entière à une Nation de Joueurs. Or, nous avons vu plus haut que la récolte totale n'est pas incertaine.

Qu'un Agriculteur, en particulier, jette son

argent sur la terre contre les faisons qui tiennent la banque, & qu'il puisse perdre à ce jeu; qu'une Province entière puisse voir sa récolte enlevée en une nuit; la récolte totale de la Nation peut être régulière, égale & certaine, malgré ces vicissitudes. Les fléaux imprévus se portant tantôt sur un Agriculteur & tantôt sur l'autre, tantôt sur une Province du Nord & tantôt sur une Province du Midi, laissent subsister l'égalité dans le produit total annuel de toutes les récoltes. L'Auteur n'est donc pas en droit d'assimiler une Nation agricole à une Nation de joueurs, quant à l'incertitude de son revenu total & constant, dont il est ici question.

2°. Si l'on veut s'entendre, on ne peut appeler revenu, que le produit de la récolte totale de la France, considéré comme vénal & pouvant s'échanger contre toutes les choses vénales, comme les autres denrées & le travail. Cela posé, pour que le revenu de la France fût plus inégal que celui de la Hollande, il faudroit que le prix total de la récolte éprouvât de grandes & d'excessives inégalités, qui ne se trouveroient pas en Hollande, entre les années de la recette des Hollandois. Or, il est visible que le produit des récoltes de France, considéré comme vénal, son prix commun ne varie pas comme le prétend l'Auteur & n'éprouve pas plus d'inégalités que les revenus des Hollandois. La raison de cela, est que, lorsque la quantité est moindre par les mauvaises récoltes, le prix hausse & compense la

diminution de quantité, & que lorsque l'abondance & la richesse des récoltes fait diminuer la valeur, le vendeur est dédommagé sur la quantité. Ainsi le prix total annuel de chaque récolte, ne varie pas comme les quantités & comme les récoltes.

En ce sens-là même, le revenu est cependant encore inégal, parce que la compensation dont nous venons de parler, n'est ni complète ni exacte. Mais cette inégalité n'est pas un effet nécessaire de la nature d'un pays agricole, c'est l'effet de ces mêmes loix dont l'Auteur des Dialogues se fait l'apologiste. C'est précisément de cette inégalité qu'on tire l'argument le plus fort contre la théorie de l'Auteur, & en faveur de l'entière liberté. On l'a dit & prouvé cent fois, les variations dans les prix seroient très-légères & presque nulles sous l'empire de la liberté. Il est donc déraisonnable d'opposer à cette même liberté, les variations actuelles dans les prix; on ne peut donc rien conclure de cette inégalité de revenu moindre qu'on ne le prétend, & qui, telle qu'elle est, est elle-même la suite du défaut de liberté.

3°. Une grande Nation qui a un sol fertile, a des Agriculteurs & des Propriétaires. Pour qu'elle ressemble à une Nation de joueurs, il faut que le revenu des uns & des autres ait l'incertitude sur laquelle l'Auteur fonde toute sa comparaison.

Commençons par la récolte, ou le revenu du Propriétaire. La distinction même du Pro-

priétaire d'avec l'Entrepreneur de culture, ne s'est faite que parce que le Propriétaire a voulu jouir en paix d'un revenu sûr. Les baux ne sont imaginés que pour cela, & quoique dans l'exploitation à moitié fruits & dans celle où le Propriétaire est demeuré en même-tems Cultivateur, le droit de propriété se trouve réuni à quelque incertitude, comme ces formes d'exploitation ne donnent qu'une petite portion des grains du Royaume, & que d'ailleurs l'incertitude qui peut s'y trouver, ne peut tomber que sur une partie du revenu, (celle qui demeureroit au Fermier, si le Propriétaire cessoit d'exploiter lui-même,) on peut les négliger ici. On peut donc dire généralement & avec vérité, que les revenus des Propriétaires ne sont exposés à aucune incertitude, & qu'à cet égard même, ils ne ressemblent point du tout à des Joueurs.

Quant à l'incertitude du revenu de l'Agriculteur, elle n'est ni aussi grande que le dit M. le Chevalier, ni de l'espece dont il auroit besoin qu'elle fût pour appuyer sa comparaison.

Tout Agriculteur règle son exploitation, ses consommations personnelles & le prix de son bail, les seules dépenses qu'il ait à faire sur une année commune de revenu. Qui dit année commune, dit un revenu total certain, dans l'espace d'un certain nombre d'années, de la durée de son bail, par exemple; & ce revenu total certain, repartit sur toutes les années, fait un revenu certain pour chacune.

C'est ainsi que traitent & que se conduisent tous les Entrepreneurs de culture. Leur revenu est donc certain, leur fortune ne ressemble donc pas à celle du jeu, ni eux-mêmes à des Joueurs.

L'Auteur a prévu cette objection qui se présente à tout le monde, mais il a cru pouvoir y répondre, en disant, que *parmi les Agriculteurs, un individu peut avoir la sagesse de régler sa dépense sur son année commune; mais que si l'on prend les Agriculteurs en général, il est vrai de dire que si le produit régulier & constant d'une Manufacture ou de quelque rente solide ne les soutient pas, il faut qu'ils se ruinent, parce qu'alors ils ressembleront à un Joueur qui doit vivre uniquement du produit du jeu.* p. 117 & 118. Enfin, il fait confirmer ces assertions gratuites par M. le Marquis, qui cite l'exemple de son Fermier de Picardie, qui réunit une Manufacture de toiles à sa Ferme & qui le paye bien, & de son Fermier de Beauce qui le paye mal. p. 116 & 117.

C'est le fort de l'Auteur des Dialogues, de se réfuter continuellement lui-même, & il tombe ici dans cet inconvénient d'une manière bien marquée.

Écoutons-le parler à la p. 27. *Le Fermier, le Campagnard ne dépense point à mesure, ni à proportion qu'il s'enrichit; sa vie est laborieuse & frugale, & son séjour au Village, loin des comparaisons, le ramènent à l'état naturel de l'homme qui a peu de besoins & peu de desirs. Il amasse, prend le goût de l'épargne, thésaurise & enfouit*

*sous terre.* Il faut avoir un goût bien vif de paradoxes, pour comparer un pareil homme à un Joueur, &, après en avoir fait ce portrait, pour se dissimuler la contradiction évidente qu'il y a entre ces deux manières de le peindre. Certainement, si l'Agriculteur a le goût de l'épargne, mène une vie laborieuse & frugale, amasse, enfouit, il ne se ruine pas, il ne ressemble pas à un Joueur, &c.

Voyons encore l'Auteur détruire ce qu'il dit de l'impossibilité où les Agriculteurs sont de faire une année commune de leur revenu.

*Les cas fortuits, dit-il à la p. 192, sont des hasards pour un particulier, & paroissent alors aussi difficiles à prévoir qu'à calculer; mais prenez-les en masse, réunissez tous ceux qui arrivent dans une année à toute une classe d'hommes, ou à toute une Nation; alors le hasard est une quantité constante, réglée, périodique, toujours égale ou dans l'année, ou du moins dans un court espace d'années. Ces hasards influent sur le prix des choses & en font partie; sans cela, tous les Négocians seroient ruinés, non pas tous dans la même année, mais à leur tour & selon que la chance du malheur leur arriveroit. Les hommes sont parvenus à évaluer la quantité de ce dommage, comme ils ont évalué le prix de toutes les choses. Ils y sont parvenus par une approximation, à force de tems, d'habitude, d'expériences douloureuses, & surtout par cette force d'équilibre moral qui consiste à s'entre-pousser & à se renvoyer les pertes de l'un à l'autre, tant qu'on a de force & d'haleine. C'est, pour ainsi dire, la nature & l'instinct qui savent résou-*

dre ces problèmes d'immense complication, contre lesquels tout calculateur échoueroit.

J'aime à rendre justice : l'Auteur a raison ici, & je ne crois pas qu'il soit possible d'exprimer mieux une vérité importante, quoique commune. Mais cette vérité, qu'est-elle autre chose, sinon que les hommes & par conséquent les Agriculteurs, savent réduire & réduisent en effet à une année commune tous les événemens qui influent sur leur bonheur ou leur malheur ? Elle détruit donc absolument toute la théorie de l'Auteur.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de répondre à l'exemple des Fermiers de M. le Marquis. Je n'ai jamais oui dire que les Fermiers de Brie & de Beauce payassent plus mal que ceux de Picardie, quoiqu'ils n'ayent point de Manufactures. M. le Marquis, qui ne veut que des Fermiers qui ayent *des rentes solides*, me paroît voir l'Agriculture *da Cittadino* & non pas *da Contadino*. Je lui souhaite, ainsi qu'à ses Fermiers, *salute e buon guadagno*, ce qui ne peut lui manquer ; car c'est assurément bien entendre les affaires, que de ne vouloir pour Fermiers que des gens qui ont de *bonnes rentes bien solides*.

4°. La distinction que nous avons faite du Propriétaire & de l'Agriculteur, nous fait démêler le petit artifice dont l'Auteur s'est servi pour peindre comme il lui plaisoit les mœurs d'un peuple agricole. Cet artifice consiste à confondre continuellement ces deux especes d'hommes, fort différentes l'une de l'autre, à

chacune desquelles il prête à son gré le caractère, les mœurs, & la situation de l'autre.

S'il a besoin de nous faire croire que la Nation agricole est misérable, superstitieuse, &c, il nous représente le Laboureur attaché à la terre, occupé d'un travail pénible, & l'incertitude des récoltes qui lui enlève toutes ses espérances en une nuit ; & il ne nous parle pas du Propriétaire, qui, vivant dans les villes, & ayant fait avec son Fermier, un prix commun de bail, lequel a lieu malgré l'incertitude annuelle des récoltes, jouit d'un revenu toujours certain, & peut y favoriser & cultiver lui-même toutes les connoissances qui écartent de la superstition. S'il lui faut trouver dans la Nation agricole, la galanterie, le faste, les bâtimens de luxe, les projets vastes, l'amour de la guerre, il nous montre ces caractères dans les Propriétaires des terres, qui, rassemblés au séjour des arts & des plaisirs, ou près de la personne des Souverains, prennent en effet ces mœurs ; & il détourne nos yeux du Fermier, du Cultivateur, des habitans des petites villes, qui ne sont ni galans, ni fastueux, ni guerriers, ni gens à projets vastes. Mais de la considération successive de deux objets si différens, il ne résulte point un caractère unique qu'on puisse attribuer à une Nation agricole, par opposition à un peuple manufacturier.

En séparant ces deux choses, comme nous avons fait, on dérange toute la belle comparaison de l'Auteur, parce qu'on s'apperçoit facilement qu'aucun des traits sous lesquels il



nous peint un peuple agricole, ne convient à l'Agriculteur. C'est ce surquoi nous nous arrêterons encore un moment.

Personne ne *calcule* plus exactement sa *dépense sur son revenu* qu'un riche Fermier. Il fait plus; il demeure plutôt au-dessous qu'il ne va au-dessus de ce qu'il peut dépenser. L'incertitude de ses récoltes & le desir de verser sur la terre de plus grands capitaux, pour obtenir de plus grands produits, le conduisent nécessairement à cette économie.

L'Agriculteur ne se *refuse* pas le *nécessaire*, & ne se donne pas le *superflu*. Sa maison n'annonce ni la *richesse* ni le *défaut d'argent*, ni le *désordre*, mais la *médiocrité*, l'emploi sage de l'argent & l'ordre le plus sévère. L'Agriculteur ne méprise aucune sorte de *gains*. Il n'est pas nécessaire de dire qu'il n'aime ni la guerre, ni la chasse, ni la galanterie, ni le faste extérieur. Il ne vend *avec précipitation* qu'autant qu'il y est contraint par le défaut de liberté. *S'il ne retire pas d'une heureuse récolte le profit qu'il en pourroit retirer*, c'est uniquement l'effet de ces mêmes Loix, de cette police destructive dont l'Auteur se fait l'apologiste. Il ne forme point de *projets vastes*, & sa marche est si circonspecte qu'il demeure toujours longtemps avant d'adopter ceux qui lui sont les plus avantageux; il ne veut que des bâtimens *utiles*, ou plutôt, il ne bâtit point; s'il est *superstitieux*, c'est par d'autres principes que le joueur & sa superstition est d'une espèce tout-à-fait différente de celle d'un homme qui

attend sa fortune ou son malheur du jet d'une carte ou d'un dés. Quel rapport y a-t-il donc entre des choses si disparates & quelle subtilité peut suffire à les faire voir comme semblables à un homme qui veut faire usage de ses yeux?

Mais, dira-t-on, tous ces caractères conviennent aux Propriétaires eux-mêmes, s'ils ne conviennent pas à l'Agriculteur; & comme les Propriétaires font le corps de la Nation agricole, on peut donc dire que la Nation agricole ressemble à une Nation de joueurs.

Cette raison n'est pas recevable, parce qu'en ne tenant plus compte des Agriculteurs, la base sur laquelle porte presque uniquement la comparaison de la Nation agricole à une Nation de joueurs s'écroule entièrement. Cette base est l'incertitude des récoltes, circonstance, qui dans la théorie de l'Auteur est commune au Joueur & au Peuple agricole; c'est elle qui détermine le caractère de l'un & de l'autre, & qui doit former celui du Propriétaire comme celui de l'Agriculteur. Or, cette incertitude des récoltes (que je ne fais ici que supposer sans en convenir) ne peut plus influencer sur le caractère du Propriétaire si elle ne convient qu'à l'Agriculteur, si le Propriétaire a un revenu certain; car ce ne sera plus à cause de l'incertitude des récoltes de l'Agriculteur qu'il ressemblera à un Joueur, & toute cette comparaison ne sera plus qu'un jeu d'esprit aussi faux que déplacé dans un aussi grave sujet.

5°. Ce ne seroit pas assez pour l'Auteur de

nous prouver, que les récoltes & le revenu des Peuples agricoles sont exposés à une grande incertitude ; si la même incertitude affectoit aussi le revenu des Nations navigatives & manufacturieres qu'il leur oppose, toute sa théorie se détruiroit, puisqu'elle est fondée sur une différence entre les unes & les autres. Or, le revenu des Nations manufacturieres a cette même incertitude & une plus grande encore. J'en donnerai deux raisons.

La première est, que le revenu ou la récolte des Nations agricoles ne peut souffrir, que le revenu des Nations qui naviguent ou manufacturent pour elles ne diminue ; puisque les Nations agricoles sont dès-lors moins en état de faire naviguer & manufacturer, & que d'ailleurs le prix des productions du sol venant à augmenter, les Nations manufacturieres qui les consomment sont forcées de les payer plus cher, ce qui equivaut pour elles à une diminution de revenu. J'ai déjà expliqué plus haut cette vérité.

En second lieu, on nous parle des vents & des saisons qui tiennent la banque contre un Agriculteur : mais le vent, les saisons & les dangers de mille especes, ne réduisent-ils pas bien plus véritablement un navigateur Hollandois à la condition de Joueur ? Est-il plus sûr du retour d'un vaisseau qu'il envoie à Surinam ou aux Indes, de son retour à tems, & de la vente de la cargaison à bon prix ? Un Entrepreneur de Manufactures est-il plus sûr de son profit annuel, que l'Agriculteur qu'on voudra

voudra placer sous le climat & sur le sol les plus incertains de France. La friponnerie de ses Ouvriers, l'infidélité de ses Commis & de son Caissier, la négligence de son Correspondant, des non-valeurs de toute espece qu'on ne peut prévoir, la mauvaise foi de ses débiteurs ; toutes ces circonstances ne mettent-elles pas dans sa récolte plus d'incertitude que dans celle de l'Agriculteur ? Tout le monde fait cela, tout le monde le voit, & l'Auteur est le premier qui ait révoqué en doute des faits aussi connus. L'incertitude des récoltes n'est donc ni aussi réelle ni aussi grande que le prétend l'Auteur, & telle qu'elle est, elle n'est pas une cause de malheur & de pauvreté chez les Nations agricoles, lorsque les effets de cette calamité naturelle ne sont pas augmentés par les mauvaises Loix, & sur-tout par le défaut de liberté.

La dépendance de l'Agriculteur du sol d'où il tire sa subsistance, est une cause de misere qui mérite plus d'attention, & qui est présentée par l'Auteur des Dialogues en ces termes : *Les Peuples agricoles sont collés à la terre & ne peuvent pas l'emporter avec eux. Si l'Agriculteur s'en va, comme il n'a aucun métier, il ne lui reste aucun moyen pour vivre, ainsi il faut qu'il demeure & qu'il souffre. Il cultive d'autant plus mal, que la culture est sa seule occupation, & il souffre d'autant plus les horreurs de la disette, qu'il n'a que des productions de la terre pour tout bien. Le despotisme s'en accommode fort bien, mais le Manufacturier ne se laisse pas fouler, il s'en va & em-*

porte avec lui ses mains , qui sont sa terre , son trésor. p. 114.

Un Peuple agricole renferme plusieurs classes d'hommes qu'il faut distinguer. Les Entrepreneurs de culture ; les Propriétaires ; les Chefs , Administrateurs & Défenseurs de la Société payés par le revenu public ; enfin les Salariés de ces trois classes de Citoyens qui forment aussi entre eux trois classes distinctes.

Dans la recherche des principes d'une bonne administration pour les Sociétés policées , on ne s'occupe pas communément d'augmenter la richesse & les jouissances de ceux qui gouvernent , & qui faisant eux-mêmes leur part dans presque tous les Etats politiques , la font assez bonne pour qu'on soit sans inquiétude pour eux.

Le sort de tous ceux qui ont quelque propriété territoriale ne nous donnera non pas plus une grande sollicitude , parce que ceux qui possèdent beaucoup de terres ont les richesses , & ceux qui en possèdent peu , jouissent encore de quelque aisance. Ceux qui n'en ont pas assez pour vivre , tirant une partie de leur subsistance d'un travail qu'ils font pour d'autres , rentrent par là dans la classe des Salariés.

Les Entrepreneurs de culture aiant des capitaux , & retirant par leur exploitation tout-à-la-fois l'intérêt de ces capitaux & un salaire de l'industrie avec laquelle ils les appliquent au sol , sont aussi dans la médiocrité , & quelquefois dans l'aisance.

Les Salariés de ces trois classes ont une sub-

sistance assez généralement plus précaire ; mais parmi eux , les Chefs des entreprises qui ont aussi des capitaux sont encore ou riches , ou en état au moins de satisfaire assez abondamment les premiers besoins. Les dernières classes des Citoyens occupés aux travaux de la culture & de l'industrie qui n'ont point de capital à eux , dont les bras font toute la richesse , & qu'on appelle plus particulièrement journaliers , parce qu'ils vivent au jour la journée , sont les individus de la Société les plus exposés à la misère , & ceux qu'il est le plus difficile aux institutions politiques de rendre heureux.

Ces notions une fois établies , je ferai deux remarques qui renverseront l'explication & la preuve que l'Auteur des Dialogues nous donne de la misère des peuples , pour nous persuader qu'elle tient à la nature des Pays agricoles , comme tels. La première est que , dans cet ordre d'hommes , la plus grande partie sont manufacturiers , puisque les Salariés des Propriétaires & des Agens de la Société , sont tous hommes industrieux & façonnant des ouvrages d'industrie ; & que d'un autre côté , les Salariés des Agriculteurs sont en grande partie aussi ceux qui travaillent les ouvrages d'industrie dont ils ont besoin , comme leurs meubles , leurs vêtements , & toute la portion de consommation qui demande des sommes & un travail antérieur à l'usage qu'on en fait. Or , tous ces gens là ne sont pas collés à la terre ; tous ces gens là ont des métiers pour

*vivre* ; tous ont d'autres occupations que la culture & d'autres biens que les productions de la terre ; tous pourroient également emporter leur industrie avec eux , s'il ne tenoit pour cela qu'à n'être pas collé à la terre.

Mais il faut autre chose pour transporter son industrie ; il faut trouver ailleurs des Consommateurs , & l'homme industriel ne les emmene pas avec lui. Ce défaut de Consommateurs est une force aussi puissante pour attacher le Manufacturier - Salarié à sa Manufacture & aux lieux où elle est actuellement établie , que l'impossibilité où est l'Agriculteur d'emporter sa terre en émigrant. Il est le même dans les Pays agricoles & dans les Pays manufacturiers. Il n'est pas plus possible aux ouvriers des Manufactures Hollandoises de se faire payer mieux en Hollande , en menaçant d'aller en France ou en Angleterre , qu'aux Agriculteurs François de faire diminuer le prix de leur bail, en faisant une menace semblable. Quelqu'un d'entr'eux pourra , dans de certaines circonstances , employer ce moyen ; mais il est question ici du plus grand nombre , pour lequel il seroit assurément insuffisant.

La véritable cause qui empêche l'émigration des hommes industriels dans les Etats agricoles , est qu'ils sont eux-mêmes collés à la terre aussi réellement & aussi fortement que l'Agriculteur. C'est d'elle qu'ils tirent médiatement en échange de leur travail & les matieres premières de leurs ouvrages & les subsistances qu'ils consomment en les façonnant , puisqu'ils

ne reçoivent les salaires , avec lesquels ils obtiennent ces matieres premières & ces subsistances , que des Agriculteurs , des Propriétaires & des Agens de la Société , qui tiennent eux-mêmes ces matieres premières & subsistances , ou les salaires qui les représentent , de la terre qui les fournit.

Cette dépendance où est l'homme industriel lui-même de la terre , est bien contraire à toutes les idées de l'Auteur des Dialogues. Elle nous montre qu'il faut chercher les causes du malheur des peuples ailleurs que dans cette impossibilité de quitter le sol , puisque cette impossibilité est commune aux Manufacturiers & aux Cultivateurs.

Il y a cependant une espece de Manufacturiers qui semblent pouvoir plus aisément que les autres emporter leur industrie du pays où ils seroient malheureux , ce sont ceux qui travaillent pour l'Etranger ; car le salaire de ces gens leur venant de l'Etranger lui-même , ils peuvent se transporter sur le lieu qu'habitent les propriétaires de terres qui les salarient. Mais cette émigration est accompagnée de tant de difficultés , qu'elle ne sauveroit pas ces Manufacturiers des coups du despotisme , si elle étoit leur seule défense contre lui. Nous avons aussi remarqué que le nombre de ces gens étoit très-borné dans les pays les plus riches en manufactures , tels que la France & l'Angleterre , & il est moindre encore dans les pays d'une étendue médiocre manufacturiers. Cette possibilité d'émigrer n'empêche pas les ouvriers de nos

grandes fabriques de Lyon, de Tours, d'être réduits à une subsistance très-modique en même tems que forcés à un très-grand travail.

Une troisieme cause de la misere des peuples agricoles est, selon l'Auteur, la nature même du bled, ce qu'il explique de la maniere suivante.

*De toutes les classes de cultivateurs, celle des terres à bled est toujours la plus misérable; fait dont il ne faut pas chercher la raison dans la défense de l'exportation, ni dans d'autres rêves creux des spéculateurs enthousiastes & inexperts, mais dans la nature du bled, qui passant par plusieurs mains avant de parvenir au consommateur, doit laisser dans l'indigence le premier producteur. p. 198.*

Voyons si l'Auteur a droit d'appeller rêves creux les opinions contraires aux siennes, & si ses paradoxes éternels ne méritent pas mieux ce nom.

Il n'y a qu'un très-petit nombre de cultures différentes; on peut les réduire à trois, celle des vignobles, des prairies & des terres à grains. La culture des prairies & l'engrais des bestiaux se trouvent presque par-tout mêlés avec la culture en grains; c'est même à proprement parler un seul & même genre de culture, puisque l'un a nécessairement besoin de l'autre, & qu'on ne trouvera aucune grande culture où ces deux especes d'exploitation ne soient pas réunies; mais si des cultivateurs de cette espece étoient misérables, on n'auroit aucun droit d'affurer que leur misere vient de la terre à grains; comme aussi je ne prétendrai pas que leur aisance en viendroit.

Il ne reste donc que les cultivateurs de vignobles qu'on puisse opposer aux cultivateurs de terres à grains. Or, c'est une vérité incontestable & universellement reconnue, que, de tous les biens-fonds, les vignobles sont ceux qui sont les plus ruineux, les plus à charge à leurs propriétaires, & la classe des cultivateurs qui les exploitent la plus misérable de toutes.

On en trouve la raison dans l'incertitude des récoltes, qui est encore bien plus grande que celle que l'Auteur des Dialogues fait tant valoir contre le commerce des grains. Les cultivateurs de vignobles, fermiers ou propriétaires, sont bien plus exposés à se voir enlever en une nuit toutes leurs espérances. Ils peuvent aussi avoir des récoltes infiniment abondantes & des produits considérables; & s'ils favoient conserver les profits pour faire face aux pertes & soutenir toujours leur exploitation, leur culture pourroit valoir autant que celle d'une bonne terre à grains. Mais la difficulté de former une année commune de revenu & de régler sa dépense sur cette année; de conserver le superflu actuel comme devant être nécessaire dans un autre tems; la difficulté, dis-je, d'observer ces regles est bien plus grande pour eux que pour les cultivateurs de terres à grains, à raison de ce que les inégalités sont plus grandes & que les termes qu'il faut rapprocher, pour prendre un terme moyen, sont plus distans. Aussi voit-on que les vignobles sont de toutes les propriétés foncières celles qui changent le plus souvent de maîtres; ce qui est la preuve



que les possesseurs ne sont pas, par la nature de leur production, plus riches & moins misérables (si des cultivateurs ou propriétaires peuvent l'être) que les cultivateurs des terres à grains.

Je dis si des cultivateurs ou propriétaires peuvent l'être, & cette restriction peut faire appercevoir une grande méprise de l'Auteur des Dialogues, qui paroît avoir confondu les cultivateurs avec les salariés ou journaliers qui sont employés par eux. Parmi les habitans des campagnes, les seuls misérables sont ces hommes qui n'ayant d'autre propriété que leurs bras, sont à la merci du petit nombre de cultivateurs qui veulent acheter leur travail, & sont par-là réduits aux salaires les plus modiques, à la subsistance la plus étroite. C'est cet ordre d'hommes qui est vraiment malheureux dans certains Etats politiques, mais dont le malheur est égal, quel que soit le genre de culture auquel ils concourent, si les causes de leur misère, qui ne tiennent point à la nature de la culture établie, sont les mêmes. Quant aux propriétaires exploitant eux-mêmes, soit métayers, soit fermiers, ils ont partout au moins de la médiocrité, souvent de l'aisance, quelquefois de la richesse, surtout dans les pays de grande culture; & à cet égard ceux qui exploitent des terres à grains sont au moins aussi aisés, toutes choses égales d'ailleurs, que les cultivateurs de tout autre genre de production. Les cultivateurs de terres à grains ne sont donc pas, de toutes les classes de cultivateurs, la plus misérable. Voilà ce que

nous avons à opposer au fait prétendu allégué par l'Auteur des Dialogues, calomniant la culture des grains.

Mais en défendant la culture des terres à grains en général, je paroîtrai peut-être attaquer une assertion que l'Auteur n'a pas faite. Car la culture qu'il trouve la plus misérable de toutes, est la culture des terres à bled en particulier. C'est sur celle-là seule que tombent les inconvéniens qu'il relève, & particulièrement la nécessité de faire passer la production du sol par beaucoup de mains intermédiaires entre le producteur & le consommateur.

Je répons: 1<sup>o</sup>. d'après cette explication, il faudroit restreindre la dénomination de *Peuples agricoles* à ceux qui cultivent du bled & qui ne cultivent que du bled, & en exclure ceux qui recueillent du riz, du maïs & d'autres especes de grains.

Or, cette restriction renverse tout-à-coup presque toute la théorie de l'Auteur, car il vouloit & devoit en effet nous peindre l'état malheureux des peuples agricoles comme manquant de manufactures, & en tant qu'opposés aux peuples manufacturiers. Or, les pays où l'on cueille le riz & le maïs sont encore des pays agricoles, & ne sont pas par cela seul *manufacturiers*. Le bled n'exclut pas les manufactures plus que toute autre especes de grains. Il pourra donc y avoir, comme il y a en effet, des pays agricoles riches & heureux, pourvu qu'ils ne cultivent pas du bled, pour lequel M. le Chevalier montre une si grande aversion,

& il lui sera impossible de concilier cet aveu avec sa grande doctrine, que tout pays qui n'est pas manufacturier est misérable, que la véritable source des richesses est dans les manufactures, &c.

Mais, dit M. le Chevalier, *le bled de Turquie a pris faveur dans les Pays méridionaux, parce qu'on épargne la mouture & la boulangerie, & qu'on en fait la polenta, & dans les Pays où l'on cultive le maïs, comme en Lombardie, sous quatre Gouvernemens différens, l'Agriculteur est considérablement plus riche qu'ailleurs, tandis que la Sicile, la Sardaigne, la Pouille & la campagne de Rome, sont des pays pauvres & dépeuplés.*

1°. La polenta est une fort bonne chose sans doute. Bertoldo la trouve excellente, témoin *Paria bolle la polenta*. Mais peut-on sérieusement attribuer à la polenta le bonheur d'une Nation ? Il suffit d'opposer à cette étrange prétention que le maïs est cultivé dans l'Inde, en Turquie, chez les Nations sauvages de l'Amérique, & enfin sur presque toute la côte d'Afrique, Pays qui ne sont ni riches ni heureux.

2°. Quand il seroit vrai que dans quelques Pays où l'on fait la polenta, l'Agriculteur est plus riche qu'ailleurs, pour tirer quelque conséquence de ce fait, l'Auteur devoit encore prouver que c'est précisément parce qu'on cultive le maïs au lieu de bled. Car la richesse du Cultivateur pourroit tenir à beaucoup de causes différentes de celle-là. La bonté du sol & du climat, des loix favorables à l'agriculture, une division des propriétés plus convenable,

moins d'inégalité dans les richesses, le commerce, &c. Si l'Auteur des Dialogues veut absolument que ce soit le bled de Turquie qui fait la richesse & le bonheur d'une Nation; il faut qu'il nous prouve bien clairement qu'aucune des causes dont je viens de faire l'énumération, ne peut disputer cet honneur à la polenta.

3°. Si la Sicile, la Sardaigne, la Pouille & la Campagne de Rome sont des pays pauvres, c'est par des raisons toutes différentes de celle qu'allégué l'Auteur. Ils ne sont pas pauvres parce qu'on y cultive du bled; mais parce que, d'après les mêmes principes que déployé ici l'Auteur des Dialogues, on y a gêné de tout tems le commerce des bleds, parce que beaucoup de mauvaises loix y nuisent à l'agriculture, parce que, &c. Je ne finirois point si je voulois indiquer des causes très-réelles & très-agissantes, qui peuvent avoir influé sur l'état malheureux de la culture dans ces mêmes pays, où M. le Chevalier ne voit comme la cause du mal que la culture du bled. Enfin il est risible qu'on dise, que si la Campagne de Rome est un pays affreux, c'est parce qu'on y cultive du bled, & que le bled pour devenir pain doit être moulu & façonné, tandis qu'on a à côté de soi l'*annonna*; la forme du Gouvernement, de mauvaises Loix de toute espece, un mauvais terrain, &c. C'est porter à l'excès le goût du paradoxe.

4°. Les Cultivateurs qui cherchent à s'enrichir, & qui connoissent mieux que l'Auteur

des Dialogues les moyens qu'ils doivent prendre pour cela, ne cultiveroient que du maïs, si cette culture étoit plus avantageuse & si elle pouvoit seule les enrichir. Cependant jamais on ne s'est avisé de cultiver en maïs une bonne terre capable de produire de beau froment. Cette route à la richesse n'est donc pas aussi sûre que le prétend M. le Chevalier.

5°. Rien de plus faux que cette assertion de M. le Chevalier, que les pays où la culture du bled de Turquie est en usage sont ceux où les Agriculteurs sont les plus riches. Les plus riches Cultivateurs du monde entier sont en Angleterre, dans la Flandre Française, dans le Languedoc, la Picardie, l'Isle de France, & d'autres parties de ce Royaume, dans les belles Provinces de l'Espagne, &c. Les plus misérables des peuples, les habitans de la côte d'Afrique, & des Provinces d'Italie très-pauvres cultivent cette plante.

6°. Mais si le fait est faux, la cause qu'il en assigne est aussi faussement imaginée; & si les Agriculteurs sont misérables, ce n'est pas à la nature du bled qu'il faut s'en prendre, ce n'est pas parce que le bled passe par plusieurs mains avant d'arriver au Consommateur. Presque toutes les especes de productions du sol passent par autant ou plus de mains que le bled, avant d'être propres à la consommation, sans laisser pour cela les Producteurs dans l'indigence. Les vins, la laine, le chanvre, la soie, les cuirs, les métaux, &c. demandent un plus grand nombre de préparations avant d'être

propres aux usages de l'homme. Les Producteurs de ces denrées ne sont pourtant pas les plus misérables dans les classes des Cultivateurs, selon l'Auteur même des Dialogues, qui met au-dessous d'eux les Cultivateurs des terres à bled.

L'exposé seul de cette assertion fait sentir sa fausseté. Car, comment le passage de la production en différentes mains pourroit-il être une cause de misere pour le premier vendeur? Comment ce qui arrive après que le premier vendeur est payé de sa production, s'il en est bien payé, peut-il rendre ce premier vendeur misérable? Si j'ai gagné dix pour cent sur une production que j'ai fait croître & que j'ai vendue, que m'importe qu'on façonne en plus ou moins de manieres différentes ce que j'ai vendu? Si j'ai bien vendu la laine de mes moutons, comment serois-je misérable, parce qu'il faudra que cette laine soit lavée, peignée, cardée, filée, tissue, teinte, &c. avant que d'en faire du drap? On seroit bien plus tenté de penser que cette multitude de façons que doit recevoir une production, est une cause de richesse pour le Producteur, en augmentant l'usage qu'on fait de la matiere premiere.

Pour faire retomber sur le premier vendeur du bled sur l'Agriculteur la perte que peuvent causer la mouture & la façon du pain, l'Auteur emploie un bien mauvais raisonnement. *Il est si vrai*, dit-il p. 199, *que la cause de la pauvreté des Cultivateurs des terres à bled est l'in-*

intervention d'une main intermédiaire entre le Producteur & le Consommateur, que le peuple, grand calculateur par instinct, tâche d'éviter autant qu'il peut les mains intermédiaires, & que ne pouvant éviter la mouture, il évite au moins la boulangerie en faisant son pain chez lui.

La perte dont il s'agit ici, que peut effuyer le Cultivateur, ne peut être que celle qui résulte pour lui de l'intervention des mains intermédiaires pour la conversion en pain du bled qu'il a vendu, puisque c'est celle-là seule dont le produit, fort ou foible, peut faire l'état heureux ou malheureux de l'Agriculteur.

Par ce peuple qui souffre de la mouture & de la boulangerie, l'Auteur ne peut entendre que le peuple des villes & des campagnes non cultivateur ou le Cultivateur lui-même. Il n'est pas vrai que le peuple des villes & des campagnes, généralement parlant, fasse son pain chez lui, ni qu'il trouvât un avantage à le faire, par la raison qu'on peut cuire le pain de tout un village & de mille habitans d'une ville dans un seul four, & que les frais d'un seul four, sont moindres que ceux de dix. Quant à la mouture nécessaire au bled & dont on se passe pour le maïs & d'autres grains, elle ne rendra pas la nourriture du peuple plus chère, si dans les pays qui produisent du bled les salaires sont plus hauts & moindres dans ceux qui recueillent d'autres grains; & il pourra se faire que les peuples soient aussi malheureux dans ceux-ci que dans ceux-là, toutes les autres circonstances étant égales d'ail-

leurs. Or, c'est ce qui arrive en effet.

Quant aux Cultivateurs des terres à bled, l'avantage qu'ils trouvent à éviter la main intermédiaire ne regarde que la partie de grains qu'ils consomment. Pour tout le reste, c'est-à-dire pour les trois quarts & demi du bled d'un Royaume, que ceux qui l'achètent le fassent convertir en farine & en pain par des mains intermédiaires, ou fassent leur pain eux-mêmes, l'Agriculteur n'y gagne ni n'y perd; son bled est vendu, son profit est fait, & il n'a plus de perte à craindre. Or, c'est cette partie de grains vendue qui est le vrai fondement de l'état de l'Agriculteur. Sa pauvreté ne peut donc résulter de l'intervention des mains intermédiaires dans la mouture & la façon du pain.

En vain l'Auteur voulant étayer son assertion, nous dit que, si le Fermier étoit en même tems Meunier & Boulanger, & vendoit au lieu de bled, le pain aux portes de sa grange, on le verroit s'enrichir.

Voilà certes un beau projet; mais je vais lui en indiquer un meilleur encore. Ce seroit de trouver le moyen de faire que le Fermier fût fabricant & vendeur de toiles & de chemises, en même tems que de chanvre; de cuirs tannés, & même de bottes, de fouliers, harnois, &c, en même tems que de bestiaux; de draps à la fois & de laine, &c, & qu'il vendît de tout cela à la porte de sa grange, & on le verroit s'enrichir bien autrement & bien plus promptement. Est-il besoin de dire que ce projet

n'est pas plus fou que celui de M. le Chevalier ? C'est bien là pour le coup mettre tout un Royaume en ports de mer. Un Agriculteur n'a pas trop de tout son tems, de toute son intelligence, & sur-tout de tous ses capitaux pour l'exploitation du sol. Il est par là nécessairement borné à la production, & forcé d'abandonner à d'autres hommes industriels le *façonnement*, qu'on me permette ce terme, des *matieres premières*. Il ne peut pas faire pour lui-même ses bas, ses fouliers, ses habits, ses charrues, ce seroit un moyen sûr pour lui de se ruiner; toutes ses consommations lui coûteroient infiniment davantage.

En second lieu, le projet de M. le Chevalier me paroît difficile à exécuter; car il remarque lui-même avec beaucoup de sagacité & de profondeur, p. 189, que tout le monde *veut manger le pain frais*. Je le priois de nous dire comment il fera manger le pain frais à la ville de Paris, en le faisant vendre à la porte de la grange des Agriculteurs qui ont fait venir le bled, c'est-à-dire, des Fermiers de Beauce, de Brie, de Picardie, du Vexin, &c.

### §. III.

#### *De l'influence des Manufactures & de l'Agriculture, sur les richesses des Nations.*

La préférence que l'Auteur des Dialogues accorde aux Manufactures sur l'Agriculture, pour enrichir une Nation, est un des articles  
les

les plus importants de sa doctrine. C'est le principal motif de son éloignement pour la liberté du commerce des grains, ou, si l'on veut, des doutes qu'il élève sur son utilité. Nous allons donc rassembler & réfuter les raisonnemens épars dans les Dialogues sur cette matiere.

La question est bien vague, & nous sommes obligés d'en fixer l'état avec un peu de précision.

On peut demander si l'Agriculture est une source de richesses plus abondante que les Manufactures dans un grand pays agricole qui a un sol étendu.

On peut proposer la même question pour un pays qui auroit un territoire d'une étendue médiocre.

Enfin, on peut la proposer pour un petit Etat presque sans territoire.

Il faut encore remarquer que l'Agriculture & les Manufactures dont il s'agit ici, sont l'Agriculture nationale, le sol national, & les Manufactures qui travaillent pour un pays étranger, & dont les ouvrages sont vendus au dehors.

Cela posé, 1°. il ne peut y avoir de question pour les Etats sans territoire; puisqu'affurément ces Etats ne peuvent acquérir de richesse par la culture nationale, & que les seuls moyens qu'ils aient pour cela, sont ou le commerce des productions de leur industrie, ou quelque service que ce soit rendu aux Nations agricoles & riches.

Cette première observation prouve que  
M



L'Auteur des Dialogues a mauvaise grace de faire valoir avec tant d'emphase, contre les Ecrivains qu'il attaque, l'exemple de Geneve; de leur opposer que cette ville a des richesses & n'a point de territoire, & d'en conclure qu'il est donc faux que la base des richesses de tout pays est l'Agriculture.

On ne peut pas plus opposer l'exemple d'une ville comme Geneve, au principe général que l'Agriculture est la source des richesses des Nations, qu'il le seroit de se prévaloir de l'exemple d'un joueur qui auroit acquis des richesses au jeu, contre l'affertion qu'il n'y a que la propriété des terres ou des entreprises de commerce, d'industrie, de culture, qui puissent enrichir un citoyen.

Les Genevois ne forment pas une Nation. Geneve est une ville de Manufactures & non pas un pays, ni même un Etat politique, lorsqu'on voudra ne pas prodiguer ce nom mal à propos. L'Auteur ne peut donc tirer aucun avantage réel de l'exemple de cette ville.

2°. Quant aux Etats d'une étendue médiocre, comme Gênes, la Hollande, il est bien clair qu'à raison même de ce que leur territoire est petit & borné, les richesses qu'ils peuvent tirer de leur industrie & de leur navigation deviennent plus considérables, relativement à celles que peut leur apporter l'Agriculture, &c. Mais l'Auteur ne peut rien conclure de là, dans la question du commerce des grains, contre les Auteurs qu'il attaque. Que les Manufactures apportent à une Nation, & entre-

tiennent chez elle la moitié des richesses qu'elle possède & qu'elle consomme, il ne s'ensuit pas qu'il faille y gêner la liberté de l'exportation; ce qui est si vrai, que l'Auteur lui-même opine à laisser libre en Hollande le commerce des bleds.

Il faut pourtant se défendre d'adopter les idées de l'Auteur sur les grands effets des Manufactures, comparés à ceux de l'Agriculture, même dans ces pays qui n'ont qu'un territoire d'une médiocre étendue; & voici quelques réflexions à ce sujet, bien opposées à ses principes.

Si l'on prend les Hollandois à leur origine, on trouvera que la source de toutes les richesses accumulées chez cette Nation est l'Agriculture elle-même. Ce sont les produits du sol, quoique foibles, qui, conservés par une grande économie, ont formé chez ce peuple des capitaux avec lesquels ils ont commencé leur commerce, leur navigation, leur pêche. Aujourd'hui même, la source véritable de la richesse actuelle des Hollandois, est dans les productions du sol des pays dont ils sont maîtres, en Asie & en Amérique. Ce sont ces mêmes productions qui sont la base de leurs richesses, la canelle de Ceylan, les épiceries des Moluques, le vin du Cap, l'indigo, le sucre, les bois, &c, de Surinam.

En Europe même, leur territoire mis en valeur avec beaucoup d'intelligence, ne leur donne-t-il pas de très-grands produits? Il leur fournit peu de bled, mais ils ont d'autres

especes de grains, des bestiaux, des fromages, des légumes, des chanvres, &c. Leur pêche est encore une source de richesses pour eux, mais la pêche, elle-même, est une sorte de culture qui rend un produit net considérable, & qu'on ne peut pas mettre au nombre des Manufactures que l'Auteur vante ici exclusivement.

Celles de leurs Manufactures qui exportent leurs ouvrages au-dehors, sont fort peu de chose en comparaison de celles qui travaillent pour la consommation nationale; à plus forte raison, le profit net qu'elles rapportent à l'ouvrier qui les fabrique, ou au marchand qui les vend, est très-peu de chose comparé à la masse de la richesse nationale. Ces produits, quels qu'ils soient, doivent encore être diminués de tout le profit que font sur les Hollandois les autres Nations, qui leur vendent aussi des productions de l'industrie; (car les Hollandois en achètent aussi du dehors.)

Enfin, quelle comparaison peut-on faire du produit constant, indépendant de tout rapport avec une Nation étrangère, renaissant sans cesse, avec le profit mobile, précaire & dépendant que peuvent donner les Manufactures exportatrices? Une autre Nation peut s'élever, perfectionner chez elle les arts & l'industrie, & l'emporter, dans la concurrence, auprès de celle qui achetoit les productions des Manufactures Hollandoises. La Nation, à qui on les vend, peut les fabriquer elle-même

& se passer de les acheter. Elle peut attirer chez elle ces mêmes manufacturiers qui n'existent que par elle; qui, à proprement parler, lui appartiennent, & qui peuvent absolument & dans certaines circonstances, aller s'établir là où sont les consommateurs de leurs ouvrages. C'est ce qui est arrivé aux Hollandois.

Le profit que peuvent apporter les Manufactures exportatrices, est d'ailleurs borné dans sa quotité par la concurrence continuelle des manufacturiers, qui travaillent dans le pays même qui les exporte; & plus puissamment par celle des manufacturiers de toutes les Nations, qui travaillent à l'envi à donner au rabais les uns des autres. Plus le commerce prend d'étendue, plus les canaux, les chemins, la navigation perfectionnés lui donnent de facilités, & plus cette cause de réduction agit fortement. Il y en a encore une autre, c'est l'usage que la Nation, que nous supposons ici vendre les ouvrages de ses Manufactures, fait elle-même des productions de l'industrie des autres Nations. Car, comme elle n'a pas tous les genres d'industrie, elle achète aussi des ouvrages manufacturés, & si elle a gagné en vendant les siens, elle peut perdre, en achetant ceux des autres, une partie du profit qu'elle a fait sur les siens. Toutes ces observations peuvent s'appliquer aux Manufactures, & en général aux sources des richesses des Génois, & de toute autre Nation manufacturière qui a un sol & un territoire, même d'une étendue médiocre.

3°. Restent les grands Etats. C'est de ceux-là qu'il est uniquement question entre l'Auteur des Dialogues & nous. Car, sa doctrine sur la préférence qu'on doit donner aux Manufactures sur l'Agriculture, a pour objet de nous faire restreindre la liberté dans les grands Etats pour lesquels nous recherchons avec lui les principes d'une bonne administration des grains. C'est dans les grands Etats qu'il veut qu'on retienne les grains & qu'on les empêche de passer à l'Etranger avec trop de facilité pour favoriser les Manufactures, sans quoi les ouvrages de l'industrie ne pourront s'exporter : c'est-là qu'avec le pain cher on nuira, on détruira les Manufactures. C'est dans les grands Etats, qu'il soutient que les Manufactures alimentent l'Agriculture elle-même, & qu'il faut commencer par favoriser les Manufactures. Tout ce que nous allons dire doit donc être entendu uniquement des grands Etats agricoles & de leurs Manufactures exportatrices.

Si nous voulions nous contenter de l'autorité même de l'Auteur des Dialogues, nous pourrions nous dispenser de traiter la question qui fait l'objet de cet article. Nous n'aurions qu'à citer la p. 63 où on lit, *le bled est la richesse & le revenu de tous les pays fertiles & agricoles*; la p. 189, où l'Auteur dit que *la richesse n'est que dans la production*; la p. 217, où il prononce que *l'Agriculture est la base de tout*. En citant ces endroits, nous n'aurions plus rien à dire en faveur de l'Agriculture comparée aux Manufactures, puisque ces principes sont pré-

cisément ceux d'après lesquels les Ecrivains Economiques, que l'Auteur des Dialogues combat, ont exalté l'Agriculture & déprimé les Manufactures.

Nous serions dès-lors dispensés de le réfuter, lorsqu'il établit, p. 118, 119, &c, que *l'Agriculture ne peut se soutenir que par les Manufactures*; p. 150, 151, &c, que le produit du sol est borné, que celui des Manufactures peut aller à l'infini, &c. Mais nous aurions trop d'avantage à argumenter ainsi; on pourroit d'ailleurs nous dire que, montrer les contradictions palpables dans lesquelles l'Auteur des Dialogues est tombé, ce n'est pas résoudre les objections qu'il oppose à la liberté. Nous allons donc le suivre pied à pied; mais ce sera après avoir exposé quelques principes généraux, à l'aide desquels on sentira plus aisément la foiblesse & l'incohérence des siens.

Nous avons plus besoin ici d'explications que de preuves, & tout ce que nous avons à établir doit résulter plutôt de définitions claires & précises, que de raisonnemens bien subtils.

Qu'est-ce que la richesse ou les richesses? Si l'on ne veut pas se perdre dans les abstractions, il faut entendre par ces mots toutes les substances propres aux usages de l'homme; à la tête desquelles, on doit placer celles qui servent à sa nourriture, à ses vêtemens, à ses meubles, à son logement, &c, & ensuite toutes les autres, selon le plus ou moins grand degré de leur nécessité, de leur utilité, de leur

agrément, &c; tels sont les grains, les vins, les huiles, les bestiaux, &c; les chanvres, les foies, les laines, les bois, les métaux, &c.

Toutes ces substances peuvent être ou brutes & telles que la nature les donne, ou façonnées par l'industrie humaine. Dans l'un & dans l'autre état, elles sont richesses & forment toutes les richesses de l'homme.

Toutes ces richesses existantes dans l'Univers, doivent leur existence à la culture du sol. Sans la culture, elles n'auroient pas existé. Si la culture cessoit, ou que la terre fût tout-à-coup frappée de stérilité, les richesses qui sont aujourd'hui dans le monde se détruiraient en peu de tems, par l'usage & la consommation, & l'homme ne pouvant plus les faire renaître du sol par la culture, tomberoit dans une misère qui auroit bientôt détruit l'espèce.

Je regarde toutes ces richesses comme des productions de la terre seule; assertion qui peut souffrir une exception. Les eaux donnent des substances propres à la nourriture & aux vêtements même de l'homme. Il y a quelques petites peuplades Ichtyophages; mais outre qu'on n'en connoît point qui n'ait aussi quelques productions de leur terre, cette manière de subsister est si misérable & donne si peu de richesses, que nous pouvons en faire abstraction ici.

A cette restriction près, que la terre, le sol, la culture soient les seules sources des richesses existantes dans l'Univers, cela est évident pour toute la partie de ces richesses que l'in-

industrie humaine n'a pas façonnée, comme les grains, les fruits, les animaux, les bois, &c. Mais il faut dire encore la même chose de ces productions, lorsqu'elles ont reçu les formes que leur donne l'industrie.

Qu'est-ce qu'une production de l'industrie? C'est une certaine quantité de matière première, qui a reçu une certaine forme, par le travail d'un ouvrier appliqué à cette matière, pendant un certain tems. La matière première est une production du sol. La forme n'est donnée à cette matière par le travail, qu'autant que l'homme industrieux qui la donne, consume lui-même en travaillant une certaine quantité de productions de la terre, comme du bled, du vin, des viandes, &c. ou des ouvrages de l'industrie, comme ses vêtements, ses meubles, &c. qui sont eux-mêmes des productions du sol, par la matière première dont ils sont faits & par la forme qu'ils ont reçue; ainsi un meuble, une étoffe, ne sont rien autre chose que le bois, les métaux, la soie, la laine, qui entrent dans leur composition, & le bled, le vin, les viandes, les habits, les meubles, &c. consommés par les ouvriers qui les ont travaillé, fait travailler, vendus, &c.

On peut nous opposer que l'industrie appliquée à une substance produite par le sol, donne elle-même par-là l'existence à une richesse. L'ouvrage d'industrie, dira-t-on, a une valeur par de-là la matière première & les consommations des ouvriers. Cette valeur ultérieure

ne peut être méconnue, puisque la production de l'industrie se vend plus cher que ne se vendroit la matière première & les consommations des ouvriers. Cet excédent de valeur est une richesse, puisqu'il rend l'ouvrage façonné plus propre à satisfaire les desirs & les besoins des hommes, & puisqu'il est entre les mains de celui qui le possède, un moyen d'obtenir des richesses très-réelles. Enfin, cette richesse paroît produite par l'industrie, puisqu'elle n'existoit pas avant que l'industrie fût en action.

Il y a dans cette objection un mélange de vrai & de faux, qu'il faut faire reconnoître ; & une dispute de mots, qui rend la question interminable si on ne s'explique point. L'ouvrage d'industrie a une valeur plus grande que celle que les matières premières & les consommations des ouvriers lui donnent, & par cette valeur, il devient une richesse plus grande que ces matières premières & ces consommations. Les raisons qu'on en apporte, dans l'objection, me paroissent décisives. Une substance façonnée est plus propre à satisfaire les besoins de l'homme, & comme elle représente & contient le prix du travail & du tems par delà celui des matières premières & des consommations, elle contient une valeur qui n'existoit pas avant le *travail* & le *tems* qu'on y a mis.

Mais cette richesse doit-elle son existence au sol ou à l'industrie ? dispute de mots dans laquelle cependant les partisans de la fécondité exclusive du sol, s'énoncent seuls avec exacti-

tude. La première source de cette richesse est certainement dans le sol. L'industrie intervient à la vérité, pour façonner la substance produite, mais elle-même ne peut se mouvoir qu'en employant & en consumant les productions du sol. L'industrie opère, si l'on veut, secondairement sur l'existence de cette richesse ; mais sa cause première est la fécondité du sol, sans laquelle il n'y auroit ni matière première, ni consommations d'ouvriers, & par conséquent nulle industrie.

Ce que nous venons de dire des sources de la richesse dans l'Univers entier, seroit manifestement vrai d'un Etat politique sans relation & sans commerce avec les autres Etats. Toutes les richesses existantes dans un pareil pays devroient bien évidemment leur existence au sol de ce même pays.

Ce n'est qu'en faisant intervenir les relations que le commerce peut établir entre deux ou plusieurs Etats, qu'on pourroit être tenté de modifier cette proposition & dire qu'il peut y avoir, ou qu'il y a *dans une Nation*, des richesses qui ne sont pas le produit du sol *national*. Voyons donc ce que les relations d'un Etat avec l'autre peuvent apporter de restrictions aux principes énoncés ci-dessus.

Puisque toute richesse, considérée absolument & en elle-même, est essentiellement le produit du sol & lui doit son existence, il n'y a point de richesse dans un Etat politique qui ne soit essentiellement le produit du sol, soit *national*, soit *étranger*. Mais ne pourroit-il pas



y avoir dans un Etat politique quelque richesse qui seroit le produit du sol *étranger* ? auquel cas, il seroit vrai de dire que toutes les richesses d'un Etat politique, pourroient bien ne pas être le produit du sol *national*.

Ces richesses, produit du sol étranger, qui peuvent être attirées dans un grand Etat agricole y seroient attirées, selon l'Auteur des Dialogues, principalement par la vente au dehors des ouvrages de l'industrie & par l'industrie elle-même qui les fabrique pour les exporter. Voilà les sources que M. le Chevalier nous donne comme pouvant le disputer à l'Agriculture en fécondité pour enrichir un Etat politique. Comparons ces deux objets.

Jettons d'abord un coup-d'œil sur l'amas immense de richesses d'une grande Société politique comme la France. Un grand Pays agricole est peuplé d'hommes & d'animaux, couvert de maisons, de palais, d'édifices publics, coupé de chemins & de canaux. On y voit en abondance des meubles, des étoffes de toutes les especes, des métaux communs & précieux façonnés des mains de l'industrie. Des amas de toutes les matieres premières que produit le sol en vin, bled, huile, chanvre, laines, soies, des ouvrages des arts les plus recherchés, &c. Or, qu'est-ce que tout cela, sinon des richesses auxquelles le sol national & l'agriculture nationale ont donné l'existence ?

L'homme & les animaux, que font-ils autre chose que le résultat de l'emploi que l'homme a fait des productions du sol à se repro-

duire & à multiplier les animaux qui lui sont utiles ? Pour construire des maisons & des palais, n'a-t-on pas commencé par exploiter des bois, qui sont des productions du sol, & des pierres qui n'ont pu être tirées de la carrière qu'à l'aide des hommes & des animaux nourris & salariés de leur travail par les productions du sol ? Les étoffes, les meubles, les métaux façonnés ne sont-ils pas aussi formés de matieres premières productions du sol, & leur fabrication n'a-t-elle pas exigé la consommation de matieres premières & de productions de l'industrie ? Il est inutile de pousser cette énumération plus loin.

Prenons les choses d'un autre côté, & considérons les diverses classes de la société, qui toutes consomment les richesses renaissantes & conservées : si nous trouvons qu'elles subsistent toutes du produit de l'agriculture, il faudra bien convenir que l'agriculture est la vraie, la grande & presque l'unique source des richesses qui se consomment & se conservent dans les grandes sociétés.

La société est composée d'Agriculteurs, de Propriétaires de terres, d'Agens de la chose publique, à la tête desquels est le Souverain, & des Salariés de ces trois ordres de Citoyens. Les Agriculteurs tirent du sol les denrées de leur crû qu'ils consomment en nature ; celles que leur sol ne produit pas, ils les achètent avec le produit de la vente d'une partie de celles qu'il produit ; ils payent de même

avec les productions du sol, ou l'argent qu'ils ont obtenu en échange, toutes les productions de l'industrie qu'ils consomment dans leur exploitation.

Les Propriétaires sont payés eux-mêmes ou en denrées ou en argent par les Agriculteurs auxquels ils ont confié l'exploitation. Dans le premier cas, ils vivent manifestement des produits du sol; dans le second, l'argent que l'Agriculteur leur donne est entre leurs mains en conséquence de l'échange qu'ont fait leurs Fermiers contre de l'argent, des denrées qu'ils auroient données aux Propriétaires, si ceux-ci avoient voulu être payés en nature. Lorsqu'en suite ces mêmes Propriétaires achètent des productions de l'industrie avec des denrées ou de l'argent, ils donnent encore dans l'un & l'autre cas des productions du sol.

Les Agens de la chose publique, payés en argent ou en denrées, subsistent encore, par la même raison, en dernière analyse des productions de la culture.

Enfin les Salariés de ces trois ordres de citoyens ne peuvent recevoir en paiement de leur travail que des denrées, ou de l'argent avec lequel ils obtiennent des productions du sol ou des productions de l'industrie, qui sont elles-mêmes des productions du sol, par la matière première dont elles sont faites, & par la forme qu'on n'a pu leur donner qu'en consommant une certaine quantité de productions du sol.

Je demande maintenant ce que peuvent ajouter à cette masse immense de richesses sans cesse maintenues & renouvelées, & s'accroissant tous les jours, lorsque des obstacles qu'on peut toujours éloigner ne s'opposent point à son accroissement, ce qu'y peuvent ajouter, dis-je, les Manufactures exportatrices, en supposant qu'elles puissent apporter à un Etat des richesses réelles?

Je dis dans cette supposition, & pour éviter d'entrer ici dans la discussion d'une question qui s'agit depuis long-tems entre les Ecrivains Economiques, dont les uns ont soutenu cette fécondité du commerce des productions de l'industrie, & les autres ont absolument refusé de la reconnoître. Comme il ne s'agit ici que de savoir si les Manufactures peuvent être comparées à l'Agriculture, en tant que sources de richesses pour un Etat, nous n'avons pas besoin pour défendre l'Agriculture contre l'Auteur des Dialogues, que les Manufactures ne puissent apporter à un pays aucune richesse. Il suffit que nous prouvions bien que ce qu'elles en apportent dans un Etat agricole, est très-peu considérable, en comparaison de celles que l'Agriculture fournit.

Nous avons remarqué plus haut que les Manufactures dont il s'agit ici, sont celles qui travaillent pour l'Etranger, & non celles qui fournissent à la consommation nationale. L'Auteur n'a fait en aucun endroit cette distinction. Il avoit ses raisons pour cela: on auroit vû trop facilement combien peu abondante étoit

pour un grand pays cette source de richesses ; les Manufactures purement exportatrices comparées à la fécondité de l'Agriculture. Il lui importoit qu'on confondit ces deux choses, pour pouvoir grossir à nos yeux les effets de l'industrie exercée pour les Etrangers, en nous faisant prendre toutes les Manufactures d'un pays en masse, comme travaillant pour l'exportation.

En distinguant ces deux objets on s'apperçoit plus facilement combien est bornée la consommation au dehors des produits des Manufactures d'un Etat comme la France, l'Angleterre & la Hollande même, &c. On voit, par exemple, que la quantité de toiles exportées au-dehors du Royaume, n'est pas la centième partie de ce qui s'en consomme au dedans. Les étoffes de soies de Lyon & de Tours se consomment presque toutes dans l'intérieur. Les galons, les chapeaux, les draps, la bonneterie sont dans le même cas ; & à quelque quantité qu'on veuille porter toutes nos productions de l'industrie manufacturées pour l'Etranger, en se tenant dans les bornes de la vraisemblance, on trouvera toujours que le véritable aliment de toutes nos Manufactures est la consommation au dedans. C'est une vérité qu'aucun homme un peu instruit de l'état de notre commerce ne contestera ; mais si les consommations d'ouvrages manufacturés vendus au dehors sont si peu de chose, relativement aux consommations de même espece faites dans l'intérieur, que sont-elles comparées à

à la quantité prodigieuse de tous les autres genres de consommations que suscite la culture, & parmi lesquelles il faut compter celles qui se font par les Manufacturiers dans leur travail pour la Nation elle-même. Accordons que dans un pays comme la France, peuplé de dix-huit millions d'habitans, il y a quelques centaines de mille hommes qui vivent de leur travail pour l'Etranger, & dont les consommations peuvent être censées fournies par lui ; tout le reste subsiste du produit des terres & ne peut subsister que sur ce fonds ; toutes leurs consommations ne sont fournies que par le sol & par la culture nationale.

Le profit que peut apporter à un Etat politique la vente au dehors d'un ouvrage d'industrie, ne peut jamais être qu'un excédent de valeur de ce que cet Etat reçoit, par de là ce qu'il donne. La valeur entiere de ce que reçoit la France de l'Espagne, en échange des toiles qu'elle lui vend, ne peut pas être regardée comme le profit de la vente des toiles. Car en donnant la toile, les François ont aussi donné une valeur considérable, qu'il faut assurément défalquer de ce qu'ils reçoivent pour estimer ce qu'ils gagnent. Ils ont donné en effet la matiere premiere des toiles & les consommations de toute espece qu'ont faites les ouvriers qui les fabriquent & les Marchands qui les vendent. Supposons que l'argent ou les denrées que les Espagnols rendent en échange aient effectivement un peu plus de valeur que toutes ces choses que les François ont

données en donnant la toile. Qu'on estime cet excédent de valeur; qu'on le suppose de dix pour cent, profit qu'aucun commerce ne rend à la longue & constamment; qu'est-ce que le 10 pour cent de ces valeurs exportées de France en productions de l'industrie, en comparaison des valeurs immenses de toutes les autres richesses dont nous avons fait tout à l'heure l'énumération, & que la culture seule fournit?

Enfin, on doit appliquer aux Manufactures exportatrices des plus grands Etats, tout ce que nous avons dit plus haut de celles des Etats d'une étendue médiocre; c'est-à-dire, que le profit qu'elles peuvent apporter est précaire & dépendant d'une part, & de l'autre limité par l'industrie & la concurrence des autres Nations, & par les autres achats que la grande Nation fait elle-même des productions de l'industrie étrangère.

Je crois ces réflexions bien suffisantes pour établir cette proposition générale que les richesses que peuvent amener dans les Etats les Manufactures exportatives, sont un objet très-peu considérable en comparaison de celles auxquelles l'Agriculture donne & conserve l'existence.

Après cela je ne me propose pas de réfuter tous les paradoxes que l'Auteur des Dialogues accumule pour prouver la supériorité qu'il accorde aux Manufactures; je vais seulement m'attacher aux principaux.

*Mille artisans riches font plus de consom-*

mation, donnent plus de mouvement à l'argent, aux denrées, aux Manufactures que deux mille Fermiers d'égale richesse; & voilà pourquoi la Nation Angloise n'a pas pu faire prospérer ses Manufactures, & n'a pu soutenir la concurrence des François & des Allemands; les Fermiers chez eux allant jusqu'à la propreté, à l'austérité de la frugalité, mais s'y arrêtant & criant au luxe lorsqu'ils voyent un galon & une broderie.

p. 29.

L'Auteur part ici d'après des idées peu justes de la manière dont se forment & se distribuent les richesses dans le corps politique.

Ces mille artisans qui donnent le mouvement à l'argent, aux denrées, par qui sont-ils payés & mis eux-mêmes en mouvement? par les Consommateurs sans doute. Qui sont ces Consommateurs? Nous ne pouvons pas trop le répéter, ce sont les Agriculteurs, les Propriétaires & tous ceux qui vivent du revenu public, qui salarient ces artisans pour leur fournir les étoffes, les meubles, les bijoux, &c. dont ils font usage. Et d'où ces Agriculteurs, ces Propriétaires, &c. tirent-ils de quoi payer les mille Artisans? de la terre sans doute. C'est donc de la terre que part le premier mouvement; ce sont les productions qui sont le ressort moteur de la machine. Ce ne sont donc pas les mille Artisans qui donnent le mouvement à l'argent & aux denrées, loin qu'ils en donnent plus que deux mille Fermiers d'égale richesse.

Quand l'Auteur nous parle de mille Arti-

fans & de deux mille Fermiers d'égaies richesses, on voit qu'il sépare ces deux mille Fermiers des Propriétaires qui jouissent du revenu net de ces Fermes, des Agens de la Société qui en revendiquent une portion, & des Salariés de ces deux ordres de Citoyens. Il n'entend même par la richesse à laquelle le Fermier donne l'existence & le mouvement, que la seule partie du produit de la terre, qui demeurant entre ses mains, comme salaire de sa peine & intérêt de son capital, lui sert à payer ses consommations personnelles. C'est ce qu'indique clairement l'exemple du galon & des broderies que cet Agriculteur ne consommé pas, défaut de consommation qui empêche, selon l'Auteur, les Manufactures d'aller, tandis que les artisans, habitans des villes, dépensent au cabaret le Dimanche, ou en choses de luxe dans l'intérieur de leur maison, tout ce qu'ils gagnent dans la semaine, ce qui rend à l'agriculture d'une main prompte & libérale le profit qu'a fait cet artisan.

Mais cette maniere de voir la richesse à laquelle le Fermier donne le mouvement est visiblement fausse. Lorsqu'on veut comparer les effets de l'agriculture à ceux des manufactures, il faut bien tenir compte de toute la richesse que fait naître le Fermier & en suivre la distribution dans la Société politique. Or, le Fermier ou l'agriculture donnent le premier mouvement & l'existence même à toute la portion de denrées ou de richesses que le sol produit annuellement, & il est trop visible qu'un artisan ne produit pas dans la

Société des effets aussi considérables.

La plus légère attention suffit pour voir que le Fermier, ou Agriculteur, outre ses consommations personnelles, est encore la cause & le premier moteur des consommations qu'exigent tous ses coopérateurs à la culture : bêtes, gens & ouvriers de toute espee qui soignent, qui conduisent, qui vêtissent, qui logent, qui nourrissent médiatement ou immédiatement les animaux & les hommes qui sont employés à l'agriculture. Le travail de ce Cultivateur est encore la première source de toutes les consommations que font le Propriétaire & tous les Artisans qui travaillent pour lui, & enfin de celles que font tous ceux qui vivent de l'impôt & de ceux qu'ils font travailler.

Mais ce qui est encore plus remarquable, c'est que cette chaîne de consommations, qui dépendent toutes de la culture, enveloppe ces mêmes Artisans qui vivent dans les Villes, & dont l'Auteur nous fait valoir les grandes consommations. L'Auteur ne peut donc plus opposer les consommations de cette espee d'hommes, à celles que font, ou font faire les travaux de la culture, puisqu'elles sont elles-mêmes l'effet, le produit des travaux de la culture. Je suis fâché de m'arrêter si long-tems sur des vérités si claires, mais il le faut bien. Puisqu'un homme instruit s'obstine encore à ne pas les entendre, il faut bien croire qu'il n'est pas le seul.

La conséquence que l'Auteur tire de son principe pour l'Angleterre, n'est pas plus exac-



te que le principe lui-même ; selon lui , c'est parce que deux mille Fermiers font moins de consommations que mille Artisans , que l'Angleterre n'a pas pu faire prospérer ses Manufactures. 1°. Je ne fais pas où l'Auteur a pris , que les Manufactures Angloises ne prospèrent pas. C'est certainement l'Etat de l'Europe où il y en a le plus , dans la proportion du territoire & de la population : draps , étoffes de laines variées à l'infini , chapeaux , quincaillerie , foires , &c. 2°. J'avoue que je ne vois aucune liaison entre les deux propositions que l'Auteur assemble ici. Que les Fermiers Anglois consomment moins que les Artisans à richesse égale , il ne s'ensuit pas que les productions des Manufactures Angloises , doivent perdre dans la concurrence avec celles des Manufactures Françoises & Allemandes. Au contraire cette moindre consommation des Fermiers Anglois en productions du sol & de l'industrie , si elle étoit réelle , diminuant le prix des productions du sol , tendroit naturellement à rabaisser le prix des productions de l'industrie , & par conséquent à en faciliter la vente au dehors. 3°. Il me semble qu'on ne pouvoit pas rencontrer plus mal en cherchant à assigner la cause de cet état prétendu de foiblesse des Manufactures Angloises , parce que rien n'est plus contraire aux faits connus. Il n'y a point de Fermiers en Europe , & on peut dire dans le monde entier , qui fassent plus de consommations que les Fermiers Anglois. L'Auteur dit , qu'un Fermier Anglois , s'il voit un

galon , une broderie , croit voir le diable , crie au luxe , au french-dog , & que les Manufactures ne vont pas. Connoit-il dans quelque pays des Fermiers qui ne regardent comme un luxe les galons & la broderie ? A-t-il vu en France des Fermiers en habits brodés ? Ce qu'il y a d'étrange , c'est que M. le Chevalier , qui dit ici que les Anglois ne peuvent soutenir la concurrence des François , & qui nous en donne la raison , dit à la p. 123 , que les Manufactures de France sont trop chères , & beaucoup trop chères , & que les Anglois fabriquent une infinité de quincaillerie à meilleur prix qu'on ne pourroit le faire en France. Je ne pense pas que personne puisse entreprendre de concilier ces deux assertions. Enfin , est-ce que les galons & les broderies sont des Manufactures d'une assez grande importance , d'une consommation assez étendue pour pouvoir être citées dans une question où il s'agit des grandes sources de la richesse des Nations ? Qu'il nous parle des Manufactures de toiles , de laine , de fer , de cuivre , & qu'il ne plaigne pas l'Angleterre , si l'aversion des Fermiers Anglois pour les galons & les broderies empêche les Manufactures de cette espèce de prospérer dans la Grande-Bretagne.

Tout son raisonnement sur cette matière se détruit encore par son propre aveu. Les Fermiers Anglois , selon lui , vont jusqu'à la propreté , à l'aisance de la frugalité : je demande si dans un Pays où les Fermiers ont l'aisance & la propreté , il ne se fait pas par cela seul &

par eux une consommation immense des productions des Manufactures les plus intéressantes? Cette propreté, cette aisance supposent, & le fait confirme cette supposition, supposent, dis-je, que le Fermier, sa famille & les ouvriers qui lui sont attachés, sont vêtus de bon drap; ont de bons souliers, de bons bas, de bon linge; qu'ils sont logés commodément & sagement, meublés proprement, &c. Ne voit-on pas que ces seules sources de consommation des produits des Manufactures sont plus abondantes cent fois que ce que l'Auteur appelle la consommation des artisans; j'ajouterai plus fortes peut-être que les consommations de quelque autre ordre de la Société que ce soit?

*On n'a jamais vu, & on ne verra jamais une Ville manufacturière dont les environs ne soient parfaitement cultivés, même sur un sol stérile, tandis que des Villes considérables, comme Rome & Madrid, peuplées de gens riches, & très-peuplées, sont environnées de déserts. La cause de cette différence est, que dans les premières, les Manufactures fertilisent le sol des environs, que les richesses, la population & la consommation de celles-ci, ne peuvent ni féconder ni enrichir. Compiègne & Fontainebleau en France, confirment cette vérité. La Culture riche des environs des Villes manufacturières n'est donc pas l'effet de la population & de la consommation de ces Villes. p. 118. 119. 120.*

Dire que la culture des environs d'une Ville qui est sans Manufactures est nulle, & que les

environs des Villes manufacturières présentent une culture florissante, ce n'est rien dire qui prouve que la culture n'est pas le vrai principe de la richesse des Etats, ni même qui prouve que les Manufactures sont ce principe de richesse, à moins qu'on ne prouve en même tems que ces Manufactures, qui excitent la culture autour d'elles, ne doivent pas elles-mêmes leur existence à l'Agriculture exercée si l'on veut ailleurs, mais dont les productions sont le seul fonds des salaires avec lesquels le Manufacturier paye les productions du pays qui l'environne. Or, c'est ce qui arrive à toute Ville manufacturière.

Les étoffes de Lyon sont payées par les Propriétaires de terre, par les Agens de la Société payés eux-mêmes par les Propriétaires de terre, & par les Salariés de ces deux ordres de Citoyens. Ce prix des étoffes que le Manufacturier reçoit, est le mobile qui met la Manufacture en mouvement. Ce prix passe ensuite partie entre les mains des Agriculteurs du Lyonnais, de la Bourgogne, de la Provence, &c, qui fournissent aux Lyonnais toutes leurs consommations. Mais dans cette progression il est évident que le premier mouvement est venu de la terre que possède le Propriétaire qui consomme les étoffes de Lyon; il est bien évident que c'est l'Agriculture qui a donné l'existence à la Manufacture, & par conséquent même à la culture des environs de la Ville manufacturière, quoique d'une manière moins directe & par

l'interméde de la Manufacture elle-même.

Toute ville qui a un certain degré de population, entraîne nécessairement un certain degré de culture dans ses environs, parce qu'une grande partie des consommations journalières ne peuvent être envoyées de loin, tant à cause qu'elles ne se conserveroient pas, que parce qu'elles coûteroient trop cher. C'est ce qui arrive à Rome & à Madrid, quoique villes appelées par l'Auteur, non manufacturieres. Les provisions journalières y sont apportées des environs, & ces environs sont cultivés autant que peut l'être un terrain aride & peu fertile, & relativement à la population de ces deux villes.

La culture qui fournit à une ville ses approvisionnemens, dépend de la population plus ou moins grande de cette ville, combinée avec la richesse des consommateurs; la consommation sera nécessairement plus grande dans celle qui sera plus peuplée à richesse égale, ou plus riche à égale population. Mais pour amener cette consommation, & par conséquent la culture du sol environnant, c'est une chose absolument indifférente qu'une ville soit manufacturiere ou habitée par des propriétaires, pourvu qu'elle soit en état de faire cette consommation; & dans l'un & l'autre cas, la consommation excitera également la culture dans les environs de la ville, si le terrain en est susceptible. La raison ultérieure de cela est, que la consommation, au moins celle qui peut être regardée comme un objet de quelque im-

portance, est absolument de la même nature, & porte sur les mêmes genres de productions dans ces deux especes de villes. Il s'agit en effet de la consommation faite par le grand & le très-grand nombre; or, celle-là est la même.

Je demanderai à l'Auteur ce que seroient les environs de Madrid & de Rome, si ces deux villes étoient manufacturieres, habitées si l'on veut par autant d'hommes qu'elles en ont à présent, tous ensemble ayant les mêmes moyens de consommer que les habitans actuels; peut-on penser qu'ils changeroient de face & seroient mieux cultivés qu'aujourd'hui? cela seroit absurde. Les mêmes causes de culture existeroient & non de plus fortes, & les mêmes obstacles naturels auroient lieu. La culture seroit donc la même.

La consommation d'une ville excite nécessairement la culture quelque part, puisque dès qu'il y a des consommateurs, il y a intérêt de cultiver. Toute culture tend à se rapprocher autant qu'elle peut du lieu de la consommation, pour épargner les risques & les frais de transport. Il y a même telle espece de culture, comme celle des légumes, des fruits, celle qui fournit le laitage, les œufs, le beurre, &c, qui ne peut s'éloigner du lieu de la consommation; mais si le physique du pays, comme la sécheresse du sol, la chaleur du climat, s'opposent à ce rapprochement, que la ville soit manufacturiere ou habitée par de riches Propriétaires, il ne se fera pas plus dans un cas que dans l'autre.

Si la résistance de la nature pouvoit même

être vaincue en cela, ce seroit bien plutôt autour des villes habitées par de riches Propriétaires, à qui rien ne coûte, que dans des villes de Manufacturiers, qui sont toujours d'une grande économie. Mais la vérité est que les villes manufacturieres ne peuvent pas avoir cet obstacle à vaincre, parce qu'elles s'établissent communément dans des lieux environnés de terres assez bonnes pour fournir toutes les productions journalieres & communes dont le peuple se nourrit. Que, si les Manufactures ne s'étoient pas ainsi placées, elles se déplaceroient par la fuite des tems; au lieu qu'il peut arriver que de grandes villes habitées par des Propriétaires se forment, ou s'aggrandissent, ou se conservent, dans des lieux peu fertiles que toute leur consommation ne pourroit pas féconder. C'est ainsi que la résidence du Prince pourroit soutenir les villes de Rome & de Madrid, & cette résidence peut être continuée par la force de l'habitude, par des raisons de politique, malgré toute la résistance de la nature & du sol. Mais en cela même, on voit que les villes habitées par de riches Propriétaires auroient tout l'avantage sur les villes manufacturieres, & qu'elles pourroient bien plus facilement féconder leurs environs.

L'Auteur voulant expliquer comment des consommateurs Propriétaires ne fécondent pas le territoire qui les environne, tandis qu'il accorde cette heureuse influence aux consommateurs Manufacturiers, nous en donne pour raison, qu'il n'importe pas à un Cardinal ou à un

Grand d'Espagne, de savoir d'où viennent les bons fruits dont il veut que sa table soit garnie. L'un les tirera de Toscane, de Malthe, de Naples, l'autre de Valence. Le plus ou moins de dépense ne les arrêtera pas. Il peut donc y avoir de grands Seigneurs consommateurs très-riches au milieu d'un peuple pauvre & d'un pays inculte. p. 119 & 120.

On voit ici combien l'Auteur se laisse frapper des plus petits objets, en même tems qu'il néglige les grands. Il nous parle des fruits que consomment un Cardinal ou un Grand d'Espagne & qu'ils tirent, selon lui, l'un de Toscane & l'autre de Valence. Est-ce donc là une consommation & des productions à citer dans la question présente? La culture dont nous avons à parler, est celle qui fournit à la consommation du peuple & de l'état mitoyen, & non au luxe & à la délicatesse d'un petit nombre de grands Seigneurs. Si un Cardinal peut vouloir manger des melons de Toscane & des figues de Naples, il n'en nourrit pas ses gens; & son Bourlier & son Cordonnier vivent des productions du sol voisin. C'est la consommation du grand nombre qui anime la culture, & par tout où il y a une grande population, il y a de ces consommateurs.

Voici d'autres raisons, données par l'Auteur, de la différence qu'il met entre l'influence des villes manufacturieres sur le territoire environnant, & celle des villes habitées par de riches Propriétaires.

*Les Manufactures, dit-il, enrichissent une classe*

du peuple qui est limitrophe & alliée à celle des Agriculteurs. Une Manufacture peut être exercée par la femme, les filles, les frères, les cousins d'un Fermier; une famille est par moitié, tantôt Laboureurs, tantôt Fabriquans; toute l'année n'est pas employée aux travaux de la campagne. L'argent que rapporte la Manufacture, reste dans la famille & soutient la culture de la terre; il sert à faire les avances & à faire éviter les pertes & les emprunts. Ce profit, sur des Manufactures, est le seul qui puisse rétablir la balance dans les dérangemens que cause l'inégalité des saisons, & par conséquent le seul moyen de soutenir la culture; au lieu que lorsque la consommation se fait par de riches consommateurs, l'argent qui est entre leurs mains est trop loin du Fermier qui ne sauroit ni l'emprunter, ni en faire aucune circulation. p. 119, 120, 124.

Je ne puis m'empêcher de trouver cette explication risible. On voit que l'Auteur a dit tout ce qui lui est venu à l'esprit, & que de petites causes, des circonstances imaginées à plaisir, ou si rares qu'on ne peut en tenir aucun compte, lui ont suffi pour expliquer un grand effet. Qui a jamais entendu dire que l'Agriculture se soutient dans aucun pays, parce que les Manufacturiers frères & cousins d'un Fermier lui prêtent l'argent, le profit que rapporte la Manufacture? Y a-t-il une seule entreprise de culture qui puisse subsister autrement que par elle-même & par ses propres profits? Si les Agriculteurs & Fermiers ne comptoient que sur de pareils secours, pour

rétablir la balance dans les dérangemens que cause l'inégalité des récoltes, on peut assurer qu'il n'y auroit point de culture en aucun endroit de la terre. Ces inégalités sont calculées par le Fermier qui fait une année commune de ses produits, en compensant les mauvaises par les bonnes, & jamais un Agriculteur n'a donné tel & tel prix d'une ferme parce qu'il a compté sur la Manufacture & l'argent de son cousin.

J'ajoute qu'aucun Fermier n'emprunte & ne peut emprunter, au moins habituellement, sans se ruiner; il est donc indifférent au Cultivateur d'avoir près de lui ou un Manufacturier son cousin, ou un Propriétaire de terre riche, puisqu'il n'empruntera ni de l'un ni de l'autre. Enfin, le répit & les délais qu'un riche Propriétaire peut accorder à son Fermier dans les mauvaises années, lui pourroient être infiniment plus utiles que tous les emprunts qu'il pourroit faire, dont ses parens lui feroient payer l'intérêt & les risques tout comme des étrangers, & qui le conduiroient infailliblement à sa ruine. Mais c'est trop s'arrêter à réfuter des prétentions qui ne méritent pas de réponses sérieuses.

L'Auteur ajoute enfin, que lorsqu'il n'y a point d'arts & d'industrie dans un pays, il n'y reste, de l'argent des riches consommateurs, que celui dont on paye les consommations de nourriture, & l'habillement, le mobilier, & tout le reste vient d'ailleurs; & quant aux nourritures mêmes, il n'y a que la plus fraîche qu'il soit nécessaire de tirer des environs. C'est ainsi qu'à Compiègne &



Fontainebleau, on n'achete des environs que des œufs frais, du lait, quelques salades & quelques choux. Voilà à quoi se réduisent les dix millions que la Cour paroît y répandre & y faire circuler, le profit s'en va bien loin, & Dieu sait où il s'arrête, &c. p. 124 & 120.

Je demande ce que l'Auteur peut conclure de cette réflexion en faveur des Manufactures contre l'Agriculture. L'argent des riches consommateurs va sans doute à ceux qui leur fournissent les objets de leur consommation. Ainsi, si les gens de la Cour qui passent six semaines à Compiègne ou à Fontainebleau y apportent leurs bijoux & leurs habits, il est bien clair qu'ils ne les payeront pas aux habitans de Compiègne & de Fontainebleau, mais aux Artistes de Paris & aux Fabriquans de Lyon. Il est bien clair encore, que si Compiègne & Fontainebleau étoient les villes manufacturières où se font les bijoux & les étoffes de soie, les environs en seroient mieux cultivés; si cela étoit, les Fabriques de Lyon & de Paris existeroient à Compiègne & à Fontainebleau au lieu d'exister à Lyon & à Paris; mais ce déplacement n'empêcheroit pas que la richesse ne vint toujours de la culture; ce seroit toujours les Propriétaires de terres qui les feroient subsister; les valeurs qu'on donneroit aux manufacturiers en échange de leur travail, viendroient toujours des terres de ces Propriétaires, & les Manufacturiers établis à Compiègne & à Fontainebleau payeroient eux-mêmes les productions du sol environnant, dont ils vivroient,

vroient, avec les valeurs qu'ils auroient reçues des Propriétaires. Ce seroit donc toujours la consommation des Propriétaires, & non celle des Manufacturiers, qui seroit le premier mobile de la culture des environs de Compiègne & de Fontainebleau, si ces deux villes étoient manufacturières.

*Si l'on dit que la mauvaise culture des campagnes de Rome & de Madrid, est plutôt l'effet de quelque vice dans le Gouvernement que du défaut de Manufactures, on peut se détromper en considérant que Bologne a le même Gouvernement que Rome & un territoire le mieux cultivé de l'Italie, différence qu'on ne peut attribuer qu'à ce que Bologne a un grand nombre de Manufactures. Ce qu'on peut confirmer encore, par l'exemple du Royaume de Valence & de la Catalogne, où l'on a établi depuis quelques années des Fabriques & des Manufactures, & dans lesquels la culture a fait depuis cette époque des progrès étonnans. p. 123.*

J'ai déjà remarqué combien il étoit étrange de ne voir le mauvais état de la culture de la campagne de Rome, ni dans les vices du sol, ni dans ceux du Gouvernement. Ces deux causes sont bien naturelles & bien prochaines, mais l'une est toujours méconnue des gens subtils & l'autre des flatteurs de l'autorité. La résistance de la nature & l'ignorance des hommes (car, c'est bien rarement & presque jamais leur méchanceté), voilà des sources très-fécondes du malheur des peuples, très-visibles pour un esprit droit & pour une ame libre, & dont on voit les influences différentes & mar-

quées dans le territoire de Bologne & dans le patrimoine de S. Pierre comparés.

Le territoire de Bologne est renommé pour sa fécondité naturelle, qui a fait donner à sa capitale le nom de Bologne-la-grasse. Tous les Topographes & les Voyageurs sont d'accord sur ce point. Les chanvres y sont de la hauteur de dix à douze pieds; les mûriers, les oliviers, la vigne, les grains de toute espèce y viennent en grande abondance; en un mot ce pays a toujours passé pour un des meilleurs terrains de l'Italie.

Il est inutile d'opposer à cette peinture le tableau trop connu de la campagne de Rome. Que cet état soit l'effet de causes anciennes, comme des dévastations des Barbares dans la décadence de l'Empire Romain, de l'absence des Souverains Pontifes, des guerres civiles, &c. Il n'est pas moins certain qu'aujourd'hui la fécondité naturelle, l'aptitude actuelle de ce terrain à produire, ne peut être comparée en aucune façon à celle du Bolois. Cette différence pourroit donc suffire seule à expliquer comment l'un de ces pays est riche & l'autre misérable, sans qu'on fût forcé d'avoir recours aux Manufactures.

La différence du Gouvernement n'auroit pas dû échapper non plus à l'Auteur des Dialogues. Il est plaisant qu'il nous dise que Bologne & la campagne de Rome sont sous le même Gouvernement; Bologne est à la vérité soumise à l'autorité du Pape, mais cela ne suffit pas pour dire que les deux pays ont le même

me gouvernement; les loix y sont absolument différentes & particulières à cette petite République. L'administration de la ville, de ses revenus qui sont considérables, & du commerce sont entre les mains d'un Conseil de Sénateurs, au nombre de 60. La manière de vivre des Propriétaires y diffère entièrement de celle des Romains. Enfin les Manufactures du Bolois apportent des richesses dans ce pays, mais fort peu considérables, en comparaison de celles auxquelles l'agriculture du territoire donne l'existence, & qui employées, soit en matières premières, soit en subsistance des ouvriers, forment la plus grande partie de la valeur des productions de l'industrie auxquelles le commerce avec l'Etranger n'ajoute que fort peu de chose; c'est-à-dire la différence de valeur au marché général.

Je ne m'arrêterai pas sur l'exemple du Royaume de Valence & de la Catalogne. L'Auteur y voit les Manufactures & la culture prospérer ensemble, il en conclut que les Manufactures sont le principe des progrès de la culture. C'est pis que le sophisme, *post hoc ergo propter hoc*. Ces changemens heureux dépendent des mêmes causes, & si de ces deux circonstances, l'une influe sur l'autre, c'est assurément la culture, puisque ce sont les produits de la culture qui mettent les Propriétaires de terre Espagnols, qui achètent les ouvrages des Manufactures de Valence & de la Catalogne, en état de les payer.

*Le commerce des denrées diminue en raison des*

*bras, & il est limité par l'étendue du sol; le commerce des Manufactures augmente en raison des bras, & il est illimité. p. 150. 153.*

Le commerce des denrées & le commerce des Manufactures, n'augmentent ni ne diminuent en raison des bras, mais en raison des capitaux employés à l'exploitation du sol, & à l'entreprise de Manufacture; c'est la grandeur des capitaux appliqués qui met les bras en mouvement, & les bras ne peuvent rien sans capitaux. Dix mille Tisserans les plus habiles du monde, s'ils n'ont pas des bâtimens, un petit mobilier, en habits, meubles, les matieres premières de leur travail, les instrumens de leur métier & toute leur subsistance, pendant le tems de leur travail, jusqu'à la rentrée de leurs fonds, périront de misere sans avoir fait une aulne de toile.

C'est donc une fausse notion, que celle que nous donne l'Auteur, en disant que les Manufactures augmentent en raison des bras.

L'Agriculture a aussi besoin de capitaux, & de grands capitaux, & quand elle en est pourvue, elle ne manque pas de bras; elle les multiplie aussi, & bien davantage que les Manufactures. Sans doute elle ne peut les multiplier que relativement à l'étendue du sol; mais cette borne, aucun Etat politique ne l'a encore atteinte, au lieu que les Manufactures ont souvent trouvé la leur.

Les Manufactures sont bornées par deux choses, la concurrence des autres Manufactures & le nombre des Consommateurs. On au-

roit beau envoyer à Lyon dix mille Ouvriers de plus, & des Entrepreneurs de Fabrique pour les diriger, & même des capitaux, les Ouvriers pourrout mourir de faim, ou les Entrepreneurs perdre leurs avances malgré le nombre de ces bras, qui selon l'Auteur, doivent multiplier les Manufactures, parce que la concurrence des autres Fabriques de soie, & le nombre des Consommateurs fixé, bornent nécessairement la vente & la fabrication à ce qu'elle est actuellement, ou la borneroient à ce qu'elle peut être dans l'état de liberté.

La culture à cet égard a de grands avantages sur les Manufactures, car on peut dire qu'il n'y a presque point de pays au monde, même de ceux qui sont le mieux cultivés, où en plantant des capitaux & des Entrepreneurs de culture, on n'augmentât la production; augmentation qui auroit lieu absolument & malgré la concurrence des autres Agriculteurs, qu'elle n'empêcheroit pas d'employer aussi leurs capitaux & leur industrie, & indépendamment des Consommateurs déjà existans; parce que la nouvelle entreprise se créeroit à elle-même les siens. L'Agriculture n'a donc pas les bornes qui arrêtent les Manufactures, & c'est bien plutôt elle & ses produits qui sont illimités.

*L'augmentation des Manufactures peut aller, pour ainsi dire, à l'infini, l'exportation des denrées diminuant toujours. On peut même parvenir à l'extinction totale de ce commerce, lorsque la population consommera le produit entier du sol,*

alors l'Agriculture donnera au peuple sa subsistance; mais les seules Manufactures ameneront dans l'Etat l'argent & la richesse. *ibid.*

On peut même dépasser ces limites, & faire une population forcée si considérable, qu'on sera obligé d'aller dans les pays dépeuplés acheter, avec le produit des Manufactures, la subsistance du surplus de peuple qu'on aura à nourrir, & ce sera le chef-d'œuvre de l'art du Gouvernement. p. 150 & 151.

L'Auteur en avançant que l'augmentation des Manufactures fait nécessairement diminuer l'exportation des denrées, se contredit lui-même formellement. Selon lui, en d'autres endroits, les Manufactures multipliées dans un pays y encouragent l'Agriculteur, de sorte que la production y augmente. Si elle augmente en même raison que les Manufactures, on voit qu'il pourra y avoir toujours un superflu à exporter quelque étendue que prennent les Manufactures, que le commerce des denrées ne s'éteindra point, que la population ne consommera pas le produit entier du sol, &c.

Quand l'Auteur oppose les Manufactures & l'Agriculture, tous ses raisonnemens sont d'après la supposition que ces deux genres d'entreprises sont incompatibles dans un pays; que l'une prend sur l'autre, & s'établit à ses dépens; qu'il y a d'autant moins de Manufactures, qu'il y a plus d'Agriculture, & que l'Agriculture augmentant, les Manufactures doivent diminuer, ou au moins que le peuple

agricole ne peut pas par cela seul, qu'il est agricole, être manufacturier. Or cette supposition est visiblement fautive. Un pays quelque agricole, quelque fertile qu'il soit, & précisément parce qu'il est agricole & fertile, peut faire fleurir chez lui tous les genres d'industrie & de Manufactures, & les exporter au dehors, si sa situation & les autres circonstances politiques sont favorables à ces établissemens.

Je fais bien que si l'on suppose un petit Etat, situé avantageusement pour le commerce, à portée de pays qui peuvent lui fournir les denrées & les matières premières des Manufactures, où la forme du Gouvernement, les loix, les mœurs soient favorables à l'accroissement de l'industrie, par la frugalité, l'égalité, la liberté qui y seront établies, ce pays pourra augmenter ses Manufactures & sa population: la petite quantité de denrées que son territoire produira, sera consommée entièrement par ses habitans devenus plus nombreux: il n'en aura point à exporter: cependant sa population pourra augmenter encore, & devenir ce que l'Auteur appelle une population forcée. Voilà la Hollande & Gênes à quelques égards: mais que s'enfuit-il de-là en faveur des Manufactures contre l'Agriculture? Quelle maxime pratique en peut déduire le Gouvernement d'un grand Etat? Des pays comme la France ou l'Angleterre peuvent-ils se proposer de devenir les manufacturiers de l'Univers, de fabriquer des toiles, des draps, des étoffes de soie, &c.

pour tout le reste de l'Europe? On voit bien que les entreprises en ce genre ont des bornes qu'on ne peut pas passer, & qu'un grand Etat ne peut jamais établir sa population sur cette base. Tout ce que dit l'Auteur des avantages des Manufactures, pour un petit pays, ne peut donc trouver ici aucune application.

*Les Manufactures seules peuvent procurer une circulation prompte & égale des richesses, l'extinction des usures, l'égalité du produit total pour l'Etat, au milieu des vicissitudes, & par-là l'égalité du produit des impôts; enfin la guérison des deux grands maux de l'humanité, l'esclavage & la superstition. p. 121.*

L'Auteur n'a & ne peut avoir en vue ici que les Manufactures exportatrices. Or, il est bien évident qu'elles n'influent que très-faiblement sur la circulation prompte & égale des richesses dans un Etat politique.

Par le mot *richesse*, rapproché sur-tout du mot de *circulation*, l'Auteur paroît n'entendre que l'argent. En ce sens sa proposition signifieroit que les Manufactures procurent seules l'échange continuel de l'argent, contre toutes les choses vénales qui circulent & se consomment dans la Nation: mais parmi ces choses vénales, les 99 centièmes s'échangent, ou immédiatement contre l'argent, ou contre des travaux, ou contre des productions de l'industrie travaillées pour l'intérieur seulement; de sorte que si les Manufactures exportatrices n'excitoient pas ces échanges, & par conséquent les 99 centièmes de la circulation ne

s'en feroient pas moins; puisqu'assurément, quand Lyon ne vendroit aucune étoffe aux Etrangers, ce qui s'y fabrique pour la consommation nationale ne s'en échangeroit pas moins contre l'argent lui-même, & contre toutes les choses vénales que consomment les Fabricans. La circulation des richesses seroit donc la même en France.

Si l'Auteur, pour se débarrasser de cette objection, disoit qu'il entend les Manufactures en général, tant celles qui travaillent pour la consommation nationale, que celles qui exportent leurs ouvrages, nous ferions remarquer que cet effet des Manufactures nationales est absolument étranger à la question. Jamais les partisans de la liberté du commerce des grains, & les prôneurs de l'Agriculture, n'ont nié que les Manufactures qui travaillent pour l'intérieur ne contribuassent à cette circulation si vantée; mais elles doivent elles-mêmes tout leur mouvement à l'Agriculture nationale. On ne peut donc pas les opposer à l'Agriculture.

L'extinction des usures doit résulter aussi d'une bonne culture, sans aucun recours aux Manufactures exportatrices; car si le prix de l'argent dépend, comme celui de toute autre chose, de la quantité qu'on en met en vente, & de celle qu'on en veut acheter, un état florissant de culture doit nécessairement rabaisser le taux de l'intérêt; pourvu que cet effet ne soit pas empêché par des obstacles qui ne sont point particuliers à un grand Etat agri-



cole , & qui viennent de causes absolument étrangères à la culture & aux Manufactures. La culture étant florissante , & ses produits s'échangeant avec facilité , il se formera nécessairement des capitaux en argent , dans les mains de tous ceux qui épargneront une partie de leur revenu. Cet argent se portera abondamment vers tous les emplois lucratifs qu'on en pourra faire , & si la liberté totale du commerce & de tous les genres d'industrie , facilite ces divers emplois , & que de bonnes loix afflueront la solidité des engagements , le loyer de l'argent sera nécessairement à un prix modique.

L'usure a constamment été plus forte chez les grandes Nations , dans les premiers périodes de leur durée , c'est-à-dire dans les tems où elles étoient plus pauvres. C'est l'amas de richesses , formé par la succession des siècles , qui adoucit l'usure en augmentant la masse des capitaux qu'on peut employer dans les différens genres d'entreprises , de manière qu'ils sont offerts aux Entrepreneurs à un moindre prix ; toutes les autres circonstances qui peuvent influer sur le prix de l'argent au marché , étant égales d'ailleurs. Or , cet amas de richesses est lui-même l'ouvrage de l'Agriculture ; puisque toute richesse est en dernière analyse , une production du sol , épargnée ou employée.

Il y a plus : de tous les genres d'entreprises , la culture est celle pour laquelle l'argent est loué à meilleur marché , à raison même de la sûreté du produit , & de celle de l'hypothèque. Les usures mercantiles & maritimes

font infiniment plus fortes. Le vieux Caton qui étoit selon Plutarque , *bon ménager , à bien gouverner & faire profiter ses biens* , & qui avoit coutume de dire *qu'il n'y avoit que deux sortes de revenu , le labourage & l'épargne* ( maxime bien profonde , & bien opposée à toute la doctrine de l'Auteur ) *abandonna à la fin le labourage , disant qu'il étoit de plus grande délectation que de grand profit , par quoi afin que son argent fût de plus grand & plus certain revenu , il se mit à acheter des bains , des places appropriées pour le métier des foulons . . . & il prêta son argent à usure , & à usure maritime , la plus excessive de toutes.* Plutarq. Vie de Caton le Censeur.

Quant au troisieme effet attribué aux Manufactures , *l'égalité du produit total , au milieu des vicissitudes* , si j'entens ce que l'Auteur veut dire , je ne puis convenir avec lui que les Manufactures exportatrices , dont il doit toujours être ici question , ni même les Manufactures qui travaillent pour la consommation nationale , puissent procurer cet avantage à un Etat. Ce produit total d'un grand Etat agricole , est sans doute le produit total annuel de son territoire. Qu'on y joigne , si l'on veut , le profit qu'il peut faire par la navigation , par le commerce de voiturage & de commission , par le change , &c. & par quelques autres petits canaux , qui peuvent apporter quelques richesses à quelques particuliers , toutes ces sources coulent indépendamment des Manufactures exportatrices , qui peuvent être plus ou moins abondantes , & même nulles , sans que le sol

cesse de fournir annuellement des richesses renaissantes qui remplacent celles qui ont été consumées dans l'exploitation, & qui donnent en outre un produit net, le même que l'année précédente; & comme c'est l'exportation & la vente de ces mêmes productions du sol, qui forment le fonds du commerce, de la navigation, &c. Il est bien clair que même ces petites sources de quelques richesses particulières sont absolument indépendantes des Manufactures exportatrices.

Elles le sont à plus forte raison des Manufactures qui ne travaillent que pour la consommation nationale, puisque les consommateurs ne peuvent eux-mêmes payer les productions de l'industrie, qu'avec les productions du sol; ou ce qui est la même chose avec les valeurs qu'on leur donne, au lieu & place de ces productions & qu'on leur donneroit en nature, si l'argent n'étoit pas devenu dans les sociétés un gage & un moyen d'échange universel: comment donc le profit que peuvent faire les Manufacturiers qui vendent à l'Etranger, peut-il être regardé comme maintenant, l'égalité du produit total d'un grand Etat agricole?

Comment la vente à l'Etranger, de quelques étoffes de Lyon, & de quelques draps d'Abbeville, fait-elle que le produit total du Royaume, évalué à plus d'un milliard, en est plus égal?

Par les mêmes raisons, l'égalité du produit de l'impôt ne sauroit être l'effet des Manufac-

tures qui travaillent pour la consommation nationale. Ce ne sont certainement pas ces Manufactures, qui fournissent le fonds sur lequel l'impôt se prend. C'est le sol qui met les Propriétaires & les Administrateurs de la chose publique, en état de payer, & leurs propres consommations, & celles des manufacturiers sur lesquelles une partie des impôts est mise. Or, ces consommations ne se payent elles-mêmes, qu'avec les valeurs que le fonds a fournies. Le produit de l'impôt, c'est-à-dire, pour employer des expressions plus claires que celles de l'Auteur, la quotité de l'impôt que l'Etat peut percevoir, pourra donc être la même, dès que le produit du sol continuera d'être le même, quelque chose qui arrive des Manufactures, qui n'existant que par les richesses du sol, & étant supposées détruites par quelque cause violente qu'on voudra imaginer, reprendront bientôt leur existence, si le fonds d'où elles sont tirées continue d'avoir la même fécondité.

Quant aux Manufactures exportatrices, il n'est pas besoin que je m'arrête à prouver qu'elles ne peuvent pas contribuer à maintenir l'égalité du produit de l'impôt, qui ne peut porter sur cette branche de commerce, sans nuire à l'exportation elle-même. Tout le monde convient qu'il faut les affranchir de tout impôt, & qu'en tout état de cause, elles n'en peuvent fournir qu'une très-petite partie.

Enfin le dernier trait de l'éloge que l'Auteur nous fait des Manufactures, est aussi peu fondé

que les autres. L'esclavage & la superstition ne peuvent se détruire que par les progrès des lumières répandues dans les Nations ; mais ce remède n'est certainement pas plus à la portée d'une Nation manufacturière, que d'une Nation agricole. Les deux pays de l'Europe où les connoissances & la raison ont fait le plus de progrès, sont des pays agricoles. L'Inde, où le despotisme & le fanatisme exercent un empire si absolu, est un pays rempli de Manufactures. Il est impossible de trouver sur la terre des exemples qui confirment la théorie de l'Auteur. Gênes est un Etat manufacturier ; que M. le Chevalier nous dise si Gênes est un pays libre & sans superstition ? Je lui ferois la même question sur la Hollande même, & il trouveroit quelque embarras à me répondre.

La plus légère attention confirme ici les faits ; ce n'est ni le Fabriquant courbé sur son métier, ni le Cultivateur occupé de travaux pénibles, ni même le Négociant faisant le commerce des productions du sol & de l'industrie, qui étendent les limites des connoissances humaines, & qui combattent les erreurs funestes à l'humanité : ce sont des Citoyens vivans dans les grandes villes. C'est dans les Métropoles où se rassemblent les riches Propriétaires, & les premiers Administrateurs d'une grande Nation, que les esprits s'agitent & s'enflamment, que les droits de l'homme & du citoyen sont mieux connus. Bacon, Sidney, Locke, Montesquieu, sont nés dans des Etats

agricoles, & ont répandu de-là, la lumière sur les Nations. Il est donc bien faux qu'on doive aux Manufactures la destruction de l'esclavage & de la superstition.

M. le Chevalier voulant enfin confirmer sa théorie par des faits avance, qu'il n'y a que des pays dépeuplés & malheureux qui fassent un grand commerce de bleds.

*Vouloir avoir des denrées de premiere nécessité à vendre aux Etrangers, & regretter le tems de Sully où le Royaume, quoique très-mal cultivé, avoit encore du bled de trop, c'est envier pour la France, la gloire de la Turquie, de l'Egypte, des côtes d'Alger & de Maroc, & d'autres pays dépeuplés & malheureux. p. 151, 152.*

1°. Dire qu'il n'y a que des pays dépeuplés qui fassent commerce de bled, c'est démentir, & l'histoire, & les faits que nous avons sous les yeux. La Sicile, jusqu'au tems où la tyrannie des Romains l'eut entièrement dévastée, a fait un commerce immense de bled, & étoit un des pays les plus peuplés de l'Univers. L'Egypte étoit un pays très-riche & très-peuplé au tems de Cléopâtre, & fournissoit des bleds à toute l'Italie. La diminution de ses richesses, de sa population, & la dégradation de sa culture, ont marché d'un pas égal dans les siècles suivans. La Turquie & la Pologne, & la Sicile & la Sardaigne, ne font certainement pas tout le commerce de bled qu'elles ont fait dans les tems où ces pays étoient plus heureux, & ne font point tout celui qu'elles pourroient faire.

2°. Faire un commerce de bled, grand ou petit, & avoir une agriculture florissante, ne font point la même chose, ne font pas même des choses essentiellement liées ensemble. Un pays étendu comme la Turquie & la Pologne peut avoir un grand commerce de bled, & une agriculture languissante; car il peut arriver qu'une agriculture, même languissante, fournisse encore plus de bled qu'il n'en faut pour la consommation nationale; & c'est ce qui arrive en effet.

L'agriculture de ces pays est fort peu de chose, en comparaison de ce qu'elle pourroit être dans des pays si vastes & si favorisés de la nature pour le sol & pour le climat. Il y a des terrains immenses en friche, ou ne recevant pas la quatrième partie des avances qu'on pourroit y placer; il y a pourtant encore du grain à exporter; mais la culture, la population, la richesse pourroient y être doubles, quadruples, décuples, &c. & l'exportation la même & plus considérable, en supposant l'agriculture & la population des autres Nations, dans le même état qu'aujourd'hui.

3°. Supposons même, contre des faits connus, que ces pays, la Turquie & la Pologne, ont une Agriculture florissante, en même tems qu'ils sont dépeuplés & malheureux; nous n'en sommes pas moins en droit de regarder l'Agriculture comme un des principes du peu de bonheur dont ils jouissent. Les effets salutaires de cette cause, peuvent être affoiblis & surmontés par beaucoup de causes, agissant en  
sens

sens contraires, qu'on peut toutes rapporter à une constitution vicieuse & de mauvaises loix. Mais en supposant même que ces causes de malheur ne puissent pas être ôtées actuellement, il n'en faut pas moins favoriser l'Agriculture qui adoucira toujours les maux d'une nation.

4°. Tout le raisonnement qu'on nous oppose ici, est dirigé contre une opinion qu'on prête gratuitement aux défenseurs de la liberté du commerce des grains. On suppose qu'ils prétendent que pour qu'un pays soit heureux, il faut qu'il exporte effectivement beaucoup de bled; ils ne disent point cela. Ils disent, que pour accroître la production dans un pays riche ou pauvre, peuplé ou dépeuplé, il faut que le commerce des grains y soit libre. Les bons effets qu'ils desirent, ils ne les font pas dépendre de l'exportation effective, mais de la liberté d'exporter. Deux choses que l'Auteur des Dialogues confond continuellement, & sur-tout ici.

On me dira, peut-être, que l'exemple de tant de Nations malheureuses avec une agriculture florissante, prouve au moins que l'Agriculture n'est pas, pour les Etats politiques, un principe de bonheur aussi sûr & aussi fécond que l'ont prétendu les Ecrivains Economiques, contre lesquels l'Auteur des Dialogues s'élève.

Mais cette objection se résout par les mêmes raisons que nous venons de donner.

Les défenseurs de la liberté du commerce des grains, n'ont jamais dit que le seul com-  
P

merce des grains, considérable ou médiocre; fût suffisant pour faire le bonheur d'une Nation. Ils ont dit que la liberté de ce commerce animerait l'Agriculture, si aucun obstacle ne s'opposait à cet effet naturel de la liberté du commerce des grains, & que l'agriculture florissante amènerait elle-même une plus grande richesse & une plus grande population; si aucun obstacle n'empêchait d'ailleurs les effets salutaires de cet accroissement de l'Agriculture. On ne peut donc pas leur opposer, qu'il y a des pays où l'on fait un commerce de bled, même considérable, qui sont pourtant malheureux, puisqu'il leur suffit de répondre que ce commerce de bled amènerait pour eux la richesse & le bonheur, si ses effets n'étaient pas contrariés par des obstacles qui viennent d'ailleurs, & que ces peuples seraient encore plus malheureux, s'ils ne faisaient pas le commerce du bled.

Enfin, M. le Chevalier nous apprend que c'est aux Manufactures, que la France elle-même doit l'état au-dessus du médiocre où se trouve son Agriculture, & que c'est d'elles qu'il faut attendre son augmentation. p. 122.

La France serait comme la Turquie & la Pologne, si le grand génie de Colbert n'avait ramené cette Nation de la fainéante indigence de l'Etat agricole & de la féroce anarchie de la Chevalerie, à la tranquillité de la soumission, au calme de l'aisance & au luxe de l'industrie, & n'avait rendu les François Navigateurs sur l'Océan & adroits dans les ouvrages des arts & du savoir. p. 115.

L'Auteur arrange ici les faits & l'histoire à sa fantaisie. L'époque où la féroce anarchie de la Chevalerie a commencé à diminuer en France, est antérieure de quelques deux ou trois cent ans au Ministère de Colbert. Colbert a trouvé le calme dont jouit toujours dans son intérieur un grand Etat, même au milieu des guerres, & ce calme n'a pas été son ouvrage. Quant à la richesse, il ne l'a pas fait naître. Il a trouvé celle que la culture elle-même avait produite depuis une longue suite de siècles; ou, si l'on veut, depuis la cessation des guerres civiles & depuis le rétablissement de l'autorité & des loix; celle qui étoit la suite même du Ministère de Sully.

Il est ridicule d'appeler l'état de la Nation, sous le Ministère de Sully & même sous Richelieu & Mazarin, un état d'indigence fainéante, en l'opposant à sa situation sous Colbert. Des Ecrivains Economiques ont prétendu au contraire, que depuis 1660, époque du commencement du Ministère de Colbert, les revenus du Roi & les richesses nationales ont été toujours en diminuant, non pas par la faute de Colbert, mais à la suite des guerres dans lesquelles le Royaume a été engagé, du poids & de la forme des impôts, &c. & que Colbert n'a pas apporté le remède à ces maux. L'Auteur n'ignore pas que cette opinion a un grand nombre de partisans; il ne doit donc pas énoncer une assertion contradictoire sans l'appuyer de preuves, par la grande raison qu'il ne faut pas supposer ce qui est en ques-



tion, paralogisme trop familier à l'Auteur des Dialogues.

Nous sommes bien éloignés de vouloir diminuer la gloire de Colbert, à qui on ne peut refuser l'activité, l'intelligence, l'ordre, la fermeté, l'amour des arts & beaucoup de grandes qualités; mais il faut démentir toute l'Histoire pour dire que c'est lui qui a rendu les François Navigateurs sur l'Océan. Les François, depuis deux siècles, étoient aussi hardis Navigateurs qu'aucune Nation de l'Europe. Une grande partie de l'Amérique Septentrionale avoit été découverte par eux. Ils avoient fait les premiers établissemens en beaucoup d'endroits de la côte d'Afrique. Plusieurs Compagnies s'étoient formées pour les voyages de long-cours, & en particulier pour les Indes Orientales, dont le commerce n'a pris d'accroissement qu'au commencement du siècle, & qui, exploité par une compagnie exclusive, créée par Colbert lui-même, a été comme on fait pour l'Etat une source de guerres & de dépenses bien contraires à tout esprit de commerce. La pêche de la baleine & du hareng, étoient dès-lors considérables. Les Malouins, les Rochellois, les Dieppois, étoient déjà d'excellens hommes de mer, & leurs entreprises hardies, leur commerce étendu dès la fin du seizième siècle, ne permettent pas de penser que ce soit Colbert qui les ait rendus Navigateurs sur l'Océan.

Quant aux ouvrages des Arts, il a sans doute encouragé plusieurs especes de Manufactures

& en particulier celles des foieries & des draps fins, qui sont les moins utiles en même-tems qu'elles sont les plus précieuses pour le travail; mais on ne peut pas dire pour cela que c'est ce Ministre qui a rendu la Nation adroite dans les ouvrages des Arts. L'établissement des Manufactures de Lyon, est d'Henri IV. Les Manufactures de draps de Languedoc, avoient un grand débouché dans le Levant avant Colbert, & leur accroissement ultérieur n'est pas son ouvrage, si même les réglemens établis par lui ne l'ont pas retardé de beaucoup. Le véritable principe du perfectionnement des Arts, est l'augmentation des richesses & du desir de jouir & de varier ses jouissances; les richesses s'accroissent par la culture; les desirs par l'inquiétude naturelle de l'esprit humain, par les progrès des sociétés & surtout par les formes du Gouvernement, qui, dans presque tous les Etats de l'Europe, rassemblant les riches Propriétaires dans les grandes Villes & près de la personne des Souverains, les ont portés à l'envi les uns des autres au luxe, qui est le grand aiguillon des Arts. (N. B. que je n'examine pas ici si ces progrès des Arts ont été avantageux ou non aux sociétés & ont augmenté le bonheur des hommes).

Enfin, les Ouvrages de goût & de faveur, dont le siècle de Louis XIV s'honore, ne sont pas les effets du Ministère de Colbert. Tout le monde fait que les Arts mécaniques ont été son principal objet. Il faut dire plutôt, que comme tout se tient, tout est venu à la fois;

& que la même tournure de mœurs & d'esprit, les mêmes circonstances, les mêmes causes qui ont fait perfectionner les étoffes de Lyon, ont contribué à former les grands Ecrivains & les hommes de génie qui ont éclairé leur siècle.

Mais parmi ces causes il faut toujours mettre à la tête l'Agriculture elle-même, qui fournit les richesses, sans lesquelles il n'y a dans les sociétés ni faveur, ni arts, ni goût.

Voilà ce que nous croyons pouvoir dire de Colbert sans blesser la justice & les égards dûs à cet homme célèbre; & ce qui nous conduit à examiner le parallèle que l'Auteur fait de ce Ministre avec Sully, qui nous paroît peu juste en beaucoup de points.

*Sully, dit l'Auteur, étoit un homme vertueux, Colbert un habile homme.* Aucun homme instruit des travaux & des vûes de ces deux Ministres ne conviendra de cette différence. L'habile homme est sans doute, celui qui prenant l'administration des Finances d'un Royaume épuisé par cent ans de Guerres civiles, a rétabli l'Agriculture & les Finances en dix ans de tems; a payé 200 millions de dettes, & a laissé dans le trésor du Souverain 30 millions. C'est ce qu'a fait Sully. Il falloit sans doute de la vertu pour entreprendre & exécuter de si grandes choses, mais il falloit peut-être encore plus d'habileté pour en venir à bout, & seulement pour en concevoir la possibilité.

*Ce que Sully a fait paroit principalement du cœur; l'ouvrage de Colbert étoit celui du génie.*

Cette opposition du cœur & du génie, du cœur de Sully & de la tête de Colbert, ne présente que des expressions vagues auxquelles il est difficile d'attacher aucune idée nette. Mais en se prêtant à cette incorrection, il est bien clair que celui qui combine un plan juste & grand, tel que celui qu'a suivi & exécuté Sully, agit de génie. Que son cœur, son attachement à la personne du Souverain, son zèle pour la justice, son amour pour le bien public, aient échauffé cette ame grande & forte, le travail du Génie n'en a pas été moins réel; & en convenant que ces mêmes motifs ont animé Colbert, il ne lui a certainement pas fallu plus de génie qu'à Sully pour faire ce qu'il a fait.

*Sully guérit la France, Colbert l'enrichit.* On ne fait ce que veut dire ce mot, *guérir la France.* Sully a ranimé l'Agriculture par la diminution des impôts, par la liberté du commerce des grains, par l'ordre dans l'administration des Finances & dans la perception des revenus. N'est-ce pas là enrichir la France?

L'Auteur dit lui-même que la vertu de Sully opposa une digue *aux pilleries du Trésor-Royal; à la tyrannie des Grands*, qui suçoient en mille manières le sang des Peuples; au *désordre* qui autorisoit toutes ces vexations. N'est-ce pas là ouvrir des sources abondantes de richesses? Les voies que Colbert prit pour arriver au même but, c'est-à-dire, l'encouragement des Manufactures, étoient pour le moins aussi lentes & moins sûres, & dans le

fait, la France étoit plus riche au sortir du règne d'Henri IV qu'après le Ministère de Colbert. On ne s'exprime donc pas avec justesse en disant que Sully n'a fait que guérir la France, & que Colbert l'a enrichie.

*Colbert ouvroit les portes à l'Industrie* : oui, à l'industrie la plus recherchée; à celle qui fournit au luxe & à la magnificence des riches; mais il n'a point donné d'encouragemens véritables aux Manufactures communes, qui servent à la consommation du peuple, & qui sont par là même des objets d'une bien plus grande importance. Il les a même découragées, nous osons le dire, par la multitude de Réglemens & de gênes auxquelles il les a asservies. En cela sans doute il a eu des intentions louables, & celles-là même qu'ont encore aujourd'hui ceux qui approuvent ces Institutions; mais beaucoup de personnes instruites, & qui ont aussi de bonnes intentions, pensent qu'il a nuï par là aux progrès de l'Industrie & des Manufactures, & leur opinion me paroît appuyée sur des raisons très-fortes.

*Chacun des deux vint à propos pour son siècle & pour son Maître.* Je ne fais point de siècle où un Sully ne vint à propos, & point de Souverain qui ne doive désirer un pareil Ministre. L'Auteur ne pourroit certainement pas nous indiquer des circonstances où il ne faille pas augmenter les richesses renaissantes du fol, & où ce ne doive pas être là le premier & presque l'unique soin d'un Ministre; au lieu qu'il convient lui-même que Col-

bert auroit été déplacé, avec son goût pour les Manufactures, dans le siècle de Sully où tout le Royaume étoit en friche.

*L'un convenoit à un Prince nouvellement assis sur son trône... & qui trouvoit tout en friche; l'autre à un Souverain... qui faisoit pour ainsi dire fleurir l'herbe sous ses pas.* On ne voit point du tout ici l'opposition qui peut seule faire le mérite de ces portraits antithétiques. Henri IV a fait bien plus véritablement fleurir l'herbe sous ses pas que Louis XIV. L'économie d'Henri IV, dirigée par les conseils de Sully, a fait germer le bled & toutes les richesses de la terre; les guerres, les dépenses énormes de Louis XIV, ont brûlé le fol; celui-ci auroit donc eu besoin lui-même du Ministre qui convenoit au Souverain qui avoit trouvé tout en friche. Le fait des Rois peut faire fleurir pendant quelque tems les beaux Arts & les Sciences; mais leur économie seule fait vraiment fleurir les campagnes, & tout le monde fait combien cette économie a été inconnue à Louis XIV.

*Une vertu dure, austère, devoit être la qualité essentielle du Ministre d'un grand Roi, qui n'avoit d'autre foiblesse que sa bonté; un génie créateur éclairé, étoit essentiel au Ministre d'un autre grand Roi, dont la foiblesse étoit sa majesté même.*

L'obscurité & l'inexactitude augmentent ici. On ne voit pas que le génie créateur & éclairé, soit moins nécessaire au Ministre d'un bon Prince qu'à celui dont la foiblesse est la majesté. Il est ici question de la foiblesse du Prince qui

fait enrichir les Courtisans aux dépens des peuples, & l'Histoire fait foi que Louis XIV, malgré toute sa majesté, a eu plus de cette foiblesse qu'Henri IV, qu'on a même accusé d'avarice; reproche absurde, inventé par les gens avides qui environnent les Souverains, & qui veulent leur cacher que leur prodigalité est une injustice. Louis XIV avoit donc autant de besoin qu'Henri IV d'un Ministre comme Sully.

M. le Chevalier conclut enfin qu'il aime mieux le cœur de Sully & la tête de Colbert. Sur cela on lui demande s'il fait plus de cas des qualités du cœur que de celles de la tête; il répond que sans tête il y a des êtres qui peuvent vivre comme les limaçons, & qu'aucun être ne peut vivre sans cœur; mais il ne veut pas qu'on conclue de-là qu'il fait plus de cas de Sully; & lorsqu'on le presse de se déclarer comme s'il s'agissoit de tirer de lui un secret de la plus grande importance, il dit qu'il fait grand cas des limaçons frits avec une sauce verte un peu piquante. Je ne relève point ce qu'il y a de mauvais goût dans cette facétie; mais l'Auteur fait bien inutilement ici un mystère de sa façon de penser. Il est bien clair que d'après les principes qu'il énonce ailleurs, il doit donner la préférence à la tête sur le cœur. Je lis à la p. 230. *La vertu, le desir de faire le bien est une passion trop violente qui produit l'enthousiasme... craignez l'honnête homme trompé... Le grand homme doit avoir le desir de faire le bien, réuni au calme & à l'indifférence qu'en ont les méchants... Mais cela est presque miraculeux; la nature fait*

*souvent une perfection; mais deux ensemble, c'est son ouvrage le plus rare, &c.* Qui ne voit qu'il s'enfuit de là que M. le Chevalier, dans l'impossibilité où il croit qu'on est de rassembler dans un même homme le cœur & la tête, donne la préférence à la tête sur le cœur.

§. IV.

*De l'Edit de 1764.*

CE n'est pas sans peine qu'on peut parvenir à connoître le jugement que l'Auteur porte de l'Edit de 1764. Il cache soigneusement ses opinions à ses Interlocuteurs dans les sept premiers Dialogues, & ce n'est qu'au huitième qu'il commence à s'expliquer. Jusques là, son Marquis & son Président ne peuvent parvenir à savoir ce qu'il a dans la tête.

A la page 12, M. le Marquis dit à M. le Chevalier: *J'entrevois que vous êtes le seul homme d'esprit de ma connoissance qui ne soit point pour la liberté de l'exportation, & qui pense qu'on a fait une sottise en l'accordant.* M. le Chevalier répond qu'il n'est pour rien, & qu'il ne dit pas qu'on ait fait une sottise.

A la page 17 le Marquis se plaint que M. le Chevalier le tient dans des transes continuelles; que tantôt il paroît brouillé avec l'exportation, tantôt raccommoé avec elle, & qu'il ne peut deviner son avis.

A la page 158, c'est pis encore; car le pauvre Marquis ne fait pas lui-même ce qu'il pense, & on le lui prouve d'abord par une longue comparaison du bled à une femme qui est

fidèle à son mari, quoique maîtresse de ses actions; & ensuite par une autre comparaison du bled à un serin qui sort de sa cage quand on la lui laisse ouverte: exemple qui conduit à un résultat tout différent du premier.

Enfin, je crois pouvoir dire avec M. le Marquis, que j'aimerois mieux être berné comme Sancho, que de rester à écouter le Chevalier. Que c'est une incertitude éternelle; qu'on est avec lui tantôt haut, tantôt bas; qu'il est favorable à l'exportation & puis qu'il ne l'est plus; qu'il aime la liberté, & puis qu'il ne l'aime plus, & qu'enfin il n'y a rien de si impatientant.

Je fais que cette manière de procéder a plû à beaucoup de Lecteurs; mais je ne puis être en cela de leur avis, & voici mes raisons.

Le doute qui doit guider un esprit sage dans l'examen d'une question difficile, ne peut être que déplacé dans le résultat de cet examen, mis sous les yeux du public. Lorsqu'après avoir réfléchi sur un sujet donné, on a pris un parti, je ne vois pas en quoi un Ecrivain peut servir ses Lecteurs en affectant un scepticisme que lui-même n'a plus. Dans la recherche de la vérité, l'esprit s'égare dans mille sentiers obscurs avant de reconnoître la grande route, mais lorsqu'il la connoît, il doit y mettre tout-à-coup ses Lecteurs & leur épargner ses propres écarts.

C'est donner trop d'importance à ses pensées les plus fugitives & à ses erreurs mêmes, que de vouloir que les hommes qu'on cherche à instruire, sachent précisément par quels chemins, par quels détours on est arrivé au but.

La vérité est déjà si difficile à atteindre: ce n'est que par efforts que nous parvenons à la saisir. Si vous l'élevez encore plus haut, vous me faites consumer inutilement mes forces. Le travail d'un Ecrivain est de la rapprocher de moi, & je ne saurois pardonner à celui qui croyant l'avoir découverte, se divertit à me la laisser chercher.

Mais cette marche de l'Auteur des Dialogues est, dit-on, celle de Platon. Il nous avertit lui-même, que sa manière de raisonner est tout-à-fait dans le goût de celle de Socrate; mais, si cela est, j'en suis fâché pour Socrate & pour Platon. Je veux bien convenir que les Dialogues ressemblent en effet à Platon par le vague des notions, par l'affectation de scepticisme, par une sorte de tergiversation & de circuit artificieux; j'accorderai même à l'Auteur l'ironie de Socrate, & si l'on veut, jusqu'à son démon familier. Mais je dirai que ces formes de raisonnemens sont plus propres à embarrasser ceux contre qui on dispute, qu'à conduire à la vérité, & qu'elles montrent la subtilité d'un sophiste bien plus que la sagacité d'un philosophe.

*Platonis Schola*, dit fort bien Bacon, Nov. Org. *acataleptam introduxit primò tanquam per jocum & ironiam in odium veterum sophistarum.... quæ licet honestior ratio sit quàm pronuntiandi licentia, tamen postquam animus humanus de veritate inveniendâ semel desperaverit, omnia fiunt languidiora . . . . ac deflectunt homines potius ad amœnas disputationes, & discursus & rerum quas-*



*dam peragrations, quàm in severitate inquisitionis se sustineant.*

Cette critique si judicieuse de la méthode de Platon, est bien applicable aux Dialogues. On y voit l'Auteur irrité contre le Dogmatisme, qu'il attribue à quelques Ecrivains économiques. Le scepticisme & le desespoir de connoître la vérité, résulte de la lecture de son Ouvrage; & ses Lecteurs contents d'une dispute agréable, mais frivole, dans laquelle on n'a fait que parcourir légèrement les objets, demeurent dégoûtés d'une recherche plus sérieuse. Si l'Auteur a voulu se donner ce mérite-là, il y a parfaitement réuffi; mais j'avoue que j'aime mieux la méthode d'Aristote, de Descartes, de Bacon, de Locke, de Galilée, les hommes qui ont le plus avancé les progrès des connoissances humaines; & que celle de l'Auteur, comme celle du divin Platon, me semblent fort opposées à la bonne Philosophie.

Après ses incertitudes éternelles & son scepticisme affecté, l'Auteur s'explique enfin sur l'Edit de 1764. Nous allons le voir prodiguer d'abord à cette Loi des éloges pompeux appuyés sur des raisons frivoles, & nous prouver tout de suite après, qu'elle entraînera les plus funestes effets; lui faire un mérite chimérique, & lui reprocher des défauts qu'elle n'a point. Nous devons repouffer également ses éloges & ses critiques.

*L'Edit de la liberté du commerce des grains est une des plus glorieuses choses qu'aucun Souverain ait jamais faites. . . . Je regarde comme un mal-*

*heur si cette vérité n'est pas mise dans le plus grand jour. Je voudrois que toute la France m'entendît. . . Ecoutez-moi avec attention. Tout animal qui renonce ou qui perd sa liberté, reste au même instant déchargé du soin de sa nourriture. C'est le traité de l'homme avec le cheval; du pere de famille avec ses enfans tant qu'ils sont foibles; du Seigneur & de son Serf; du Despote & de l'Esclave. D'un autre côté tout être libre est chargé du soin de se nourrir; de sorte que manumission, émancipation, liberté, sont pour le maître, à quelque titre que ce soit, l'abandon de la charge de nourrir, & pour l'esclave l'obligation de se nourrir lui-même. Je conclus que nous devons bénir le Ciel d'avoir obtenu du Souverain l'Edit de 64. Les François ont été long-tems traités comme les autres Peuples l'étoient, c'est-à-dire, esclaves; ils sont devenus ensuite des enfans mineurs qu'il falloit encore nourrir. La Loi de 64 les charge du soin de penser eux-mêmes à leur nourriture; c'est leur émancipation & l'époque de leur majorité, dont il faudroit éterniser la mémoire par des médailles, des statues & des arcs de triomphe. p. 243. . 247.*

Voilà ce que M. le Marquis appelle voir l'Edit de 64 bien plus en grand que personne. Voilà ce qui excite la colere de M. le Président contre la petitesse des vûes & la mesquinerie des propos qu'on a tenus, avant que M. le Chevalier éclairât & instruisît l'univers.

Je le dis à regret, je ne puis partager avec le Marquis & le Président cette grande admiration pour les vûes de M. le Chevalier.

Ce n'est que par un abus de mots qu'on

peut appeller, *Traité, Convention*, la nécessité de nourrir un animal domestique que l'homme tient à son service. *Nécessité*, n'est pas *convention*, & il est nécessaire que le cheval soit nourri, sans quoi il ne peut travailler, & il meurt. Le Serf de corps est exactement dans la même situation que le cheval, sans avoir non plus que lui, aucune convention avec son maître. Il ne pourroit se nourrir qu'avec son travail. Puisque le maître le fait travailler pour lui, il faut donc qu'il le nourrisse.

L'enfant est aussi dans l'impossibilité de se nourrir, mais par des raisons différentes, sa foiblesse & son ignorance; & le pere & la mere sont déterminés à le nourrir, non pas parce qu'il est leur esclave, mais par les rapports que la nature a mis entr'eux & par l'espérance des secours qu'ils en tireront un jour.

Une Nation entiere, même soumise au despotisme le plus pesant, dès qu'il n'entraîne pas la servitude personnelle, est dans une situation absolument différente de celle qui force le maître du cheval & du serf à les nourrir, & le pere de famille de pourvoir à la subsistance de ses enfans.

Dans aucun pays du monde le peuple n'est déchargé du soin de se nourrir lui-même, & dans aucun pays du monde les Despotes les plus puissans en autorité, ne se sont chargés de nourrir leurs sujets. La raison de cela est, que tant que la servitude n'est pas personnelle, tant que l'homme peut employer son industrie, son travail & son tems à pourvoir à sa nourriture,

nourriture, & les employe en effet, il n'y a ni nécessité ni obligation au Souverain, quelque despote qu'il soit, de le nourrir. Il y a même impossibilité, puisque ce sont deux suppositions incompatibles que le peuple ne travaillât pas pour le despote, & fût nourri par le despote, qui ne pourroit le nourrir que du produit d'un travail, dont lui despote, par la supposition même, ne jouiroit point. On peut dire la même chose à plus forte raison, de toutes les formes de Gouvernement.

Si ces réflexions sont vraies, comme il me semble, elles dérangent bien toute la théorie de l'Auteur.

Selon lui, la loi de 64 est belle parce qu'elle dispense le Roi de nourrir ses peuples, qui seront désormais chargés de pourvoir à leur subsistance, & dans la vérité, jamais le Souverain n'a été chargé de cette obligation, & jamais les sujets n'en ont été dispensés.

En aucune époque connue de notre histoire, le Citoyen n'a été serf de corps du Monarque. Dans tous les tems, l'Agriculteur, Fermier ou Métayer, a dû trouver sa subsistance dans le produit de son travail; les Propriétaires dans leur droit de propriété; toute la partie gouvernante, Souverains, Magistrats, Militaires, &c. dans l'impôt; & les Salariés de ces trois ordres de Citoyens, dans le paiement de leur travail. Le Gouvernement n'a donc jamais eu personne à nourrir. M. le Chevalier ne peut donc rien conclure de sa frivole comparaison, qui est sans justesse & sans application.

Q

Mais je lui trouve un défaut bien plus grand encore ; c'est de nous présenter la constitution de notre pays , dans les tems antérieurs à l'époque de l'Edit , comme moins libre qu'elle ne l'est aujourd'hui ; & de faire une sorte d'apologie de cet esclavage ( qu'il suppose à la vérité faussement ) en nous le montrant comme ayant été , jusqu'à nos jours , lié avec la constitution dans les tems les plus brillans de la Monarchie. Et je ne puis m'empêcher de voir cette doctrine comme démentie par tous les faits de notre Histoire , & comme contraire à tous les principes d'un bon Gouvernement.

J'admire sûrement autant qu'un autre , l'Edit de 1764. Je crois bien plus fermement que M. le Chevalier , aux avantages qu'il peut apporter à ma Nation. Je crois que c'est le plus grand bien que le Roi ait pu faire à son peuple. Je crois que cette loi ranimera l'Agriculture , augmentera le revenu public ; & rendra plus fécondes pour mes concitoyens , toutes les sources de la richesse & du bonheur. Mais je n'y vois ni l'émancipation de la Nation , ni son affranchissement , parce qu'elle n'a jamais été , ni mineure , ni esclave ; & je regarderois comme un monument aussi injurieux au peuple qu'au Souverain , une Médaille avec cette inscription , *Gallia Manumissa* , M. DCC. LXIV. Enfin j'ose dire qu'on ne peut pas entreprendre sérieusement de prouver que la Nation Française ait été moins libre sous Henri IV. & sous Louis XIV , qu'elle ne l'est aujourd'hui.

M. le Chevalier pourroit-il nous apprendre quelle partie de notre législation , de notre constitution , se trouve échangée depuis l'Edit de 64 , & quelle liberté nous manquoit , que nous ayons acquise à l'époque de l'Edit ? Il est vrai que l'Edit rétablit la liberté du commerce des grains , ( liberté dont les François ont pourtant joui dans beaucoup d'autres époques de la Monarchie , & qui a été l'état primitif. ) Mais ce n'est pas celle-là qui constitue notre émancipation & notre affranchissement ; elle ne fait que les accompagner.

J'entens bien comment un cheval sauvage , pris & dompté par un Américain , s'échappant des mains de son nouveau maître , & chargé désormais de se nourrir lui-même , a recouvré sa liberté. Il a secoué sa selle & rompu sa bride. Mais lorsqu'on donne à un peuple policé la liberté du commerce des grains , sans qu'il y ait rien d'ailleurs de changé dans son Gouvernement & dans ses loix , c'est se moquer de dire que c'est-là l'époque de son émancipation , de sa majorité , de sa liberté , puisque , mise à part la liberté qu'il acquiert pour le commerce des grains , dans tout le reste il n'a point changé d'état.

M. le Chevalier entreprend cependant de nous prouver que la liberté des Nations est toujours en raison de la liberté du commerce des grains chez elles , en nous citant l'Égypte , Maroc , la Turquie & Rome ancienne. *Au Caire* , dit-il , *à Constantinople* , *à Maroc* , & partout où regna le despotisme ; vous verrez le soir

d'entretenir l'abondance & le bas prix dans les villes, être le premier, & presque l'unique soin du Gouvernement. Il faut approvisionner Stamboul, disent le grand Visir & le Caimacan, & pour cela tous les moyens sont bons. Périisse le commerce, l'agriculture, n'importe. On voit de même Tibere, Prince, qui vouloit être despote, & qui connoissoit les moyens de l'être, quoiqu'économe & avare, n'épargner aucun argent pour avoir des bleds à Rome dans un tems de détresse. D'un autre côté, les Républiques ne se donnent aucun soin sur cet article; au moins celles qui ne sont pas Aristocratiques. Donc le soin plus ou moins grand que les Souverains en tout tems, en tout pays, ont eu de l'approvisionnement, a toujours été proportionnel au degré plus ou moins grand de liberté qu'ils laissent à leurs sujets. p. 245. & 246.

C'est à propos de cette observation, dont nous allons montrer le peu de justesse, que M. le Chevalier dit modestement de lui-même, qu'il a fait grimper ses Lecteurs sur une montagne, mais qu'ils sont bien dédommagés de la fatigue, par le point de vue étonnant, par l'immense horison qu'il leur fait découvrir. Pour moi, j'avoue que ce point de vue étonnant, & cet immense horison ne me présentent que des objets très-confus & mal terminés, ou qui n'ont ni les formes, ni les rapports que M. le Chevalier leur donne. Voyons si c'est la faute de mes yeux.

D'abord le fait énoncé généralement est faux. Il y a un grand nombre d'Etats despotiques, où le commerce des grains est libre.

Dans presque toute l'Asie, dans ces Royaumes grands & peuplés que renferment les deux presqu'Isles de l'Inde; dans les grandes Isles de la mer des Indes; on ne connoît pas de loix prohibitives de l'exportation des grains. L'Auteur lui-même, à la page 217, dit que la Pologne, République Aristocratique, la Turquie, la Barbarie ont de tout tems vendu des bleds à l'Etranger. Cette liberté du commerce, la seule dont il soit ici question, se trouve donc dans les Etats despotiques & dans les Républiques aristocratiques, aussi bien que dans les Républiques proprement dites.

Quant à ce que l'Auteur dit des Républiques, on voit que relativement aux tems modernes, il n'a & ne peut avoir en vue que la Hollande & Gênes; & je laisse à penser si deux seuls exemples de cette nature, accompagnés de circonstances particulières, peuvent autoriser une assertion aussi générale que la sienne. Il nous apprend lui-même page 38, que tous les petits Etats d'Italie, dont le plus grand nombre étoit des Républiques, ont eu des greniers & des systèmes d'annônes. Comment nous fera-t-il entendre après cela que la liberté du commerce des grains est plus ou moins grande, selon le plus ou moins grand degré de liberté civile?

Que dirai-je des Républiques anciennes, parmi lesquelles on en trouve un grand nombre qui ont eu des loix prohibitives sur le commerce des bleds, & en général contre l'exportation des denrées de première néces-

sité ? On connoît la défense d'exporter les huïles & les figues de l'Attique. Rome ancienne, avec un Gouvernement Républicain, selon lui-même, page 7, avoit précisément la même Police des bleds, que Rome moderne. Dirait-il que la forme du Gouvernement, & le degré de liberté y étoient les mêmes qu'aujourd'hui ?

Mais quand les faits seroient plus exacts, & en plus grand nombre qu'il ne le suppose, on en pourroit assigner beaucoup d'autres causes, bien plus naturelles que celle qu'il en donne, & tout-à-fait indépendantes du plus ou moins grand degré de liberté.

Par exemple, que la Hollande & Gênes, deux pays qui ne produisent point de grains, n'aient pas prohibé l'exportation, c'est la suite de la stérilité du sol, & de la situation maritime de ces deux Etats. Ces raisons n'ont-elles pas dû déterminer leur législation ? Une République méditerranée, & possédant un sol fertile en bled, ne pourroit-elle pas faire des loix prohibitives contre l'exportation, malgré le plus grand degré de liberté ? Je laisse à juger si l'on peut avancer avec quelque certitude, que si le Royaume de Naples devenoit un Etat Républicain, à raison de l'accroissement de liberté civile & individuelle que ce changement procureroit à chaque Citoyen, le commerce des bleds y deviendroit dès lors plus libre qu'il ne l'est aujourd'hui ? Qu'on me donne la République la plus républicaine, & si les préjugés n'y sont pas détruits, je vais faire

ameuter le peuple, piller les magasins & interdire l'exportation.

Ce petit nombre de réflexions, auxquelles des Lecteurs instruits pourront en ajouter beaucoup d'autres, font voir combien sont incertains & inutiles à l'établissement de ses principes, les exemples cités par l'Auteur. Mais voici de quoi nous confirmer encore dans ce jugement.

Que Tibere, Prince odieux par sa cruelle & sombre politique, ait approvisionné Rome de ses deniers dans les tems de disette, il ne s'ensuit pas que son administration du commerce des bleds fût plus conforme à ses véritables intérêts, qu'une entière liberté, avec laquelle la disette ne se fût pas fait sentir davantage. En ôtant au peuple de Rome un des motifs qui réunissent quelquefois les hommes contre la tyrannie, & en fournissoit un autre plus puissant, la misere du reste de ses sujets, & se priver d'un moyen de défense pour lui-même, l'accroissement du revenu public.

Que le Bacha d'Egypte & le grand Visir à Constantinople, gênent la liberté du commerce des grains, cela prouve que le Bacha & le Visir ne veulent pas être déposés; mais en cela, ils songent à leur sûreté personnelle & non à l'intérêt de l'Etat, & encore ne prennent-ils pas les meilleurs moyens, pour entretenir l'abondance dans leurs Capitales. L'Auteur suppose à la vérité que le Visir & le Bacha empêchent en effet les disettes & les famines, en gênant la liberté; mais en cela même il



suppose ce qui est en question entre ses adversaires & lui.

Une autre réflexion est que l'Auteur nous allégué ici les maximes mises en pratique, pour l'approvisionnement des villes où résident les despotes, lorsqu'il s'agit de l'administration du commerce des grains dans un grand Empire; cependant, ce qui se fait pour la Capitale, n'est pas l'administration de l'Etat entier; & si l'on jette les yeux sur les Etats entiers, on ne verra pas que le degré de liberté civile plus ou moins grand, ait aucune analogie avec la plus ou moins grande liberté du commerce des grains. La liberté civile est plus grande à Constantinople qu'ailleurs, ou au moins égale, & les gênes pour le commerce des grains, sont moindres dans le reste de l'Empire Turc, que dans la Capitale même.

Enfin, je ne puis m'empêcher de me récrier aussi contre la politique que l'Auteur énonce de la manière suivante. *Les magasinages de bled dans les tems de trouble, sont quelques fois l'ouvrage de gens mal-intentionnés. Les vieilles loix de Police avoient pour objet de contenir les séditions & les révoltes. Si nos ancêtres n'ont pas donné cette raison des entraves qu'ils mettoient au commerce des bleds, c'est qu'ils ne pouvoient, ni dire, ni laisser entrevoir leurs soupçons. Si le Roi a accordé la liberté au commerce, c'est qu'aucun n'est désormais assez grand dans son Royaume pour arrêter la vigueur des loix, c'est que la fidélité des peuples a tellement mérité sa confiance, qu'aucun soupçon ne la trouble plus, & que les précautions*

*lui deviennent superflues : enfin c'est que pour la première fois, le plus soumis des peuples, a su mériter la liberté du commerce des grains, du meilleur des Rois p. 248. 251.*

J'aurois trop à dire, & des choses trop dures, si je voulois m'abandonner à toutes les réflexions que ces passages font naître. Je me contenterai de faire remarquer les conséquences funestes qui résultent de la doctrine de l'Auteur, nous présentant les loix prohibitives, & les gênes dans l'intérieur, la police des marchés, les défenses d'enharrer, d'emmagasiner le bled, &c, en un mot toute la législation ancienne du commerce des bleds, comme un moyen sûr, & sagement imaginé, pour contenir une Nation dans l'obéissance & la fidélité & pour assurer l'autorité d'un Souverain.

Il me semble que le développement de cette maxime pourroit être le sujet d'un nouveau Chapitre du *Prince de Machiavel*, qui seroit intitulé *Del modo di mantenere le città o Principati per il mezzo dell'annona*. On a dit, & cela peut se croire, que Machiavel n'avoit développé l'art des Tyrans, que pour apprendre aux peuples à s'en défendre; mais l'Auteur des Dialogues ne peut pas se servir ici de cette justification.

Cette politique est fondée sur des faits faux : la France en particulier, a joui d'autant de liberté dans le commerce des grains, dans des tems où l'autorité du Monarque n'étoit pas si solidement établie qu'aujourd'hui; & lorsqu'on a donné atteinte à cette même liberté, on a pu

se convaincre de l'inutilité de ce moyen, puisque les peuples n'en ont pas été plus soumis. Comment croirai-je utiles, pour maintenir les peuples dans la soumission, des loix qui ont été, selon l'Auteur lui-même, mises en pratique dans les tems de l'Anarchie féodale & des guerres civiles?

Que les peuples qui jouissent de la liberté du commerce des grains remercient donc des Souverains bienfaisans & justes, de n'avoir point adopté cette politique aussi fautive que cruelle, qui fait regarder les atteintes données à la propriété de l'Agriculteur, & des Propriétaires, comme des moyens de conserver les peuples dans la soumission. Qu'ils les remercient de s'être éclairés assez, pour comprendre cette grande vérité, que le respect inviolable pour les droits de la propriété, est la seule base sur laquelle puisse porter solidement le Trône des Monarques.

Nous venons de voir les éloges mal fondés que l'Auteur des Dialogues donne à l'Edit de 1764, nous allons maintenant mettre sous les yeux de nos Lecteurs la critique qu'il en fait.

L'Auteur abandonne ici tout son scepticisme & prend le ton le plus décisif. *De la façon dont l'Edit est conçu, il causera éternellement trois grands maux; il empêchera la circulation intérieure; il produira une famine dans toutes les années d'une récolte au-dessous du médiocre; il détruira entièrement l'Agriculture en France.* p. 259.

La première observation qui se présente, est l'impossibilité de concilier ensemble l'extase,

le ravissement que cause à M. le Chevalier, la beauté de l'Edit de 1764, avec ce qu'il nous dit ici des suites affreuses qu'il doit entraîner.

On croit rêver, en lisant dans un même livre, qu'un Edit qui doit causer des famines, & détruire entièrement l'Agriculture, est un événement dont nous devons bénir le Ciel & que nous devons nous estimer heureux d'avoir vu; qu'il faut en éterniser la mémoire, par des médailles, des statues & des arcs de triomphe, & qu'il est le plus beau, le plus grand, le plus magnifique témoignage de la confiance du Souverain pour son peuple; & quand on a découvert qu'on est bien éveillé, on en conclut que l'Auteur a rêvé lui-même, en écrivant des choses si diamétralement opposées, & si manifestement incompatibles. Je suis de bonne foi. Je n'entendrai jamais par quel paralogisme un homme d'esprit peut être entraîné à dire des choses si inconciliables.

Mais il ne nous suffit pas d'opposer l'Auteur lui-même à lui-même; j'entreprends de prouver que les calamités qu'il nous annonce comme les suites de l'Edit de 1764, ne sont point du tout à redouter, & je commence à me rassurer contre la crainte que l'exportation ne détruise la circulation & le commerce intérieur.

M. le Chevalier, toujours fertile en raisons & qui les compte plutôt qu'il ne les pèse, nous en donne sept pour appuyer son assertion. La première qu'on descend toujours, soit par eau, soit par terre, pour aller du centre du Royaume aux extrémités. La seconde, qu'en exportant il en coûte moins de frais en magasin, attendu que le vaisseau

dans le port sert à cet usage. La troisieme, que l'exportation est un commerce en gros, plus facile que le commerce de détail. La quatrieme, qu'en vendant à l'Etranger, on peut profiter sur le change. La cinquieme, qu'en vendant à l'Etranger, on est payé en or, & qu'on a le délicieux plaisir de palper des lisbonines qui réjouissent la vue, au lieu d'être payé en tristes sacs de cinquante sols, qui font mal au cœur à regarder. La sixieme, que quand une fois votre vaisseau est hors du port, vous n'avez plus nulle saisie & nulle entrave à craindre, au lieu que la police des bleds met beaucoup d'obstacles au commerce dans l'intérieur. La septieme, est que plusieurs Provinces de France, fertiles en bled, sont plus voisines de l'Etranger, que ne le sont d'autres Provinces du Royaume.

Que de petites subtilités, & quel abus de l'esprit!

1°. Il est impossible d'entendre la topographie du pays, que M. le Chevalier se fait à plaisir, pour y trouver tant de difficultés à ce que le bled circule dans l'intérieur. On descend toujours du centre du Royaume aux extrémités par les rivières & les canaux (car je ne daigne pas relever ce que dit M. le Chevalier, qu'on descend même par terre, comme s'il étoit plus difficile de faire des charrois de Marseille à Paris, que de Paris à Marseille) mais ces rivières & ces canaux ne sont pas les rayons d'un cercle, qui vont toujours droit, du centre à la circonférence; ils sillonnent le Royaume en tout sens, parcourent toutes les Provinces, & servent à leurs approvisionnements, avant de servir à l'exportation. L'Au-

teur semble supposer des rivières, & des canaux, qui, sauf l'endroit où les bleds sont embarqués, c'est-à-dire au centre de la Province à bled, ont tout le long de leur cours, une haute muraille, ou des bords si escarpés, qu'on ne peut décharger les bateaux, que lorsqu'ils sont arrivés à l'embouchure du canal, ou de la rivière. Sans cela, on voit que la rivière & le canal pourroient servir aussi aux communications des Provinces intérieures. C'est ainsi que cela se passe en effet. On n'a qu'à jeter les yeux sur une carte de France, & on verra que nos grandes rivières, nos canaux servent autant & plus au commerce intérieur, qu'aux exportations, même dans l'état d'imperfection où est notre navigation intérieure.

2°. M. le Chevalier se trompe beaucoup, lorsqu'il nous fait valoir, comme un motif qui facilitera l'exportation, au préjudice de la circulation intérieure, l'épargne des frais de magasins qu'il trouve dans le vaisseau qui doit exporter les grains. Il n'a pas songé que de tous les magasins, le plus cher, & quelquefois le moins sûr, est un vaisseau; & qu'il n'y a point de Négociant qui s'avise d'y déposer ses marchandises, pour épargner des frais de magasins.

3°. La raison que le commerce en gros est plus facile que celui de détail, est encore plus mauvaise. Le commerce en gros est le plus difficile de tous; c'est celui qui demande le plus d'intelligence, de capacité, de vigilance & surtout le plus de capitaux, dont le défaut borne nécessairement les entreprises de ce genre. Or,

Le nombre des hommes qui réunissent tous ces moyens étant fort rare, il est impossible que la seule permission d'exporter les grains, détruise le commerce en détail, & y substitue le commerce en gros.

L'Auteur suppose un seul & même Négociant, forcé de choisir entre le commerce des bleds *en gros* à l'Etranger, & le commerce en *détail* pour l'intérieur; mais le commerce qu'un Négociant de Tours ou de Blois, placé sur les bords de la Loire, pourroit faire avec Paris, ou avec l'Etranger, seroit également un commerce en gros; car en supposant que cet homme voulût envoyer des bleds dans l'intérieur, il ne les vendroit pas septier à septier.

Le commerce intérieur se fait par petites parties; mais aussi il se fait, par un grand nombre de petits Marchands, pour chacun desquels la route qu'il a à suivre, est bien plus facile que celle du Marchand en gros. Ces gens qui répandent leur bled sac à sac, qui le vendent à des Boulangers de village, sont les Agriculteurs, & de petits Marchands qui aient peu de capitaux, font un commerce qui n'a pas plus de difficulté pour eux, & qui en a même beaucoup moins que le chargement d'un bâtiment de grains pour l'Italie ou le Portugal. Il ne faut donc pas dire que le commerce en gros nuira à la circulation dans l'intérieur, parce qu'il est plus facile que le commerce de détail.

Enfin le commerce en gros à l'Etranger a beau être plus facile, ce n'est pas une raison pour faire sortir un septier de plus à l'Etranger. Ce ne sont pas là les motifs qui détermi-

nent la sortie des bleds. C'est le besoin qu'on en a au dehors & au dedans; c'est le prix qu'on en donne. Si on paye mieux dehors, avec la liberté il sortira du grain; & malgré la difficulté du commerce en détail, si le bled devient cher au dedans, il n'en sortira pas, & même il y en rentrera, dût-on le vendre en détail. C'est là manifestement la nature du commerce abandonné à lui-même, & affranchi des entraves que lui donne une politique inquiète & fautive.

4°. & 5°. Pour le profit du change, & le plaisir d'être payé en or, je n'ai pas le courage de prouver à M. le Chevalier que ces motifs de négliger le commerce intérieur ne sont d'aucune considération. Le desir de gagner dans le change, n'empêche pas que pour les 99 centièmes, le commerce de tout pays ne soit purement intérieur. Chaque commerce a ses profits qui lui servent de motif suffisant. Ce desir de gagner peut être balancé par la crainte de perdre. Ce ne sont pas les Marchands de bled qui font les profits du change. Enfin, peut-être je ne sens pas aussi vivement que M. le Chevalier, le délicieux plaisir de palper des lisbonines; mais je ne puis y trouver un motif qui détermine les Commerçans en grains à faire le commerce en Portugal plutôt qu'en France, s'ils peuvent tirer de leur vente au dedans un profit plus grand, ou seulement le même, affranchi des risques & des longueurs d'une négociation avec l'Etranger.

6°. L'Auteur a bien raison dans ce qu'il dit

des difficultés que le commerce intérieur éprouve en France, en conséquence de la police des grains. Les Ecrivains qu'il combat l'ont dit avant lui, ne cessent de le dire, & l'ont dit dans les termes les plus forts. Mais en cela ils sont conséquens, au lieu que M. le Chevalier est en contradiction avec lui-même.

Ce n'est pas à un Ecrivain qui nous enseigne que la police des bleds a servi au grand Colbert à faire fleurir les Manufactures, & à rendre les François navigateurs sur l'Océan, & adroits dans les ouvrages des arts & du savoir; qui nous annonce que la liberté d'exporter affamera les Provinces intérieures, à raison de la plus grande facilité que le bled a de sortir par les rivières navigables; qui nous apprend qu'il faut tout craindre du monopole; que les Exportateurs, avec leur pain cher, affameront le peuple, & nuiront aux Manufactures, &c; ce n'est pas, dis-je, à celui qui adopte toutes ces idées à nous parler avec si peu de respect des Baillis, & des Subdélégués, & des Echevins qui croient ou font semblant de croire que leur ville est dans la disette, & qui arrêtent les grains en vous promettant de payer à un prix qu'ils appellent raisonnable, peut-être à cause qu'il faut bien des raisons avant que de le toucher. Ces Baillis & ces Subdélégués s'arment précisément des raisons & des principes de l'Auteur des Dialogues. Tout son ouvrage est leur apologie. On peut se tromper, mais il ne faut pas être si manifestement inconséquent.

Passons

Passons cependant sur cette contradiction: je ne vois pas quelle conséquence l'Auteur peut tirer de-là contre l'Edit de 1764. Qu'on n'ait pas encore aboli de fait & entièrement les gênes intérieures, qui le sont pourtant de droit, & par les loix les plus solennelles, ce n'est pas une raison pour ne pas adopter avec reconnaissance l'exportation, si elle apporte d'ailleurs de grands avantages. Les gênes laisseront le commerce intérieur aussi difficile qu'il l'étoit avant l'Edit, mais il ne le deviendra pas plus; les mêmes motifs porteront les petits Marchands à l'entreprendre, parce que ces motifs sont le profit, & ce profit sera le même. Que l'exportation rende le bled plus cher dans les Provinces intérieures, cela n'empêche pas qu'un Fermier, qu'un petit Marchand de bled, ne trouvent leur compte à vendre leur bled dans les lieux circonvoisins. Peut-être même que comme les Marchands, à circonstances d'ailleurs égales, gagnent plus sur une marchandise, à raison même de ce qu'elle est plus chère, le meilleur prix des grains animera davantage cette espèce de commerce. L'exportation ne le diminuera donc pas.

Une autre considération est, que l'Auteur suppose faussement que même le commerce à l'Etranger n'est pas sujet aux entraves & aux gênes qui pesent sur le commerce intérieur. Pour nous le persuader, il transporte subitement, par les airs sans doute, les grains qu'il exporte jusque dans des vaisseaux qu'il suppose déjà hors du port & faisant voile. *L'industrie &*  
R



le génie des hommes n'ont pu parvenir encore à établir des Maires, des Echevins, des Baillis, & surtout des Subdélégués, sur les vastes plaines de l'Océan; ainsi, du moment que votre vaisseau est hors du port, vous n'avez plus nulle saisie, nulle entrave à craindre.

Fort bien. Mais avant que le vaisseau soit hors du port, il est long-tems & des mois entiers dans le port pour faire son chargement, & là, il est exposé aux entreprises des Maires & des Subdélégués, & aux violences du peuple. Nous pourrions lui citer cent exemples de ce que nous disons là. Avant d'arriver au port, il descend les rivières, traverse des Provinces & des Villes, & là les Maires & les Subdélégués peuvent l'arrêter encore pour le payer à un prix qu'ils appellent raisonnable. Pour l'amener même sur cette rivière, il faut qu'il ait été acheté dans les marchés, voituré jusqu'aux bateaux, & encore, dans cette époque de sa marche, les Maires & les Subdélégués peuvent le saisir & le taxer. Le grain qui s'exporte au-dehors & qui, une fois hors du port, n'a plus rien à craindre, a donc eu autant à craindre de la police & des gênes intérieures à cet égard, que celui qui seroit commerce au-dedans. Le commerce des grains au-dehors ne sera donc pas préféré au commerce intérieur, & celui-ci ne sera pas négligé pour celui-là, par cette raison.

Enfin, la septième raison de l'Auteur est bien du ton de tout le reste de sa Logique. *Il y a un chemin bien plus court de Bayonne & de*

*Bordeaux au premier Port d'Espagne, que de ces Ports au Havre, donc on négligera le commerce intérieur pour se livrer à l'exportation.*

Que prétend M. le Chevalier? croit-il qu'il y ait des moyens possibles & raisonnables de détourner le cours naturel du commerce de deux pays voisins qui ont besoin l'un de l'autre? Leur voisinage est une force puissante qui établit nécessairement le commerce entre eux dans l'état ordinaire & constant, parce que l'épargne des frais de transport forme entre eux une liaison, que l'administration ne peut rompre que par une violence funeste à elle-même & à la production de la denrée du sol qu'il s'agit d'exporter. Voilà pour l'état constant. Dans l'état forcé d'une disette, la différence des distances disparaît, parce que le haut prix de la denrée dans le lieu où elle manque, est un avantage qui l'emporte de beaucoup sur la différence des frais de transport. Ainsi, si la Normandie manque de grains, le commerce se fera de Bordeaux au Havre malgré l'éloignement, & ne se fera pas de Bordeaux en Catalogne, malgré la proximité. Si la Catalogne avoit des besoins plus pressans, malgré les droits à la sortie pour l'Etranger, le grain iroit encore à l'Etranger. Il n'y a que le cas mathématique & impossible d'une égalité presque parfaite des besoins entre les deux pays, dans lequel les droits pussent faire pencher la balance, & ce cas ne peut & ne doit pas être la règle de l'administration, à raison même de ce qu'il ne peut être que passager & momentané.

M. le Chevalier entreprend cependant, à son ordinaire, de confirmer sa théorie par un conte, que je transcrirai fidèlement, pour qu'on ne m'accuse pas de lui faire rien perdre de sa grace. *Un homme de mes amis aimoit les melons ; voici comme il s'y prenoit pour en manger de bons. Il logeoit dans le Fauxbourg S. Honoré. Il disoit à son domestique, allez-vous-en jusqu'à la Halle, c'est-là qu'on trouve de bons melons ; cherchez m'en un excellent ; mais si vous n'en trouvez pas, en revenant passez chez la Fruitiere au coin de ma rue & prenez-en un tel qu'il soit, je veux manger du melon. Savez-vous ce qui lui arriva ? c'est qu'il ne mangea jamais un bon melon, parce que son domestique n'alla jamais à la Halle & en prit toujours un au hasard au coin de la rue. Or, voila la grande théorie. A choses égales, l'homme fait toujours la plus aisée & laisse la plus difficile. L'exportation à l'Etranger est infiniment plus aisée que le commerce intérieur. Les bleds sortiront donc toujours des Provinces Méditerranées, comme le domestique achetoit toujours le melon du coin de la rue.*

J'aime les Conteurs & les hante volontiers, comme dit Panurge en un autre sujet ; mais pour rien au monde ne le voudrois être, parce que le desir de placer leurs contes les leur fait trop souvent appliquer de travers. C'est ce qui arrive ici à M. le Chevalier.

Pour que l'application fût juste, il faudroit que le bled fût plus près des Pays étrangers que des Provinces intérieures ; puisqu'il faut qu'il soit pour celles-ci, non pas le melon du coin qu'on a facilement, mais le melon de la

*Halle* qu'il est plus difficile d'avoir. Or, c'est tout le contraire. Le bled est le melon du coin pour les Provinces intérieures. Il est plus près d'elles. Il lui est plus difficile de sortir que de rester.

Pour que ce bled forte, il faut qu'il soit amassé d'abord en petites parties dans ces mêmes Provinces intérieures où l'Auteur se plaint avec raison que les communications sont difficiles ; qu'il s'en forme ensuite des magasins plus considérables ; que ces grains soient transportés par charrois ou par eau au Port où ils doivent être embarqués, & l'une & l'autre méthode entraînent des inconvéniens & des frais. Toutes ces circonstances rendent véritablement le bled *plus voisin* des Provinces intérieures, & font qu'il est pour elles le melon du coin & non le melon de la Halle.

Mais je ne veux pas abuser de cette proximité locale, qui est pourtant bien opposée aux prétentions de l'Auteur. Il y a une autre sorte de proximité qui renverse encore sa comparaison de melon.

Le melon le plus près est celui qu'on paye le mieux. Si l'ami de M. le Chevalier eût proposé à une Fruitiere de la Halle dix sous de plus que le prix ordinaire pour chaque melon qu'elle lui apporteroit, il auroit eu tous les jours tant de melons qu'il auroit voulu, malgré l'éloignement de la Halle & du Fauxbourg S. Honoré ; & quand M. le Chevalier eût demeuré à la Halle, s'il n'eût pas voulu payer les bons melons aussi chèrement que les habi-

tans du Fauxbourg S. Honoré & du Fauxbourg S. Germain, il n'en eût jamais mangé que de mauvais, malgré le voisinage du grand *emporium* des melons.

Il en est ainsi du bled. L'exportation à l'Etranger n'est plus aisée que l'importation, que lorsque l'Etranger paye le bled plus cherement que le regnicole. Dans la supposition contraire elle devient si difficile, qu'il est impossible que le bled forte, & tous les canaux & toutes les rivieres du monde ne feront pas surmonter cette impossibilité.

Il suit de là, que le bled intérieur ne sortira que dans le tems où il est abondant & à meilleur marché, & cessera de sortir dès que cette abondance, étant diminuée, lui donnera le même prix que celui que l'Etranger en donne, ou même un prix moindre que celui qu'il a chez l'Etranger à raison des frais de toute espece que celui-ci doit payer. Le bled ne sortira donc pas encore des Provinces intérieures, & par la seule raison de sa cherté, il sera pour elles le melon du coin.

M. le Chevalier se fût même privé du plaisir de nous conter l'histoire des melons, s'il eût bien voulu faire quelque attention à la restriction qu'il met lui-même à la maxime à laquelle son conte le conduit. *A choses égales, dit-il, l'homme fait toujours la plus aisée & laisse la plus difficile.* Mais les choses, ou les circonstances, ne sont pas égales ici; il y en a une qui l'emporte toujours sur toutes les autres, & c'est la circonstance du bon prix. Elle ne se trouve pas

dans l'histoire des melons, puisque M. le Chevalier n'y fait aucune mention du prix. Mais pour une Province intérieure qui veut avoir du bled, ou conserver celui qu'elle a, ou en faire venir lorsqu'elle n'en a point, il s'agit sur toutes choses & avant tout, du prix auquel elle veut le payer. Si elle le paye, elle en aura, on ne l'extraira point de chez elle, & si on l'extrait, elle le fera revenir.

Mais, dira-t-on, si l'Etranger le paye mieux, au moins alors le bled sera plus près de lui que de nous, puisque nous convenons que le bled le plus près de l'acheteur est celui dont on offre un meilleur prix: le bled sortira donc & le commerce intérieur ne se fera point?

Nous avons établi ailleurs des principes qui peuvent suffire pour résoudre cette objection. Nous avons dit que, même dans ce cas, la concurrence des Etrangers n'empêchoit pas les Provinces intérieures de garder leur bled en le payant aux Propriétaires; que la chose se réduisoit dans le fond à payer plus cherement la denrée, ce qui est juste, lorsque la moindre abondance lui a donné un prix plus haut dans le marché général de l'Europe, &c. Mais nous ajouterons ici une raison importante, plus directement relative à la difficulté qu'on nous fait.

L'Auteur doit nous prouver ici que les canaux & les rivieres navigables sont précisément la circonstance qui amene la disette, ou, si l'on veut, le prix excessif du bled dans la Province intérieure, aussitôt que l'exportation

est libre, & qui fait, pour ne pas perdre sa comparaison de vue, que le bled de l'intérieur est plus près de l'Etranger que de nous, au moins aussitôt qu'il en veut payer un meilleur prix. Or, il n'y a rien de plus faux que cette prétention.

Le bled croît pour les consommateurs. Etablissez une consommation nouvelle, vous créez dès-lors une nouvelle production, au moins dans un état constant de choses, le seul dont il doive être ici question. L'exportation régulière, suppose nécessairement de nouvelles portes ouvertes à la consommation. Il se produit donc du bled pour y fournir. Maintenant, que ce surcroît de bled sorte des Provinces intérieures, toute l'ancienne production est la même & demeure précisément dans le même état, non-seulement quant à la quantité, mais, ce qui est bien remarquable, quant au prix commun pour les acheteurs du dedans.

Supposons que l'exportation augmente la production d'une Province de dix mille septiers, il est clair que les canaux, les rivières, & la plus grande facilité qui en résulte pour le commerce au-dehors, ne changeront rien au commerce intérieur de tout le reste du grain produit pour la consommation de la Province, & que ces moyens de consommation ne feront pas sortir un septier de toute cette partie de grains.

Elles n'en hausseront pas même le prix, parce que le prix est relatif à la quantité demeurée en vente. Or, malgré l'exportation,

la quantité mise en vente dans l'intérieur fera la même, année commune, qu'auparavant. Les vendeurs gagneront davantage, à raison de ce qu'ils auront à vendre une plus grande quantité. Mais le prix ne s'avilira pas, grâce à la liberté d'exporter, & ne haussera pas par chaque septier, grâce à la plus grande quantité produite.

Il est bien facile de voir que l'Auteur des Dialogues raisonne dans la supposition que la quantité de bled produit, après la permission d'exporter, n'est pas plus grande dans un état constant; autrement, il lui seroit impossible d'avancer que l'exportation desséchera le commerce intérieur. Car ce dessèchement n'arrive, selon lui, qu'à raison de ce que les canaux & les rivières ont fait écouler une partie de celui qui se produisoit auparavant. Mais l'exportation libre, en donnant des consommateurs au-dehors, augmentera la production totale. L'exportation ne diminuera donc pas le commerce & la circulation intérieure.

Je finirai cet article par une réflexion. Tout le raisonnement de l'Auteur, relativement aux effets de la liberté sur le commerce intérieur, suppose qu'en France, dont il parle ici nommément, les Provinces intérieures sont approvisionnées par les Provinces frontières. Or, il n'y a rien de plus faux. Je jette les yeux sur la carte, je vois que les Provinces du milieu sont l'Isle de France, l'Orléanois, la Champagne, le Nivernois, le Bourbonnois, la Bourgogne, l'Auvergne & le Dauphiné, & si l'on veut,

les parties de la Picardie & de la Normandie qui sont à une très-petite distance de la Capitale.

Je vois que toutes ces Provinces sont fertiles en bled & le véritable grenier de l'intérieur, qu'elles se nourrissent elles-mêmes & la Capitale, & qu'elles exportent même des bleds aux Provinces frontières. C'est ainsi que la Bourgogne & l'Auvergne approvisionnent la Provence; l'Isle de France des parties de la Normandie, &c. Le bled des Provinces frontières, même dans l'état ordinaire & avant la liberté d'exporter, ne refluoit donc pas dans les Provinces intérieures. A cet égard, l'exportation n'auroit donc rien changé.

Je ne suivrai pas l'Auteur des Dialogues dans tout ce qu'il dit, pour prouver que le commerce intérieur est préférable au commerce extérieur. Outre que cette proposition est vague, elle suppose que ces deux genres de commerce sont opposés l'un à l'autre, & nous avons prouvé que cela n'est pas vrai. L'établissement d'un commerce extérieur à la suite de l'exportation ne peut nuire en aucune manière au commerce intérieur; parce qu'il ne diminue pas le nombre ni les facultés des consommateurs nationaux, & il n'augmente point les obstacles physiques à la circulation.

Passons au deuxième reproche que l'Auteur fait à l'Edit de 1764, qui causera selon lui la famine en France, dans toutes les années médiocres.

Il faut bien que nous veuillions répondre à

tout, pour entreprendre de réfuter encore ce que l'Auteur dit à ce sujet. Nous pourrions nous contenter de dire, qu'il est impossible que la liberté de vendre, qui est le plus grand appas qui fasse apporter au marché, cause la diminution de la denrée mise en vente, & que le bon prix des grains pour l'Agriculture, & l'augmentation de revenu pour les Propriétaires, suite nécessaire de cette même liberté, & motifs puissans d'augmenter les avances de la culture, diminue la quantité de la production. Ces vérités sont presque évidentes par elles-mêmes, & elles résultent de ce que nous avons déjà dit & prouvé en d'autres endroits de cet ouvrage, & de ce que d'autres Ecrivains ont établi avant nous. Nous suivrons cependant l'Auteur dans les objections qu'il y oppose, & qu'on peut rappeler toutes à une seule, la crainte de manquer du nécessaire, en laissant exporter le superflu.

Quoique cette objection ne soit pas nouvelle, & qu'elle ait été faite de tout tems par les ennemis de la liberté, nous la présenterons dans tout son développement, & dans les termes de l'Auteur, parce que c'est une de celles qui ont frappé le plus fortement le plus grand nombre des Lecteurs, j'entens de ceux qui n'ont lû que les Dialogues.

*Faire le commerce des bleds, c'est vouloir enlever le superflu d'un pays sans ôter le nécessaire, c'est chercher à enlever l'épiderme sans toucher à la peau. Or, l'opération est en elle-même si difficile, si délicate, si scabreuse, qu'il est impossible de ne*



*pas faire du mal. D'où il suit qu'il ne faut ni taxer le peuple d'absurdité & de méchanceté, lorsqu'il crie, ni accuser les Commerçans de monopole & de friponnerie, vices qui ne sont pas si communs.* pag. 179.

1°. Nous opposerons à l'Auteur sa propre comparaison. Il n'est pas question ici d'enlever l'épiderme, mais de le laisser se détruire & se renouveler tout seul, comme il se détruit & se renouvelle dans le corps humain. La seule action de l'air & des corps environnans, le mouvement, la transpiration & tout le système de l'économie animale, usent l'épiderme insensiblement, sans qu'il soit besoin d'appeler de tems en tems un Chirurgien qui le sépare de la peau. Il en est exactement de même dans le corps politique en état de santé & de liberté. Le superflu en bled s'écoule insensiblement, & se régénère, & il ne s'écoule que le superflu, parce que sitôt qu'on touche au nécessaire, le consommateur national le défend en donnant un prix assez haut pour le retenir. La peau n'est donc jamais enlevée.

Mais en suivant la comparaison de l'Auteur, veut-on savoir les effets de sa législation sur le corps politique ? les voici. Dans la folle persuasion, qu'il fera mieux que la nature, & dans la crainte qu'en enlevant l'épiderme, on n'enlève la peau, il enduit le corps d'un vernis qui le défend, à la vérité, de l'action des corps environnans, mais qui empêchant l'insensible transpiration, un des moyens les plus puissans que la nature emploie pour la conser-

vation de l'animal, détruit ou affoiblit par degrés l'organisation & la santé. Ce vernis est la défense d'exporter, ou les droits qui empêchent l'exportation du superflu. Si les comparaisons que l'Auteur emploie si libéralement, prouvent quelque chose, nous osons dire que l'usage que nous faisons de la sienne, est bien plus juste & bien plus conforme à la vérité.

2°. L'apologie que l'Auteur fait ici du peuple qui crie contre les commerçans en bled, n'est qu'un lieu commun, dont il se sert pour capter la bienveillance des Lecteurs, sans y croire lui-même. Il est impossible qu'avec le goût de l'autorité qu'il montre dans tout son ouvrage, il fasse sérieusement si grand cas de l'opinion du peuple, lorsqu'elle est opposée aux opérations du Gouvernement. Le peuple n'est pas méchant, mais il est aveugle lorsqu'il crie contre les commerçans en bleds, & qu'il pille les magasins, parce qu'il décourage l'Agriculture qui le nourrit.

3°. L'Auteur qui établit qu'il est si difficile de savoir si le bled qu'on enlève est un nécessaire ou un superflu, est l'épiderme ou la peau, accorde sans raison au peuple le don de faire cette subtile distinction. En effet, les cris du peuple ne peuvent être raisonnables, qu'autant qu'il est sûr que le bled qu'on enlève est nécessaire, & non superflu pour l'Etat entier. Il nous semble pourtant que cette connoissance n'est pas plus aisée à acquérir pour le peuple que pour le Gouvernement, & pour les Ecri-

vains économiques, à qui l'Auteur la refuse entièrement.

Enfin, je ferai remarquer que M. le Chevalier qui ne se laisse pas effrayer par les contradictions, condamne lui-même les cris du peuple, en justifiant les Commerçans. *Il ne faut pas, dit-il tout de suite, accuser les Commerçans de monopole & de friponnerie, vices qui ne sont pas si communs.* Mais cette accusation de monopole & de friponnerie, est précisément celle que fait le peuple, lorsqu'il jette les cris que l'Auteur des Dialogues justifie; car le peuple crie contre le monopole. Comment M. le Chevalier peut-il justifier en même tems les cris du peuple, & ceux que le peuple accuse de monopole? S'il n'y a point de monopoleurs, le peuple a donc tort de crier si facilement au monopole; & si le peuple a raison de crier au monopole & à la friponnerie, il y a donc des monopoleurs & des fripons. Quand on se contredit, il faudroit au moins que les deux propositions contradictoires ne fussent pas dans la même page, & presque dans la même phrase.

*Le commerce est l'échange du superflu contre le nécessaire. On ne peut donc pas se déterminer à faire le commerce du bled, qu'on ne se soit assuré qu'on en a de superflu. Ce n'est pas légèrement qu'il faut prononcer que le bled, l'objet du premier besoin des hommes, après les élémens, est un superflu. Quoiqu'il soit superflu dans les mains du Cultivateur, une Nation est composée d'une infinité de classes uniquement consommatrices, qui forment en France, par exemple, 15 ou 18 millions d'hom-*

*mes, tandis qu'il n'y en a pas deux millions d'occupés à produire les grains qui servent de nourriture à tous. On pourroit donc se priver étourdiment du nécessaire, en croyant ne vendre qu'un superflu.* pag. 131 & 132.

1°. Nous commencerons par opposer à l'Auteur un raisonnement exactement semblable, dont la conséquence sera absolument différente, & en même tems plus vraie & plus juste.

Pour empêcher, dirons-nous, les Cultivateurs de vendre une partie de leurs grains à l'Etranger, *il faut être bien sûr que cette partie est un véritable nécessaire, puisque si elle étoit un superflu, la prohibition en empêcheroit la reproduction; (ce superflu pour la Nation n'ayant pu être produit que pour ceux à qui on devoit le vendre;)* & qu'on gêneroit sans nécessité les droits de la propriété, qu'on décourageroit la culture, qu'on diminueroit la richesse nationale, &c. Or, ceux qui ont conseillé ou demandé en France que l'exportation fût défendue, n'ont pas examiné si la France n'a pas, c'est-à-dire, ne peut pas produire, année commune, plus de bled qu'il ne lui en faut pour son usage. Ils ont donc commis une grande imprudence? Je ne vois pas ce que l'Auteur peut répondre à cet argument retourné contre lui.

Ce raisonnement paroîtra encore plus fort, si l'on considère que la loi qui prohibe l'exportation, est une loi secondaire, une loi qui trouble l'état naturel & primitif de l'homme

réuni en société. Car comme la réunion s'est faite, principalement pour assurer le droit de propriété, ce droit a subsisté dans toute son étendue, avant les restrictions qu'on a pu y apporter dans la suite, pour le bien général (si jamais le bien général a pu être un motif suffisant pour donner atteinte à une véritable propriété.) Ceux qui ont voulu changer l'état naturel & antérieur, & ceux qui veulent conserver les loix prohibitives, sont donc bien plus obligés de s'assurer qu'il n'y avoit point de *superflu en bled*, que ceux qui ne vouloient que maintenir cet état naturel, ou qui veulent qu'on y revienne aujourd'hui. Cependant les Auteurs des loix prohibitives n'ont pas pris cette précaution, à laquelle ils étoient encore plus fortement tenus.

2°. Dans l'examen de la question que nous traitons, il s'agit de rechercher les principes d'une législation constante pour le commerce des bleds. Il s'agit de savoir si l'exportation doit être libre dans un grand Etat, comme la France, il n'est pas nécessaire de s'assurer qu'il y a *actuellement* en France plus de bled qu'il ne lui en faut pour sa consommation de l'année prochaine, & qu'il n'est pas même nécessaire de savoir si la culture *actuelle* donne à la France une année commune de production qui excède l'année commune de la consommation *actuelle*: il suffit de rechercher s'il peut y avoir une année commune plus grande que la consommation actuelle, & même que la consommation qu'elle feroit, si elle augmentoit

mentoit de population à la suite de la liberté d'exporter, & de l'amélioration de la culture. En effet, quand la culture actuelle ne donneroit pas de superflu, ce ne seroit pas une raison de ne pas permettre l'exportation, si la liberté devoit améliorer la culture, de manière à lui faire donner un plus grand produit que celui de la culture *actuelle*; puisqu'alors cette culture *possible*, suite de la liberté, donneroit le superflu qui, selon l'Auteur lui-même, peut devenir la matière de l'exportation.

Ceux qui ont conseillé l'exportation, se sont fort bien assurés que la France *pouvoit* produire plus de bled qu'il ne lui en faut pour son usage. Il leur a été aisé de s'assurer que la France a un sol d'une grande étendue, propre à toutes sortes de productions, & en particulier à la culture des grains; que ce sol ne reçoit pas toute la culture dont il est susceptible; que beaucoup de parties en sont encore incultes, ou exploitées foiblement, & que si quelque cause que ce soit pouvoit animer la culture, la production deviendroit dès-lors plus abondante, & par conséquent l'année commune de la production augmenteroit; que si la France avoit aujourd'hui, année commune, précisément ce qu'il lui faut de bled, elle pourroit avoir un superflu, si la culture augmentoit à la suite de la liberté.

3°. Toute législation qui ne s'éleve pas sur le respect inviolable pour la propriété, ne peut être solide. Or, le principe qu'invoque ici l'Auteur écarte absolument les droits de la pro-

priété. Qu'il n'y ait que deux millions d'hommes occupés à produire les grains, & 18 millions qui les mangent, ce n'est pas une raison de décider que le superflu en bled de ces deux millions de Cultivateurs doit être gardé tout entier malgré eux; puisque ce bled superflu pour eux, quoique nécessaire en partie pour leurs concitoyens, est leur propriété.

Il faut même se défendre de l'illusion que peut faire ce terme de superflu pour les Cultivateurs; car ce bled qu'ils ne consomment pas, entant qu'échangeable & devant être échangé contre l'argent avec lequel ils doivent payer leurs propriétaires, l'impôt & les frais de leur exploitation, leur est rigoureusement nécessaire. Il leur est même nécessaire entant que vendu au meilleur prix possible, parce que c'est le meilleur prix possible, qui seul peut les dédommager des pertes qu'ils souffrent lorsque le grain est au plus bas prix possible; dédommagement qui établit pour eux le prix moyen d'après lequel ils ont calculé toute leur entreprise de culture. Cela posé, il ne faut pas dire, quoique le bled soit superflu dans la main du Cultivateur, il est nécessaire dans la Nation, & il ne faut pas s'autoriser de cette dénomination de *superflu* & de *nécessaire* pour forcer le propriétaire de la denrée, de la vendre à vil prix à celui qui n'en est pas propriétaire, & qui n'a aucun droit sur elle, que le droit qu'il peut acquérir l'argent à la main.

4°. Lorsqu'on oppose à la liberté du commerce des grains, la crainte que le nécessaire

ne sorte, on suppose qu'elle fait sortir tout, ou une très-grande partie des grains du pays; or, c'est là une supposition visiblement fautive: elle est démentie par les faits. Dans toutes les disettes, on a toujours vu qu'il ne sortoit que de très-petites quantités de grains, & lorsqu'on en fait sortir dans l'abondance, après l'exportation d'une certaine quantité, l'encherissement arrête l'exportation.

Il suit de-là que la crainte de voir exporter le nécessaire, en conséquence de la liberté du commerce, est au fond la crainte de voir le bled, non pas manquer absolument, ne pas exister dans le pays, mais seulement y être, en conséquence de l'exportation, à un prix excessif, à un prix tel que le peuple n'est pas en état de le payer. Cette observation se confirme par l'histoire de toutes les disettes où l'on a toujours trouvé qu'il existoit assez de bled dans le Royaume pour nourrir les Citoyens, en même tems qu'il étoit à un prix auquel le peuple ne pouvoit atteindre; il faut donc expliquer cette proposition. *La liberté de l'exportation nous exposera à manquer du nécessaire par celle-ci, la liberté de l'exportation nous fera payer les grains à un prix excessif.* Or, d'après cette explication, je vais faire voir que les craintes qu'on veut nous inspirer ne sont pas fondées, & que le raisonnement qu'on en tire contre la liberté du commerce des grains, n'a aucune solidité.

Qu'entendent les partisans des prohibitions, par un prix excessif? Il est bien clair que si,

dans l'état de liberté, le prix est moindre que sous les gênes & les prohibitions, ils ne pourront pas l'appeller excessif, & il faudra qu'ils conviennent qu'alors le bled sorti n'étoit pas nécessaire, puisque malgré sa sortie, celui qui resteroit ne monteroit pas encore au prix où il est, lorsque la prohibition empêche (selon eux) le nécessaire de sortir.

Or, les défenseurs de la liberté soutiennent que sous son regne, jamais les bleds ne peuvent monter dans les plus mauvaises années aux prix où ils s'élevent, & où nous les avons vu s'élever sous l'empire des prohibitions. Ils disent que la liberté animant la culture, multipliant la production intérieure, & ouvrant l'entrée & la concurrence libre à tous les bleds étrangers, encourageant les emmagasinemens, & la conservation de la denrée, diminuera nécessairement le prix des grains dans les années les plus chères, & que si elle les hausse, dans les années d'abondance où la prohibition les tenoit en non valeur l'année commune du consommateur sera toujours moindre que sous toute la législation, qui gêne de quelque manière que ce soit le commerce des grains. On ne peut donc pas leur dire, sans supposer ce qui est en question, qu'avec la liberté, dans les tems de disette, ou de prix excessif des grains, si les grains sortent le peuple mourra de faim, puisque c'est supposer ensemble la liberté & le prix excessif, deux choses incompatibles dans leur doctrine, deux suppositions, qu'ils ne peuvent admettre, qu'ils combat-

tent de toutes leurs forces, & dont l'incompatibilité fait le fonds même de toute leur théorie.

5°. On ne sauroit trop le répéter : dans la question présente on recherche la législation du commerce des bleds dans un état constant, & non pas dans un moment de disette & de famine ; or, tous ceux qui combattent la liberté, argumentent dans la supposition d'une famine, d'une disette, d'une cherté excessive, & ne voyent pas qu'il faut écarter cette supposition, lorsqu'il s'agit de savoir si la liberté entière du commerce des grains est une loi utile à un Etat politique. Ils font dire aux ennemis de l'exportation : nous mourons actuellement de faim ; nous manquons du nécessaire, où il est à un prix si haut, que nous ne pouvons pas l'acheter : nous ne devons donc pas permettre, pour quelque raison que ce soit, pour quelque avantage qu'on nous promette, que le bled s'exporte au dehors, &c. Un défenseur de la liberté leur répondra : si les circonstances dont vous me parlez sont aussi cruelles que vous le dites, faites tout ce que vous voudrez. La nécessité n'a point de loi. Forcez les Agriculteurs de vous donner leurs bleds à vil prix ; mettez-les dans l'impossibilité de payer l'année suivante leur Propriétaire, & les frais de leur exploitation ; faites-les mourir de faim, eux & leurs enfans, & leurs coopérateurs à la culture ; ne vous embarrassez pas de la reproduction de l'année suivante ; pillez les magasins des Marchands, arrêtez les voitures, mettez le feu,



assassinez même ; je n'ai point de loi à vous prescrire pour ces momens d'horrible extrémité. J'attendrai que votre furie soit passée, pour vous donner des conseils que vous ne pouvez pas entendre.

Mais la famine, la cherté excessive sont passées, & vous me demandez comment vous devez administrer le commerce des bleds dans un état constant de choses. Je vous réponds que pour prévenir les famines, pour rendre ce fléau moins fréquent & moins funeste, il faut que le Gouvernement accorde au commerce des grains une liberté entière, illimitée, & à jamais inviolable. J'entreprends de vous prouver cette proposition ; vous pouvez bien me la contester, si vous avez des raisons pour cela ; ce sera la matière d'une discussion entre nous ; mais vous ne pouvez plus me dire *qu'en cas de disette & de famine*, il faudra défendre de nouveau l'exportation ou la gêner de quelque manière que ce soit, puisque si vous supposez la famine arrivée à la suite de la liberté, si vous supposez même que le besoin est aussi grand, & la cherté aussi grande qu'on les auroit vu sous la prohibition ; vous supposez ce qui est en question, & que si vous ne faites pas cette supposition, vous ne pouvez rien contre une législation constante, la seule chose dont il s'agisse entre nous.

*Le superflu du bled d'un pays, pour être un objet de commerce, doit être le superflu total de tout l'Empire François & non le superflu d'une Province. Or, on n'a pas pu s'assurer que la France avoit ce superflu.*

1°. L'Auteur en avançant que, pour que le bled soit un objet de commerce, c'est-à-dire, puisse être exporté librement, il doit être le superflu de tout l'Empire François & non le superflu des Cultivateurs ou d'une Province, nous donne comme un axiome ce qui est en question. Les défenseurs de la liberté du commerce disent, qu'il suffit que le bled d'un Cultivateur Flamand ou Galcon soit superflu entre ses mains & qu'il veuille le vendre en Italie où l'on le lui paye 30 liv. plutôt qu'en France où l'on ne lui en donne que 24 livres, pour qu'il doive lui être permis de l'exporter : ils disent que cette liberté est une suite naturelle & nécessaire de son droit de propriété, droit auquel la société ne peut & ne doit jamais donner atteinte. Ils disent encore que ce respect, soutenu pour la propriété de l'Agriculteur, est le seul & le vrai moyen de faire que la production soit abondante en France & coûte moins, année commune. Ils appuyent ces assertions de preuves que l'Auteur ne détruit point. Dans ses prétendus axiomes, il suppose donc ce qui est en question.

2°. Cette proposition, *le bled que le Cultivateur veut vendre au-dehors est le nécessaire des autres classes de citoyens dont il est la nourriture*, ne peut autoriser le Gouvernement à empêcher l'exportation, qu'autant qu'on l'explique par celle-ci : *Il faut empêcher le Cultivateur de vendre aux citoyens le bled aussi cherement qu'à l'Étranger*, autrement les Agriculteurs diront, *ce bled qui vous est nécessaire, nous ne pensons pas à*

*L'exporter, si vous voulez nous le payer aussi bien que les Italiens & les Espagnols; car c'est notre avantage de vous le vendre; les risques sont moindres; notre négociation plutôt terminée, &c; ainsi, nous ne vous ôtons pas votre nécessaire, mais nous voulons que vous nous le payiez au prix naturel que lui donne la concurrence & la liberté. Ne nous dites donc pas que vous empêchez l'exportation, parce que notre bled vous est nécessaire, mais parce que vous ne voulez pas le payer assez cherement, pour l'empêcher de sortir. Or en cela vous donnez manifestement atteinte à notre propriété.*

Il est évident, d'après cette explication, que les ennemis de la liberté du commerce des grains se croient autorisés à déterminer le prix auquel les acheteurs du dedans peuvent demander que les vendeurs propriétaires du bled se leur donnent malgré eux, lorsqu'ils peuvent en obtenir un meilleur prix au dehors. Voilà une fixation du prix des grains, puisque c'est assurément les fixer, que d'empêcher les vendeurs de les donner à ceux qui leur en donnent un prix plus fort. Est-il nécessaire d'observer que dès-lors la propriété du vendeur est essentiellement blessée? est-il nécessaire d'observer que l'Auteur des Dialogues, lui-même, dit qu'il est injuste de fixer le prix d'une denrée qui ne vous appartient pas, que vous n'avez pas achetée, dont vous ignorez ce qu'elle a coûté, &c.?

*Sans vouloir assurer la chose avec certitude, on peut dire que la France, dans son état actuel, n'a presque point de bled superflu dont elle puisse faire le commerce. p. 148.*

Cet endroit nous suggere quelques réflexions. 1°. Comment M. le Chevalier nous dit-il qu'on peut dire une chose qu'il ne peut pas assurer avec certitude? Il me semble que cette incertitude est une raison de ne pas dire que la France n'a pas de superflu.

2°. C'est dans son état actuel que l'Auteur avance que la France n'a pas de superflu. Or, il ne s'agit pas ici de l'état actuel, mais de l'état possible, de la possibilité d'avoir un superflu dans l'état de liberté; possibilité qui suffit pour demander & désirer qu'elle soit établie. L'Auteur ne dit donc rien qui puisse nous toucher, lorsqu'il ne nous parle que de l'état actuel; quoiqu'il ait encore tort, même sur l'état actuel.

3°. *Presque point.* Cette expression est remarquable. Elle est échappée à l'Auteur, car elle est bien contraire à toutes ses prétentions. Les partisans de la liberté n'ont pas dit qu'il y avoit une fort grande quantité de bled année commune qui pût, dans l'état actuel, devenir en France la matière de l'exportation. Ils ont dit, au contraire, que cette quantité exportée ne seroit pas considérable, mais qu'elle suffiroit, ou simplement la liberté de l'exporter sans exportation réelle, pour donner aux grains un meilleur prix nécessaire pour ranimer la culture. L'Auteur des Dialogues accorde donc ici aux partisans de la liberté tout ce qu'ils demandent, & les contestations seroient terminées s'il ne défavoit pas, en d'autres endroits, les concessions qu'il fait ici.

L'Auteur des Dialogues continue : *On n'a pas pu s'assurer que la France avoit un superflu, véritablement têt pour tout l'empire François. Pour cela il n'y avoit que deux voies, le calcul & l'expérience. Le calcul, fondé sur les perquisitions les plus exactes, sur la compulsation des registres, l'estimation des dixmes, &c, peut tromper de moitié comme tous les calculs politiques. L'expérience n'a jamais été ni pu être faite. On a bien vu qu'une Province avoit souvent du superflu, mais on n'a pas pu savoir si ce superflu n'étoit pas le nécessaire d'une autre Province, & il s'agit ici d'un superflu pour le Royaume entier; & comme on ne peut pas juger avec certitude de la quantité d'eau qu'une jatte contient tant qu'elle n'est pas de niveau; qu'on ne peut pas prononcer qu'elle n'en peut pas contenir davantage, quoi que l'eau s'en répande; ainsi on ne peut pas décider que la France a trop de bled, sur ce que quelques Provinces en ont à vendre; puisque la circulation intérieure n'y aiant jamais été libre, le vase à bled n'a jamais été de niveau. Ce raisonnement prouve qu'on ne s'est jamais assuré que la France ait en bled un superflu pour le Royaume, même dans les années abondantes. Ceux qui ont demandé ou conseillé l'exportation, ont donc commis une grande imprudence, p. 135-138.*

1°. Nous avons remarqué plus haut, que ceux qui ont imaginé les Loix prohibitives, ne s'étoient pas assurés, comme ils auroient dû le faire, qu'il n'y avoit point de superflu. Nous ajouterons ici, que s'ils avoient voulu se procurer cette certitude, ils y auroient trouvé

des difficultés aussi grandes que celles que l'Auteur nous montre à s'assurer qu'il y a un superflu. Les perquisitions & la compulsation des registres, & l'estimation des dixmes, & la jatte, & l'eau, & le niveau, tout revient ici, tout peut nous servir contre ceux qui ont prononcé, ou demandé, ou conseillé la défense d'exporter, & qui veulent la maintenir aujourd'hui. Nous pouvons donc leur dire, & à bien plus forte raison, qu'ils ont commis une grande imprudence; à moins qu'on ne prétende que pour m'ôter ma liberté, ma propriété, il faille y regarder de moins près que pour me la laisser ou me la rendre; maxime de tous les gens à prohibitions, mais maxime fausse & tyrannique.

2°. C'est précisément aux personnes qui sont dans les principes de l'Auteur des Dialogues, qu'il est difficile, ou plutôt impossible, de s'assurer qu'il n'y a pas de superflu, même actuel à exporter. C'est à eux que les calculs politiques, contre lesquels M. le Chevalier s'éleve, sont indispensablement nécessaires. Ce sont eux qui doivent connoître, à cent, à mille septiers près, quelle est la consommation d'une Province & d'un Royaume, pour se donner le droit de défendre l'exportation; puisqu'ils ne doivent la défendre qu'après s'être assurés qu'un Etat n'a point de superflu. Quant aux Défenseurs de la liberté, ils n'ont nul besoin de ces recherches. Ils croient avoir un moyen sûr de connoître quand il y a du superflu dans un Royaume; car ils pensent que, dans l'état

de liberté, il y a du superflu toutes les fois qu'on vend du bled au dehors, & il ne leur faut point de calcul pour cela. Ils disent encore que quel que soit le rapport de la quantité actuelle de la denrée au nombre des Consommateurs nationaux, la liberté d'exporter donnera l'existence à une partie qui s'exportera régulièrement, & année commune, pour des Consommateurs étrangers. Ce n'est pas là un calcul; c'est bien plutôt la marche de l'esprit qui veut éviter les calculs.

Au contraire les ennemis de la liberté, ou seulement ceux qui doutent encore des avantages qu'elle peut apporter, sont obligés de recourir sans cesse à ce moyen infidèle & fautif de résoudre les questions économiques. C'est à celui, qui, pour permettre l'exportation, prétend qu'il est nécessaire de savoir s'il y a ou s'il n'y a pas en France un superflu en bled dans l'état habituel; si la population actuelle ou habituelle consomme, ou non, toute l'année commune de la production, c'est à un tel homme à respecter l'usage des calculs politiques; car il n'a aucun autre moyen de résoudre le problème.

3°. Tout ce que dit l'Auteur sur l'impossibilité de constater s'il y a du superflu en bled dans un Royaume, pour prouver qu'on ne peut pas permettre d'exporter, prouveroit aussi que chaque Province doit interdire la sortie des bleds de chez elle. En effet, les Administrateurs d'une Province, comme la Normandie, la Bretagne, le Languedoc, peuvent dire, nous

ne devons permettre la sortie, qu'autant que nous serons assurés que nous avons un superflu année commune. Or, c'est une certitude à laquelle nous ne pouvons pas parvenir, parce que la communication entre les diverses parties de notre Province, n'ayant jamais été libre à raison de l'imperfection du roulage & de la navigation, nous ne savons pas si le superflu d'un tel district, d'un tel Evêché, n'est pas le nécessaire d'un autre district. Quoique les bleds s'écoulent de quelques endroits, ce n'est pas une preuve que nous aions trop de bleds, parce que le vase n'est pas de niveau: défendons donc la sortie des bleds, pour que toutes les parties de notre Province en soient pourvues.

Il n'y a qu'une seule différence à opposer à cette comparaison: c'est que la Province est partie de l'Etat politique, & que le Gouvernement semble avoir dès-lors le droit de la forcer de laisser écouler les bleds de chez elle. Mais il n'est pas ici question de savoir si le Gouvernement doit ou ne doit pas la laisser faire; je ne veux rien dire autre chose, sinon que, dans les principes de l'Auteur, cette Province fera bien de desirer qu'on la laisse faire. Je me contente de lui demander s'il croit, qu'au cas que l'autorité Souveraine n'y mît point d'obstacle, le Languedoc & la Normandie se conduiroient sagement, pour leur propre intérêt, en défendant la sortie des bleds; par la raison que les Administrateurs de la Province ne peuvent pas savoir si elle a un superflu en bled? S'il désapprouve cette administration pour l'in-

térêt même de la Province, il se condamne lui-même; parce qu'il est impossible d'imaginer aucune différence qui puisse la rendre bonne pour un Etat, aux yeux de celui qui la trouvera mauvaise pour une grande Province. S'il l'approuve, je crois que lui seul sera de son avis.

Il y a plus, on pourroit faire le même raisonnement pour chaque partie d'une même Province, pour chaque Evêché de Bretagne & de Languedoc; & on trouvera qu'il est impossible pour chacun, de savoir avec certitude qu'il y a un superflu; que chacun doit empêcher la sortie de chez lui comme la Province, & par les mêmes raisons; & c'est en effet l'état de barbarie, où nous avons vécu sous le Gouvernement féodal. Législation que l'Auteur lui-même approuve formellement, lorsqu'il parle des tems de l'Anarchie féodale; mais que lui seul a pu entreprendre de justifier.

*On ne peut pas regarder comme superflu l'excédent d'une année abondante; de même qu'il ne faut pas regarder au printems les habits d'hiver comme superflus, s'ils peuvent servir l'hiver d'après. Ce seroit un mauvais marché de vendre le bled superflu d'une année abondante pour le racheter l'année suivante, comme c'en seroit un de vendre ses habits d'hiver au printems pour en racheter l'hiver d'après. On seroit alors dupe des Fripiers qui n'achètent que pour revendre, & ne revendent que pour acheter, & qui font ligue entr'eux pour acheter à bon marché & vendre cher. Il vaut*

*mieux garder ses bleds & ses habits, parce que, comme les habits qu'on a portés se vendent toujours à une grande perte, ainsi les bleds qu'on veut vendre, & qui par là même sont usés, se vendent toujours très-mal, au lieu que ceux qu'on veut racheter sont regardés comme neufs, & se vendent très-cher. Si les bleds ne se conservent pas, il ne faut pas s'en prendre à la nature, mais à la négligence des Gardiens, comme on s'en prend à ses domestiques lorsqu'ils laissent gâter les habits. Il faut encore en bled, comme en habits, ne pas se réduire au plus précis nécessaire, & par conséquent se tenir plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité dans l'estimation du superflu qu'on peut exporter, p. 84... 88.*

Toute la comparaison que fait M. le Chevalier du bled aux habits de M. le Marquis, qu'il appelle lui-même une *histoire de Friperie*, nous paroît futile & sans justesse. C'est ce que nous allons faire voir.

1°. L'Auteur y suppose faussement que la liberté d'exporter, fera exporter en effet une partie de bled, qu'on sera ensuite obligé de racheter. Nous disons au contraire, que la liberté entière ne fera exporter de grains qu'une partie qui ne sera pas nécessaire, même dans les années de disette, & que le Royaume bien cultivé, la liberté du commerce & des magasins bien établis, il y restera toujours assez de grain pour n'être pas obligé d'avoir recours aux Etrangers, si ce n'est pour maintenir le bas prix des marchés intérieurs; ainsi le bled vendu au dehors ne fera pas comme les habits



dont M. le Marquis aura besoin l'hiver d'après, mais comme des habits dont il ne doit plus se servir.

2°. Ce ne feroit pas un mauvais marché à M. le Marquis de vendre ses habits au printemps, s'il gaignoit sur l'habit qu'il vend, & s'il prévoyoit qu'à l'entrée de l'hiver suivant un habit tout semblable lui doit coûter moins cher. Or, lorsqu'on vend le bled d'une année abondante, c'est qu'on gagne sur cette vente; c'est qu'on espere qu'en rachettant, on le payera moins cher; c'est qu'on en vend beaucoup & qu'on en rachettera peu, de sorte qu'en le payant même plus cher, on aura toujours gagné à vendre pour racheter. Ce marché ne ressemble point du tout à celui que M. le Marquis a la sagesse de ne pas faire.

3°. Si les soins qu'il faut prendre pour conserver les habits de M. le Marquis d'un hiver à l'autre étoient fort dispendieux; que dis-je, si ses habits se gâtoient, quelque soin qu'on en prit, de maniere à ne pouvoir plus être portés, M. le Marquis feroit encore fort bien de les vendre au printemps & d'en racheter d'autres en hiver. Or, les bleds coûtent beaucoup à conserver, & ils courent risque de se gâter, malgré toutes les précautions, lorsqu'on les laisse accumuler; & si l'on veut se convaincre de cette grande difficulté de conserver les grains, on n'a qu'à entendre l'Auteur des Dialogues lui-même, qui en vingt endroits de son Livre a insisté fortement sur ce point. Il peut donc être utile de les vendre, dût-on les racheter plus cherement.

4°. Si

4°. Si M. le Marquis avoit besoin d'argent pour rétablir une de ses Fermes, & qu'il n'eût point d'autre moyen de s'en procurer que la vente de toute sa Garde-robe d'hiver; que faute de ce secours, sa grange & son écurie dussent tomber; que sa récolte dût en souffrir; que le Fermier dût lui demander des dédommagemens, & que M. le Marquis dût perdre à cela la moitié de son revenu, il feroit sans doute fort sagement de vendre ses habits pour rétablir sa Ferme, dût-il, les racheter plus cherement l'année d'après. Eh bien! c'est précisément la situation où se trouvent tous les Agriculteurs du Royaume. C'est la vente de leur bled au meilleur prix possible, & par conséquent la liberté de l'exporter, accordée à tous ceux qui peuvent le leur acheter, qui doit leur fournir les moyens de soutenir leur exploitation; sans cela l'année abondante leur devient aussi funeste que la chute de la grange, que la perte des bestiaux, & tous les fléaux auxquels l'Agriculture est exposée; & comme la conservation de l'Agriculture est le plus grand intérêt de l'Etat, il faut donc qu'on puisse vendre le bled, dût-on être obligé de le racheter.

5°. Il est ridicule de dire que les bleds qu'on veut vendre sont comme des habits vieux ou dont on s'est servi, uniquement parce qu'on les veut vendre; & que ceux qu'on veut acheter sont plus chers, précisément parce qu'on veut les acheter. Ces bleds qu'on veut vendre, quel qu'un veut les acheter, & lorsqu'ensuite on veut

T

les racheter, quelqu'un les veut vendre. Cette circonstance se trouve également des deux côtés dans les deux marchés. Elle ne peut donc pas rendre la condition de l'un des contractans plus mauvaise que celle de l'autre. Il faut chercher ailleurs les principes de la valeur vénale des grains dans les deux cas. Elle dépend du besoin respectif des Acheteurs & des Vendeurs, & de leur concurrence à l'achat ou à la vente. Or, ce besoin & cette concurrence peuvent être en faveur du premier Vendeur, que nous supposons ici le François; car il peut se faire qu'après avoir vendu son bled dans un tems où il voit un bon prix au-dehors, lorsqu'il le rachetera il lui coûte moins. Il peut se faire qu'il vende cent mille septiers de bled en 1769 à 30 liv., & qu'il les rachete à 27 liv. en 1770; ou encore qu'il en vende cent mille septiers; & qu'il ne soit obligé d'en racheter que cinquante mille: cela dépend des récoltes, des circonstances où se trouve l'Europe commerçante, &c. C'est à la liberté seule à faire ces calculs, & elle les fait toujours avantageusement pour l'Etat.

6°. Quand M. le Chevalier craint qu'un Etat politique, en vendant ses bleds, ne soit dupe de ceux qui n'achètent que pour lui revendre, il a en vûe les Etrangers. Il suppose que les Etrangers, les Hollandois, par exemple, sans besoin de vendre actuellement les bleds chez eux-mêmes, ou à des Nations qui en manqueraient, viendroient faire des achats de nos bleds, dans le dessein de nous les revendre à la

première disette. Accordons-lui que ce projet de commerce soit raisonnable pour des Hollandois: (ce que je ne crois pas, par beaucoup de raisons qu'il seroit trop long de déduire.) si ce commerce étoit fait par les François eux-mêmes, voilà toute la théorie de M. le Chevalier renversée; puisque si l'Etranger n'intervient pas dans ce commerce, il ne peut plus y avoir ce que M. le Chevalier appelle une perte pour l'Etat. Les Marchands qui achèteront pour revendre, étant eux-mêmes Membres de l'Etat, le profit qu'ils feront n'en sortira pas. D'après cette explication, on sentira facilement toute la futilité du raisonnement de l'Auteur. Car, qui sont ces Vendeurs de bled? Si ce sont les Agriculteurs, ils savent mieux que personne ce qu'il convient à leur intérêt de faire de leur bled. Ils ne le vendent à ces Marchands qui doivent le revendre, que parce qu'ils y trouvent leur profit; & d'ailleurs ils ne seront pas obligés de le racheter, puisqu'ils en ont gardé pour leur consommation; que c'est dans leurs mains que la denrée se trouve au moment qu'elle est produite, avant tout achat & toute vente.

Si l'on dit que l'inconvénient est pour les Consommateurs Nationaux qui sont obligés d'acheter ces bleds plus cherement, parce qu'ils les achètent de la deuxième main, on abandonne encore tout le raisonnement de l'Auteur; car ces Consommateurs n'ont pas vendu le bled; le conseil de ne le pas vendre, de crainte d'être obligé de le racheter, ne leur

est donc bon à rien, & on ne trouve plus personne à qui il convienne, aussi-tôt qu'on suppose que les François eux-mêmes feront ce commerce de bled, dont M. le Chevalier leur fait tant de peur.

Or, c'est ce qui arrivera infailliblement dans l'état de liberté. Le profit qu'on peut faire sur les bleds achetés en tems d'abondance, pour les revendre dans les mauvaises années, n'est pas un secret que M. le Chevalier Zanobi & les Hollandois s'achètent seuls. Les François savent aussi-bien qu'eux, qu'en faisant des achats de bled dans les tems où il est abondant, on peut gagner à le revendre dans des années où il est à un meilleur prix. Ils ont sur les Hollandois de grands avantages, puisqu'il faut que ceux-ci fretent un vaisseau, transportent & rapportent les bleds, courent les risques de la mer, & fassent, en un mot, des frais beaucoup plus considérables que le Négociant François. Il est donc probable qu'avec tant d'avantages qu'a celui-ci sur l'Etranger pour l'achat des bleds dans le dessein de les revendre, il entreprendra ce commerce, & que l'Hollandois ne pourra pas le faire concurremment avec lui.

A la vérité, cela n'arrive pas ainsi hors de l'état de liberté; car alors les Négocians Nationaux n'ont garde d'acheter des bleds, de former des magasins, de perfectionner l'art de conserver les grains, de tourner leur industrie & d'employer leurs capitaux à un commerce gêné de mille manières, à un commerce dont les profits naturels peuvent leur être en-

levés par une administration arbitraire, à un commerce dans lequel ils n'ont qu'une propriété incertaine & précaire de la marchandise qu'ils ont payée; à un commerce enfin que les loix prohibitives font regarder avec horreur. Ainsi ce commerce ne se fait point & ne se fera point sous les loix prohibitives. Alors les Hollandois pourront peut-être faire les spéculations dont on parle. Alors l'Etat vendra à bon marché & rachetera cher. Mais ce sera la faute des prohibitions elles-mêmes, & cet inconvénient n'aura pas lieu dans l'état de liberté, supposition dans laquelle nous devons raisonner ici, puisque nous recherchons les avantages ou les inconvénients de l'état de liberté.

*Il est démontré que s'il existe en France un superflu de bled, c'est l'effet d'un déficit de population, p. 169. On a bien perdu quatre cens mille hommes par la dernière guerre, quatre cens mille autres manquoient par le déficit antérieur, qui avoit précisément laissé quelques terres en friche & d'autres foiblement cultivées. Tout le superflu de bled qu'on s'est trouvé à vendre étoit la subsistance de ces hommes accumulée pendant six ans. Elle s'est fondue en peu de tems. Lorsqu'il n'y aura plus de grandes armées hors du pays, & que la population ordinaire sera rétablie, il n'y aura plus de bled de trop, p. 153. 154. 155.*

*Mais on peut se féliciter de ce défaut de superflu, quoique les Ecrivains modernes eussent fondé sur son existence toutes leurs espérances du bonheur & de la richesse de la Nation. Car ce défaut*

indique qu'il y a assez d'hommes en France pour consommer tout le bled qui y croît, & que le pays est peuplé autant qu'il peut l'être. Or, cette population est une véritable richesse, p. 149.

1°. M. le Chevalier me paroît abandonner ici la modestie affectée avec laquelle il s'est énoncé plus haut. Il est douteux, avoit-il dit, que la France ait un superflu en bled. Nous le voyons assurer maintenant qu'il est démontré que si elle en a, c'est à la suite d'un déficit de population. Un superflu qui ne seroit que la suite d'un déficit de population ne seroit pas un véritable superflu, ne seroit pas un superflu d'année commune : il seroit donc démontré & non plus douteux que la France n'a aucun superflu. On voit que cette assertion doit être plus du goût de M. le Chevalier, qui au travers du scepticisme qu'il affecte énonce ses opinions avec le ton le plus décisif, & dont je dirois volontiers, quoique dans un autre sens, ce que disoit un ignorant d'un homme instruit : C'est un de ces Pyrrhoniens qui ne doutent de rien.

2°. L'Auteur oublie encore entièrement les principes qu'il établit ailleurs. Il s'éleve contre les calculs politiques, p. 138 : il dit que, quand on a employé à les faire toutes les méthodes des grands hommes, on ne peut se tromper que de moitié tout au plus ; qu'ils ne sont bons qu'à lire après le dîner, en voiture ou à la campagne, à exercer l'esprit, à l'occuper, à l'amuser, à empêcher les hommes de médire de leur prochain, & les oisifs & les femmes de conter les intrigues de leurs voisins.

Je n'ai jamais oui-dire qu'on ait proposé de lire des calculs politiques après le dîner, en

voiture, à la campagne, pour délasser l'esprit & pour amuser les femmes, & il me semble qu'ils ne sont pas même bons à cela. Je ne fais pas dans quelle bonne compagnie M. le Chevalier a vû qu'ils empêchent les femmes de conter les intrigues de leurs voisins. Je conviens encore que s'il y a des Calculateurs politiques qui se soient donnés à ce seul titre pour de grands hommes, ils ont eu tort. Mais je demande comment M. le Chevalier, après cette fatyre des calculs politiques, a pu les employer lui-même avec tant d'assurance & de profusion ?

Certainement toute cette estimation de la quantité d'hommes perdus par la guerre, de la quantité qu'a détruit la diminution de la culture, de la quantité de bled qu'ils ont laissée à exporter, de l'égalité de la consommation avec la production, &c, ne peut être fondée que sur un calcul politique très-complicé, dont M. le Chevalier ne nous donne pas les éléments, mais qui n'en est pas moins préalable aux assertions qu'il fait. Il faut bien croire qu'il a calculé avant de nous énoncer des propositions qui ne peuvent être que les résultats de plusieurs calculs.

Pour prononcer que la France peuplée, comme elle l'étoit avant la guerre, n'avoit de bled, année commune, que pour ses Consommateurs nationaux, il a fallu connoître avec certitude, 1°. La population habituelle & commune du Royaume. 2°. La population possible relativement à l'année commune de la pro-

duction. 3°. Et par une liaison nécessaire ; l'année commune de la production actuelle. 4°. L'année commune de la production possible.

Or, pour résoudre toutes ces questions, il lui a fallu faire des calculs politiques, & les méthodes qu'il a employées pour cela ont dû avoir toute l'incertitude de celles des *grands hommes*, c'est-à-dire, qu'il a pu s'y tromper de moitié.

Pour ne parler que de la population, je lui demanderai s'il a de meilleurs moyens pour s'assurer qu'un pays a le nécessaire en hommes, que pour constater s'il a le nécessaire en bled ? S'est-il bien défini à lui-même ce que c'est que le nécessaire en hommes ? Selon lui, pour déterminer le nécessaire en bled, il faudroit avoir fourni le nécessaire à chaque homme, comme il faut remplir exactement un vase pour connoître la quantité de liquide qu'il contient, & rejeter les autres moyens, le calcul géométrique & les approximations. Mais a-t-il aussi rempli toutes les professions, des hommes qui sont nécessaires à chacune ? A-t-il déterminé combien il en faut pour toutes les fonctions & les occupations de la société ; combien pour la Culture, combien pour les Arts mécaniques, combien pour les Fabriques, combien pour la Défense, combien pour la Police, combien pour la Magistrature ? &c.

Tout ce que nous dit M. le Chevalier de l'incertitude des calculs politiques, tombe donc

également sur ceux qu'il employera pour résoudre ces problèmes multipliés ; il ne peut donc pas dire qu'il est démontré que la France, dans son état actuel, n'a point de superflu en bled dont elle puisse faire le commerce.

3°. Il y a deux fortes de dépopulation ; l'une causée par des événemens subits & extraordinaires, comme une guerre meurtrière, une émigration subite, une peste ; l'autre seroit une dépopulation amenée insensiblement & par des causes lentes, telles, par exemple, que la diminution successive des sources de la richesse & en particulier de la culture.

On peut distinguer de même deux fortes de superflu, celui qui seroit le résultat d'un accident imprévu & extraordinaire qui auroit affecté subitement la population, & celui qui, étant le produit de la culture régulière, seroit un excédent par de-là la consommation habituelle avec la population donnée.

L'Auteur veut bien nous permettre l'exportation de la première espèce de superflu qui a lieu, selon lui-même, dans les cas de la première espèce de dépopulation. Il voit alors une quantité de bled produite auparavant pour des consommateurs nationaux qui n'existent plus, & il a la complaisance de nous laisser vendre alors le bled à l'Etranger, parce qu'il se gâteroit faute de consommateurs avant que le remplacement se fit dans la population. C'est ainsi qu'il trouve qu'en France tout le superflu de bled que nous avions en 1764, étoit le bled produit pour les François qui ont été tués



pendant la guerre & qu'on a pu en accorder la sortie ; mais qu'avant cette époque, il n'y avoit point de superflu & point d'exportation à faire & à permettre.

Nous ne pouvons donc avoir de querelle avec l'Auteur des Dialogues, que pour le superflu qui auroit lieu dans le cas d'une dépopulation qui seroit l'effet de causes lentes, & il n'a sur cela que deux partis à prendre ; ou de soutenir qu'en un cas pareil il n'y a point de superflu, & que par cette raison même il ne faut pas permettre l'exportation ; ou de prétendre que s'il y a un superflu, il ne faut pas encore laisser l'exportation libre, parce qu'elle empêcheroit la population de se rétablir. Je crois rendre avec la plus grande exactitude les idées de l'Auteur. Il ne me reste qu'à les combattre & à prouver que, dans l'un & dans l'autre cas, il faut permettre l'exportation.

Lorsque la dépopulation est l'effet de causes lentes & qu'il n'y a pas de superflu, ce ne peut être que parce que la culture se proportionne à la population diminuée & au nombre des consommateurs, qui, hors de l'état de liberté, ne sont que des consommateurs nationaux ; mais, cela posé, l'état actuel de la production n'est pas une raison pour empêcher l'exportation ; car, de ce principe, que la production se proportionne à la consommation, il s'ensuit que la liberté d'exporter donnera l'existence à un superflu qui pourra s'exporter réellement.

En effet, la denrée se produit pour le consommateur. Empêcher l'exportation, c'est diminuer le nombre des consommateurs & par conséquent la quantité de la denrée produite. Favoriser l'exportation, ce n'est pas diminuer la quantité de denrées pour les consommateurs actuels, c'est l'augmenter pour les nouveaux qu'on veut approvisionner. Il faut donc permettre l'exportation, même lorsque la population & la production sont toutes les deux affoiblies & qu'il n'y a point actuellement de superflu, puisqu'assurément il faut exporter le superflu qui ne doit son existence qu'à l'espérance de l'exportation.

Reste le cas où il y a un superflu actuel, la population étant toujours supposée diminuée par des causes lentes. La seule raison qui pourroit alors éloigner de l'exportation, seroit la crainte qu'elle n'empêchât la population de se rétablir. Mais cette crainte est frivole. Le moyen de rétablir la population, est d'augmenter la richesse & la culture qui en est la source. Si vous empêchez ce superflu en bled de sortir & de se vendre, vous ruinez les vendeurs, c'est-à-dire, l'Agriculteur, vous empêchez ce superflu de renâître l'année d'après. Vous nuisez donc à la richesse & vous empêchez la population. N'est-ce pas un beau projet que d'empêcher les Fermiers de vendre leur bled, afin d'en avoir pour les enfans qui naîtront dans la Province ? Les enfans naîtront, si le bled est vendu, parce que l'Agriculteur, les Propriétaires & les Salariés des uns & des au-

tres, enrichis successivement par la vente du bled, ne seront plus détournés de satisfaire aux besoins de la nature,

*Par la crainte de mettre au jour des malheureux*

*Et de peupler pour Rome un pays qu'elle opprime.*

D'après cela, on voit qu'il est tout-à-fait inutile de savoir s'il y a ou non actuellement du superflu, ou quel est l'état de la population, lorsqu'on recherche les principes de la législation que doit suivre un pays agricole, petit ou grand, sur le commerce des bleds dans un état constant de choses.

Dans tous les cas possibles, l'exportation doit donc être libre & entièrement libre.

La troisième calamité que l'Auteur des Dialogues nous fait craindre à la suite de l'Edit de 1764 (de ce même Edit, pour lequel il faut, selon lui, dresser des arcs de triomphe) est, qu'il détruira entièrement l'Agriculture en France.

Nous ne pouvons point entreprendre ici de prouver que la liberté du commerce des grains, non-seulement ne détruira pas l'Agriculture en France, mais produira pour elle des effets avantageux. Ce seroit la matière d'un ouvrage à part, & trop considérable pour former une portion de celui-ci, qui n'étant qu'une réfutation, ne nous conduit qu'à répondre aux objections que l'Auteur des Dialogues oppose aux effets heureux qu'on attribue à la liberté.

Nous ne pouvons que renvoyer à ce qu'on écrit là-dessus depuis plus de soixante ans; à

ce qu'en a écrit Bois Guilbert à la fin du siècle dans le détail de la France; à ce qu'en a dit Herbert il y a dix-huit ans, dans le Traité de la Police des grains; à ce qu'en ont dit plusieurs Ecrivains économiques; & enfin M. l'Abbé Beaudeau, M. de la Riviere, M. Dupont, M. le Trône, qui ont tous couru cette carrière.

Peut-être dans quelques-uns de ces Ecrits les avantages de la liberté pour l'accroissement de l'Agriculture ont-ils été donnés comme plus considérables & plus prompts qu'ils ne le sont en effet. Mais ce ne peut être là que la matière d'une discussion entre ceux qui conviennent qu'ils sont très-grands & très-réels. Tous sont réunis contre un Ecrivain, qui avance que la liberté même, telle qu'elle est modifiée par l'Edit de 1764, détruira entièrement l'Agriculture en France: paradoxe auquel on ne peut être conduit que par le dessein formé de contester tout. Nous nous contenterons donc de répondre aux argumens que l'Auteur emploie pour prouver cette étrange assertion.

Un de ces argumens que nous avons vu plus haut, est que le profit qui reviendra aux Vendeurs de grains du haussement du prix, ne tournera pas à l'avantage de l'Agriculteur, parce qu'il faudroit pour cela trouver le moyen que l'Agriculteur fût tout-à-la-fois Meunier & Boulanger; mais outre que nous avons fait voir la fausseté de cette prétention en la supposant fondée, il en résulteroit seulement que l'Agriculteur ne s'enrichiroit pas à la suite de l'exportation, mais non pas que l'Agricul-

ture de France dût être entièrement détruite par la liberté de l'exportation. Il pourroit même se faire, que sans que l'Agriculteur s'enrichît, l'Agriculture augmentât pourtant par la liberté du commerce; car il y a tel état de choses possible & qui peut s'établir à la longue, dans lequel, sans que chaque Agriculteur fût plus riche qu'il l'est aujourd'hui, la masse des richesses renaissante par l'Agriculture feroit plus considérable, & par conséquent l'Agriculture plus florissante & plus étendue. Au moins est-ce là une question que l'Auteur des Dialogues auroit dû examiner, avant de prononcer que l'Agriculture n'augmentera pas & même se détruira entièrement à la suite de la liberté, parce que le profit revenant aux Vendeurs de grains ne tombera point, ou ne restera pas entre les mains de l'Agriculteur.

La deuxième objection de l'Auteur à laquelle nous répondrons, est exposée en ces termes:

Les Ecrivains économiques, dit-il, ont avancé, que plus il y auroit de liberté, plus la culture augmenteroit, que les terres incultes seroient défrichées, & par conséquent qu'on auroit du superflu à exporter. Mais ils se trompent encore en cela, 1°. parce que toutes les Loix qu'on a faites depuis peu pour encourager le défrichement des terres incultes, n'ont abouti presque à rien. 2°. Parce qu'en plusieurs endroits les terres incultes étoient des Communes en pâture, précieuses aux Habitans des Villages des environs, & que leur culture auroit fait tort à la nourriture des bestiaux.

3°. En d'autres endroits les terres étoient incultes, parce qu'elles étoient ingrates & stériles. Ainsi, à parler généralement, il n'y a aucune bonne terre en France qui soit restée sans culture; p. 142.

M. le Chevalier ne nous donne ici d'autres preuves de ses assertions que sa seule autorité. Son sentiment est, qu'il n'y a aucune bonne terre en France qui fût sans culture avant la Déclaration de 1764. Le sentiment des Etats de Languedoc, dans leurs Délibérations; des Parlemens de Provence, de Bourgogne, de Franche-Comté; l'opinion presque universelle d'un grand nombre de Propriétaires de terre, résidans une partie de l'année en Province, est que depuis 1764 il s'est fait beaucoup de défrichemens. N'est-il pas bien extraordinaire qu'un Etranger qui avoue lui-même, qu'il ne connoît la France que pour l'avoir traversée, démente avec tant d'assurance & de tranquillité un fait important avancé par des autorités si respectables, & par des personnes qui ont eu tous les moyens d'en constater la vérité! On peut juger entre ces autorités d'une part, & celle de l'Auteur des Dialogues.

Mais, parcourons ses assertions avec plus de détails. La première ne fait rien à la question. Il ne s'agit pas ici des Loix qu'on a faites pour les défrichemens. Les Défenseurs de la liberté du commerce des grains, ne prétendent pas qu'elles aient servi beaucoup à augmenter la culture. Elles peuvent avoir levé quelques obstacles; mais, selon eux, l'amélioration qu'a reçue la culture est dûe presque

uniquement à la liberté de l'exportation. Ce n'est donc rien dire qui les touche, que d'avancer, que *les Loix faites pour les défrichemens n'ont abouti presque à rien.*

La deuxième assertion de l'Auteur est tout-à-fait gratuite & sans preuve. Des personnes instruites prétendent que les Communes ont de grands inconvéniens; qu'il y a des moyens beaucoup meilleurs de pourvoir à la nourriture des bestiaux que les Communes, & qu'en les convertissant en prairies artificielles, ou en les mettant en valeur de toute autre manière, les Habitans des Villages y auroient beaucoup plus gagné. Enfin, qu'il y ait eu en plusieurs endroits des Communes qu'on n'eût pas dû mettre en culture, cela n'empêche pas qu'il n'ait pu y avoir, & qu'il n'y ait en effet beaucoup d'autres terres incultes bonnes à exploiter, & que l'exportation a fait défricher.

Je dis la même chose à la troisième proposition. Il y a eu des terres demeurées incultes, même depuis l'exportation, parce qu'elles étoient ingrates & stériles; mais il y en a eu aussi de défrichées en vertu de la liberté. Il y en aura encore d'autres que la liberté du commerce, soutenue pendant une suite d'années, fera mettre en valeur; & ce n'est que lorsqu'on aura joui long-tems de cette précieuse liberté, lorsque les préjugés qui les restraignent encore seront tout-à-fait dissipés, lorsque les paralogismes éternels qu'on lui oppose, & que M. le C. Zanobi rassemble encore dans son Ouvrage, seront bien appréciés, qu'on

qu'on pourra prononcer qu'il n'y a plus en France que des terres ingrates & stériles qui ne soient pas cultivées.

4°. Enfin je remarque que l'Auteur en parlant des défrichemens comme de la seule source qui puisse donner un superflu, en méconnoît une beaucoup plus riche, qui est l'amélioration de la culture dans les terrains déjà cultivés. Or, cette amélioration doit être la suite naturelle de la liberté d'exporter, qui excite les Agriculteurs & les Propriétaires, chacun de leur côté, à faire plus d'avances dans la certitude d'obtenir de plus grands produits.

Il faut bien que ces espérances soient fondées, car l'Auteur lui-même nous autorise à en former de plus flatteuses encore.

*Il y a cependant en France, dit-il, des terres médiocres à améliorer, & si l'on veut, même des terres incultes à défricher. Il dit aussi que le surplus de ces terres, si elles étoient cultivées, donneroit un quarantième de plus de produit en bled, p. 143.*

*Tout le commerce de bled que la France pourroit faire à la suite de la meilleure culture & des défrichemens qui seroient, dit-on, le fruit de l'exportation, rouleroit tout au plus sur deux millions de septiers de bled, p. 154.*

Il me semble d'abord que deux millions de septiers de bled, produits annuellement par l'augmentation de la culture, sont un objet assez considérable pour déterminer la législation à permettre l'exportation. L'Auteur fait-il que deux millions de septiers feroient, au prix de 20 liv. seulement, 40 millions? Sait-il

que s'il se reproduisoit tous les ans pour 40 millions de bled de plus, sans parler des accroissemens successifs que pourroient prendre la culture & toutes les sources de jouissances en conséquence de cette augmentation, ce seroit là une masse étonnante de richesses ajoutées annuellement à celles de la Nation ? A-t-il bien pensé aux effets étonnans que cette cause produiroit ? aux entreprises de Culture, de Pêche, de Navigation, de Manufactures, de Commerce que ces capitaux susciteroient ? Sait-il que les Défenseurs de l'exportation, en se contentant de ce qu'il leur accorde ici, en tireront des conséquences décisives en faveur de la liberté, & qu'ils ne peuvent que le remercier de sa grande générosité ?

Mais j'avertis l'Auteur que pour être généreux sans se ruiner, il faut savoir compter avec soi-même, & qu'il me paroît avoir fait ici de grandes erreurs de calcul, qu'on apperçoit en rapprochant sa page 143 de sa page 154.

A la page 143, le produit de la culture ranimée par l'exportation peut être du 40<sup>e</sup> en sus de ce qu'elle est actuellement. A la page 154, il peut être de deux millions de septiers. Deux millions de septiers de bled font donc, selon lui, le 40<sup>e</sup> des bleds du Royaume. Il s'y en produit donc annuellement 80 millions ; d'où il résulte deux conséquences embarrassantes pour l'Auteur. La première est, que la France auroit 33 ou 34 millions d'Habitans ; à compter, comme il fait lui-même, deux septiers & demi par personne, & en en

supposant trois, à peu près 27 millions. L'Auteur qui nous avertit page 169, qu'on ne fait pas, comme Petau, des enfans à coup de plume, n'auroit-il pas ici suivi la méthode du Jésuite ?

Seconde conséquence. Si l'Auteur des Dialogues se détermine à réduire notre population sur un pied raisonnable, par exemple à 18 millions, je lui demanderai ce qu'il fera de 80 millions de septiers de bled pour nourrir 18 millions d'hommes. On voit qu'il lui en restera 26 millions ; & comme il nous a fort bien développé les risques que couroit cette marchandise en magasin, les frais qu'il en coûte pour la conserver, je crois qu'il cherchera les moyens les plus courts & les meilleurs de s'en défaire, & qu'il ne sera plus si difficile sur l'exportation, qui sera sans doute bien nécessaire dans un pays où l'on recueillera annuellement 26 millions de septiers de bled de plus qu'on n'en pourra consommer.

Lorsqu'un Pays parvient à avoir une population suffisante pour consommer son produit en bled, il ne peut en avoir à exporter, quelques efforts qu'il fasse pour cela. En effet, pour avoir du bled il faut deux choses, le sol & des bras. Le territoire de l'Etat politique est borné, la terre bonne à être cultivée en bled est fixe & invariable ; lorsqu'elle est toute en culture, elle donne une quantité de bled également fixe & déterminée qu'on ne peut augmenter. Alors le sol étant tout cultivé, on aura beau augmenter les bras, il ne sera plus susceptible d'un plus grand produit ; donc l'exportation n'augmentera pas la quantité de bled à exporter, p. 150.



Qu'entend-on par un Etat qui a une population suffisante pour consommer son produit en bled ? C'est un Etat où il y auroit , par exemple , 54 millions de septiers de bled produit , & 18 millions de personnes dont chacune seroit supposée consommer trois septiers. Ainsi la proposition de M. le Chevalier , expliquée d'après cette supposition , seroit qu'un Etat pareil ne peut jamais avoir de bled à exporter , quelqu'effort qu'on fasse pour cela. Pour que cette assertion ait quelque vraisemblance , il faut supposer que dans ce pays tout le terrain propre à la culture est en valeur , & que la culture y est poussée au plus haut degré de perfection dont elle est susceptible.

Avec ces suppositions la proposition seroit vraie , & si vraie , qu'elle seroit *identique* Assurément , lorsque la culture d'un pays ne peut plus augmenter , & que ses habitans consomment tout le bled qu'il produit , ce pays n'a point d'exportation à faire tant qu'il reste dans la même situation , tant que subsiste le même rapport entre sa population & sa culture ; mais ce sont précisément ces suppositions que les Adversaires de l'Auteur lui contestent. En effet , il s'agit ici principalement de la France. Or , en France , & même dans tout autre Pays , la culture est-elle au plus haut degré de perfection auquel elle puisse atteindre ? La population est-elle au niveau de la plus grande culture possible ? L'Auteur n'oseroit l'avancer , & seroit trop fortement démenti par les

faits. Comment se servira-t-il donc de ce raisonnement pour nous prouver qu'en France il n'y aura point de bled superflu à exporter , si la liberté y anime la culture ?

A la vérité l'Auteur , appliquant ses principes à la France , prétend qu'on n'y peut augmenter la production , que d'une fort petite quantité , *parce que les loix de la nature qui sont immuables veulent que le bled n'y rapporte , année commune , que sept ou huit fois la semence.*

Je ne fais pas où l'Auteur a vu écrites ces loix de la nature pour la France. En supposant que la production portée , année commune , à sept ou huit fois la semence , y soit le *non plus ultra* de la culture possible , encore faudroit-il que tout le sol fût actuellement porté à ce degré de fécondité ; & si il restoit une grande quantité de terrains susceptibles d'amélioration , jusqu'à ce qu'on eût atteint ce point dans toute l'étendue du Royaume , il faudroit permettre l'exportation , si elle étoit de quelque utilité pour hâter cet état de choses.

Dans tout ce qu'écrit l'Auteur , il ne fait aucune attention au rapport de la quantité de la production avec les avances de la culture. Il semble , à l'entendre , qu'il ne faille que jeter la semence pour recueillir , *en vertu des loix immuables de la nature* , sept ou huit fois la semence. Il ne songe pas que , selon la grandeur de ses avances , on peut recueillir trois , quatre , cinq , six , sept , huit , dix , douze fois la semence , & que dans ces différens cas , la richesse renaissante du sol sera prodigieusement

différente, du double, du triple, &c, malgré la prétendue immutabilité des loix que le sol de la France a reçues de la nature.

En supposant dans un pays ce que l'Auteur appelle une population suffisante, il n'y veut proscrire l'exportation que parce qu'il juge qu'il est meilleur, pour cette Nation, de consommer l'excédent qu'elle peut avoir en bled par sa culture actuelle, que de les vendre au-dehors & d'augmenter ainsi sa population. Mais, comme cette Nation ne donne pas aux autres cet excédent pour rien, il est clair que si elle cesse de le donner, elle aura de moins les diverses jouissances qu'elle obtenoit en retour de son bled, comme des vins, des huiles, des épiceries, des métaux, de certaines productions de l'industrie. Pourquoi l'Auteur voudroit-il interdire à cette Nation l'usage de ces diverses productions des pays avec lesquels elle est en commerce ? Dira-t-on qu'il faut qu'elle fasse croître chez elle du vin, de l'huile, des épiceries, des métaux, &c, & qu'elle fabrique les ouvrages d'industrie pour n'avoir point de bled superflu ? Son climat peut se refuser à ces genres de productions ; & quand elle fabriquerait elle-même les ouvrages d'industrie qu'elle tire de l'Etranger, chaque individu n'en fera ni plus riche ni plus heureux. Car celui qui donnoit du bled pour avoir des étoffes, continuera de le donner de même ; excepté qu'il le donnera à son concitoyen au lieu de le donner à l'Etranger ; ce qui n'augmentera point ses jouis-

fances, ni par conséquent sa richesse & le bonheur de ces dix-huit millions d'habitans. Il leur donne donc un conseil qu'ils ne doivent pas suivre.

Pour sentir le vice du raisonnement de l'Auteur, on n'a qu'à le pousser jusqu'où il peut aller, car on sera conduit à une absurdité manifeste.

Supposons une Nation aiant ce que l'Auteur appelle une population suffisante pour consommer son produit en bled, il sera encore possible qu'on y mene une vie plus frugale, & qu'on s'y prive de beaucoup de jouissances. Cette économie, jointe à d'autres causes, pourra augmenter encore la culture & la production, & donner un superflu. Il faudra donc, en suivant les principes de l'Auteur, que cette Nation s'abstienne d'exporter ce nouveau superflu pour augmenter encore sa population, & ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les citoyens, ou du moins le plus grand nombre possible, vivans de pain & d'eau, leur nombre ne puisse plus augmenter que quelqu'un d'entre eux ne meure de faim ; ce sera là le comble de la richesse & du bonheur des Nations, aux yeux de M. le Chevalier ; mais je lui déclare que je n'irai point vivre sous cet admirable Gouvernement, & je crois qu'en cela beaucoup de gens seront de mon avis.

Ce sont là les seules objections que je trouve dans les Dialogues, contre les effets salutaires de la liberté du commerce des grains pour l'Agriculture. Nous avons, d'ailleurs, com-

battu les autres principes de l'ouvrage qui peuvent tendre au même but. Cette matière mériterait sans doute une discussion plus étendue ; mais comme elle n'a pas été traitée (*ex professo*) par l'Auteur des Dialogues, nous nous dispenserons de nous en occuper ici, & nous terminerons nos observations sur sa doctrine, par l'examen de la législation qu'il propose de substituer à celle de l'Edit de 1764.

## §. V.

*De la législation du commerce des bleds, proposée par l'Auteur des Dialogues.*

Toute la doctrine de l'Auteur, exposée & discutée jusqu'ici, devoit le conduire à proscrire l'exportation pour les grands Etats ; les différences qu'il assigne entre les grands Etats agricoles & les Etats médiocres où il établit la plus grande liberté ; l'apologie qu'il fait des anciennes Loix de France & même de celles du tems de Colbert ; la préférence qu'il donne aux peuples Manufacturiers sur les peuples Agricoles ; son principe, que la source la plus abondante des richesses, est le travail des Manufactures & non pas la culture ; la nécessité qu'il y a, selon lui, de s'affurer si un grand pays a un superflu, avant de permettre l'exportation, & en même-tems, l'impossibilité d'acquérir cette certitude ; l'assurance qu'il nous donne que la liberté d'exporter n'augmentera pas la culture, & que les Agriculteurs

demeureront dans leur ancienne indigence ; l'inutilité de l'importation, pour servir de remède aux excès d'exportation qu'on doit craindre ; enfin, & en général, tout l'esprit dominant de son Livre, fait attendre au Lecteur que l'exportation sera tout-à-fait défendue.

L'Auteur a sçu pourtant se refuser dans le huitième Dialogue à cette conséquence, qui résulte des principes qu'il établit dans les sept premiers, & il veut bien nous permettre l'exportation, mais en la réglant par une législation qu'il croit propre à remédier à tous les inconvéniens.

Après de si grandes maximes de politique & de morale, étalées ; après tant de subtilités employées ; après une discussion qui remplit un volume de 314 pages *in-8°* ; & sur tout, après tant de mépris marqué par l'Auteur des Dialogues pour les Ecrivains Economiques qui l'ont précédé, nous avons sans doute droit d'attendre une législation complète & neuve qui aura échappé jusqu'à présent aux Administrateurs & aux Ecrivains.

Cette précieuse législation consiste en deux articles. Le premier est de *ne permettre d'exportation que par les vaisseaux nationaux*. Le second est de *mettre sur chaque septier de bled 50 sols à la sortie, 25 sols à l'entrée, & voilà les Manufactures sauvées, l'Agriculture ranimée, & le Royaume florissant*.

Il me semble que terminer une grande & importante discussion, en donnant un pareil

projet, proposé, rebattu, usé, réfuté cent fois :  
c'est précisément *Mons parturiens*,

*Eratque in terris maxima expectatio*

*At ille murem peperit.*

On nous dira, sans doute, qu'il n'importe pas que ces projets soient anciens ou nouveaux, pourvu qu'ils soient bons; mais nous répliquerons, 1<sup>o</sup>. qu'au moins ne faut-il pas alors les proposer avec tant de prétentions; 2<sup>o</sup>. que les projets de M. le Chevalier, quoique vieux, n'en sont pas meilleurs pour cela: c'est ce que nous allons faire voir, en commençant par la défense d'exporter les grains par d'autres vaisseaux que des vaisseaux nationaux.

Nous prévenons cependant que nous ne voulons pas nous livrer ici à une discussion bien étendue. Cette question a été agitée si souvent & si longtems, relativement au commerce de nos Colonies, que nous ajouterions difficilement quelque chose à ce qu'on a dit sur cette matière. L'Auteur des Dialogues n'a, lui-même, opposé aucune objection nouvelle à la liberté de la navigation & n'a pas présenté les plus fortes qu'on ait faites. Au reste, on ne doit pas s'étonner, ni qu'il ait répété ce qu'on a dit cent fois avant lui, ni qu'il ait omis les raisonnemens les plus favorables à sa cause. On a vu qu'il fait profession de ne point lire les Ouvrages Economiques modernes; mais

comme nous supposons que nos Lecteurs n'ont pas la même aversion pour la lecture, nous ne voulons pas les ennuyer de répétitions; nous nous contenterons de quelques raisonnemens sur cette matière, & de l'examen de quelques-unes des objections de M. le Chevalier.

1<sup>o</sup>. La défense d'exporter sur des vaisseaux étrangers suppose, dans les Commerçans de la Nation chez qui elle est faite, le desir de faire exporter ainsi. Le desir de ces Négocians suppose des motifs d'épargne, d'économie, de profit même, & d'avantage pour chacun d'eux & pour tous, à se servir de vaisseaux étrangers plutôt que de vaisseaux nationaux. Si tous les Négocians d'un Royaume trouvent un profit à se servir de vaisseaux étrangers plutôt que de vaisseaux nationaux, cette seule persuasion en eux est une démonstration qu'il y a un avantage pour la Nation à faire le commerce ainsi; puisqu'ils ne peuvent se tromper sur leurs intérêts, & que leur intérêt commun & général ne peut être séparé de celui de la Nation.

2<sup>o</sup>. Lorsque des défenses d'exporter autrement que par des vaisseaux nationaux, ou des droits imposés à la sortie, empêchent l'exportation d'une production de se faire au meilleur marché possible, elles diminuent d'autant les avantages qu'on se proposoit de retirer de la liberté d'exporter. La liberté d'exporter avoit pour objet d'augmenter le prix de la production au-dedans, & de la mettre au-dehors en concurrence avec les productions étrangères de la

même espece. Les défenses & les droits produisent les deux effets opposés, puisqu'en diminuant la facilité d'exporter, ils empêchent la production d'atteindre au-dedans au prix qu'elle devrait avoir; & lorsque la production fort en effet, l'excédent de prix payé en conséquence de l'usage forcé du navire national, ou du droit exigé pour transporter par le navire étranger, augmente le prix total de la denrée dans le marché étranger & lui donne par conséquent un désavantage dans la concurrence. Les défenses & les droits sont donc diamétralement opposés au but qu'on se proposoit, en accordant la liberté d'exporter.

3°. Tout ce qu'on oppose à la liberté d'exporter par tels vaisseaux que le commerce libre veut choisir pour son propre intérêt, ne peut être fondé que sur la persuasion que, même en supposant le commerce gêné en cela & une perte résultante pour lui de cette contrainte, il en doit revenir à l'Etat des avantages plus grands que les inconvéniens de tenir la denrée à trop bas prix dans l'intérieur, & de diminuer sa concurrence avec les denrées de même espece dans les marchés du dehors.

Cette objection ne porte donc que sur une *comparaison* des avantages que peuvent apporter deux administrations différentes & des inconvéniens qu'elles peuvent entraîner. Pour pouvoir se servir de cette *comparaison*, il faudrait être en état d'apprécier les avantages & les inconvéniens de chaque côté; sans quoi, on ne fera pas en droit de conclure à prendre

une administration plutôt que l'autre. Or, c'est ce que personne n'a fait & ce que personne n'est en état de faire.

On ne peut disconvenir, si l'on est de bonne foi, que le bon prix des grains au-dedans ne soit avantageux à un Etat politique, en encourageant l'Agriculture, en engageant les Agriculteurs & les Propriétaires à répandre sur le sol une plus grande quantité d'avances, & en augmentant par-là & la production totale & la portion de cette production destinée à former le revenu public, & que la vente au-dehors ne soit une des causes du meilleur prix des grains. On ne peut nier non plus que toute gêne mise à l'exportation ne diminue ces avantages.

Pour se déterminer à restreindre l'exportation aux seuls vaisseaux nationaux, il faudrait donc être sûr que les avantages qu'on retireroit de cette législation seront plus grands que ceux qu'apporteroit la liberté. Or, personne n'a fait & n'a pu faire cette espece de calcul.

Les défenseurs de la liberté, comme je l'ai remarqué ailleurs, sont à cet égard en bien meilleure posture que ceux qui veulent la restreindre. Le principe général est que l'industrie & l'activité des citoyens & l'usage libre de leur propriété, restraintes seulement par les loix négatives qui empêchent chaque particulier d'attenter à la propriété d'autrui, sont dans la société une source abondante de richesse & de bonheur. Pour adopter les conséquences pratiques de ce principe dans quelque adminis-



tration que ce soit, il ne faut point de calcul préalable. On ne fait que laisser les choses dans leur état naturel; au contraire, pour se déterminer à porter une loi prohibitive contre tel & tel usage de la propriété qui ne donne atteinte à celle d'aucun autre citoyen, le Législateur doit préalablement s'être assuré, par le calcul, que les avantages qu'il retirera de la prohibition l'emportent sur ceux qui résulteraient de la liberté; & si je prends à foi & à serment quelque Administrateur que ce soit, je soutiens qu'il lui sera impossible de dire qu'il a fait ce calcul, ni même que ce calcul est possible. Toute prohibition en ce genre est donc véritablement aveugle, & par conséquent téméraire.

Mais, dit-on, l'avantage qui doit revenir de la prohibition d'exporter par les navires étrangers, est visible & n'a pas besoin d'être appuyé sur aucun calcul.

*La Marinerie*, dit l'Auteur, qui en cela s'écarte beaucoup de ses principes, *n'est pas une classe productive des richesses, je l'avoue; mais vous êtes trop bon François, trop bon Patriote, pour m'obliger à employer un torrent de paroles à vous faire considérer en quelles circonstances on est, combien il est important de l'encourager, jusqu'à quel point les vues d'une politique extérieure la recommandent; à quoi ses interlocuteurs, toujours dociles & toujours indulgens, répondent, vous m'avez fermé la bouche en deux mots; vous avez raison.*

1°. Ce raisonnement ne peut avoir de force

qu'en y ajoutant une assertion que l'Auteur suppose prouvée, sans en donner aucune preuve; cette assertion est, que la prohibition d'exporter les grains autrement que par des navires nationaux, est le meilleur moyen de rendre la Marine florissante; car on voit bien que nous pouvons convenir, avec lui, qu'il est avantageux à un Etat politique tel que la France, d'avoir une Marine florissante. Mais il s'agit, entre nous, de savoir si le moyen proposé par l'Auteur est bien choisi. Pour se déterminer à restreindre l'exportation aux seuls vaisseaux nationaux, il faudroit être assuré que la liberté, sans les restrictions, n'ameneroit pas dans un Etat politique par d'autres côtés & dans d'autres branches de commerce, cette même augmentation de navigation dont on est si jaloux. Or, personne n'est en droit d'assurer cette proposition sans un long examen & de longs calculs, que nous osons dire n'avoir pas encore été faits par les défenseurs des prohibitions.

2°. La Marine qu'il est important à la France d'avoir & dont le Gouvernement peut & doit s'occuper, celle dont parle ici l'Auteur & dont l'état florissant doit résulter de sa nouvelle législation, est celle que l'Etat doit entretenir pour sa défense celle qui est & doit être payée par le revenu public. Car celle qui sert au commerce est alimentée par le commerce qui se crée à lui-même tous les moyens dont il a besoin pour ses opérations. Un pays est

d'autant plus en état d'entretenir une Marine florissante pour sa défense & la protection de son commerce & de ses établissemens éloignés, que le revenu public sur lequel cette dépense doit être prise est plus considérable. Le revenu public est d'autant plus considérable, qu'il y a dans l'Etat une plus grande quantité de richesses renaissantes, dont le revenu public est ou doit être une partie aliquote. Le moyen d'avoir une plus grande quantité de richesses, est de laisser au commerce & sur-tout à l'Agriculture, la plus grande liberté. La liberté d'exporter par tels moyens que l'Agriculteur & le Commerçant veulent choisir, est donc le meilleur moyen d'avoir une Marine florissante. Je ne crois pas qu'on puisse rompre en aucun endroit cette chaîne de raisonnemens.

3°. L'Auteur, en exigeant la défense d'exporter autrement que par des vaisseaux nationaux, suppose encore que cette défense est utile ou même nécessaire pour faire exporter par des vaisseaux nationaux : mais il se trompe. Si le bled peut être exporté avec avantage, il le fera par les vaisseaux nationaux, sans défenses de se servir de vaisseaux étrangers ; si l'exportation par les vaisseaux étrangers est un avantage, comme les profits du commerce, bornés continuellement par la concurrence, ne peuvent être diminués que le commerce ne se détruise ou ne se diminue d'autant, en empêchant les Commerçans d'exporter par les vaisseaux étrangers, vous détruisez & vous dimi-

nuez

nuez le commerce des bleds, en même raison & plus fortement encore que vous ne favorisez la navigation nationale.

Mais, dir l'Auteur, si l'Etranger exporte les bleds, il absorbera tout le profit, parce que le profit sur le commerce des bleds est à celui qui le transporte, vérité que l'Auteur nous assure être bien grande & bien importante.

Le profit sur le commerce des bleds est d'abord à celui qui produit le bled, & dont la denrée augmente de prix, à raison de la plus grande facilité qu'on donne au commerce qui en fait. Un autre profit sur le commerce des bleds, est celui qui passe entre les mains du Propriétaire, dont la propriété augmente de valeur & de produit à mesure que la liberté du commerce encourage la production ; ensuite vient le profit qu'y font le Souverain & tous les Agens de la Société politique, dont la part devient meilleure en même tems que celle du Cultivateur & du Propriétaire. Tous les Vendeurs intermédiaires entre le Cultivateur & l'Expéditeur, font encore quelque profit sur le commerce des grains, & enfin viennent les Exportateurs qui font un profit, mais non pas tout le profit du commerce des bleds.

A entendre l'Auteur, les Exportateurs du bled doivent faire des profits immenses. Il ne calcule pas leur mise dans ce commerce ; le vaisseau & son dépérissement, les risques de la mer, les déchets, les non-valeurs de toute espece. Lorsque tout cela est défalqué, on trouve que le profit du commerce des grains

X

pour le Commerçant proprement dit , & mis à part tous les profits antérieurs que ce Commerçant doit payer avant d'exporter, que ce profit, dis-je, est comme celui de tous les commerces qui ont pour objet une matiere commune, c'est-à-dire, modique & borné par la concurrence.

Mais qu'avons-nous besoin de raisonner ici contre l'Auteur des Dialogues, pour lui prouver que les profits du commerce des grains pour les Exportateurs sont peu considérables? Nous n'avons qu'à renvoyer nos Lecteurs à ce qu'il dit lui-même des difficultés du commerce des grains, page 202. On va le voir en opposition avec lui-même en cet endroit comme en cent autres.

*La pesanteur & le volume du bled augmentent les frais du transport & diminuent le profit dans le commerce; la difficulté de le conserver augmente encore plus les pertes.... même embarras à le garder dans les magasins.... Il rencontre toujours la saison contraire pour pouvoir être commercé.... Il est le plus ingrat, le plus perfide, & ruineux aux Commerçans, & celui sur lequel chaque Etat doit compter le moins de pouvoir s'enrichir, &c.*

Après cette fatyre du commerce des bleds, n'est-il pas bien étrange que l'Auteur dise que tout le profit est à celui qui les transporte?

L'Auteur nous oppose encore ici la Pologne, la Turquie, la Sicile, la Barbarie, pays qui ont de tout tems vendu des bleds à l'Etranger, & qui sont toujours restés pauvres & misérables, parce qu'ils en ont laissé faire le transport aux Bâtimens des autres Nations.

*Parce que*, est à remarquer. La question entre l'Auteur & ses Adversaires, est de savoir si une Nation peut permettre aux autres d'exporter son bled en concurrence avec ses propres Navigateurs. Celui qui dit sans preuve que la Pologne, la Turquie, &c. sont restées pauvres & misérables, *parce que* ces Pays ont laissé exporter leur bled par les Etrangers, suppose donc précisément ce qui est en question.

Il faut encore observer que quand il seroit vrai que ces Pays sont restés pauvres & misérables, *parce qu'ils* n'ont pas exporté eux-mêmes, il ne s'ensuivroit pas qu'il fallût pour cela, d'après cet exemple, prohiber l'exportation par les vaisseaux étrangers; car il faudroit s'être assuré auparavant que cette défense d'exporter par des vaisseaux étrangers, est, ou eût été, un moyen pour ces Pays de faire exporter par leurs propres vaisseaux; autrement il auroit pu arriver que ces Pays n'eussent exporté ni par leurs vaisseaux, ni par ceux des autres Nations, & qu'ils eussent été encore plus pauvres & plus misérables. Mais l'Auteur des Dialogues doit savoir que ses Adversaires prétendent, avec raison, que la défense d'exporter par des vaisseaux étrangers, ne suffit pas seule pour faire exporter par des vaisseaux nationaux. Il faut que d'autres causes concourent à produire cet effet, & qu'aucun obstacle ne s'y oppose. Si les mœurs des Turcs, leur religion, leurs loix, leur ignorance s'opposent à ce qu'ils deviennent Navi-

gareurs, on aura beau défendre chez eux l'exportation du bled par des vaisseaux étrangers, l'exportation des grains dans les Ports de l'Europe par les vaisseaux Turcs ne s'établira pas malgré la prohibition, & ils n'auront ni les avantages de la vente de leurs grains au-dehors, dont la prohibition les privera; ni ceux de l'exportation par leurs propres vaisseaux. On peut dire la même chose de la Sicile & de la Pologne, où les vices du Gouvernement & d'autres circonstances locales empêcheroient l'exportation par les vaisseaux nationaux, tant que les choses demeureront sur le même pied; & où la prohibition des vaisseaux étrangers, augmenteroit le mal au lieu de le diminuer.

L'Auteur ajoute : *Voyez la Hollande & la République de Gênes; elles n'ont point de bled de leur production; mais parce qu'elles en font le transport de Nation à Nation, elles ont une belle Marine, un Peuple heureux & riche, & toute la Culture dont leur sol est susceptible.*

Voilà encore un *parce que*, sur lequel nous pouvons faire les mêmes réflexions que ci-dessus. Attribuer au commerce des grains que font ces deux Nations, l'existence de leur marine, la prospérité de leur culture, & en général leurs richesses, c'est précipitamment supposer ce qui est en question.

La Hollande & Gênes ont bien d'autres sources de richesses que l'exportation des bleds, dont une petite partie de leur navigation est occupée. La Hollande a sa pêche; la culture du sol, tant de celui qu'elle possède dans le

Continent, que de celui qu'elle a dans les deux Mondes; la navigation qu'elle exerce pour les autres Nations dans d'autres genres de commerce que le bled, & quelques productions de ses Manufactures.

Gênes a ses huiles, ses fruits, ses foies, ses étoffes, ses papeteries, &c, sources de richesses plus abondantes pour elle que le commerce des bleds qu'elle fait, & ce qu'il est important de remarquer dans la question dont il s'agit, toutes absolument indépendantes de la Navigation occupée à faire le commerce des bleds. Ce n'est donc pas au commerce des bleds que la Hollande & Gênes doivent leurs manufactures, leur culture, & en général leurs richesses.

On peut remarquer que me voici conduit à prouver contre l'Auteur des Dialogues, que le commerce des bleds n'est pas une source abondante de richesses, ce qui semble être bien opposé à la cause que je dois défendre, tandis que lui-même en accordant ces avantages au commerce des grains, va directement contre son objet: mais c'est que les contradictions réelles & continuelles de l'Auteur, jettent nécessairement ceux qui le réfutent dans ces contradictions apparentes. Lorsqu'il parle des grands Etats, il établit que le commerce des bleds ne leur est bon à rien; qu'il est difficile, dangereux, ruineux, impossible même, parce qu'on ne peut pas rendre Matelots 18 millions d'hommes, ni mettre toute la France en Ports de mer, &c. Dans les petits Etats au contrai-

re, comme si le commerce & l'exportation des bleds y prenoit tout-à-coup une nature différente, il est la source de toutes leurs richesses & de tout leur bonheur; il fait fleurir la Marine, les Manufactures, l'Agriculture. On est forcé, pour combattre des assertions si opposées, de prouver deux propositions en apparence contradictoires; l'une, que le commerce des grains peut être avantageux dans ces grands Etats agricoles; l'autre, que dans les petits Etats ce commerce n'est pas une source abondante de richesses, en quoi la contradiction n'est qu'apparente, 1°. parce que dans les grands Etats il est question des avantages qu'y peut apporter le commerce du bled, non pas seulement par le profit que peut procurer la navigation qui l'exporte, mais par le bon prix que la liberté d'exporter donne à la production en la portant au taux commun du bled dans le marché général. 2°. Ces avantages sont considérés absolument, & non pas comparativement aux autres sources de richesses qu'ont les grands Etats, & qui sont infiniment plus abondantes.

Mais dans les petits Etats qui n'ont pas de bled de leur crû, & qui ne sont que les Voituriers de cette production, nous ne pouvons pas accorder à l'Auteur que ce commerce de voiturage & de commission soit aussi important qu'il le prétend. Ainsi la contradiction est toute entière de son côté, lorsqu'il établit que le commerce du bled est avantageux aux Etats qui n'en ont point, & inutile & presque

funeste, selon lui, à ceux à qui le sol national fournit cette production en abondance, & peut encore la fournir plus abondamment, si la culture y est encouragée par la liberté.

Mais, puisque l'Auteur veut absolument trouver dans cette Hollande la preuve de tous ses principes, puisqu'il en fait son grand cheval de bataille, je ne puis me refuser à le combattre ici en l'opposant lui-même à lui-même. Je traduirai pour cela fidèlement un passage de son Traité, *Della Moneta*, imprimé il y a dix-neuf ans. Dans cet Ouvrage estimable, l'Auteur établit des principes bien différens. Je ne prétens pas tirer avantage de cette opposition contre l'Auteur lui-même. Il seroit possible de trouver entre deux Ouvrages faits à une si grande distance de tems des différences d'opinions qui ne devroient rien diminuer de l'estime qu'on peut faire de son esprit & de ses talens. Mais si les principes que l'Auteur établit dans son Livre sur la monnoie y sont appuyés de raisonnemens sans réplique, en même tems qu'ils sont diamétralement opposés à ceux des Dialogues, nous serons en droit de préférer ceux-là à ceux-ci, & il faudra que l'Auteur lui-même revienne à ses anciennes opinions.

» J'ai connu, dit-il, un homme respecté pour  
 » ses connoissances politiques, qui après avoir  
 » mesuré sur la Carte la Province d'Hollande,  
 » & la trouvant plus petite que nos deux Ca-  
 » labres, dit en soupirant: Voyez ce que vaut  
 » un morceau de terre sabloneuse, ou maréca-  
 » geuse, habitée par des lapins & des grenouil-



» les, & tout le monde d'applaudir. Cependant  
 » un Curieux plus sage voulut mesurer combien  
 » de terre occupoient toutes les Colonies & les  
 » Etablifsemens des Hollandois en Amérique,  
 » sur la côte de Guinée, au Cap, à Ceylan,  
 » Java, Borneo, les Molucques. Il y joignit  
 » les terres des Princes leurs tributaires, ou  
 » leurs Alliés qui dépendent entièrement d'eux,  
 » & il se trouva que tous ces Etats, avec les  
 » Provinces, étoient aussi étendues que la  
 » France. Il en conclut que les Pays-Bas Hollan-  
 » dois n'étoient pas la République, mais le lieu  
 » de son marché : Or, ajoutoit-il, celui qui con-  
 » sidérera que les richesses qu'un Etat acquiert  
 » par la vente des marchandises de son crû,  
 » sont dûes à l'Agriculture & non au com-  
 » merce, & qui fera attention à la grande quan-  
 » tité de marchandises du crû du terrain des  
 » Hollandois qui se consomment, trouvera que  
 » l'Agriculture est la mere des richesses : après  
 » l'Agriculture vient la Pêche, autre source qui  
 » en fournit ; & enfin la Chasse, dont plusieurs  
 » Nations, comme les Russes, tirent de grands  
 » avantages ; tout le reste est fort peu de chose. Liv.  
 » 4<sup>e</sup>, chap. 4<sup>e</sup>, pag. 343.

Est-il besoin que je fasse remarquer que cet  
 endroit du Traité de la Monnoie est diamé-  
 tralement opposé à toute la doctrine des Dia-  
 logues. Ces mots sacramentaux, *l'Agriculture  
 est la mere des richesses, tout le reste est fort peu  
 de chose*, ne font-ils pas la profession de foi  
 des Ecrivains que l'Auteur des Dialogues com-  
 bat, exprimée dans les termes les plus forts.  
 Qu'ont dit de plus ceux que l'Auteur appelle

Economistes, & en général tous les Ecrivains  
 économiques qui ont plaidé la cause de l'A-  
 griculture ? Et quand l'Auteur applique cette  
 maxime à la Hollande elle-même, qu'il dit  
 que ses richesses viennent des territoires qu'elle  
 possède, que reste-t-il des argumens qu'il em-  
 prunte de la Hollande ? Que reste-t-il de sa  
 grande distinction entre les Etats manufactu-  
 riers & les Etats agricoles ? Que reste-t-il de  
 toute sa théorie ; & j'ose le dire, que reste-t-il  
 d'un Ouvrage uniquement fondé sur cette dis-  
 tinction ?

L'Auteur croit trouver dans l'exemple de  
 l'Angleterre une autre preuve de la bonté de  
 ses principes (en raisonnant toujours, comme  
 on voit, d'après des exemples & des faits, après  
 avoir commencé son Livre par une déclama-  
 tion contre les faits & les exemples :) *L'An-  
 gleterre, dit-il page 217, est le seul Pays, qui  
 jusqu'à l'époque de l'Edit de 64, ait permis le  
 commerce des bleds, avec la restriction des seuls  
 Bâtimens nationaux ; car je regarde comme res-  
 triction, que le bénéfice n'ait été accordé qu'aux  
 seuls Bâtimens Anglois ; l'effet n'a pas été l'en-  
 couragement direct & immédiat de la Culture,  
 comme les ignorans le croient ; mais l'encourage-  
 ment de la Marine : cette Marine devenue florif-  
 sante, a donné le branle & le mouvement à tout ;  
 les Manufactures ont prospéré : de là l'Agric-  
 ulture s'est étendue & améliorée ; l'Agriculture  
 étant la base de tout, reçoit toutes les impres-  
 sions, &c.*

Il y a là presqu'autant de paradoxes, ou plu-

tôt de faussetés manifestes que d'affertions, & je le prouve.

L'Auteur des Dialogues nous présente ici trois objets. L'influence de la gratification sur l'augmentation de la Marine Angloise. L'influence de l'augmentation de la Marine Angloise sur l'augmentation des Manufactures. L'influence de l'augmentation des Manufactures sur l'Agriculture. Voilà, selon lui, les causes, les effets, & l'ordre dans lequel il faut les placer; & dans la vérité ces causes ne produisent point les effets qu'il leur attribue, & la nature les a disposés dans un ordre tout différent.

1°. Quand l'Auteur prononce qu'il n'y a que les *ignorans* qui croient que l'effet de la gratification Angloise a été l'encouragement direct & immédiat de la culture, il n'est pas poli, & il faut toujours l'être, même en combattant les opinions les plus fausses.

2°. Ces ignorans ne se trompent pas aussi grossièrement que le prétend M. le Chevalier. On sait bien que la gratification donnée à l'Armateur qui exporte le bled, tombe d'abord dans ses mains, & ensuite entre celles de ses matelots, du constructeur de son navire, &c. & qu'en ce sens, son effet direct & immédiat est d'encourager la navigation; mais si cette gratification accordée fait exporter cent mille quarters de froment, elle les a fait payer aux Cultivateurs & aux Propriétaires avant même qu'elle fût payée aux Navigateurs. Et cet effet qui touche les Cultivateurs, les Propriétaires & la Culture, est antérieur à l'impulsion que

peut recevoir la navigation. Le premier effet de la gratification aura donc été d'encourager la culture avant même d'encourager la navigation. Mais, qu'on appelle cet effet direct ou indirect, médiat ou immédiat, c'est une question de mots: ce qu'il nous suffit de prouver, c'est que cet effet est le premier & le plus considérable, & c'est ce que nous allons encore faire entendre par de nouvelles réflexions.

Certainement l'existence & la production du bled sont antérieures à la navigation qui doit l'exporter. Il n'y auroit point de navigation, malgré toutes les gratifications du monde, s'il n'y avoit rien à exporter. A la vérité, on peut dire aussi, que s'il n'y avoit point d'exportation, le bled qu'on exporte n'existeroit pas, & c'est bien là un des principes des Défenseurs de l'exportation: mais dire que l'exportation, ou plutôt la liberté d'exporter augmentent la production; ce n'est pas la même chose que de dire que la navigation donne le mouvement, & le premier mouvement à tout. La navigation, la marine florissante, sont elles-mêmes des effets de la liberté d'exporter, & les premières causes de l'existence de la production qu'on exporte. La production existante une fois donne l'existence à la navigation, au roulage, & à tous les moyens d'exportation; mais ce n'est pas parce qu'il y a une navigation, qu'il y a des productions à exporter; c'est parce qu'il y a des productions à exporter, & liberté d'exporter, qu'il s'établit une navigation & qu'il se forme des Navigateurs.

3°. La Marine Angloise, encouragée par la gratification, n'est pas toute la Marine Angloise, mais seulement celle qui a été occupée depuis la gratification, à exporter les grains. Certainement la gratification pour les grains n'a pas fait augmenter ni la navigation de Newcastle à Londres, la grande pépinière des matelots Anglois; ni celle de la Métropole aux colonies, ni celle de la pêche de la morue, ni celle du Levant, &c. Si l'on considère cette masse de navigation, & qu'on la compare à celle qui est occupée de l'exportation des bleds, on verra que c'est s'exprimer sans exactitude, que de dire que *la gratification sur les bleds a rendu la Marine Angloise florissante.*

4°. Cette partie de la Marine Angloise, occupée à l'exportation des bleds, ne doit pas toute entière son existence à la gratification; ou, selon l'Auteur, qui regarde ces deux choses comme synonymes, à l'exclusion des navires étrangers. Car, quand cette exclusion n'auroit pas eu lieu, il y auroit toujours eu une grande quantité de navires Anglois occupés de l'exportation, que la seule liberté d'exporter, & l'abondance de la denrée auroient mis en mouvement; en supposant donc que la gratification ait augmenté véritablement le nombre des navires exportateurs, l'augmentation dans la navigation Angloise dûe à cette cause, seroit encore bien moins considérable que l'Auteur ne le prétend, & il devient par là encore plus déraisonnable de dire que *la gratification a rendu la Marine Angloise florissante.*

5°. La gratification a un effet funeste à la navigation elle-même, que l'Auteur des Dialogues paroît ignorer entièrement. C'est qu'en nuisant à la concurrence, elle augmente le prix de la navigation. Les Hollandois qui n'ont point de gratification pour leurs Navigateurs, naviguent à meilleur marché que les Anglois; & parmi les raisons de la cherté de la navigation Angloise, celle-là même doit être comptée. Or, le haut prix de la navigation tend à diminuer la navigation elle-même, puisque la Nation qui navigue le plus chèrement peut plus difficilement exercer cette espèce d'industrie pour les autres; par la raison que la cherté d'une chose venale en diminue la vente au marché.

6°. Rien n'est plus favorable à la navigation, que la quantité de denrées à exporter, & rien n'est si contraire à son augmentation que la diminution des denrées qui sont la matière de l'exportation; si donc la gratification nuisoit à la culture en même proportion qu'elle paroît servir la navigation, il faudroit convenir qu'en établissant la gratification, on n'auroit pas vraiment favorisé la navigation. Or, c'est ce qui arrive en effet; car cette gratification est toujours un impôt pris sur les Propriétaires de la production; la production elle-même auroit augmenté ou pu augmenter (ce qui suffit dans la question présente) de toute la quantité qu'auroit pu faire naître pendant un siècle cette partie de la production employée à payer la gratification, & qui pouvoit l'être à exci-

ter & encourager la culture, en enrichissant l'Agriculteur & le Propriétaire de qui dépend conjointement la production. La gratification aura donc diminué la quantité de la denrée à exporter, eu égard à ce qu'elle auroit été avec la simple liberté; elle aura donc diminué la culture d'autant; la gratification ou l'exclusion des navires étrangers n'auroit donc pas augmenté la navigation Angloise.

Voyons maintenant l'influence prétendue de l'augmentation de la navigation sur les Manufactures. L'Auteur ne paroît pas s'être entendu ici lui-même; & en l'expliquant, on s'aperçoit facilement de la fausseté de son assertion générale; *la Marine florissante a fait prospérer les Manufactures.*

Il y a deux fortes de Manufactures: celles qui travaillent pour la consommation nationale, & celles dont les productions s'exportent au dehors. L'étendue de la navigation nationale ne peut produire aucun effet considérable sur les Manufactures du premier genre. En supposant que la navigation, ou plutôt le surcroît de navigation que l'exportation des grains a pu amener, ait fourni à un certain nombre d'Anglois de quoi payer leurs consommations en Manufactures Angloises, qu'est-ce que cet objet en comparaison de la masse immense de consommation des productions des Manufactures Angloises payées par les Agriculteurs, les Propriétaires, les Administrateurs de la Société, & les Salariés de ces trois ordres de Citoyens; consommations qui sont

routes indépendantes de la navigation Angloise?

Reste donc les Manufactures exportatrices auxquelles il faut que l'Auteur borne son assertion; qui signifiera désormais que la Marine florissante favorise la consommation au dehors de la partie de draps Anglois, des étoffes de soie, de la quincaillerie, &c. qui se vend à l'Etranger. Mais, si l'on veut être de bonne foi, on conviendra d'abord que cet objet ne peut être comparé à la masse des consommations nationales en Manufactures du pays sur lequel l'état de la Marine n'influe, comme nous venons de le voir, que bien faiblement; à quoi il faut ajouter que les Manufactures qui travaillent pour exporter à l'Etranger, travailleroient tout autant quand ce seroit les Hollandois qui en exporteroient les productions, & qu'elles pourroient même travailler davantage, si les Hollandois les exportoient à meilleur marché, parce que cette épargne établissant l'étoffe, la quincaillerie, &c. à meilleur compte pour les Consommateurs étrangers, en augmenteroit la consommation.

Cette distinction des Manufactures exportatrices d'avec celles qui travaillent pour la consommation nationale, l'Auteur a évité de la faire, & ce n'est qu'à l'abri de l'équivoque de ce mot, *Manufactures*, qu'il a pu se permettre d'attribuer la prospérité des Manufactures Angloises à la navigation Angloise. De si grands effets disparaissent lorsqu'on a compris qu'il ne peut être question dans les rai-

sonnemens de l'Auteur des Dialogues, que des Manufactures exportatrices, & même de la partie de la navigation Angloise qui est occupée de leur exportation.

L'Auteur des Dialogues voulant expliquer & prouver l'influence que la navigation & l'exportation des bleds en particulier, ont sur la prospérité des Manufactures, nous dit, qu'un *Horloger Anglois, ou un Marchand en ouvrages d'acier, glisse dans la poupe de son ami, le Capitaine qui porte des bleds à Lisbonne, une caisse de ses Manufactures dont le transport ne lui coute rien, & qui entre facilement en contrebande; que la facilité de verser la contrebande; doit entrer aujourd'hui pour beaucoup dans les considérations sur les Finances & le commerce des Nations.*

D'abord aucun commerce régulier ne peut se soutenir par ces petits moyens, qui ne peuvent avoir lieu que dans des circonstances rares. L'horlogerie & les ouvrages d'acier que les Anglois exportent, ne sont pas transportés gratuitement; ils payent un port des primes d'assurance, & en général des frais de toute espece relativement à leur plus grande valeur. Une caisse de Manufactures précieuses ne se transporte pas à Lisbonne, ni *gratis*, ni au même prix qu'un poids égal de bled ou de quelque autre denrée plus commune. Il est tout aussi vrai de dire que le bled suit les Manufactures précieuses, que de dire que les Manufactures précieuses suivent le bled; & le plus souvent c'est à l'abri du transport de celles-là que se fait le transport, le commerce par mer de celles-ci.

Les

Les navires qui vont chercher dans le Nord des bois de construction, sont en état de les rapporter à bon marché, parce qu'ils ont porté des vins, des eaux-de-vie & des marchandises précieuses & de petit volume: l'exemple que cite l'Auteur lui-même, des piaftres qui viennent de l'Amérique à Cadix, est contre lui; car on peut dire avec plus de raison, que si on peut rapporter des cuirs de si loin à un prix de transport modique, c'est parce qu'on apporte en même tems des piaftres sur lesquelles on gagne beaucoup.

Quant à la facilité de verser la contrebande, cette considération que l'Auteur nous donne, comme devant entrer pour beaucoup dans les principes de l'administration, est une vûe bien petite & bien *mesquine*, pour employer contre M. le Chevalier les termes dont il se sert lui-même contre les Ecrivains qu'il combat; & nous n'en voulons pour garant que M. le Chevalier lui-même, qui tout de suite après, & au folio verso, dit d'un air *ironique & moqueur, que tout le monde est d'accord qu'il faut encourager les Manufactures nationales par des impôts & des défenses absolues*; qui rit, avec raison, de ce moyen, & de ceux qui trouvent que ceux qui l'emploient, commencent à s'éclairer; & enfin qui nous enseigne comme une chose tout-à-fait nouvelle, que *cette défense n'est bonne qu'à laisser une Nation dans un état de rudesse & de grossièreté, sans goût ni pour ses Manufactures, ni pour celles des Etrangers.* Je demande, comment en exposant ces principes, page 222, il a pu dire,

Y



page 221; que la facilité de verser la contrebande doit entrer pour beaucoup dans les considérations sur les Finances & le commerce des Nations.

Mais en supposant que l'Auteur des Dialogues s'arrêtera à son opinion de la page 222, il a tort de prêter le sentiment contraire aux Ecrivains qu'il combat plus particulièrement, & qu'on appelle Economistes; car ces Auteurs ont dit, avec d'autres, mais certainement avant lui, & bien plus souvent & plus fortement que lui, que les prohibitions & les droits sur les Manufactures étrangères, pour encourager les Manufactures nationales, étoient l'ouvrage d'une mauvaise politique. Ce principe est même un de ceux qu'ils ont établi avec le plus de soin. L'Auteur ne devoit donc pas dire que ces Ecrivains trouvent que le monde commence à s'éclairer, parce qu'on fait des défenses & des prohibitions qu'ils ont toujours regardées comme dictées par d'anciens préjugés, & par l'ignorance de la nature du commerce & de l'industrie. A la vérité l'Auteur professe qu'il n'a lu aucun de ces Auteurs; mais il devoit donc s'abstenir de leur attribuer telles & telles opinions, dans la crainte de leur en prêter de diamétralement contraires à celles qu'ils ont toujours soutenues: malheur qui lui arrive ici.

La troisième prétention de l'Auteur, que la prospérité des Manufactures a été le principe, la cause de l'extension & de la prospérité de l'Agriculture Angloise, est encore bien plus fautive; car puisqu'il est toujours question ici des Manufactures exportatrices, qui sont un objet

peu considérable, & non des Manufactures infiniment plus étendues, qui fournissent à la consommation nationale, comment peut-on dire que ces Manufactures sont le principe de l'amélioration de l'Agriculture?

Quant aux Manufactures qui travaillent pour la consommation nationale, l'affertion est encore plus évidemment fautive, puisque leurs ouvrages n'étant payés que par les produits de la culture nationale, doivent par conséquent leur existence à l'Agriculture & ne la lui donnent point.

Enfin, & en général, il n'est pas vrai que la Marine florissante donne le mouvement à tout, & à l'Agriculture en particulier. La Marine florissante ne donne le mouvement qu'aux hommes qui en sont occupés, & qui payent leurs consommations avec les salaires qu'ils retirent de cette espèce de travail & d'industrie. S'il y a deux ou trois mille matelots en Angleterre occupés du commerce des grains qui s'exportent, cette navigation donne, si l'on veut, le mouvement à la partie de richesses qui se consomme dans cette classe d'hommes: mais qu'est-ce que cela relativement au reste des consommations d'une Nation composée de dix à onze millions d'habitans, qui, presque tous, font des consommations plus abondantes que les Navigateurs? Attribuer à cette cause le mouvement universel d'une grande machine politique, comme l'Angleterre, c'est faire produire un effet immense par une très-petite cause.

Mais, dit l'Auteur, voulant confirmer sa théorie, l'Agriculture étant la base de tout, reçoit tou-

tes les impressions ; ainsi il ne faut pas s'inquiéter pour elle. L'Auteur veut dire que l'Agriculture est le résultat, le produit de tout, des Manufactures, de la Navigation, &c. On voit d'abord que c'est là intervertir le sens naturel des termes ; car le mot, *base*, signifie tout le contraire de ce qu'entend ici l'Auteur. Ce terme est plutôt synonyme de *cause*, de *principe*, de *fondement*. C'est sur la base que l'édifice s'élève, & l'édifice n'est pas avant la base. Employer le mot, *base*, au sens que lui donne ici l'Auteur, c'est supposer ce qui est ici en question. On s'exprimerait avec plus de justesse si l'on disoit : *L'Agriculture étant la base de tout, communique toutes les impressions & ne les reçoit d'aucune autre chose*. Il est évidemment faux que l'Agriculture existe à la suite de la Navigation & des Manufactures ; & évidemment vrai, que c'est l'Agriculture, qui, dans un grand pays comme l'Angleterre, donne l'existence à la masse des richesses de la Nation ; aux Manufactures & à la Navigation nationales, auprès desquelles les Manufactures exportatrices & la Navigation qui s'exerce pour les Etrangers, sont des objets de fort peu de considération.

D'après ces réflexions, on ne peut que trouver fort étrange le conseil que nous donne l'Auteur. *L'Agriculture étant la base de tout, il ne faut pas s'inquiéter pour elle ; augmentez, enrichissez, faites prospérer toutes les autres choses, & soyez tranquille*. Quelle logique est celle-là ! C'est comme si l'on disoit, *les fondemens de votre maison devant porter tout l'édifice, ne vous*

*en occupez pas ; faites seulement des murs biens solides*. Comparaison bien juste, puisqu'il n'est pas plus possible de faire prospérer toutes les autres choses, en négligeant de s'occuper de l'Agriculture, que de faire de bons murs bien solides sans avoir jetté de bons fondemens. C'est précisément parce que l'Agriculture est la base de tout, qu'il faut s'inquiéter pour elle ; c'est-à-dire qu'il faut écarter tous les obstacles qui l'empêchent de prospérer, & sur-tout lui donner la plus grande liberté. C'est de cela seulement qu'il faut s'occuper, & on pourra être ensuite tranquille sur tout le reste.

L'Auteur nous donne pourtant une raison d'être tranquille en ne nous inquiétant point pour l'Agriculture : *lorsque l'Agriculteur, dit-il, trouvera beaucoup de consommateurs, & des consommateurs riches, il est impossible qu'il ne vende bien ses denrées*. Rien de plus vrai ; mais rien de plus contraire à toute la doctrine de l'Auteur & à la conséquence qu'il en veut tirer : car, quand l'Agriculteur trouve-t-il beaucoup de consommateurs riches qui achètent bien ses denrées ? c'est lorsque les Propriétaires de terre sont riches, consomment beaucoup eux-mêmes, & mettent les hommes qui travaillent pour eux en état de consommer beaucoup par les salaires qu'ils leur donnent. C'est aussi lorsque la partie de la société qui jouit du revenu public, peut consommer & faire consommer beaucoup. Or, n'est-il pas évident que les Propriétaires, ceux qui subsistent de l'impôt, & les Salariés des uns & des autres, sont d'autant plus riches & ont

d'autant plus à consommer, que l'Agriculture elle-même est plus étendue, plus florissante, & les Agriculteurs plus riches ? puisque c'est alors seulement que les Propriétaires ont de grands revenus, & que le revenu public est considérable.

L'Auteur ne peut résoudre cette question qu'en disant que par ces consommateurs riches, il entend ceux que l'exportation des productions des Manufactures aura enrichis, lesquels ne doivent point leurs facultés de consommer à l'Agriculture nationale : mais cette réponse décèlera toute la foiblesse de ses principes ; car, comme nous l'avons remarqué déjà plusieurs fois, le nombre des consommateurs qui peuvent tirer les moyens de consommer d'un pays étranger & la masse de leurs consommations, ne peuvent être qu'une portion très-petite des consommateurs & des consommations d'une grande Nation agricole, assertion qui est encore vraie, même des Nations que l'Auteur appelle navigatrices & manufacturières, telle que la Hollande, par exemple, qui tire elle-même la plus grande partie de ses moyens de consommer des territoires dont elle est en possession.

Je remarquerai encore, que l'Auteur suppose ici, comme dans tout son Ouvrage, que le Gouvernement peut à son gré augmenter le nombre de ces Manufacturiers riches, qui vivroient aux dépens de l'Etranger, & la quantité des moyens de consommer qu'ils en tireroient ; mais il ne dépend pas du Gouvernement de créer au dehors des consommateurs des productions de ses

Manufactures. Leur nombre & les marchés auxquels ils achètent, sont déterminés par des causes sur lesquelles le Gouvernement ne peut pas tout ce qu'il veut ; parce que les autres Gouvernemens peuvent favoriser & encourager aussi chez eux les Manufactures nationales ; & que si ceux-ci ont d'ailleurs des avantages qui leur soient particuliers du côté des matières premières, de la situation, du caractère laborieux de leurs peuples, & qu'ils ne détruisent point ces avantages par de mauvaises loix, le grand Etat qui voudra leur vendre en plus grande quantité les productions de ses Manufactures n'en pourra pas venir à bout. A la vérité, l'Auteur nous donne un moyen qu'il croit excellent pour cela, qui est de détruire l'Agriculture, d'avilir tellement les productions du sol que la main-d'œuvre y soit à très-bon marché, ce qui doit, selon lui, procurer le débit avantageux des Manufactures, & convertir toute une Nation agricole en Ouvriers pour les autres Nations, qui seront désormais bien plus riches, à son avis, que si le bon prix des productions du sol y encourageoit l'Agriculture & y multiplioit les richesses des Propriétaires & de tous les Consommateurs qui tirent les moyens de consommer du sol national ; mais les principes que nous avons établis ci-dessus, & l'absurdité manifeste de ce projet, nous dispensent de nous arrêter à le réfuter encore ici.

Il nous reste à examiner la proposition que fait l'Auteur d'établir un droit de 50 sols par septier, à la sortie des bleds, & de 25 sols à

l'entrée. L'Auteur présente en ces termes les avantages de sa législation.

*Toute la question de l'exportation est bien aisée à décider, d'après ce principe incontestable, qu'il vaut mieux vendre son bled que de le jeter à la rivière, & en le vendant à prix égal, qu'il vaut mieux le vendre à son frere qu'à son ennemi. Jus- qu'en 1764, on a cru qu'il valloit mieux jeter son bled que de le vendre. Depuis cinq ans on a imaginé qu'il valloit mieux le vendre à son ennemi qu'à son frere. En évitant ces deux erreurs, on décide cette question si difficile, si épineuse, qu'aucune Nation n'a pu encore résoudre. p. 133. & 135.*

1°. Je remarque d'abord que ce projet, qui doit remplir l'attente des Nations, est le plus ancien, le plus connu, le plus commun, le plus facile à imaginer, & qu'il a été proposé par un grand nombre de ceux qui ont voulu apporter quelques restrictions à la liberté.

2°. L'établissement de ces deux droits n'atteint point au but que l'Auteur se proposoit.

Toute limitation à la liberté du commerce des grains empêche ou la production, ou la vente d'une partie de grains qui auroit été produite ou vendue; c'est donc à ceux qui l'adoptent qu'on peut reprocher de croire qu'il vaut mieux jeter son bled que de le vendre; que s'ils disent qu'ils veulent seulement forcer l'Agriculteur de vendre son bled à son frere, ce sera lui faire un ennemi de son frere, de son concitoyen. C'est l'effet de toutes les contraintes en ce genre, d'armer & d'exciter tous les citoyens contre l'Agriculteur. C'est d'après ce même principe

qu'on fait violence à un Fermier pour l'obliger à vendre ses bleds à perte, & à garnir, comme on dit, les marchés; c'est en suivant cette maxime, que le peuple des villes pille les voitures chargées de grains, & les magasins où on le conserve, & se met en un état de guerre ouverte avec les Agriculteurs & les Marchands de bled, qui ne sont que les ayans-cause & les représentans des Agriculteurs. Et de bonne foi, qui des deux est l'ennemi de l'Agriculteur, ou l'Etranger qui lui paye sa récolte, au prix que la rareté lui donne, ou le Concitoyen, qui le force de la donner à perte, ou la prend de force, s'il refuse d'y consentir?

M. le Chevalier semble avoir voulu prévenir cette objection, en mettant à sa proposition qu'il vaut mieux vendre son bled à son frere qu'à son ennemi la petite clause à prix égal; mais cette restriction détruit toute sa législation, car on lui accordera qu'il vaut mieux vendre à son frere qu'à son ennemi, à prix égal; mais on lui dira que toute contrainte imposée au commerce des bleds, force l'Agriculteur de le donner à perte à son frere, au lieu de le vendre à profit à l'ennemi. C'est-là l'affertion constante des défenseurs de la liberté; c'est une vérité évidente, dont l'Auteur lui-même paroît convenir, en ne parlant que du cas où le prix est égal. C'est au moins la question entre eux & lui, qu'il ne peut pas supposer. Or, il s'uit de-là qu'il ne peut rien conclure de sa grande maxime, puisque pour en tirer quelque avantage, il faudroit qu'elle fût conçue en ces termes: *il vaut mieux vendre son*

*bled à perte à son frere qu'à profit à son ennemi ; c'est-à-dire à l'Etranger , & nous ne croyons pas qu'il osât donner ce principe , ainsi conçu , comme un moyen aisé de décider cette question si difficile , qu'aucune Nation n'a pu résoudre encore.*

Mais faisons sentir par quelques réflexions, les inconvéniens de la législation de M. le Chevalier, & d'abord ceux qu'entraînera le droit de sortie.

1°. Le droit de 50 sols par septier, en tenant au dedans du Royaume les grains, à un prix plus bas que les grains étrangers, diminue l'intérêt du Cultivateur & du Propriétaire, à employer des capitaux à la culture, relativement à celui que peuvent trouver à employer ainsi leurs capitaux, les Agriculteurs & les Propriétaires étrangers. Or, qu'on réfléchisse un moment sur cette question. De deux Nations, dans l'une desquelles les Propriétaires & les Cultivateurs ont un intérêt plus grand à employer leurs capitaux à la culture, tandis que dans l'autre cet intérêt est moindre; quelle est celle qui est dans la situation la plus avantageuse? quelle est celle où la production & la richesse nationale tendent à s'augmenter?

2°. Le droit de 50 sols par septier à la sortie, est à-peu-près un huitième de la valeur du bled, estimé au prix de 20 livres le septier, qu'on peut regarder comme son prix commun. Les bleds de France se trouvent par cette taxe hors d'état d'entrer en concurrence dans les marchés de l'Europe avec ceux de l'Etranger; hors du

cas d'une disette extrême dans les pays étrangers; & non pas seulement dans un ou deux pays étrangers, mais dans tous, où presque tous à la fois. Or, comme ce cas d'une disette presque universelle est très-rare, il fuit de-là que le droit est un obstacle insurmontable à toute exportation régulière. On conçoit pourtant facilement que les mesures qu'un Etat politique peut prendre pour l'administration de son commerce des bleds, doivent avoir pour objet un état régulier & constant.

L'exportation ne se fait d'un pays à bled, qu'autant que le bled peut soutenir la concurrence des autres pays, vendeurs de la même production. Si l'on suppose toutes les circonstances égales dans deux pays, les acheteurs pourront se partager entre l'un & l'autre. Si l'un des deux a des avantages de proximité, de facilité pour les peuples acheteurs, on préférera d'acheter chez lui. Enfin, si l'on établit dans l'un de ces pays, des droits & des impôts qui y tiennent le prix du bled par de-là ce qu'il seroit par les circonstances naturelles, vous détournerez les acheteurs de chez lui, tant qu'ils pourront trouver du bled ailleurs. Or, dans l'état constant des choses, le droit imposé en France, fera germer le bled ailleurs, en Angleterre par exemple, ou en Italie; & l'étouffera en France même; puisque dans l'état constant l'Italie & l'Angleterre, à raison même de l'exemption des droits, pouvant donner les bleds à meilleur marché, seront encouragées à le cultiver par la certitude de le vendre, tandis que l'impossibilité de le



vendre à aussi bon prix que l'Angleterre & l'Italie, les circonstances étant égales (& elles le font dans l'état constant) détruira en France cette même culture qu'elle aura suscitée en Italie.

Il pourra cependant subsister encore quelque exportation avec le droit dans des cas extraordinaires, c'est-à-dire dans le cas de disette des pays étrangers; encore faudra-t-il que cette disette s'étende à un grand nombre de ces pays à la fois, & comme dit l'Auteur, *toutes les fois que le besoin sera grand dans un pays, & que l'abondance sera grande en France.* Mais que fera cette exportation qui ne pourra avoir lieu que dans les circonstances nécessairement rares, d'abondance & de bon marché en France, concourant avec la disette presque universelle dans les pays étrangers? Qui ne voit que cette réunion de circonstances nécessaire, en conséquence de l'établissement du droit, & en même-tems si rare, réduira à rien, ou presque rien, toute l'exportation du Royaume? Qui ne voit au moins qu'il n'y aura plus, ou presque plus d'exportation annuelle & constante, en conséquence de cette belle législation, & que c'est pourtant l'exportation annuelle & constante qu'il est important d'établir, ou plutôt de laisser établir?

Cette objection est si naturelle, que l'Auteur se la propose lui-même; car après avoir dit que son impôt *diminuera les demandes de l'Etranger & les rendra moins fréquentes*, p. 276, son Président lui oppose, que *cela diminuera beaucoup l'exportation, & que l'Etranger ira chercher ailleurs des bleds à meilleur marché*, p. 276 & 277.

M. le Chevalier répond à cela, *qu'il aille, je lui souhaite bon voyage. Il s'agit ici d'une marchandise de première nécessité; or, il faut être fâché de voir qu'on aille acheter des étoffes à Londres plutôt qu'à Lyon, mais non pas qu'on laisse aux François leur pain.* ibid.

Ce que nous avons dit ci-dessus, suffit pour faire comprendre la foiblesse de cette réponse. Je me contenterai d'une seule réflexion. C'est qu'en achetant des bleds en France & plus souvent & en plus grande quantité, en conséquence de la liberté & de l'exemption de tout droit, les Etrangers n'ôtent point aux François leur pain; parce que l'exportation commune & soutenue qui seroit la suite de cette liberté & de cette exemption, donneroit l'existence à un excédent de production en bled qui se produiroit précisément pour être exportée. L'Etranger n'ôtéroit donc point aux François leur pain.

Inutilement M. le Chevalier cherche-t-il à nous consoler en nous disant, que si l'impôt diminue l'exportation, comme il en convient lui-même, il ne la détruira pas entièrement. *Il n'y a, dit-il, que les défenses absolues qui puissent causer ce mal, témoin les droits des Aides, qui ne détruisent pas le Commerce de France avec l'Etranger.*

C'est céder beaucoup trop, ce me semble, pour la cause de M. le Chevalier, que de convenir que l'impôt diminuera l'exportation; car, comme il s'agit ici de l'exportation annuelle & régulière, si l'impôt la diminue, il est bien évident qu'il détruira la production de toute cette

partie qui se feroit exportée annuellement. Les défenseurs de la liberté illimitée & de l'exemption de tout droit, ne disent pas davantage & trouvent cette seule raison décisive en leur faveur, parce que l'anéantissement d'une quantité de production est une perte réelle & grave pour un Etat politique.

Les droits sur les vins diminuent considérablement la production & l'exportation des vins, & les richesses que le Royaume tireroit de ce genre de culture. La destruction n'est pas entière, parce que les vins de France sont une production particulière à notre pays que les Etrangers ne peuvent pas trouver ailleurs; au lieu que, selon la remarque de l'Auteur lui-même, p. 72, *le bled vient par tout, & qu'aucun pays de l'Europe n'en est privé.* Il n'est donc pas étrange qu'un droit, même considérable, sur les vins ne détruise pas entièrement la production; tandis qu'un droit, même modique, (& celui de 50 sols par septier ne l'est pas) produiroit cet effet sur les bleds du Royaume, en les mettant dans l'impossibilité de soutenir la concurrence avec les bleds de tous les autres pays.

3°. L'Auteur qui propose ce droit & tous ceux qui raisonnent sur les mêmes principes, établissent que les droits de sortie sur les productions des Manufactures étrangères, sont contraires aux principes d'une bonne administration. Ils se récrieroient contre la proposition de mettre cinquante sols de droit par aune de drap destiné à être exporté à l'Etranger. Ils prétendroient, avec raison, qu'un droit pareil feroit

nuisible aux Manufactures; pourquoi ne nuirait-il pas de même à la production du bled? Est-ce qu'on se laisseroit faire illusion par le terme de Manufacture? Le bled n'est-il pas une production de l'industrie & de l'emploi des capitaux comme la toile & le drap? Quelle raison peut-on avoir de ne pas assimiler deux choses qui se ressemblent essentiellement, & de ne pas les affranchir également ou les soumettre également aux mêmes gênes?

4. Nous avons réclamé en plusieurs endroits de cet Ouvrage les droits de la propriété contre les prohibitions. Ils sont encore blessés par les impôts à la sortie. On voit bien que le droit du Propriétaire d'une denrée, est de la vendre au prix que la plus grande concurrence des acheteurs peut lui donner, puisque ce prix est le seul qui puisse payer la valeur naturelle de la denrée. Toute loi qui diminue le nombre de ces concurrents & l'activité de leur concurrence, diminue le prix de la denrée; & c'est l'effet d'un droit imposé à la sortie, puisqu'il ôte du nombre des acheteurs de la denrée, tous les Etrangers chez lesquels le bled n'est pas de plus de cinquante sols plus cher que chez nous. Ce droit donne donc atteinte à la propriété de l'Agriculteur, dont la denrée n'atteint pas à son prix naturel qui est celui que lui donneroit la concurrence libre & entière; & à celle du Propriétaire de terre, dont le sol perd aussi de sa valeur en raison de la diminution de valeur de la denrée qui y croît.

Les inconvéniens du droit imposé à l'entrée,

font bien grands aussi. Le principal est d'écartier les bleds du dehors lorsque la disette les rend nécessaires, & de les enchérir pour le peuple lorsqu'ils sont importés. Il les écarte parce que, dans les années de disette, pour peu que ce fléau se soit fait sentir à quelqu'autre pays en même-tems, on y portera les bleds plutôt qu'en France où ils seront soumis à un droit de plus de cinq pour cent de leur valeur, droit terrible, & qui suffit pour écartier les Négocians & les déterminer à porter leur marchandise ailleurs. Ce droit enchérit aussi le bled pour le peuple, quand il est importé réellement, puisque dans la vérité, le droit est toujours payé par le consommateur. C'est donc le peuple qui payera les 25 sols par septier de plus, par de-là le prix déjà fort haut auquel la disette l'aura porté. On demande si une pareille législation est raisonnable ?

Un autre inconvénient, commun aux deux especes de droits, est celui de faire du bled, c'est-à-dire, de la subsistance du peuple, de la denrée la plus nécessaire à la vie, une marchandise de contrebande. L'Auteur, qui, dans un endroit de son Livre (car il dit le contraire ailleurs), trouve ridicule les droits imposés sur les productions des Manufactures étrangères, supprimerait sans doute une armée de Commis employée à garder les frontieres contre les Manufacturiers étrangers. En ce cas, il faudra qu'il la remette sur pied, uniquement pour faire exiger ses droits sur le bled & empêcher la sortie & l'entrée en fraude de cette denrée, & son armée combattra alors également contre les  
Agriculteurs

Agriculteurs nationaux & les Agriculteurs étrangers. Politique fautive & funeste.

Cette dernière réflexion est de l'Auteur des Ephémérides, dans l'extrait qu'il a donné des Dialogues, tom. II, ann. 1769. En voici une autre que je puise dans la même source. M. le Chevalier trouve à sa législation un grand avantage, en ce qu'on peut s'en servir utilement pour favoriser les Puissances avec lesquelles la France est amie, en leur remettant les droits de sortie ou d'entrée : ce qu'il appuie du Proverbe Italien, *chi saluta tutti non si fa amico nessuno*. L'Auteur des Ephémérides dit, avec raison, que ce sont-là de petites finesse politiques que les Souverains doivent dédaigner ; que c'est apporter dans l'administration un esprit minutieux d'intrigue, & vouloir faire de petites choses par de petits moyens. J'ajoute, que cette politique diminuerait beaucoup les avantages que l'Auteur veut retirer de sa législation. Tout ce qui sortiroit ainsi de bled, en vertu des traités avec les Puissances amies, l'Espagne, par exemple & plusieurs Etats d'Italie, &c, seroit autant d'enlevé à la masse des subsistances de la Nation dans les principes de l'Auteur ; augmenteroit d'autant le prix des grains dans le Royaume & par conséquent le prix des ouvrages manufacturés, & par conséquent encore, tous les avantages que l'Auteur trouve à favoriser les Manufacturiers aux dépens des Agriculteurs. De même tout ce qui entreroit en exemption de droits dans les tems où les récoltes, peu abondantes, pourroient élever le prix du bled national & dédom-

mager les Agriculteurs , nuirait à l'Agriculture que l'Auteur vouloit encourager par son impôt à l'entrée. On voit, par-là, combien la législation de l'Auteur est incohérente dans toutes ses parties & en contradiction avec elle-même.

Voici enfin, un raisonnement bien décisif contre cette administration. Lorsqu'il établit 25 sols de droits d'entrée sur les bleds étrangers, il suppose que ces bleds sont à un prix assez modique chez l'Etranger pour pouvoir supporter les frais de transport, & en outre, 25 sols de droits par septier à leur entrée en France, pour y être vendus. Lorsqu'il établit 50 sols à la sortie sur les bleds de France, il suppose qu'ils sont en France à un prix tel qu'ils pourront supporter les frais de transport, & en outre, 50 sols de droits de sortie, pour être vendus dans le pays étranger.

Or, ces deux suppositions sont contradictoires l'une à l'autre, & la législation qui les embrasse est incohérente. Il ne peut y avoir dans ce système ni importation ni exportation.

Avec 25 sols de droits d'entrée sur les bleds étrangers, il ne peut y avoir d'importation dans un pays où il est nécessaire de mettre 50 sols de droits de sortie pour empêcher l'exportation, c'est-à-dire, en France. En effet, cette nécessité ne peut avoir lieu dans un pays, qu'autant que le prix du bled y est moindre que dans les pays environnans, puisqu'on ne peut exporter que pour aller chercher le meilleur prix. Or, là où le prix du bled est moindre, il ne se fait point d'importation par la même raison, c'est-à-dire, parce qu'on ne porte pas les bleds d'un pays où

ils sont chers dans un pays où ils sont à meilleur marché. Si les 50 sols de droits de sortie sur les bleds nationaux sont nécessaires, il ne se fera donc point d'importation.

De même, avec 50 sols de droits de sortie sur les bleds nationaux, il ne peut se faire d'exportation dans les pays étrangers sur les bleds desquels il est nécessaire, selon l'Auteur des Dialogues, de mettre 25 sols de droits d'entrée pour en empêcher l'importation. Car ces 25 sols de droits ne peuvent être nécessaires que dans le cas où les bleds sont à un prix assez modique pour pouvoir être importés en France, en payant le droit & les frais de transport. Or, lorsque les bleds étrangers peuvent payer, pour entrer en France, 25 sols de droits & en outre des frais de transport, il est bien clair que les bleds de France ne peuvent être vendus ni dans le pays d'où ces bleds viendroient, ni dans les autres où ces mêmes bleds étrangers peuvent être vendus, puisque les bleds François ne pourroient pas soutenir la concurrence, après avoir payé 50 sols de droit de sortie & des frais de transport. Si les 25 sols de droits d'entrée sont nécessaires sur les bleds étrangers, il ne se fera donc point d'exportation des bleds nationaux.

Dans le système de l'Auteur, il n'y aura donc ni importation ni exportation possible, quoique son système de droits d'entrée & de sortie n'ait pour objet que de favoriser l'importation & l'exportation.

Il faut terminer une discussion déjà trop éten-

due & qui m'a mené beaucoup plus loin que je ne croyois. C'est l'inconvénient nécessaire de toute Réfutation, de devenir trop longue quand on veut répondre à tout, & incomplète lorsqu'on veut être court. On fait en une demi-page un sophisme qu'il est impossible de démêler sans y mettre une fois plus de paroles. Une contradiction formée par deux propositions, ne peut être relevée si on n'énonce les propositions & si on n'y joint en même tems une observation qui fasse sentir leur opposition. Je ne me flatte pas même, malgré la grosseur du volume que je donne, d'avoir résolu expressément toutes les objections de l'Auteur; mais je crois que les principes que j'ai développés, suffiront pour détruire celles auxquelles je n'ai pas expressément répondu, sur-tout si l'on y joint les raisons exposées par le grand nombre des Ecrivains économiques qui ont traité le même sujet.

F I N.

EN finissant d'imprimer notre Ouvrage, nous avons lu un petit Extrait des Dialogues, inséré dans le Mercure du mois d'Avril de cette même année, qui nous a paru présenter avec vérité les défauts de l'Ouvrage que nous venons de réfuter, & sur-tout les contradictions qui y sont rassemblées. Nous ne regrettons pas le tems que nous avons mis à discuter une matière intéressante; mais ceux qui n'auroient pas eu la patience de nous lire jusqu'au bout, pourront prendre une idée assez juste des Dialogues par l'Extrait suivant, que nous prenons la liberté d'insérer ici.

#### DIALOGUES SUR LE COMMERCE DES BLEDS.

Un succès éclatant met cet Ouvrage au-dessus de nos éloges. Nous oserons à peine dire que la facilité du style, le naturel du dialogue, des passages éloquens, des historiettes assez plaisantes, le ton le plus léger sur le sujet le plus grave, l'air imposant qui captive la confiance, l'art de faire valoir pour raison ces petits mots qu'on appelle *bons mots*; enfin, mille traits ingénieux justifient les suffrages que ces *Dialogues* ont obtenus. Mais ces agrémens ne sauroient passer dans un extrait, & nous ne pouvons en dépouiller les opinions sans faire beaucoup de tort à l'ouvrage.

Quant à ce dernier objet, nous ne dissimulerons pas qu'on reproche à l'Auteur (M. l'Abbé G. . .) d'ignorer le système qu'il entreprend de réfuter. Mais M. le Chevalier Zanobi, qui le représente, a soin d'annoncer qu'il arrive d'Italie & qu'il n'a rien lu; est-il obligé de savoir sans avoir lu & même pu lire? Il consulte le Marquis



de Roquemaure & le Président de . . . qui ont eu le tems & les moyens de s'instruire à fond : mais malheureusement, *s'il leur en souvient, il ne leur en souvient gueres* : est-ce sa faute ? On lui reproche encore des contradictions fréquentes : qu'est-ce que cela prouve ? qu'en discutant la matiere, il a quelquefois changé d'avis & rectifié ses idées : c'est un sujet d'éloge. Enfin, parce que l'Auteur a dit *qu'il étoit inutile d'avertir que ces entretiens n'étoient pas supposés* ; on ne veut pas se tenir pour *averti* qu'ils ne le sont pas. Cependant cet *avertissement* est l'apologie de l'ouvrage ; les défauts des Dialogues ne sont plus que les fautes ordinaires de la conversation, & l'équité même exige de l'indulgence dans les jugemens du Public.

L'objet du premier Dialogue est de prouver, 1°. que l'administration d'un Etat, par rapport au commerce des grains, ne doit point servir de règle à un autre, à moins qu'ils ne soient parfaitement semblables dans tous les points, ce qui est impossible. 2°. Que la plus légère variation, telle que l'établissement d'une nouvelle Manufacture, suffit pour obliger à changer le régime entier d'un Empire par rapport à ce commerce ; ce ne seroit pas une petite affaire pour le Gouvernement. Mais l'Auteur adoucit dans la suite la sévérité de ces règles, en donnant des loix invariables, & les mêmes loix à des Etats très-différens les uns des autres.

Dans le second Dialogue, M. le Chevalier veut que le Gouvernement soit seul chargé de l'approvisionnement des petits Etats tels que Geneve, afin que la ville ne puisse pas être surprise,

sans pain, par une attaque imprévue. Ces Etats sont d'ailleurs des especes de *Couvens de Capucins* ; donc il ne doit point y avoir de commerce de bled.

Les deux Dialogues suivans roulent sur les Etats qui n'ont point ou qui ont peu de territoire, comme la Hollande. L'Auteur leur accorde la liberté du commerce ; mais avec défense, aux Etats qui ont un territoire comme la France, de suivre cet exemple, parce qu'on sent bien qu'il ne seroit pas avantageux à ceux qui recueillent du grain comme il l'est à ceux qui n'en recueillent pas, d'en vendre ; & que si les premiers en vendent comme les autres, ils pourroient à la fin en manquer ; ce qui ne peut pas arriver à ceux-ci, car leurs Manufactures ne les laisseront jamais manquer de rien. L'Auteur en répond.

On apprend, dans le cinquieme Dialogue, la différence d'un peuple agricole avec un peuple manufacturier & commerçant. Un peuple agricole est un joueur ; un joueur risque, & à la fin il meurt à l'Hôpital. Il n'en est pas de même d'un peuple manufacturier ; il ne risque rien, & ses richesses *croissent* avec ses Manufactures à l'*infini*. Les Interlocuteurs du Chevalier n'en doutent pas.

Le sixieme Dialogue tend à prouver que la France n'a & ne peut avoir que peu ou point de superflu en grains. M. le Chevalier ne dit point sur quoi il fonde ses calculs, & il assure qu'il ne connoît *la France que pour l'avoir traversée dans ses grandes routes* ; mais on fait qu'il a la vue perçante & l'esprit subtil.

Dans le septieme Dialogue, l'Auteur balance les avantages & les défavantages du commerce des bleds. De l'extrême difficulté de ce commerce, on conclud qu'il faut le défendre au-dehors. Cependant M. le Chevalier le permet, afin, surtout, d'avoir une *marine* florissante, par l'exportation d'un superflu peut-être imaginaire ou du moins presque insensible.

Le huitieme Dialogue couronne ce pénible travail par deux impôts, l'un de 50 sols sur chaque septier de bled exporté, droit destiné à repousser le grain dans l'intérieur, & dont l'effet naturel en fera de le faire tomber à vil prix; l'autre de 25 sols sur chaque septier de bled importé, droit imposé pour que le grain étranger ne fasse pas tomber à vil prix le grain du crû, & dont l'effet nécessaire sera de faire payer les secours plus chers aux consommateurs lorsqu'ils seront dans le besoin. Il est évident que l'Auteur veut faire le bien.

Nous n'avons exposé que les résultats de chaque Dialogue, mais ils suffisent pour faire sentir l'art prodigieux que M. l'Abbé G. . . . doit avoir employé pour y avoir tranquillement amené ses Lecteurs.